

مكتبة الامم المتحدة

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurans

AVEC CE NUMÉRO

« LE MONDE LOISIRS »
Les vacances des Suédois
et les programmes de la radio
et de la télévision pour la semaine

La riposte du président de la République

Une procédure controversée à l'étranger

Le recours au référendum inspire à l'étranger des sentiments partagés. De grandes démocraties parlementaires, comme l'Allemagne fédérale, ou présidentielles, comme les États-Unis, s'en méfient, encore que certains États américains en aient organisé à l'échelle locale. Mais des régimes non moins indubitablement libéraux et des plus parlementaires, comme celui de la Grande-Bretagne, y ont eu recours dans un passé récent (même si l'expérience malheureuse de la consultation populaire de 1979 sur la régionalisation n'a pas laissé de très bons souvenirs dans les mémoires britanniques). Le référendum est chose banale en Suisse et fréquente en Italie.

Il est vrai que dans tous ces cas la nature du système et le type de questions posées font que mal ne songerait à voir dans cette procédure de démocratie directe un piège à démocratie. En outre, il s'agit souvent de se prononcer sur l'abrogation totale ou partielle d'une loi déjà votée et touchant à la vie sociale plus qu'à l'organisation des pouvoirs publics proprement dits. La « loi Savary » serait par exemple parfaitement entrée dans ce cadre.

Certains pratiquent référendaires sont d'une tout autre nature. Des régimes autoritaires, ou carrément dictatoriaux, s'en sont servis pour faire cautionner leurs basses œuvres. D'autres, en revanche, se gardent bien de recourir au référendum. Y compris en Amérique latine, où l'on imagine parfois que la tentation plébiscitaire soit très forte, surtout avec tous les moyens de pression ou de truquage dont peut disposer un pouvoir absolu. Il est vrai que les élections, là où elles existent, ont bien souvent valeur de plébiscite.

Le reste que aux yeux de ses adversaires à l'étranger, le recours au référendum présente au moins deux risques majeurs. Le premier est celui du dérapage totalitaire d'un régime jusqu'alors démocratique : c'est à l'évidence la crainte des Allemands, qui gardent un pénible souvenir de la République de Weimar. Le second, sensiblement moins grave mais sans doute plus réel aujourd'hui, est de voir l'électorat manifester bien plus de conservatisme social que de hardiesse novatrice.

La Suisse en sait quelque chose : ce pays, symbole de la démocratie directe, aura attendu jusqu'en 1971 pour qu'une majorité de ses électeurs accordent le droit de vote aux femmes. Et si ses gouvernements successifs ne montrent aucun empressement à les consulter sur l'éventuelle adhésion de la Suisse aux Nations unies, c'est parce qu'ils savent bien que cette « révolution » n'aurait guère de chances de recueillir la faveur du plus grand nombre.

L'exemple étranger montre bien que, du point de vue de la démocratie, la pratique référendaire vaut ce que vaut le régime lui-même. On l'a vu notamment en Espagne. Franco avait organisé plusieurs référendums. Lorsque les électeurs ont été consultés, après sa disparition, sur les nouvelles institutions, le même procédé a été utilisé : ce fut l'acte de naissance de la démocratie espagnole.

(Lire nos informations page 2.)

- Un référendum constitutionnel en septembre
- Le retrait du texte sur l'école privée

M. François Mitterrand a créé un effet de surprise et recueilli une première vague d'approbations au sein du RPR le 12 juillet, que le gouvernement engage, dès la semaine prochaine, une procédure de révision de la Constitution afin d'étendre aux libertés publiques le champ d'application des consultations du référendum. S'il est adopté en termes identiques par le Sénat et l'Assemblée nationale, ce projet de révision sera soumis aux Français, par référendum, au mois de septembre.

Le projet de loi sur l'enseignement privé sera retiré, et le Parlement devra débattre d'un nouveau texte. L'opposition, dans son ensemble, se

réjouit de ce retrait qu'elle considère comme une victoire. Mais on désolait au RPR le « coup politique » tenté par le président de la République. Les militants laïques expriment leur déception et s'insurgent d'un éventuel référendum sur l'enseignement.

M. Raymond Barre s'efforce de prendre le chef de l'Etat à son propre jeu en lui demandant d'organiser, après le premier référendum, une seconde consultation nationale, portant cette fois sur l'enseignement privé, et d'engager à cette occasion sa responsabilité comme l'avait fait, en 1969, le général de Gaulle.

La recherche d'un effet de surprise

Le président de la République n'avait mis que deux heures dans la confidence à son retour de Jordanie et d'Egypte, le mercredi soir 11 juillet : d'abord le premier ministre, qui l'avait accueilli au pavillon d'honneur de l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy-en-France, et en compagnie duquel il avait regagné Paris en voiture, puis le premier secrétaire du Parti socialiste. Afin de ménager son effet jusqu'au moment de son intervention, M. François Mitterrand n'avait même absolument rien dit de son intention aux membres du gouvernement réunis en conseil des ministres, jeudi matin, au palais de l'Élysée, contrairement à certaines indica-

tions données le matin de source généralement autorisée.

Cette discrétion absolue observée par le chef de l'Etat a contribué à nourrir, tout au long de l'après-midi de jeudi, les rumeurs selon lesquelles l'initiative présidentielle pourrait comporter un changement de gouvernement. D'autant plus que les journalistes aux aguets autour du peron de l'Élysée avaient été intrigués non pas tant par la présence à l'Élysée, à l'heure du déjeuner, comme chaque semaine après le conseil des ministres, des principaux membres du gouvernement et de la direction du PS, mais surtout par la présence successive au palais prési-

dential du ministre de l'économie et des finances et du budget et, à nouveau, du premier ministre.

Fautes impressions au demeurant puisque M. Jacques Delors a essentiellement parlé, avec M. Mitterrand, du projet de budget pour 1985, et que M. Pierre Manry était uniquement revenu à l'Élysée pour prendre connaissance du texte de la déclaration présidentielle. Grâce à ces précautions, le chef de l'Etat a obtenu l'effet spectaculaire qu'il recherchait, dans son désir de créer un choc.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 8.)

Deux fois oui

UN repli et une contre-attaque : s'il ne s'agissait que de protéger les positions de la majorité, les deux initiatives prises par le président de la République valaient surtout par leur habileté. Fort heureusement, elles apportent plus, dans la mesure où elles permettent de sortir d'une situation bloquée et frustrante pour tout le monde. Et c'est une sortie par le haut.

La gauche avait la possibilité, au terme d'une guerre d'usure, d'imposer sa loi scolaire. C'eût été une victoire incertaine et, en tout cas, sans gloire. Quels que soient ses mérites — et ils existent — le projet de loi ne satisfait vraiment personne et laissait sur leur faim les partisans de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé. Conçue, de bonne foi, pour tenter de mettre d'accord les tenants d'une querelle ancienne, la réforme avait ignoré des sensibilités et des préoccupations nouvelles. La conception de l'éducation, la relation parents-enfants, le rapport à l'Etat, ont changé. L'erreur politique est de ne pas l'avoir perçu à temps. Les réactions n'en ont été que plus vives, et d'autant plus fortes qu'elles étaient habilement exploitées.

Au risque de décevoir ses ministres, de mécontenter ses amis et d'offrir ce succès à l'opposition, M. Mitterrand a

décidé de remettre les choses à plat. Il a raison. Le Monde, qui s'est prêté au vaste débat sur l'enseignement, qui a analysé dans le détail toutes les péripéties politiques et techniques de la préparation de cette réforme et qui a considéré que l'affaire était mal engagée devant l'opinion, ne peut qu'approuver cette lucidité.

Les laïques doivent comprendre que le président de la République se doit d'être à l'écoute de tous les Français, et, après avoir chanté victoire, les défenseurs de l'enseignement privé mesureront peut-être mieux la portée de la réforme qui leur était proposée et qu'ils risquent de ne pas retrouver en l'état.

A cet égard, la présentation de la nouvelle approche du dossier reste floue. De quoi sera fait la nouvelle loi, quand et comment sera-t-elle votée ? Ces questions ne sauraient rester sans réponse. Pour l'heure, on voit bien que la logique de l'extension du recours au référendum devrait trouver une première application sur le thème de l'école, mais on perçoit, aussi, ce que la procédure référendaire serait de confus, sans accord préalable des parties concernées, et d'inutile, si la cause était entendue d'avance.

A. L.

(Lire la suite page 8.)

Surenchère vertueuse, mais risquée

par J.-M. COLOMBANI

« La liberté peut regarder la gloire en face » : comment l'homme qui a placé ce maxime de l'un de ses ouvrages (1), tout entier dédié aux libertés, cette phrase-phare de Chateaubriand, pouvait-il accepter de passer pour ennemi des libertés, voire de la liberté ? Précisément. Il ne l'accepterait pas, avait-il prévu lors de son récent voyage en Auvergne. Attaqué sur ce terrain, c'est sur ce terrain qu'il a répondu. Au bout du compte, c'est le citoyen qui gagne à cette sorte de surenchère vertueuse.

Au-delà de ce résultat — essentiel — il lui fallait desserrer l'étau, et surtout reprendre la main. C'est chose faite. Comment ? En usant d'une recette empruntée à l'un des arts martiaux, l'aikido, qui enseigne que la meilleure défense réside dans la force même de l'adversaire, que l'on retourne contre lui. M. Mitterrand s'est donc placé sur le terrain de l'opposition, ce prenant celle-ci au mot.

L'anecdote retiendra en effet que le président en exercice a pris au pied de la lettre le conseil qui lui avait été solennellement adressé, le 6 juillet dernier, par son prédécesseur, après — et pendant — leur entrevue de Chamalières. M. Mitterrand a bien pris une « initiative » susceptible de « débloquer » la situation et qui tend à favoriser l'« unité nationale ». M. Giscard d'Estaing avait fait implicitement référence à 1969 : cette année-là, le général de Gaulle avait proposé, par référendum, une vaste modification de la Constitution : ce référendum n'eût pas été révisé (M. Giscard d'Estaing, notamment, qui fut son ministre des finances, ayant présidé le « non »), le premier président de la Ve République se retirait.

Car il ne faisait aucun doute, pour l'opposition, que contester la légitimité du pouvoir, après son échec aux élections européennes, c'était contraindre le chef de l'Etat à un retour devant les urnes qui ne manqueraient pas de lui être fatal.

M. Mitterrand donne apparemment raison à l'opposition sur l'essentiel. Ce qu'il cherche, au bout du compte, c'est un rajustement de sa légitimité : ce référendum n'eût pas été révisé. Il emprunte un chemin qu'avaient pris avant lui Charles de Gaulle et Georges Pompidou, et qu'avait refusé de prendre M. Giscard d'Estaing. Alors que tout autre sujet paraissait devoir prêter le flanc à un débat bipolaire et dangereux, pour lui, ce référendum sur le référendum tourne — et de quelle manière ? — la difficulté. Comment l'opposition pourrait-elle sans risque s'opposer à une révision constitutionnelle qu'elle-même appelait de ses vœux ? Et comment, ayant approuvé ce projet, pourrait-elle de nouveau mettre en cause la légitimité du pouvoir et être crédible en l'accusant de vouloir diviser le pays et porter atteinte aux libertés ?

La manœuvre a cet autre avantage : M. Mitterrand prend de court tout le monde. A commencer par sa propre majorité, et, au premier rang de celle-ci, son corps de bataille laïque. En témoignent « l'Inquiétude », « la déception » et « l'amertume » du CNAL (lire l'interview de M. Bouchareissas). Le PCF, qui souhaite relayer celles-ci sans tarder, renvoie à M. Mitterrand une argumentation qu'il n'a cessé d'utiliser lui-même depuis trois ans : il y a pourtant mieux à faire que de réformer la Constitution (chantage, pouvoir d'achat, etc.)

L'opposition, quant à elle, se voit privée de son calendrier : elle misait — du moins certains de ses responsables, d'autres jugeant qu'elle « perdait le contrôle d'elle-même » — sur la conjonction de mouvements sociaux (les médecins s'agitent à nouveau) et de la rentrée scolaire, sur fond de Parlement empêtré, via le blocage du texte Savary au Sénat, dans un débat sur la légitimité du pouvoir et son caractère « libératoire ».

Elle se voit également privée d'un argument touchant le chef de l'Etat lui-même et que l'on peut lire exprimé en toute clarté dans Paris-Match, paru le jour même du discours présidentiel : « M. Mitterrand est dans un bunker ; il n'a rien vu, ne voit rien et se mire dans ses certitudes », affirmait M. Charles Pasqua. Le démenti est cinquanté !

L'opposition serait-elle donc désormais démunie ? Certainement pas.

Elle peut, dans l'immédiat — c'est ce qu'elle fait — crier victoire sur un point : le texte contre lequel elle a mobilisé le 24 juin (elle s'attribue aujourd'hui ouvertement le mérite de cette gigantesque manifestation), qui était devenu le prétexte à un procès en légitimité, est retiré. C'est donc un recul. C'est aussi, pourra-t-elle expliquer, que ledit texte menaçait bien les libertés. Si, dans l'esprit du président, il n'en est rien — « aucune liberté n'est menacée », a-t-il réaffirmé — il n'en va pas de même dans l'esprit public.

(Lire la suite page 7.)

(1) Le Coup d'Etat permanent, 1964, Pion éditeur.

AU JOUR LE JOUR

L'arbitre

Terrain glissant, équipes agressives, coups bas, public nerveux : le match scolaire dégénérait en empoignade. Il est suspendu, au moins pour le temps des vacances. Ouf !

A défaut de résultat, on en connaît déjà le vainqueur : l'arbitre.

C'est un événement, sur nos stades.

JACQUES CELLARD.



LIRE PAGES 5 A 10

Les déclarations au « Monde » de Pierre Daniel, de Michel Bouchareissas et de Paul Guberteau, les réactions des partis politiques, nos informations et nos commentaires

LE PROCÈS DES DIRIGEANTS DU KOR

Solidarité au banc des accusés

Varsovie. — Le procès de quatre anciens membres du KOR, MM. Jacek Kuron, Adam Michnik, Zbigniew Romaszowski et Henryk Wajsc, s'est ouvert ce vendredi 13 juillet devant le tribunal militaire de Varsovie. Accusés, entre autres, « d'activités ayant pour but de renverser par la force le régime socialiste, d'affaiblir la capacité de défense de la République populaire de Pologne par la rupture de son alliance avec l'URSS », ils risquent un maximum de dix ans de prison.

La plupart des autres membres fondateurs du KOR, à l'exception de ceux qui sont dans la clandestinité ou à l'étranger, s'étaient retrouvés devant l'entrée du tribunal, en compagnie de M. Lech Walesa, venu là pour témoigner personnellement et publiquement son soutien aux accusés (il n'a fait aucune déclaration).

Ni M. Walesa, ni des figures célèbres du KOR, comme le vieux professeur d'économie Edward Lipinski, — il a quatre-vingt-seize ans, — le Père Ziejn, l'actrice Alina Mikolajaska, Jan Lipski, lui aussi inculpé, mais en liberté, Anka Kowalska, et tant d'autres vieux héros de l'opposition, ni les

anciens conseillers de Solidarité, MM. Tadeusz Mazowiecki et Bronislaw Geremek, n'ont été autorisés à pénétrer dans la salle. L'accès était réservé à la plus proche famille des accusés, à quelques représentants bien choisis de la presse et de la télévision polonaises et naturellement, selon la meilleure tradition, à quelques « inconnus » porteurs de laissez-passer spéciaux.

Mais il y avait sur les marches de l'accompagnement policier, un bon nombre de ceux qui ont fait l'histoire récente de la Pologne, représentants du KOR et de Solidarité étroitement mêlés. De son côté, le principal dirigeant clandestin du syndicat, M. Zbigniew Bujak avait tenu à faire savoir dans une interview au dernier bulletin de Solidarité clandestine que ce procès serait en fait celui de Solidarité.

Peu après 9 heures, la police est venue contrôler les identités et faire dégager les abords du tribunal, avant que n'arrive le fourgon cellulaire qui, vraisemblablement, transportait les accusés. En principe, la première journée devrait être essen-

tiellement consacrée à la lecture du long acte d'accusation, mais en fait la plus complète incertitude règne sur le déroulement des audiences.

Tout est possible, estime-t-on dans les milieux proches des accusés. Un ajournement immédiat ou un procès interminable (le procureur a demandé la comparution de cent témoins, et le dossier compte quarante volumes), ou au contraire un jugement expéditif : le verdict, quel qu'il soit, pourrait alors être « compensé », pour l'opinion, par l'annonce partielle attendue pour le 21 juillet.

Le pouvoir a toutes les cartes en main, même si bien des gens, y compris dans l'opposition, n'arrivent toujours pas à comprendre pourquoi il s'est lancé dans cette opération, plus compromettante pour lui que pour les accusés. Le vieux professeur Lipinski, lui, a une réponse toute simple : « C'est une stupidité, un procès statarien tenté à des gens qui agissent au grand jour ».

J. K.

(Lire page 2 l'article de JAN KRAUZE sur le comité de défense des ouvriers et les portraits des quatre accusés.)

le chien

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR, 8,75 F

Le monde

menu à 140

et Grande Cas

50055

EUROPE

Pologne

LE PROCÈS DES QUATRE DIRIGEANTS DU KOR

Le procès des quatre dirigeants du KOR (Comité de défense des ouvriers), qui s'est ouvert ce vendredi 13 juillet à Varsovie, a suscité de nombreuses réactions dans le monde, et notamment en France.

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a reçu, jeudi, une délégation du Comité contre le procès de Varsovie. Selon un communiqué publié à l'issue de cette rencontre, M. Jospin a assuré le Comité du soutien de son parti. Il a rappelé « la position constante du PS en faveur de la liberté d'expression, liberté d'association et liberté syndicale inscrites dans les accords de Gdansk, officiellement toujours en vigueur. » Il a réclané

« la liberté de toutes personnes encore emprisonnées en Pologne en raison de leurs opinions politiques ou de leurs activités syndicales ». Il s'est écrié contre « le procès des quatre membres de l'ex-KOR, qui, à travers l'acte d'accusation, pourrait être considéré comme celui de Solidarité tout entière ». Il a condamné « la réapparition récente dans certains organes de presse polonaise d'insultes de caractère antisémite contre des membres de l'ex-KOR et des conseillers et dirigeants de Solidarité ».

Jeudi après-midi, quelque trois cents personnes ont manifesté à proximité de l'ambassade de Polo-

gne à Paris. Les manifestants, qui répondaient à l'appel du collectif Solidarité avec Solidarnosc et de diverses organisations d'extrême gauche, ont demandé « la libération immédiate des autres responsables du KOR et celle des centaines d'autres prisonniers politiques » ainsi que « le droit à l'organisation de syndicats indépendants du parti et de l'Etat ».

D'autre part, plusieurs personnalités qui voulaient assister au procès en tant qu'observateurs se sont vu refuser un visa par les autorités polonaises. C'est le cas de trois membres du bureau de Paris, M. Guy Aurenche, M. Roland Rappoport et M. Pierre-Edouard Weil.

Dans un communiqué, ces trois auteurs indiquent que, de son côté, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris avait désigné M. Lev Forster comme observateur, mais qu'il n'a obtenu aucune réponse.

Le refus de visa a également frappé M. Jean Rouzier, responsable du secteur international de l'Ordre des avocats, et M. Marc Boudet, secrétaire général de ce syndicat et membre du conseil d'administration du Bureau international du travail, qui avait déposé plainte contre le gouvernement polonais pour violation de la liberté syndicale devant cette organisation internationale (Le Monde du 30 juin).

L'instrument de la solidarité entre les ouvriers et les intellectuels

Le procès des quatre prisonniers politiques pourrait passer pour un événement banal dans un Pologne qui en compte officiellement plus de six cents, dont quelque soixante sont déjà passés en jugement. Et pourtant ce procès est de première importance, parce que c'est celui du KOR (Comité de défense des ouvriers), un sigle, une organisation qui ne laisse personne indifférent en Pologne. Pour l'opposant comme pour le pouvoir, ce 13 juillet marque une date, une étape dans la déjà longue histoire de la lutte pour la reconnaissance des libertés élémentaires et la protection de l'individu, ou bien, de l'autre point de vue, une étape non moins marquante de la normalisation, du combat incessant mené par le régime contre ceux qui n'acceptent pas que son pouvoir soit total.

Tout dans ce procès peut paraître étrange, incompréhensible : les circonstances et la date de l'inculpation, les charges retenues, le contenu de l'acte d'accusation, le fait même que le pouvoir, après beaucoup d'hésitations, ait malgré tout décidé de l'ouvrir.

Mais tout ou presque s'éclaire si l'on tient compte du rôle joué par le KOR au cours des années qui ont précédé la naissance de Solidarité, un rôle dont l'importance réelle peut être discutée, mais qui lui a valu une extraordinaire amitié de la part des dirigeants du pays et de la masse des sympathisants du Parti, pour lesquels le KOR n'est pas loin d'apparaître comme le diable (1).

« Je l'affirme avec fierté et en toute responsabilité », écrit dès l'automne 1982 l'un des fondateurs

du KOR, M. Jan Jozef Lipicki, notre action était indispensable pour que Solidarité puisse naître. (...) C'est pourquoi, à partir du moment où l'on avait porté un coup à Solidarité, il était évident que tôt ou tard nous serions l'objet d'un jugement ou plutôt d'une vengeance. »

M. Lipicki avait écrit ces lignes aussitôt après l'annonce de l'inculpation de ses amis et juste avant de rentrer en Pologne après un séjour à l'étranger. Il fut aussitôt arrêté et inculpé, lui aussi, avant d'être libéré pour raisons de santé. (Son cas, tout comme celui de M. Jan Litynski, qui a profité d'une « permission » de sortie pour disparaître dans la clandestinité, a été dissocié de celui des quatre autres accusés).

Le KOR, de l'avis même de ses animateurs, n'est que l'un des éléments qui ont rendu possible l'apparition du phénomène Solidarité, mais sa contribution a été essentielle. Il a jeté un pont entre l'opposition « intellectuelle » et la classe ouvrière. Et c'est précisément cette alliance, dont l'absence avait été douloureusement ressentie par les protestataires - intellectuels - de 1968 et - ouvriers - de 1970, qui devait permettre au mouvement d'août 1980 de prendre rapidement une ampleur extraordinaire.

Le KOR est né à la suite des émeutes ouvrières qui ont éclaté en juin 1976 à Radom, Ursus et Plock, ou plus exactement à la suite de la brutale répression qui a été exercée aussitôt après (violences, passages à tabac systématiques, licenciements par milliers, condamnations à de lourdes peines atteignant dix ans de prison). Des intellectuels d'âge et de sensibilité politiques très divers, catholiques ou athées, prêtres ou anciens communistes, jeunes militants étudiants, professeurs, artistes ou écrivains célèbres, décident alors de venir en aide aux victimes, à leurs familles, en leur fournissant une aide financière, une assistance juridique, en les aidant à accomplir diverses démarches, et surtout en brisant le cercle de la peur et de l'isolement. Faut-il en septennaire (KOR) parvient assez rapidement à vaincre la méfiance de ceux auxquels il propose son aide (il faut éviter de passer pour des provocateurs de la police), et aussi à faire preuve d'une certaine efficacité. Il recueille des sommes assez importantes (les dons viennent de Pologne même, mais aussi de l'étranger, ce qui est fort dangereux).

Tandis que son bureau d'intervention, bientôt dirigé par M. Zbigniew Romaszewski, s'occupe de l'aide matérielle, une autre activité connaît un très grand développement : l'information sur la répression et sur les activités du KOR, sous forme de bulletins d'un style très sobre, d'abord tapés à la machine, puis polygraphiés. Le KOR agit pour partie ouvertement (la liste de

ses membres - quelques dizaines de personnes - est publiée, avec leur adresse), mais le nom de ses nombreux collaborateurs n'est pas dévoilé, de même que, pour des raisons évidentes, une partie de ses activités reste clandestine (l'édition, en particulier).

Naturellement les membres du KOR sont constamment surveillés, filés, et paient parfois chèrement leur engagement : licenciements, exclusions de l'université, passages à tabac, successions de gardes à vue, inculpations. L'itinéraire du KOR est aussi ponctué d'épisodes tragiques, par exemple la mort d'un de ses collaborateurs étudiants à Cracovie, dont le corps est retrouvé en 1977 dans de très troubles circonstances, et le décès « accidentel », peu après, de la dernière personne à avoir vie en vie. Mais la récompense vient, quand, au printemps 1977, le régime, tout en déclinant une vague d'arrestations dans les milieux du KOR, gracie la plupart des condamnés d'Ursus et de Radom, et décrète ensuite une amnistie.

La tâche du KOR peut sembler terminée, mais la plupart de ses membres veulent utiliser le capital de confiance acquis auprès de l'opinion pour pousser plus avant leur lutte en faveur d'une démocratisation de la vie sociale et, à terme, de l'indépendance du pays (ce que l'acte d'accusation décrit à sa manière en affirmant que l'objectif à long terme du KOR était « la démocratisation parlementaire, comprise comme un système fondé sur un large développement du mouvement autogestionnaire, indépendant du Parti et de l'Etat »). C'est alors que le KOR se transforme en Comité

d'autodéfense sociale (KSS, dont le sigle sera désormais accolé à celui de KOR). Il continue à intervenir pour défendre les victimes des diverses formes de répression politique. Mais certains de ses membres établissent aussi des liens étroits avec les militants ouvriers qui cherchent à fonder des syndicats libres, tandis que d'autres, et en particulier M. Jacek Kuron, jouent un rôle de plus en plus grand dans la diffusion des informations sur les grèves et les mouvements de protestation.

C'est donc tout naturellement que les principaux animateurs du KOR sont arrêtés (une fois de plus) en août 1980, et tout aussi naturellement que les grévistes du littoral exigent leur libération, une libération finalement concédée par le pouvoir.

La dissolution

Le 1^{er} septembre 1980, au milieu des rires, d'un brouhaha indescriptible, M. Jacek Kuron réapparaît dans son appartement, pour recevoir aussitôt un superbe T-shirt orné d'une inscription alors à peu près inconnue : « Solidarité ». Ce n'était alors que le nom du journal édité par le comité de grève du chantier Lénine.

Dès lors, les membres du KSS-KOR considèrent que leur organisation n'a plus sa raison d'être, puisque la « société », conformément à leurs espoirs, s'est donné un moyen beaucoup plus puissant - semblait-il - de « se défendre ». Symboliquement, la dissolution du KOR est rendue publique lors du « premier » congrès de Solidarité, en octobre 1981. Entre-temps, nombre de ses membres sont devenus des dirigeants - MM. Romaszewski et W-

je - ou des experts du syndicat - M. Kuron et Michnik.

Comme le reconnaît l'acte d'accusation, ils jouent alors un rôle modérateur, s'efforçant de calmer le jeu, d'empêcher que la situation ne dégénère. C'est en particulier M. Kuron, qui parvient à la Pologne pour tenter d'étendre certaines grèves, et de M. Michnik, qui, au côté de M. Romaszewski, sauve littéralement la vie à des policiers et à un procureur encastrés dans un commissariat d'Otwock par une foule assaillie de vengeance. Si grandes qu'aient pu être, dans cette période cruciale, l'autorité, la popularité de ces hommes, on ne saurait oublier que le KOR a aussi été très souvent considéré avec méfiance, et parfois avec une animosité proche de la haine. La personnalité très forte de certains de ses membres les plus en vue, leur tempérament militant, ont pu jouer un rôle ; mais plus encore leur « passé » politique. Certains, par exemple, n'ont jamais vraiment pardonné à M. Kuron d'avoir été un communiste convaincu (exclu par deux fois du parti, la seconde définitivement) et M. Kuron a été régulièrement taxé de trotskisme, non seulement par le propagande officielle, mais aussi parfois par une opposition plus nationaliste.

On a aussi dit et répété que les « conseillers trotskistes » avaient entraîné le syndicat Solidarité sur une pente fatale, et l'idée semble si bien ancrée dans certains esprits que même le primate, Mgr Giamp, a laissé échapper quelques variations sur ce thème, au cours d'un récent voyage en Amérique latine. Mais « arme suprême », la plus constante utilisée contre le KOR, c'est l'antisémitisme. Le fait qu'un cer-

tain nombre de ses animateurs soient plus connus - en particulier MM. Kuron et Michnik - soient d'origine juive a été exploité jusqu'à la corde et depuis des années dans toutes sortes de tracts, qui, curieusement, n'étaient pas saisis, d'inscriptions sur les murs, qui, étrangement, n'étaient pas effacés... Le même thème fait encore les délices d'un hebdomadaire légal comme Rzeczpospolita, et il est certain que cette campagne, en dépit de sa grossièreté, a laissé quelques traces dans l'opinion.

Cette image un peu controversée du KOR, le soupçon diffus qui pèse parfois sur lui, expliquent peut-être en partie pourquoi le pouvoir a pris le risque d'ouvrir ce procès, plutôt que celui des sept dirigeants élus de Solidarité, emprisonnés et inculpés dans des conditions comparables. Obtenir que les ouvriers « laissent tomber » ces dangereux intellectuels qui s'étaient mis « à leur service », ne serait-ce pas la meilleure des revanches ?

Rien n'indique pour l'instant qu'un tel scénario soit crédible, d'autant que les principaux dirigeants de Solidarité (MM. Lech Walesa et Zbigniew Bujak) ont maintes fois exprimé leur soutien aux accusés du KOR, et que de son côté l'opinion semble avoir échappé à la tentation d'introduire une distinction entre les différents types de prisonniers politiques.

JAN KRAUZE.

(1) Le meilleur document disponible en français sur le KOR est sans doute le numéro spécial qui lui a consacré le revue L'Alternative en mars 1983.

Yougoslavie

MORT DE MARKO RISTITCH poète surréaliste et ancien ambassadeur à Paris

(De notre correspondant.)

Belgrade. - M. Marko Ristitch, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris, grand-croix de la Légion d'honneur, est mort des suites d'une longue maladie, le 12 juillet à Belgrade. Il était âgé de quarante-deux ans.

[Fondateur du Mouvement surréaliste yougoslave après la première guerre mondiale, admirateur et ami d'André Breton, il fut l'un des meilleurs spécialistes de la littérature et de la culture française en général. Pendant son long séjour à Paris, il avait noué des contacts étroits avec de nombreux intellectuels français. Ecrivain, poète, essayiste, il avait dirigé plusieurs périodiques progressistes parmi les plus importants et était considéré comme l'un des plus grands écrivains yougoslaves contemporains. - P. V.]

M. JACEK KURON : un fondateur du Comité

M. Jacek Kuron, aujourd'hui âgé de cinquante ans, a derrière lui des dizaines d'années de militantisme, d'abord dans les Jeunesses socialistes puis au Parti, où il est admis en 1953, mais presque aussitôt exclu pour avoir refusé de faire son « autocritique ». A vingt ans, étudiant d'histoire à l'université de Varsovie, il se met en devoir de fonder un « soulèvement rouge » et donc de combattre énergiquement ce qui pouvait rester du socialisme traditionnel dans l'atmosphère stalinienne de l'époque.

Réintégré au Parti en 1956, il se lance passionnément dans le courant du « renouveau » de l'époque, mais ne tarde pas à ruiner, une fois de plus, dans les brancards. En 1962, il fonde avec M. Karol Modzelewski un club de discussion politique rapidement dissous par les autorités, et deux ans plus tard, toujours avec Modzelewski, rédige une « lettre ouverte aux adhérents du Parti » qui accuse ce parti ouvrier d'exploiter la classe ouvrière. Cette lettre lui vaut un procès en 1965 et un premier séjour de trois ans en prison.

En mars 1968, il est à nouveau arrêté et condamné à trois ans et demi de détention supplémentaire pour avoir, selon l'accusation, « inspiré » les manifestations étudiantes de l'époque. A

parir de sa libération, on le retrouve dans pratiquement toutes les actions de protestation politique, d'édition clandestine, d'université volante et, naturellement, au KOR, dont il est l'un des fondateurs (sa qui lui vaut une nouvelle inculpation en 1977) avant de devenir, après août 1980, un expert de Solidarité.

Sa voix rauque et tonitruante, son tempérament de militant enflammé, son visage tourbé, ont sans doute beaucoup contribué à la faire passer pour un « extrémiste », même si, à l'époque où Solidarité était légale, il n'eût osé de conseiller la prudence, de cracher ses coups, très conscients des dangers qui attendaient le syndicat.

Depuis son nouvel emprisonnement, il a été très durement touché par la mort de son père, puis de sa femme Grazyna, qui avait été aussi internée pendant quelques mois après la 13 décembre 1981, et qui avait joué un rôle considérable à ses côtés à l'époque du KOR. Il lui reste un fils, Maciej, auquel les autorités ont refusé le droit de s'inscrire à l'université de Varsovie. En mai dernier, il avait avéré le pouvoir qu'il entrainerait une grève de la faim limitée à 11 jours sans être libéré ou jugé dans de brefs délais. J. K.

M. ADAM MICHNIK : un contestataire de la première heure

Né en 1946, M. Adam Michnik fait partie, encore enfant, des Scouts rouges organisés par M. Jacek Kuron, mais dès l'adolescence on retrouve sa trace dans tout ce qui peut passer de près ou de loin pour une forme d'opposition intellectuelle (le Club du cercle torré, le Club des chercheurs de contradictions). Sa première arrestation, pour deux mois, remonte à 1965. L'année suivante, il est exclu durant un an de l'université pour son rôle dans l'organisation d'une conférence avec le philosophe Leszek Kolakowski et définitivement exclu en mars 1968, arrêté et condamné à trois ans de prison.

Libéré un an et demi plus tard, il travaille pendant deux ans comme soldat dans une usine de Varsovie, puis réussit à se faire réadmettre à l'université, mais à Poznan, où il poursuit ses études d'histoire. Il écrit plusieurs livres, notamment dans le domaine de la situation polonaise, l'Eglise et la gauche sont des alliés naturels contre le totalitarisme. Invité à Paris par Sartre en 1976, il contribue grandement à faire connaître l'opposition polonaise en Occident. Il a été associé de très près à la naissance du KOR, mais, formellement, n'en est devenu membre qu'à la veille de son

retour en Pologne, en mai 1977, où il est presque aussitôt emprisonné avec une dizaine d'autres membres du KOR, dont M. Kuron. Ils sont libérés au bout de deux mois à la suite d'une campagne d'opinion en Pologne et à l'étranger. Il participe à la rédaction de plusieurs revues non officielles, organise les cours de l'Université volante, assiste à la rencontre entre militants du KOR et de la Charta 77 à la frontière polono-tchécoslovaque en 1978, observe ensuite une grève de la faim par solidarité avec les membres de la Charta arrêtés à Prague. Il a à son actif une bonne centaine de gardes à vue, sans compter les perquisitions et les saisies.

Expert de Solidarité pour la région de Varsovie, interné en décembre 1981, il a toujours refusé avec la plus grande fermeté d'envisager une quelconque libération sous conditions, adressant même, depuis sa cellule, de véritables lettres de défi aux autorités. Il n'a pas accepté de participer, en mai dernier, aux rencontres entre prisonniers destinées à discuter des conditions posées par le pouvoir à leur libération. J. K.

M. ZBIGNIEW ROMASZEWSKI : un dirigeant de Solidarité clandestine

M. Zbigniew Romaszewski, 43 ans, est le seul de quatre accusés qui ait échappé à la rafle du 13 décembre 1981. Il n'a été arrêté qu'en août 1982, alors qu'il était l'un des cinq membres de la direction clandestine de Solidarité pour la région de Varsovie et s'occupait des émissions clandestines de Radio-Solidarité. Ces activités lui ont déjà valu une condamnation à quatre ans et demi de prison.

Physicien de haut niveau, spécialiste des micro-ondes, il a travaillé à l'Institut de physique de l'Académie des Sciences. Membre du KOR dès 1976, particu-

lièrement actif auprès des victimes de la répression à Radom, il dirige avec sa femme le bureau d'intervention du KOR, et profita d'un séjour à Moscou pour recueillir une interview d'André Sakharov. A l'époque de Solidarité, il est membre de la direction régionale du syndicat à Varsovie et se retrouve aux côtés de M. Zbigniew Bujak à la tête d'une commission pour le respect de la légalité. Pendant l'état de guerre, sa fille Agnieszka, militante des syndicats libres d'étudiants et sa femme Zofia, présentatrice de Radio-Solidarité, ont été arrêtées toutes les deux.

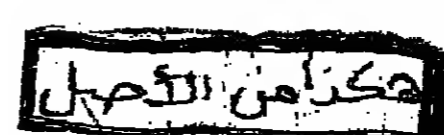
M. HENRYK WUJEC : un catholique dans l'opposition

M. Henryk Wujec, né dans une famille paysanne en 1941, chimiste de formation, a d'abord été actif au sein du Club de l'intelligence catholique (KIC) de Varsovie, avant de participer à la campagne de pétitions contre la modification de la Constitution polonaise en 1976. Mais c'est le manège dont se déroulent les procès contre les ouvriers arrêtés en 1976 qui le décide à faire un pas de plus et à entrer dans l'opposition. Il adhère au KOR en 1977. Commencé alors les premiers interrogatoires, les premières gardes à vue, les passages à tabac. Il s'occupe en particulier de la publication

du journal Robotnik (l'Ouvrier), qui joue un très grand rôle à la fin des années 70, et il est l'un de ceux qui préparent la création d'un syndicalisme indépendant. En août 1970, il est membre du comité de grève d'Ursus, contribue à la création de Maszowca, organisation régionale de Solidarité pour la région de Varsovie, et est responsable de l'Université ouvrière.

M. Henryk Wujec est marié (sa femme, également militante très active, a été internée en décembre 1981, pour plusieurs mois), et il a un fils de douze ans.

Le Monde
5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS - Tél. MONDIPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois
FRANCE
341 F 605 F 859 F 1088 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE
661 F 1245 F 1819 F 2360 F
ÉTRANGER (par messagerie)
L - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS
381 F 685 F 979 F 1246 F
IL - SUISSE, TUNISIE
464 F 836 F 1197 F 1536 F
Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changement d'adresse définitif ou provisoire (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger nos lettres dans les langues officielles de votre pays.



DIPLOMATIE

La guerre froide dans l'espace

II. - Une deuxième course aux armements ?

par ANDRÉ FONTAINE

La guerre froide spatiale est commencée, et Moscou refuse de prendre un sérieux à la reconnaissance par Washington de sa proposition de conférence sur ce sujet. Dans un premier article, André Fontaine a exposé (le Monde du 13 juillet) un des deux aspects de la compétition en cours : les armes antimissiles (AMR).

Les nouveaux antimissiles de la guerre des étoiles - on l'a vu - coûtent des fortunes. Seront-ils pour autant efficaces ? Pour Walter Mondale, la cause est entendue : il s'agit d'un « mauvais geste de fés ».

Selma E.P. Valikhov, vice-président de l'Académie des sciences soviétique, un séminaire auquel il vient de participer sur le sujet avec des membres du bureau des évaluations technologiques du Congrès et de l'Union of Concerned Scientists a conclu que la guerre des étoiles est « un rêve qui ne peut devenir vrai » (1).

Pour faire des lasers une arme antimissiles efficace, il faudrait, dit-il à titre d'exemple, multiplier leur puissance actuelle par 10 millions. Quant à l'émission d'un faisceau de particules, elle suppose un accélérateur : il en existe bien, mais ils s'écartent sur plusieurs kilomètres, et on n'est pas demain qu'on arriverait à en faire des engins spatiaux. Si l'on en vient enfin aux « stations de batterie » orbitales, il leur faudrait repérer et détruire des objectifs mouvants d'un diamètre de 1 mètre carré sur toute la planète, puisque, aussi bien les sous-marins nucléaires peuvent opérer en plongée de n'importe quelle mer ou océan.

Les dirigeants américains ne partagent pas ce scepticisme. Ils font confiance au physicien Edward Teller, l'inventeur de la bombe à hydrogène, pour qu'il décide de développer un programme antimissiles à une portée comparable à celle que prévoit le Royaume-Uni en matière de chasse à la réaction d'États-Unis, la bombe atomique. Il a dit l'an dernier à Newsweek sa conviction qu'elle « transformerait la guerre froide en paix véritable ». Reagan lui-même aurait toujours jugé sans espoir la stratégie de la « destruction mutuelle assurée ». Le général Graham, ancien chef des services de renseignements, l'a convaincu, avec le rapport sur la « haute frontière », qu'il a rédigé en 1982 pour la Fondation de l'héritage, de l'efficacité d'un programme d'interception des fusées adverses : l'ancien acteur d'Hollywood a peut-être été aussi influencé par la Guerre des étoiles et autres films de science-fiction militaire. Le fait est qu'il se veut à voir le seul moyen de tirer les négociations Est-Ouest de l'impasse où elles sont engagées.

Les tueurs de satellites

En tout cas, les Américains font valoir que les Soviétiques sont déjà fortement engagés eux-mêmes dans la guerre de l'espace. A en croire le département de la défense de Washington, leur programme de recherche en matière de lasers à haute énergie serait de trois à cinq fois

plus important que celui des États-Unis. Ils ont mis en place six radars géants capables de guider le tir des antimissiles. Et surtout ils ont déjà testé depuis près de quinze ans, avec 50 % de succès, une bonne vingtaine de « tueurs de satellites », ce que les spécialistes ont pris l'habitude d'appeler ASAT (pour Anti Satellite System). Pour le secrétaire américain à la défense le discours des Soviétiques sur l'interdiction des activités militaires dans l'espace « relève d'une propagande de la nature la plus virulente, car ils ont utilisé l'espace à des fins militaires depuis des années (2) ».

L'utilité de l'ASAT en cas de guerre est patente : même si les stations de batterie dont il a été question hier ne devaient jamais être mises sur orbite, les militaires des deux superpuissances utilisent activement l'espace et les centaines de satellites qu'ils y ont placés pour le renseignement, les communications et le repérage des tirs balistiques. Les États-Unis disposent, comme de juste, de moyens plus perfectionnés que l'URSS, ils devraient être de ce fait plus vulnérables dans l'espace. Mais l'ASAT mis au point par les Soviétiques, muni d'une tête explosive et lancé à partir d'une fusée intercontinentale SS-9, ne peut atteindre son objectif que sur orbite elliptique basse, à quelques centaines de kilomètres du sol, alors que nombre des cibles américaines qu'il serait intéressant de détruire sont situées sur orbite géostationnaire, à 36.000 kilomètres de la planète.

Les États-Unis ont attendu le 21 janvier dernier pour procéder à l'essai de leur premier ASAT. Le MHV (Miniature Homing Vehicle = véhicule miniature à tête chercheuse). Il n'est pas habillé du sol comme le « tueur de satellites » soviétique, mais d'un chasseur F-15. Son troisième étage, si l'on en croit le dossier d'Autrement sur « La bombe », se déplace à une vitesse proche de 50.000 kilomètres-heure, suffisante pour pulvériser tout objet placé sur sa trajectoire, ce qui permet de faire l'économie d'une charge explosive (3).

La diplomatie en échec

Les deux superpuissances ont tenté, à la fin de la dernière décennie, de négocier un traité de délimitation de l'espace, qui aurait étendu et précisé les dispositions de celui qu'avec cent cinq autres pays elles avaient signé en 1967 sous les auspices des Nations unies, aux fins, notamment, d'interdire le stationnement en orbite d'armes de destruction massive. Mais l'invasion de l'Afghanistan, très vite, a conduit la Maison Blanche à suspendre les négociations.

L'URSS a multiplié les efforts, depuis lors, pour les reprendre. Elle a déposé un projet dans ce sens, en 1981, à l'Assemblée générale des Nations unies. Le 18 août 1983, Andropov a déclaré à un groupe de sénateurs américains qu'elle ne serait pas la pro-

mière à mettre en orbite une arme antisatellites et précisés à nouveau la conclusion d'un traité soviéto-américain sur la délimitation de l'espace. Enfin, en juin dernier, s'a été au tour de Tchernomko de lancer la proposition de rencontre bilatérale dont l'acceptation par Washington l'a, comme on le rappelait hier, pris au dépourvu.

Pour le Wall Street Journal, cette acceptation relève de la « comédie électorale », ce qui est apparemment l'avis de Tchernomko et de ses camarades (4). Il n'existe pas en effet, à l'en croire, d'accord qui puisse être utilement conclu avec Moscou dans ce domaine, comme le président l'a reconnu dans un rapport récent au Congrès. Aussi bien les Soviétiques violent-ils sans vergogne le traité spatial de 1967 et le traité ABM de 1972 mentionnés plus haut. Toujours selon ce journal, il n'existe pas de moyen de reconnaître un satellite militaire d'un satellite civil, et l'avance prise par l'URSS dans le domaine des « tueurs de satellites » ferait de tout « gel » des essais un marché de dupes pour les États-Unis.

Rien donc pour le moment ne laisse prévoir que Reagan pourrait renoncer à son projet, d'autant plus que, d'après les sondages, celui-ci paraît plutôt bien reçu par l'opinion américaine. Reste qu'il aura du mal à le vendre au Congrès : le 23 mai dernier, la Chambre des représentants a pris position par 238 voix contre 181 contre la poursuite des essais de « tueur de satellites ». La commission des forces armées du Sénat, de son côté, avait vivement critiqué, au mois d'avril, le programme de « guerre des étoiles ».

Les mises en garde se multiplient d'autre part, notamment dans la communauté scientifique, contre une entreprise qui risquerait, selon les fortes paroles de Gerald Smith, ancien chef de la délégation américaine aux négociations sur le contrôle des armements, d'ajouter une « course aux armements à une autre ». Les alliés atlantiques, de leur côté, craignent que la mise en œuvre du projet n'aggrave les risques de découplage entre une « forteresse Amérique » de plus en plus assurée de l'impuissance, et une Europe de plus en plus exposée au chantage soviétique.

Les dirigeants de Washington répètent que le système prévu permettrait d'intercepter aussi bien les SS-20 que les armes intercontinentales. On a peine à le croire à Paris où l'on fait valoir que la durée de la trajectoire du SS-20, et de celle du SS-21, plus courts encore - permettrait difficilement la mise en œuvre du jeu complexe des quatre « couches » d'interception prévues. Des une interview à la Croix, Claude Cheysson a rappelé le fâcheux effet que la construction de la ligne Maginot eut dans les années 30 sur les alliés de la France en Europe centrale : il redoute que celle de cette « ligne Maginot de l'espace » n'amène les alliés des États-Unis à ne plus croire en leur protection.

Une initiative française

D'où la proposition faite par François de La Gorce, représentant de la France à la conférence du désarmement des Nations unies, à Genève, le 12 juin. Il s'agirait : 1) d'interdire les armes susceptibles d'atteindre les satellites en orbite haute dont la préservation est la plus importante du point de vue de l'équilibre stratégique ; c'est-à-dire plus précisément les satellites d'observation ou de communication ; 2) d'interdire pour une période de cinq ans renouvelable le déploiement et l'essai au sol, dans l'atmosphère ou dans l'espace, pour reprendre les mots dont Claude Cheysson s'est servi dans son interview à la Croix, de systèmes d'armes à énergie dirigée capables de détruire des missiles balistiques ou des satellites.

Sans doute les dirigeants français, mais ils ne vont pas le dire, craignent-ils surtout que ce note-

velles technologiques, hors de portée pour un pays de dimensions moyennes, ne rendent parfaitement obsolètes, en même temps que les armements nucléaires des deux superpuissances, le leur propre. Mais peut-on, surtout lorsqu'il s'agit d'armements, arrêter ce qu'on est convenu d'appeler le progrès ? Aussi longtemps qu'il y aura deux camps pour s'opposer, on trouvera, de part et d'autre, des équipes convaincues que l'adversaire travaille à s'assurer une supériorité écrasante, et que le seul moyen de l'en empêcher est de travailler à l'obtenir soi-même.

Les Américains n'ont rien à objecter à la première partie de la proposition française, puisque, comme on l'a vu, les Soviétiques n'ont pas actuellement les moyens d'atteindre leurs satellites en orbite haute. Mais la seconde, si elle était retenue, bloquerait complètement leur programme de lasers, dont on a vu le rôle essentiel dans l'établissement d'un système multicouches d'antimissiles.

Quel que soit l'engagement que leur inspire par ailleurs la politique de l'élysée, les dirigeants du Kremlin n'ont donc pas perdu de temps pour prendre acte de l'apparition d'une divergence notable, sur ce terrain, entre Paris et Washington. Et même, puisque les idées françaises paraissent avoir été bien reçues à Londres et à Bonn, entre Washington et ses alliés. Lors de la visite à Moscou de François Mitterrand, le porte-parole soviétique, Leonid Zaminine, n'a pas hésité à déclarer qu'il n'était pas possible de rapprocher les points de vue des deux pays sur la guerre des étoiles. C'est peut-être ce qui a amené le Kremlin à lancer sa proposition de conférence internationale, posant qu'elle ferait apparaître au grand jour le désaccord euro-américain.

Il est possible que le désir de déjouer cette manœuvre ait contribué au oui entendu de la Maison Blanche à l'initiative soviétique.

Pas de sécurité à 100 %

Il faudrait un bon dose d'incertitude à un profane pour présenter trancher une controverse à propos de laquelle s'opposent les experts les plus reconnus. Un certain nombre d'observations viennent tout de même à l'esprit :

1) Dès à présent, les spécialistes américains les plus qualifiés admettent qu'il n'y a pas de sécurité à 100 % du système d'interception. 90 % au maximum, estimerait le général Scowcroft, qui dirige le groupe « bipartisan » sur la fusée MX ; 2) Reagan a bien du mal à le convaincre le Congrès de voter les crédits, pourtant relativement modestes, qu'il réclame actuellement pour poursuivre la mise en chantier de son fabuleux projet ; 3) Le coût de l'entreprise, pour un monde déjà aux prises avec des problèmes d'endettement insupportables et qui consomme 1 milliard de dollars par minute à s'armer, risque de ruiner rapidement et simplement l'humanité ; 4) La vitesse à laquelle l'interception doit intervenir exclut toute intervention humaine. Lasers ou faisceaux de particules devraient être mis automatiquement en action par les stations de repérage, alertées par un échauffement anormal. Le risque d'erreur, dans ces conditions, paraît considérable. Si d'autre part un satellite est désintégré par une météorite, comment être sûr qu'il ne l'a pas été par un engin adverse ?

On serait tenté dans ces conditions de suivre Charles Percy, président (républicain) de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, lorsqu'il déclare : « Voici une occasion unique d'arrêter, avant qu'elle ne s'engage, une course majeure aux armements ». A défaut d'une délimitation totale de l'espace, qu'il est malheureusement trop tard pour envisager, la proposition française a sans doute le mérite d'avancer des suggestions raisonnables.

Il est vrai qu'en ces domaines il y a longtemps que la raison ne commande plus.

- 1) E.P. Valikhov, « Dim View of Space Weapons », article du Washington Post repris dans le Guardian Weekly du 8 juillet.
2) Interview à U.S. News du 9 juillet.
3) Autrement, n° 55, novembre 1983.
4) Editorial du 9 juillet (Space).

APRÈS LA LEVÉE DES RESTRICTIONS IMPOSÉES A L'ARMEMENT ALLEMAND PAR L'UEO

Bonn rejette une protestation soviétique qui évoquait les accords de Potsdam

Le gouvernement de Bonn a séchement rejeté, jeudi 12 juillet, une protestation que Moscou lui avait fait parvenir deux jours auparavant à propos de la décision, prise en juin par le conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) de lever les restrictions imposées antérieurement à l'Allemagne fédérale de fabriquer des armements à long rayon d'action (bombardiers et missiles). La levée de ces restrictions avait été suggérée au début de cette année par la France (le Monde du 25 février).

Dans son mémorandum du 10 juillet, publié jeudi par l'agence Tass, le gouvernement soviétique note que la RFA « obtient la possibilité de mettre au point et de déployer ses propres armements offensifs à longue portée, capables de menacer la sécurité non seulement des voisins, mais aussi des États éloignés de la RFA ». Après avoir observé que « à chaque fois que la RFA a exigé l'annulation de telle ou telle restriction, elle l'a utilisée pour accroître son potentiel militaire qui dépasse depuis longtemps les besoins raisonnables de la défense de la RFA », le mémorandum ajoute : « Il convient de rappeler dans ce contexte que l'accord de Potsdam (en 1945) impose à la République fédérale d'Allemagne, l'un des aspects de cette revitalisation négative l'orientation purement défensive de l'alliance atlantique », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la Pravda publie ce vendredi 13 juillet un article réaffirmant la proposition soviétique du 29 juin d'ouvrir à Vienne en septembre des pourparlers avec les États-Unis sur la délimitation de l'espace et ajoute : « Jusqu'à présent il n'y a pas de réponse positive. La partie américaine a choisi une attitude négative à l'égard de cette proposition. Mais en même temps, dans la capitale américaine, on fait comme s'il ne restait plus qu'à faire les valises pour partir pour Vienne. On cherche à se faire passer pour favorable aux pourparlers proposés alors qu'en réalité on n'en veut pas ». L'article reproche au gouvernement Reagan non seulement de vouloir parler des armements nucléaires, mais aussi de « vouloir n'aborder sous une forme générale que quelques aspects » des armes spatiales, à savoir les moyens antisatellites. - (Tass, AFP, Reuters).

« personne ne peut délivrer les quatre grandes puissances, prises ensemble et chacune séparément, de l'application » (des engagements de Potsdam) et qu'« en ce qui concerne l'Union soviétique, elle entend agir comme il se doit dans cette perspective avec les co-signataires des ententes indiquées ou, s'il en est besoin, seule ».

Dans sa réponse, le gouvernement de Bonn déclare « qu'il n'est pas dans les attributions du gouvernement soviétique de veiller au respect et à l'interprétation des traités conclus par ses alliés d'Europe occidentale pour sauvegarder leur sécurité » et que le document de Moscou est « une ingérence inacceptable dans les affaires internes de la RFA et dans celles des partenaires européens de l'UEO ». La République fédérale réaffirme qu'« elle n'a pas l'intention, comme elle l'a déjà souligné à plusieurs reprises, de produire des armes stratégiques et que la décision du conseil de l'UEO n'a rien changé à cette intention ». De même à Washington, un porte-parole du département d'Etat a déclaré que les États-Unis jugent « sans fondement » les attaques soviétiques et « soutiennent » les efforts actuellement entrepris pour « revitaliser » l'UEO. « Aucun aspect de cette revitalisation ne favorisera l'orientation purement défensive de l'alliance atlantique », a-t-il ajouté.

Des « déclarations appropriées » allant dans ce sens ont été faites en même temps, selon Tass, aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, en tant que « signataires des accords et solutions alliées touchant les affaires allemandes », tandis que l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, en tant que membres de l'UEO, ont vu leur « attention attirée » sur ce problème. Commentant cette démarche, un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Lomeiko, a déclaré jeudi à Mos-

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

UNE DÉLÉGATION DU FLN AU MAROC. - Une délégation du Front de libération nationale (FLN) se rendra en visite officielle en Algérie, s'est rendu jeudi 12 juillet au Maroc à l'invitation de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) pour assister à son 4 congrès à Casablanca, a annoncé Algérie Presse Service. La délégation algérienne est dirigée par M. Mohamed Yazid, ancien représentant de la Ligue arabe à Paris et actuellement chargé au sein du FLN du « conseil d'amitié et de solidarité avec les peuples ». L'USFP, qui participe au gouvernement en la personne de son secrétaire général, M. Abderrahim Bouabid, ministre sans portefeuille, a toujours soutenu le roi Hassan sur la question du Sahara occidental, comme d'ailleurs tous les partis politiques marocains. - (AF.)

Italie

LOURDES PEINES DE PRISON APRÈS LA BANQUE-ROUTE FRAUDULEUSE D'UNE BANQUE PROCHE DU VATICAN. - Un tribunal milanais a condamné jeudi à des peines allant de deux à douze ans de prison dix-sept personnes, dont un haut dirigeant de la Banque du Vatican, son prédécesseur, ainsi qu'un banquier italien en fuite, tous trois impliqués dans la banqueroute frauduleuse de la Banca privata finanziaria de Michele Sindona. Les inculpés ont été laissés en liberté le temps de faire appel. La peine la plus dure - douze ans de prison - a été infligée à Carlo Bordonni, toujours en fuite, qui fut le bras droit de Michele Sindona en prison aux États-Unis. Le gendre de Sindona, Piersandro Maggioni, a été condamné à huit ans et demi de prison. Luigi Mennini, directeur de la Banque du Vatican - dont l'appellation officielle est Institut des œuvres religieuses - et membre du conseil d'administration de la Banca privata finanziaria,

Pakistan

QUARANTE ET UNE PERSONNES ACCUSÉES DE « COMLOT » SOUTENU PAR LA LIBYE. - Quarante et une personnes ont été inculpées récemment de tentative de « complot » contre le gouvernement Zia Ul Haq, à l'automne 1980, avec le soutien matériel de la Libye, a-t-on appris de sources judiciaires et de proches des familles. Parmi les accusés - dont dix-sept seulement sont détenus - figurent deux anciens hauts responsables de l'armée, le général Usman Khalid et le lieutenant-colonel Hassan Ahmed, qui seraient actuellement à Londres. a-t-on indiqué de même source. Ils risquent la prison à vie. Les autres accusés seraient réfugiés en Grande-Bretagne, en RFA et en Libye. - (AFP.)

R.F.A.

VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TCHÉCOSLOVAQUE. - M. Bohuslav Choupek, ministre des affaires étrangères tchécoslovaque, a entamé jeudi 12 juillet une visite de deux jours en RFA, au cours de laquelle les problèmes d'environnement seront au premier plan de ses entretiens avec son collègue ouest-allemand, M. Hans Dietrich Genscher. La RFA veut en effet inciter la Tchécoslovaquie à limiter sa pollution atmosphérique, notamment provoquée par des centrales thermiques fonctionnant au lignite. Les furtifs nuages allemands, qui meurent victimes de la pollution atmosphérique, sont particulièrement touchés dans les régions limitrophes avec la Tchécoslovaquie et la RDA. Les relations Est-Ouest seront également l'un des thèmes des entretiens entre MM. Choupek et Genscher. - (AFP.)

Le gouvernement espagnol condamne « avec énergie » les attentats antifrancs de Burgos

Le gouvernement espagnol a condamné « avec énergie » les attentats à l'explosif perpétrés dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 juin contre des camions français, et affirmé son intention de protéger les intérêts étrangers en Espagne, dans un communiqué diffusé jeudi à Madrid. « Ces actes de violence » visent à « entraver les relations entre l'Espagne et d'autres États et à empêcher que soit atteint l'objectif partagé par toutes les forces politiques espagnoles, de l'intégration européenne », affirme ce communiqué. Le gouvernement espagnol négociera « avec détermination » les intérêts étrangers, et des compensations seront rapidement versées pour les dégâts causés par ces attentats.

L'ambassade de France à Madrid avait remis, mercredi, une note exprimant sa « préoccupation » au gouvernement espagnol après les attentats, dans la nuit de mardi à mercredi, contre cinq camions français dans la province de Burgos.

A Lisbonne, d'autre part, un inconnu se réclamant de l'ETA, militaire a affirmé, jeudi soir, dans un appel téléphonique à l'agence

Candidature néerlandaise à la présidence de la Commission européenne. - Le gouvernement néerlandais a présenté la candidature de M. Frans Andriessen, actuellement membre de la Commission européenne, à la présidence de cette Commission, à une réunion jeudi 12 juillet un porte-parole du ministère des affaires étrangères à La Haye. Le ministre dans des fonctions, M. Henning Christophersen, était jusqu'à présent le seul candidat officiel pour succéder à M. Thora à la présidence en janvier prochain. M. Andriessen, chrétien-démocrate, a été député de 1967 à 1977, avant de devenir ministre des finances, fonction qu'il a assumée de 1977 à 1980. - (AFP.)

lectuel... ICHNIK... WUJEC...

PROCHE-ORIENT

Liban

Les Forces libanaises ont établi une liste de 1 242 chrétiens enlevés depuis novembre 1982

« Depuis le début de la guerre en 1975, les chrétiens ont été et demeurent la première et la plus grande victime du drame des personnes enlevées. Des milliers de chrétiens ont disparus, enlevés par les groupes palestiniens, les troupes syriennes et leurs alliés. Aucune enquête exhaustive n'a pu être menée jusqu'à ce jour à ce sujet. Cependant, le Comité des parents des personnes enlevées, créé à Beyrouth-Est en septembre 1983, a établi une liste des personnes disparues entre novembre 1982 et janvier 1984 », écrit l'Alliance libanaise - qui représente en France les Forces libanaises (chrétiennes) - dans un dossier daté du 11 juillet et remis à M. Michel

Bhuh, président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

Ce document, qui entend répondre à de récentes accusations de leurs adversaires tendant à faire des Forces libanaises les responsables principales des enlèvements au Liban, contient la liste nominale de 1 242 chrétiens enlevés par les druzes du Parti socialiste progressiste, les chiites d'Amal et le Parti populaire syriaque (formation libanaise favorable à l'unité du Proche-Orient autour de Damas).

Outre la FIDH, à Paris, cette liste a été remise, à Beyrouth, à la Croix-Rouge internationale et au comité quadripartite de sécurité. A l'exception de quelques dizaines de cas en septembre 1983 et en décembre 1983 et janvier 1984, la plupart des enlèvements, selon les Forces libanaises, sont le fait des miliciens druzes de M. Walid Joumblatt et, accessoirement, de ceux du PPS, ces derniers s'étant surtout manifestés dans le Haut-Metn.

De novembre 1982 à janvier 1984, c'est environ un millier de chrétiens que les druzes, selon le rapport, ont enlevés dans une cinquantaine de localités, notamment au Chouf. Il n'y a pas d'espoir d'en retrouver beaucoup de vivants, de moins parmi ceux enlevés durant la « guerre du Chouf », en septembre 1983. M. Joumblatt l'a, du moins, affirmé (*Le Monde* du 13 juillet). Ce millier de « disparus » est distinct des 1 200 à 1 500 civils chrétiens tués au Chouf par les druzes en septembre 1983, selon plusieurs enquêtes, dont celles de M. Georges Assaf, avocat libanais mandaté par le Conseil des Eglises du Proche-Orient, relevant du Conseil oecuménique des Eglises de Genève (*Le Monde* du 2 mars 1984).

Interrogé sur son absence à la Journée d'information sur les disparus au Liban, récemment tenue à Paris (*Le Monde* du 3 juillet) à l'initiative de plusieurs organisations dont la FIDH, M. Foad Malek, animateur à Paris de l'Alliance libanaise, nous a déclaré : « Je n'y ai pas été invité et lorsque je me suis renseigné on m'a indiqué qu'il fallait l'être pour y participer ».

A Beyrouth-Est, des centaines de chrétiens, surtout des femmes, ont manifesté ces jours derniers, réclamant « la libération des 1 400 personnes enlevées de 1982 à 1984 ». Mardi 10 juillet au soir, les manifestants ont occupé le siège de Cas-5 de T66-Liban, dans le secteur chré-

tien, et y ont fait diffuser un communiqué indiquant notamment : « Il n'y aura pas de paix tant que nos enfants endureront des souffrances pires que celles de la guerre ».

J.-P. P.-H.

« M. Triki à Beyrouth. - Le chef de la diplomatie libyenne, M. Abdessalam Triki, a quitté Beyrouth par la route en direction de Damas, jeudi 12 juillet, à l'issue d'une visite de quelques heures au Liban. Il a été reçu par le président Amine Gemayel et par le premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Karamé. La visite de l'ambassadeur libyen, annoncée pour mercredi 11 juillet, avait été reportée (le *Monde* du 12 juillet) en raison des menaces proférées par les Brigades Sadiq (organisation clandestine chiite) qui, le même jour, avaient dynamité l'ambassade libyenne à Beyrouth-Ouest. Par ailleurs, le président Assad a dépeché, jeudi, un émissaire dans le nord du Liban pour tenter de mettre fin aux combats entre deux milices prasyriennes, les Maradas de l'ex-président Fraigé et le Parti populaire syriaque (*Le Monde* du 13 juillet). Sept personnes ont été tuées et 20 autres blessées lors des combats depuis mercredi 11 juillet. - (AFP-Reuters.)

Syrie

M. CHEYSSON S'ENTRETIENT AVEC LE VICE-PRÉSIDENT KHADDAM

Damas (AFP). - M. Cheysson est arrivé jeudi 12 juillet à Damas alors que la presse syrienne se cache pas sa mauvaise humeur à l'égard de la politique française au Proche-Orient, notamment après la visite de M. Mitterrand en Jordanie et au Caïre. Le chef de la diplomatie française, qui a été accueilli par son homologue syrien, M. Farouk El Charri, a déclaré qu'« on ne pouvait réfléchir au problème du Proche-Orient sans connaître l'attitude de la Syrie ». M. Cheysson venait d'Irak (*Le Monde* du 13 juillet).

Le ministre français, dans la dernière visite en Syrie, est allé le 4 juillet 1983, à Damas, avec M. Chareh et le général Mustapha Tlass, ministre de la défense. Il devait s'entretenir ce vendredi matin, avant son départ, avec le vice-président Abdelkhalim Khaddam.

DES ARMES ET DES EXPERTS MILITAIRES SOVIÉTIQUES POUR LE KOWEÏT

Le Koweït a signé avec l'Union soviétique un accord d'armement portant sur une somme totale de 327 millions de dollars, dans l'espoir que cela dissuadera l'Irak d'attaquer des navires commerciaux dans le Golfe, a annoncé le journal koweïtien *Al Qabas*.

Le ministre koweïtien de la défense, le cheikh, Salem El-Sabah, a toutefois précisé à Moscou, où il effectuait actuellement une visite (*Le Monde* du 11 juillet), que l'accord ne constitue pas un pacte de coopération militaire entre son pays et l'Union soviétique. Les diplomates arabes et occidentaux notent toutefois que, pour la première fois depuis son indépendance, le Koweït accueille des experts militaires soviétiques.

Selon *Al Qabas*, les experts seront chargés d'assembler les équipements militaires, de les faire fonctionner et d'entraîner le personnel koweïtien. Jusqu'à présent, le Koweït utilisait les services d'experts syriens et égyptiens pour la manipulation du matériel soviétique. D'après les responsables, le Koweït a conclu cet accord parce que Washington a refusé de lui vendre des missiles « Stinger ». Son voisin saoudien a, lui, obtenu récemment 400 Stinger. L'accord soviéto-koweïtien prévoit la fourniture de missiles sol-air et sol-sol, de chars et d'autres équipements lourds. L'URSS se fournira pas de missiles anti-aériens Serr-7 ni de Mig. - (AFP.)

AMÉRIQUES

El Salvador

La guérilla paralyse sérieusement le trafic dans le Nord et l'Est

La circulation a été sérieusement paralysée le jeudi 12 juillet dans plusieurs régions du Salvador, en particulier dans le Nord et l'Est, en raison de la campagne systématique de sabotage lancée depuis le lundi 9 juillet par la guérilla. De source militaire, on a précisé jeudi que seuls quelques véhicules ont pu assurer la liaison entre la capitale et Aguilares, à une trentaine de kilomètres au nord, sur la route qui mène à Chalatenango. Mais personne, ajoute-t-on de même source, « ne se risque au-delà d'Aguilares ».

La radio des insurgés a confirmé que les unités du Front Farabundo Martí avaient l'ordre de ne permettre aucun trafic. Selon la radio, la circulation en direction du nord et de l'est est réduite de 95 %. Elle serait totalement paralysée dans le département d'Usulután, ce qui est confirmé par les compagnies de transports. Une mine a explosé au passage d'un train près d'Aguilares. La motrice et un des wagons sont sortis des rails.

D'autre part, les excès et les violations des droits de l'homme continuent, un mois après la prise de pouvoir par le président Duarte. Selon l'organisme juridique de l'archevêché de San-Salvador, cent trente quatre personnes ont été tuées par les forces de sécurité et les Escadrons de la mort au cours des dernières semaines. Une quinzaine de personnes auraient disparu. M. Duarte avait déclaré samedi que « le premier mois de gouvernement s'était déroulé sans une seule dénonciation d'abus de pouvoir ». Cependant le colonel Lopez Nula, nouveau vice-ministre de la sécurité, a admis que « des abus se poursuivaient ».

Un comité de défense des prisonniers politiques et des disparus a dénoncé, jeudi, une « escalade dans la répression » et a exigé une

amnistie pour tous les prisonniers politiques. Le Comité des mères et des parents de prisonniers politiques et disparus a affirmé que trois cent soixante et une personnes étaient détenues à la prison de Maricao, près de la capitale. Le comité a protesté contre la « constante surveillance » de la police et a souligné sa volonté de lutter pour que des éclaircissements soient donnés sur toutes les disparitions.

On estime en revanche à Washington que le Salvador a enregistré au cours des derniers mois un net progrès dans le domaine des droits de l'homme, avec des élections libres, et l'élimination des Escadrons de la mort. Jeudi, M. Alan Romberg, porte-parole du département d'Etat, a fait état d'un rapport, signé du secrétaire d'Etat M. Shultz, actuellement en Asie, et qui indique que « le gouvernement du Salvador a montré des progrès en ce qui concerne la réforme agraire, les élections libres, la liberté d'association, l'établissement de l'autorité de la loi, un système judiciaire effectif et la fin des activités des Escadrons de la mort ». Il s'agit du rapport réclamé par le Congrès pour approuver la poursuite de l'assistance militaire américaine au gouvernement de San-Salvador. Le rapport doit être remis le vendredi 13 juillet. - (AFP, Reuters.)

« Trafic interrompu entre le Honduras et le Salvador. - Le gouvernement du Honduras a été contraint, jeudi 12 juillet, de suspendre le trafic commercial avec le Salvador dans le secteur d'El Amatillo en raison de l'intense campagne de sabotage des transports lancée par la guérilla salvadorienne. Mercredi, cinq véhicules ont été incendiés sur la route qui relie San-Salvador à El Amatillo. Un conducteur a été tué. - (AFP.)

AFRIQUE

LES SUITES DE L'« AFFAIRE DIKKO »

Expulsions réciproques de diplomates entre Londres et Lagos

Londres. - Après la rocambolesque tentative d'enlèvement à Londres de M. Umaru Dikko, ancien ministre nigérian recherché par le nouveau régime militaire de Lagos, le gouvernement britannique a décidé de déclarer indésirables deux membres de la mission diplomatique du Nigeria, un conseiller et un attaché.

Ils ont une semaine pour quitter la Grande-Bretagne. Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a annoncé cette décision le 12 juillet devant la Chambre des

De notre correspondant

communes, en ajoutant que le retour à Londres du haut commissaire (ambassadeur) du Nigeria, le général Haldan Hananiya, rappelé par son gouvernement « pour consultation », au début de la semaine, s'était pas jugé « convenable ».

La riposte des autorités nigérianes, qui persistent à nier toute responsabilité dans cette affaire, ne s'est pas fait attendre : on a appris vendredi que deux diplomates britanniques venaient d'être déclarés persona non grata à Lagos.

Quatre personnes, trois Israéliens et un Nigérien, ont déjà été arrêtés et incriminés pour avoir participé directement à l'enlèvement manqué (*Le Monde* du 11 et du 12 juillet). Sir Geoffrey a souligné que Scotland Yard avait obtenu des « preuves » permettant d'impliquer des membres du haut commissariat et qu'en conséquence le gouvernement avait demandé l'extradition de ces personnes. Mais les dirigeants nigériens ont refusé.

La précaution très particulière avec laquelle le secrétaire au Foreign Office a tenu à signifier que le général Hananiya était en réalité, lui aussi, jugé indésirable montre que le gouvernement britannique ne souhaite pas convenir entre eux des relations entre Londres et Lagos. Le fait que le général Hananiya ait été opportunément rappelé dans son pays a facilité les choses, et cela tend à prouver que les autorités nigérianes, elles non plus, ne désirent pas aggraver la tension, bien qu'elles n'aient aucune chance d'obtenir l'extradition de M. Dikko, qu'elles ont réclamée.

Sir Geoffrey a d'ailleurs bien précisé qu'il espérait que les récents événements s'affaiblissent, pas à pas, les rapports entre les deux pays. La presse londonienne n'a pas manqué de faire remarquer que le Nigeria est, de beaucoup, le principal partenaire de la Grande-Bretagne en Afrique noire et l'un des plus importants dans le monde en dehors de l'Europe et des Etats-Unis. Malgré la récession au Nigeria, les exportations britanniques vers ce pays se sont élevées en 1983 à 800 millions de livres (environ 9,6 milliards de francs). Huit avions de combat Jaguar ont été commandés par l'armée nigérienne. Même si la « négritisation » des entreprises étrangères a réduit le nombre des Britanniques travaillant dans le pays, ceux-ci sont encore près de 12 000 et le montant des intérêts des compagnies britanniques atteindrait plus de 2 milliards de livres.

FRANCIS CORNU.

TROIS ISRAËLIENS AURAIENT COMMANDITÉ L'ENLÈVEMENT

Trois hommes d'affaires israéliens ayant des intérêts commerciaux au Nigeria auraient commandité la tentative d'enlèvement à Londres de M. Umaru Dikko, affirmé, jeudi 12 juillet, le presse israélienne. Il s'agit de MM. Mordechai Allison, patron de la société de travaux publics Johnson Drake and Piper, installée au Nigeria et dont le siège est à Londres ; Eliahu Cohen et Moshe Levy, responsables de la filiale de cette société à Manhattan (New-York). Les trois hommes sont tous d'anciens cadres d'une autre entreprise israélienne de travaux publics, Solec Boach, également implantée au Nigeria, qui appartient à la centrale syndicale Histadrout (travailiste). Les dirigeants de cette entreprise avaient annoncé, en juin dernier, que le montant des dettes du gouvernement de Lagos à leur égard s'élevait à 120 millions de dollars. La presse israélienne a indiqué que les raisons pour lesquelles ces trois hommes auraient commandité cet enlèvement. - (AFP.)

Tchad

Une réunion d'« experts » pourrait précéder la conférence de Brazzaville

Un déblocage serait intervenu dans la préparation de la conférence de réconciliation nationale entre Tchadiens qui doit se tenir à Brazzaville, si l'on en juge par les propos tenus, jeudi 12 juillet, à Paris, par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement de N'Djamena, M. Ahmed Khourou. « Selon les Congolais », a-t-il assuré, « l'opposition » serait d'accord pour que la conférence soit précédée d'une réunion au niveau des « experts » (condition posée par le gouvernement tchadien). M. Khourou a précisé qu'il tenait cette affirmation d'un responsable du gouvernement congolais qu'il avait rencontré la veille à Genève, à l'occasion de la conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés africains. Si cet accord se confirme, l'un des principaux obstacles à la tenue de la conférence de Brazzaville serait levé, dans la mesure où, jusqu'à présent, l'opposition et notamment le GUNT de M. Goukouni Oueddei, a toujours affirmé que la conférence devait se tenir directement « au sommet » (« c'est-à-dire avec les chefs des diverses tendances de l'opposition et le président tchadien, M. Hissène Habré »), sans réunion préparatoire (*Le Monde* du 12 juillet).

M. Allam-Mi, ambassadeur du Tchad à Paris, a toutefois souligné : « La volonté de l'opposition est une chose, celle du « commanditaire » en est une autre : Tripoli ne veut que d'une rencontre Goukouni-Habré ».

M. Khourou a également affirmé que « si cela peut ramener la paix au Tchad », « la présidence » (celle de M. Hissène Habré) pourra être remise en cause à Brazzaville. Le secrétaire d'Etat a estimé que « dans une première phase (la réunion des « experts »), il n'est pas souhaitable que la France et la Libye soient représentées, car cela risquerait de compliquer les choses ». En revanche, lors de la réunion « au sommet », la présence de ces deux pays est « nécessaire ».

Sur ce dernier point, comme sur les refus catégoriques du président Habré de discuter « d'égal à égal » avec l'opposition, les obstacles sont loin d'être levés. Il paraît en effet improbable que le GUNT accepte de siéger à la table de conférence, au même titre que les multiples mouvements ou groupuscules qui sont hostiles au gouvernement de N'Djamena. - I. Z.

République Sud-Africaine

Un attentat à Durban a fait cinq morts et dix-neuf blessés

De notre correspondant en Afrique australe

Johannesburg. - La ville de Durban a de nouveau été, jeudi 12 juillet, la cible des poseurs de bombes. Un engin explosif, vraisemblablement déposé dans une voiture, a provoqué la mort de cinq Noirs et fait dix-neuf blessés dont quatorze Noirs dans un faubourg du port sud-africain. La déflagration s'est produite à l'heure de sortie des bureaux, en face d'un immeuble abritant plusieurs sociétés, ce qui explique le nombre élevé de victimes. Les dégâts matériels sont par ailleurs importants.

Cet attentat est le septième commis depuis le 15 décembre. Six d'entre eux avaient été revendiqués par l'ANC (Congrès national africain), qui avait toutefois démenti sa participation dans l'explosion qui, le 3 avril, avait causé la mort de trois autres personnes. La région de Durban paraît être un des terrains privilégiés d'action des militants de l'ANC, en dépit de la chasse qui leur est donnée au Swaziland tout proche et malgré leur expulsion du Mozambique après la signature du pacte de Kromati. Le 14 mai, quatre d'entre eux ont été tués par la police lors de l'attaque au lance-roquettes contre une raffinerie de pétrole.

Ce nouvel attentat survient moins d'une semaine après les déclarations de M. Oliver Tambo, président de l'ANC, qui, le 6 juillet, à Gaborone (Botswana), annonçait que son Organisation allait intensifier sa lutte,

même si cela devait provoquer le non-invitabilité de civils (*Le Monde* du 8-9 juillet) ; ce que n'a pas manqué de rappeler jeudi soir le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange.

Malgré de sérieux revers subis au cours de ces derniers mois et alors que la police fait état régulièrement d'importants succès dans la lutte contre le terrorisme urbain, l'ANC - qui a sa « encore revendiqué cette action - parvient toujours à frapper au cœur des grandes villes. Il utilise le plus souvent le moyen aveugle de la voiture piégée, comme à Johannesburg, le 15 juin, où un Noir, M. Jimmy Matubane avait été blessé. Celui-ci, qui est aujourd'hui interrogé par la police, est suspecté d'avoir été victime de la bombe qui venait de déposer sous la roue avant du véhicule.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Tunisie

Les autorités acceptent de participer avec la Libye à une « commission mixte de sécurité »

De notre correspondant

Tunis. - Soucieux de ne pas compliquer davantage des rapports déjà difficiles avec son voisin, le Tunisie a finalement accepté l'offre libyenne de participer à une « commission mixte de sécurité ». Celle-ci, à laquelle ont été délégués trois fonctionnaires du ministère tunisien de l'Intérieur, se réunit dans la capitale libyenne afin, croit-on savoir, de régler les sources de friction qui surgissent épisodiquement entre les deux pays. Des mesures susceptibles de les éviter à l'avenir seront ensuite proposées aux gouvernements.

La mise en place de cette commission avait été proposée par le chef de la diplomatie libyenne, M. Ali Abdesslem Triki, deux semaines après l'attaque de la caserne Aziza de Tripoli par un commando d'opposants au colonel Kadhafi, commando accusé - à tort - d'avoir transité par la Tunisie. A l'époque, les dirigeants tunisiens avaient fait la sourde oreille, refusant tout dialogue tant que ne seraient pas libérés trois membres de la garde nationale (gendarmérie) enlevés à la frontière par des éléments libyens. Les trois hommes ayant été relâchés, (le

Monde du 30 juin), rien ne s'opposait plus à la réunion de la commission, dont l'utilité ne paraît cependant pas des plus évidentes. C'est, en effet, à partir de la Libye qu'ont eu lieu, ces dernières années, des infiltrations à travers la frontière tunisienne, et non le contraire, et c'est en Libye que des opposants tunisiens sont hébergés, voire entraînés militairement.

Il n'est pas exclu que le colonel Kadhafi ait pris l'initiative de cette réunion dans le but de renforcer l'image rassurante qu'il s'attache depuis quelque temps à afficher devant les « frères maghrébins ». Dans les milieux diplomatiques arabes, on prête, en effet, au « guide de la révolution » un désir de plus en plus insistant de rompre son isolement en adhérant au traité de fraternité et de concorde conclu en mars 1983 entre la Tunisie et l'Algérie, et auquel la Mauritanie s'est jointe par la suite. Or ce traité contient diverses clauses très précises quant à la sécurité des signataires et à la non-ingérence des uns dans les affaires des autres.

MICHEL DEURÉ.

ASIE

Selon Pékin

UNE DIVISION VIETNAMIENNE A LANCÉ UNE ATTAQUE EN TERRITOIRE CHINOIS

Une division vietnamienne (environ dix mille hommes) a lancé jeudi 12 juillet à l'aube une attaque de « grande envergure » contre des positions chinoises dans les secteurs de Laoshan et de Baline-Dongshan, province de Yunnan, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Les combats se poursuivaient dans la soirée de jeudi et les gardes frontalières avaient repoussé cette incursion, infligeant de « lourdes pertes » aux assaillants, ajoute l'agence. Aucun bilan des pertes chinoises n'est mentionné.

Si cette offensive était confirmée, ce serait le plus grave incident sino-vietnamien depuis la « leçon » chinoise dans le nord du Vietnam en février-mars 1979.

La veille, Hanoi avait accusé la Chine d'avoir bombardé la province frontalière de Ha-Tuyen la semaine passée, tuant ou blessant plusieurs civils, sans donner toutefois plus de précisions. L'Agence de presse vietnamienne (VNA) avait également accusé les troupes chinoises d'avoir ouvert le feu il y a deux semaines sur un autocar transportant des civils, tuant sept passagers et blessant grièvement le chauffeur.

Les graves incidents de ces derniers jours confirment une fois de plus la recrudescence de la tension entre la Chine et le Vietnam constante depuis le début de l'année. - (AFP, UPL)

Le Monde
RÉALISE CHAQUE SEMAINE
UNE ÉDITION
INTERNATIONALE
spécialement destinée à ses lecteurs
résidents à l'étranger
Exemplaires spécimen sur demande

Monde

Qu'il y a

l'article 11

référéndur

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

l'ÉDITION

politique

LA RIPOSTE DE M. MITTERRAND

Un moyen de «vérifier la confiance mutuelle»

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Ouvrir un vaste espace de liberté »

Voici le texte intégral de la déclaration faite, jeudi 12 juillet, à 20 heures, sur les trois chaînes de télévision et à la radio, par M. François Mitterrand :

« Mes chers compatriotes, « Président de la République, j'ai l'impérieux devoir de préserver, en toutes circonstances, l'unité nationale, le respect de la Constitution, le fonctionnement des pouvoirs publics, la continuité de l'Etat. « C'est parce que vous m'avez confié cette haute responsabilité que je m'adresse à vous ce soir. « Dans un pays comme le nôtre, où toutes les libertés sont assurées, où aucune n'est menacée, où plusieurs ont été étendues ou conquises au cours de ces dernières années, je cherche, en dépit des campagnes outrancières dirigées contre ceux qui sont gouvernés, à définir les voies et les moyens d'un dialogue fructueux entre tous ceux qui, opposés dans leurs conceptions, sont demeurés capables de respecter ensemble les règles de la démocratie. Je pense en particulier à un débat engagé sur l'école. « Qu'il soit bien clair que je ne considère pas qu'il soit illégitime ou choquant qu'ici ou là on ait songé à soumettre un référendum sur les nouvelles dispositions sur l'école, voulues par le gouvernement. Ces dispositions traitent, en effet, d'un problème suffisamment important pour que la souveraineté nationale puisse s'exprimer de cette façon, à ce sujet. Encore faut-il que les institutions l'autorisent. « Dans l'état présent de notre droit, ce n'est pas le cas, et l'Assemblée nationale a eu raison de rejeter la récente proposition de référendum formulée par le Sénat. « Je dois dire à cet égard que, bien avant 1981, je me suis personnellement prononcé, à diverses reprises, en faveur de l'élargissement du domaine du référendum, limité trop strictement par l'article 11 de la Constitution à l'organisation des pouvoirs publics et à certains traités internationaux. « Dans la plupart des familles politiques de la majorité ou de l'opposition d'aujourd'hui, qui ont pris des positions voisines, voire analogues. »

L'ARTICLE 11

L'article 11 de la Constitution dispose : « Le président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions, ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, comportant approbation d'un accord de Communauté ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. « Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, le président de la République le promulgue dans le délai prévu à l'article précédent. »

L'ARTICLE 89

L'article 89 de la Constitution stipule : « L'initiative de la révision de la Constitution appartient réciproquement au président de la République, sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement. « Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. « Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République a décidé de le soumettre au Parlement convoqué en congrès ; dans ce cas le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du congrès est celui de l'Assemblée nationale. « Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. »

Le référendum dans les propos de M. Mitterrand

En mai 1983, lors de son plébiscite annuel à la roche de Solaz, M. Mitterrand avait constaté qu'il ne disposait pas de la majorité nécessaire pour engager une réforme de la Constitution que de toute façon il ne juge pas urgente. (Le Monde du 24 mai 1983). « Pendant la campagne présidentielle de 1981, le 5 avril au « Club de la Presse » d'Europe 1, M. Mitterrand déclarait : « Quand j'ai proposé ce référendum sur le nucléaire, on m'avait répondu : mais ce n'est pas constitutionnel. Je le savais. La Constitution n'autorise le référendum aujourd'hui que pour tout ce qui touche à l'organisation des pouvoirs publics et à des traités de caractère international. Donc, il faudrait qu'on revise la Constitution pour permettre, comme l'on dit, des référendums à la suisse, par exemple (...). Le référendum, c'est vrai, c'est une idée nouvelle, mais je l'ai eue avec sept ou huit ans d'avance. Cela consistait à dire : pourquoi les Français ne seraient-ils pas traités en gens majeurs, pourquoi, sur un certain nombre de problèmes importants, ne seraient-ils pas appelés à se prononcer, tout simplement ? Comme cela, ceux qui sont pour le droit, ceux qui sont contre le droit, finalement, il s'établira une volonté nationale moyenne qu'il sera très intéressant de connaître. »

La plupart des juristes et le président de la République sont d'accord : la Constitution - en son état actuel - ne permet pas de soumettre au référendum des problèmes de société. « Son article 11, qui prévoit la procédure référendaire est, en effet, particulièrement limitatif. Dans la procédure d'abord. Ne peuvent avoir l'initiative d'une consultation référendaire que le gouvernement - encore cela doit-il être pendant la durée des sessions parlementaires - et le Parlement grâce au vote d'une motion identique par le Sénat et l'Assemblée nationale. Et cette procédure ne peut intervenir que sur un projet de loi, c'est-à-dire sur un texte déposé par le gouvernement. Les parlementaires ne peuvent donc demander un référendum sur un texte qu'ils auraient eux-mêmes préparé. De plus, la décision de consulter le peuple appartient au président de la République et à lui seul. Il en prend seul la responsabilité puisque, pour l'application de l'article 11, il n'a pas besoin du contre-signe du premier ministre. C'est aussi le cas, notamment, pour la nomination du chef du gouvernement ou la dissolution de l'Assemblée nationale, mais cela ne s'est pas pour la plupart de ses autres décisions les portées législatives ou réglementaires. « L'article 11 restreint ainsi le champ du référendum. En dehors de la révision de la Constitution - cas particulier qui relève de l'article 89 - le peuple ne peut être consulté, un l'état actuel des choses, que sur l'approbation d'un accord de Communauté (mais comme la Communauté qui réunit la France et certaines de ses anciennes colonies n'existe plus,

cette disposition n'a plus de raison d'être), sur la ratification d'un traité (ce que fit Georges Pompidou le 23 avril 1972 pour l'élargissement du Marché commun) et sur l'« organisation des pouvoirs publics ». « Le champ exact de cette dernière possibilité a été l'objet de nombreuses discussions. Dans leur livre, la Constitution de la République française (publié chez Economica), MM. François Luchaire, ancien président de l'université de Paris-I et ancien membre du Conseil constitutionnel, et Gérard Comac, professeur à l'université de Paris-I, expliquent : « Le constituant a voulu étroitement limiter l'usage du référendum. Il n'a pas jugé souhaitable que le peuple puisse se prononcer au titre de l'article 11 sur des questions posées par exemple l'avortement ou la peine de mort. Dans le polyptyque de son cours à Sciences Po de 1967-1968, M. François Goguel, qui fut secrétaire général du Sénat et membre du Conseil constitutionnel, affirme que « l'organisation des pouvoirs publics » a « tout de même un sens restreint ». Il rappelle que certains opposants à la loi de 1959 de M. Michel Debret sur l'enseignement privé avaient suggéré qu'elle fut soumise à référendum. Pour M. Goguel, cela n'était pas acceptable. « Il n'était vraiment pas possible de considérer qu'un projet de loi concernant l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé est un projet portant sur l'organisation des pouvoirs publics. L'Université est un corps éminent de l'Etat et dans la société elle n'est certainement pas un des pouvoirs publics. »

Comme le chef de l'Etat, ces auteurs souhaitent une extension de la possibilité référendaire, mais, les uns et les autres, pas forcément pour les mêmes raisons. MM. Luchaire et Comac envisagent pour donner un référendum « la vitalité qui lui manque », car, disent-ils, « pour l'ouvrir au souffle de la démocratie, il faudrait le libérer des formules maladroites et soupçonneuses de l'article 11 ». Mais ils demandent aussi que soit rendu possible « de proposer au peuple le choix entre deux textes ». Pour répondre aussi au souci de dédramatiser certains problèmes en évitant de mêler la question de la confiance au gouvernement à la question de fond. « A l'inverse, M. Goguel, dans un article publié dans le dernier numéro de la revue Projets intitulé « Le bon sens des institutions françaises », explique que le recours au référendum constitue pour le président de la République le moyen « sans doute le plus clair de vérifier que subsiste entre lui et le pays la confiance mutuelle dont Charles de Gaulle a dit, le 10 avril 1969, qu'elle est la base de nos institutions ». Pour lui, le fort taux d'abstention au référendum de 1972 « a démontré que les Français ne voient dans le référendum qu'un moyen de mettre en jeu la responsabilité du président ». Si M. Goguel demande une modification de l'article 11, c'est « pour bien marquer que la décision de procéder à un référendum relève du président seul et pour définir, de façon stricte, ce que ce n'est pas réellement le cas les textes qui peuvent être soumis directement au suffrage universel ». M. François Mitterrand va donc lui donner satisfaction, mais sur ce

dernier point seulement. Pour ce faire, il a décidé d'utiliser l'article 89 de la Constitution qui prévoit comment celle-ci peut être révisée. Il ne retient donc pas la solution ébauchée par le général de Gaulle en 1962 pour instaurer l'élection du président de la République au suffrage universel, qui, en utilisant l'article 11, avait directement soumis son projet à référendum. La constitutionnalité de ce choix avait été sérieusement controversée. L'article 89, lui, prévoit que l'initiative de la révision appartient « conjointement au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement ». Mais il ajoute que son texte « doit être voté par les deux assemblées en termes identiques ». Après ce vote, et seulement si les deux assemblées ont voté en faveur du projet de la République, il peut décider de soumettre le projet « au Parlement convoqué en congrès », c'est-à-dire aux députés et sénateurs siégeant ensemble. Il doit alors réunir « la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés » pour être définitivement adopté. C'est la formule qu'avait retenue M. Giscard d'Estaing en 1974 pour modifier l'article 61 en permettant à soixante députés et à quinze sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel. Si le chef de l'Etat ne décide pas de convoquer le congrès, la révision n'est « définitive [qu'] après avoir été approuvée par référendum ». C'est la solution que M. Mitterrand a annoncée qu'il retiendra si le Sénat et l'Assemblée nationale se mettent d'accord sur le projet du gouvernement pour permettre dans l'avenir d'autres référendums. Th. B.

Les précédents référendums

Compromis par le premier et par le second Empire, le référendum a souvent été confondu dans l'esprit public avec le plébiscite. Après Louis-Napoléon Bonaparte en 1852, aucun président de la République n'a eu recours à cette procédure. C'est le général de Gaulle qui, le premier après la Libération en 1945, rétablit sa pratique. Trois référendums ont alors servi à liquider les séquelles de la III^e République et à fonder la Constitution de la IV^e. Après son retour au pouvoir en juin 1958, de Gaulle a mis à cinq reprises la procédure référendaire à l'épreuve. Un référendum qu'il a établi la V^e République et c'est à cause d'un référendum perdu qu'il n'a quinqué le pouvoir en 1969. Son successeur, Georges Pompidou, y a recouru une seule fois, en 1972, pour faire ratifier le Marché commun. M. Valéry Giscard d'Estaing a préféré ne pas se servir de cette méthode de consultation du corps électoral. « Le référendum du 28 septembre 1958, organisé en vertu de la Constitution de 1947, portait approbation du projet de Constitution de la V^e République. Le « oui » l'emporta par 85,1 % des suffrages exprimés contre 14,8 % an « non ». Il y eut 20,6 % d'abstentions. Avez-vous pris position contre le projet ? Le Parti communiste, l'Union des forces démocratiques de M. Daniel Mayer, l'Union de la gauche socialiste de M. Gilles Martinet, une partie de l'UDSR avec M. Mitterrand, quelques radicaux, dont Pierre Mendès France, quelques socialistes dissidents de la SFIO comme de Gaulle, de l'Union des démocrates et socialistes, leur campagne, sans grande ampleur, s'était faite contre « le référendum-plébiscite ». « Le référendum du 8 janvier 1961 est le premier organisé en application de la Constitution de la V^e République. Son objet concernait l'autodétermination des popula-

tions algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ». Il obtint 74,9 % de « oui » contre 25 % de « non » avec 26,2 % d'abstentions. Cette consultation est, en partie, une conséquence de la semaine des barricades de janvier 1960, où les partisans de l'Algérie française s'étaient opposés à la politique du général de Gaulle favorable à une négociation avec les rebelles du FLN. « Le référendum du 8 avril 1962 approuvait les accords d'Evian (cessez-le-feu en Algérie) et les mesures à prendre sur la base de la déclaration gouvernementale du 19 mars relative à l'Algérie recueillie 90,8 % de votes favorables, 9,1 % de suffrages hostiles, les abstentions étant de 24,6 % et il y eut 5,3 % de bulletins blancs. Apparaissant, en avril 1961, le succès des généraux d'Algérie avait conduit à réorganiser les associations avec le FLN qui devaient ouvrir au bord du lac Léman pour aboutir à l'indépendance de l'Algérie. C'est aussi la période de l'activité la plus intense de l'OAS (Organisation armée secrète), qui réagit par la violence sur l'organisation des pouvoirs publics. C'est à l'occasion de cette campagne électorale que de Gaulle évoqua, dans une allocution, le 6 avril 1962, « la pratique du référendum, la plus nette, la plus franche, la plus démocratique qui soit », ajoutant : « Désormais, sur un sujet vital pour le pays, chaque citoyen pourra dire, comme il l'est à présent, directement appelé à s'engager pour sa part et à prendre sa responsabilité. » C'est, après le succès de ce référendum, une phase de l'histoire de la France en Algérie étant terminée, qu'a été organisé le référendum du 28 octobre 1962 modifiant l'article 7 de la Constitution pour permettre l'élection du président de la République au suffrage universel direct recueillie 62,2 % de « oui » contre 37,7 % de « non » avec 23,03 % d'abstentions. Alors que la procédure des précédents référendums n'avait pas été sérieusement contestée, celle choisie par de Gaulle pour celui-ci n'a provoqué des protestations et polémiques nombreuses. De Gaulle avait choisi de saisir directement le corps électoral en vertu de l'article 11, estimant qu'il s'agissait de « l'organisation des pouvoirs publics », de nombreux juristes et hommes politiques ont considéré qu'il aurait dû recourir à l'article 89 consacré à la révision constitutionnelle. C'est à la suite de l'intentat du Petit-Clemart, auquel il avait échappé le 22 août 1962, que de Gaulle avait décidé de mettre en œuvre l'élection du président de la République au suffrage universel (il était, selon la Constitution de 1958, élu par un collège de « notables », qui avait compté, lors du scrutin du 21 décembre 1958, 76359 personnes). Seul l'UNR soutient ce

projet. Tous les autres partis politiques le combattent. M. Gaston Monnerville, président du Sénat (radical) accuse le premier ministre de « forfaiture » pour avoir soutenu ce projet. A l'Assemblée nationale une motion de censure déposée contre le gouvernement Pompidou par cinquante-trois députés indépendants, MRP, socialistes et Entente démocratique, est adoptée le 5 octobre du fait de la défection d'une fraction des indépendants. Le général de Gaulle prononce la dissolution de l'Assemblée, qui sera renouvelée les 18 et 25 novembre. « Le référendum du 27 avril 1969 propose une nouvelle organisation des régimes et une transformation du rôle du Sénat. Le « non » l'emporta avec 53,17 % des suffrages contre 46,82 % au « oui » et 19,8 % d'abstentions. Ce référendum est de ceux par lesquels le président de la République, plus qu'il ne cherche à faire aboutir une réforme, pose la « question de confiance » aux citoyens, dont il est élu. Le 24 mai 1968, le général de Gaulle, croyant compréhensif le sens du mouvement qui, depuis trois semaines, s'était développé jusqu'à paralyser le pays, avait annoncé un référendum sur la « participation ». Cette initiative n'ayant eu aucun effet, sinon de mettre en évidence l'impopularité du chef de l'Etat face aux événements, de Gaulle avait prononcé, le 30 mai, après son retour de Baden-Baden, un discours d'un tout autre ton, annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale et aussitôt appuyé par une puissante manifestation de ces partisans sur les Champs-Élysées. L'écrasante victoire des gaullistes aux élections législatives des 23 et 30 juin, qui leur avaient donné la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale, était apparue, toutefois, comme l'œuvre du premier ministre, Georges Pompidou, autant que du président de la République. Celui-ci restait en peine d'une confirmation de son autorité, ébranlée par la crise de mai et partiellement éclipée par celle de son second, Pompidou remplacé par M. Maurice Couve de Murville à l'Hôtel Matignon, l'idée d'un référendum avait été reprise. Le thème de la participation, initialement retenu, avait été remplacé, rapidement, par celui de la régionalisation, qui prêtait moins à la controverse, mais accompagnés de la transformation du Sénat en une assemblée purement consultative et représentant davantage les collectivités locales. Ce second volet de la réforme, qui semble inspiré par une réaction datant de 1962 à l'encontre du Sénat, est combattu par la majorité sénatoriale d'abord, par le nouveau président de la Haute Assemblée, M. Alain Poher, mais aussi, au sein de la majorité de l'Assemblée nationale, par M. Valéry Giscard d'Estaing et une partie des républicains indépendants. La régionalisation et la transformation du Sénat n'étaient pas soumises au vote sous la forme de deux questions, mais liées en une seule, les républicains indépendants ne donnent pas de consigne de vote. Le référendum est organisé selon la procédure de l'article 11 de

la Constitution, contestée en octobre 1962. Le général de Gaulle, comme lors des précédents référendums, annonce qu'une victoire du « non » entraînerait sa démission. La gauche et le centre nébent campagne pour le projet de la réforme. Surtout, depuis une déclaration faite à Rome le 17 janvier 1969, Georges Pompidou fait figure de candidat avoué à la succession du chef de l'Etat. Les gaullistes ont donc une chance solide de conserver le pouvoir après le départ de leur chef. Le « non » l'emporta, le 27 avril, avec 53,13 % des suffrages exprimés (11943233 voix). Georges Pompidou est élu président de la République, le 15 juin, avec 57,58 % des suffrages exprimés (10688498 voix), contre M. Alain Poher. Mal préparé dans son objet, mal annoncé et mal défendu politiquement, le référendum d'avril 1969 constitue le dénouement de la crise de succession ouverte, à droite, en mai 1968. « Le référendum du 23 avril 1972 proposé par Georges Pompidou, président de la République, pour la ratification des traités d'élargissement de la Communauté européenne est approuvé par 67,70 % des suffrages exprimés mais seulement 36,11 % des électeurs inscrits et avec 7,07 % de bulletins blancs. A cette occasion, trois ans après de Gaulle, Georges Pompidou fait un usage encore inédit du référendum. Certes, il s'agit pour lui d'associer son autorité, sur la double base d'un bilan d'actin de dix années - comme premier ministre, puis comme président de la République - et de l'action qu'il a menée, au niveau européen, depuis son élection. L'objet de la consultation est la ratification des traités d'adhésion à la CEE signés par les Six avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, acte par lequel l'article 11 de la Constitution prévoit cette procédure. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est que ce recours au référendum a aussi d'une part, pour finalité de conforter la majorité, de confirmer le rôle dirigeant, pour elle, du chef de l'Etat, d'autre part vers elle les centristes et d'autre part de contrecarrer, le processus d'union engagé, à gauche, entre le nouveau Parti socialiste et le Parti communiste. En désaccord sur la question européenne, ces deux partis, en effet, sont amenés, malgré les efforts de M. François Mitterrand en faveur d'un appel commun à l'abstention, à adopter des positions différentes : le PCF préconisant le vote « non ». Le 23 avril, alors que Pompidou n'a pas mis son mandat en balance, le « oui » l'emporta, mais les abstentions furent de 34,64 % des inscrits, et les bulletins blancs ou nuls, à 7,07 % des suffrages exprimés. Ces résultats constituent un revers pour le président de la République, qui, néanmoins, le 5 juillet, annonce le remplacement de M. Jacques Chaban-Delmas par M. Pierre Messmer au poste de premier ministre. ANDRÉ PASSERON et PATRICK JARREAU.

Le Monde
RÉALISE CHAQUE SEMAINE
UNE ÉDITION INTERNATIONALE
spécialement destinée à ses lecteurs résidant à l'étranger
Exemplaire spécimen sur demande

Le Monde
RÉALISE CHAQUE SEMAINE
UNE ÉDITION INTERNATIONALE
spécialement destinée à ses lecteurs résidant à l'étranger
Exemplaire spécimen sur demande

LE RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET

LES RÉACTIONS

Dans la majorité

M. JOSPIN : un bon changement de plan

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS : « Je ne suis pas surpris de l'initiative du président de la République. Je veux dire aussi clairement que je l'approuve. J'étais sûr qu'il ne pourrait pas accepter que l'on suspecte ses intentions en matière de libertés. Je pense aussi qu'il ne pouvait pas accepter que les divisions s'exacerbent, attisées à l'envi par certains. »

« Je savais que cela faisait plusieurs années déjà qu'il pensait que, s'il fallait faire le peuple juge sur un certain nombre de grandes questions, il était prêt à le faire. Encore faut-il s'en donner les moyens juridiques. C'est ce qu'il a fait en proposant aux deux assemblées de modifier la procédure du référendum. Je pense que c'est un bon changement de plan et une façon utile de rassembler autour de l'essentiel. »

M. BAYLET (MRG) : la voie la plus démocratique

M. Jean-Michel Baylet, président du MRG : « Le président de la République, à l'écoute du pays, a choisi la voie la plus démocratique. Il a raison de souligner la solidité de nos institutions et la nécessité républicaine de les respecter. Il a raison aussi de proposer, comme le MRG le souhaite depuis longtemps, une réforme de l'article 11 de la Constitution permettant aux citoyens de se prononcer sur de grandes questions relatives aux libertés publiques. »

« Il est indispensable que le processus institutionnel choisi par le président fasse l'objet d'un

consensus de la part de toutes les forces politiques. Le débat qui va se dérouler doit être une occasion de redonner à la vie politique sa vraie dimension, de lui rendre sa dignité. La décision historique du président de la République de demander au Parlement et au pays de se prononcer sur l'élargissement du référendum correspond à une volonté d'étendre les libertés, de renforcer la vie démocratique et l'unité du pays. »

M. BRICE LALONDE : « La modification de la Constitution pour élargir le champ du référendum est une étape importante dans la défense des libertés, mais les écologistes rappellent que le référendum doit être à double clé. Il faut, comme en Suisse, que les citoyens puissent en prendre l'initiative sur pétition. »

« Il est indispensable que le processus institutionnel choisi par le président fasse l'objet d'un consensus de la part de toutes les forces politiques. Le débat qui va se dérouler doit être une occasion de redonner à la vie politique sa vraie dimension, de lui rendre sa dignité. La décision historique du président de la République de demander au Parlement et au pays de se prononcer sur l'élargissement du référendum correspond à une volonté d'étendre les libertés, de renforcer la vie démocratique et l'unité du pays. »

M. SERGE DEPAQUIT, secrétaire national du PSU

« La décision de M. François Mitterrand de soumettre à l'ensemble des Français l'extension du référendum aux grandes questions de société est une avancée démocratique très importante. Nous nous félicitons de cet élargissement des libertés en France. »

M. MARCEL DEBARGE, membre du secrétariat national du PS

« Le président de la République vient de faire passer une bouffée d'air frais concernant les libertés. Il s'agit là d'un acte responsable, d'une volonté clairement exprimée permettant au peuple français d'être, comme il se doit, le juge, l'acteur essentiel, notamment pour tout ce qui concerne le fonctionnement démocratique des institutions et de la vie de notre pays. »

M. LAJOINIE (PCF) : préoccupations renforcées

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale : « L'extension des possibilités constitutionnelles de recours au référendum peut être admise si elle s'applique aux grandes questions touchant à l'élargissement des libertés publiques. Quant au nouveau projet sur l'école annoncé par le président de la République, il suscite chez nous des préoccupations renforcées par les premières déclarations des hommes de droite. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que le projet ne doit comporter aucun élément constituant un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre progressive et concertée des engagements visant au développement et à la rénovation d'un grand service public de l'éducation nationale. »

M. JEAN LECANUET (UDF) : le pouvoir recule

M. Jean Lecanuet, président de l'UDF : « Le 17 et le 24 juin ont porté. Le pouvoir recule. Il retire la loi qui menaçait la liberté de l'enseignement. L'opposition marque un point. Ce succès la renforce. Il lui reste à contraindre le président de la République à faire connaître avant le référendum sur le référendum le contenu des lois qu'il soumettra par la suite au jugement du suffrage universel. L'habileté, quand elle est trop habile, ne peut masquer l'échec. »

M. GAUDIN (UDF) : un plébiscite

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale : « L'opposition ne s'est pas battue en vain au Parlement. Le message sur les libertés, que les Français ont adressé le 17 juin en votant et le 24 juin en manifestant si nombreux dans les rues de Paris, a enfin été entendu. Sur le projet de loi Savary, le président de la République recule, désavouant implicitement le gouvernement et sa majorité. En étendant aux libertés essentielles le domaine de recours au référendum, le président de la République reconnaît que le texte de loi désormais retiré touchait à ces libertés. L'Assemblée nationale et le Sénat devront donc modifier l'article 11 de la Constitution. Il ne s'agit pas d'une opération qui devrait s'apparenter à un plébiscite. Mais il est indispensable que la volonté populaire puisse s'exprimer par cette procédure nouvelle sur le principe même de la liberté de l'enseignement. Le plébiscite non, le référendum oui. »

M. MÉHAIGNERIE (CDS) : juridisme obscur

M. Pierre Méhaignerie, président du CDS : « Devant la gravité des problèmes que se posent au pays, une déclaration aussi solennelle n'avait de sens que si elle annonçait un changement radical du pouvoir sur le problème de l'école. Si ce changement se confirme, ce sera la grande victoire de toutes ces familles de France qui refusent à

Dans l'opposition

« Sagesse » pour M. Barre, « manœuvre » pour les autres

Des trois « présidentiables » de l'opposition qui s'étaient tous, dans le passé, déclarés favorables à une modification du champ d'application de l'article 11 de la Constitution, M. Raymond Barre a été le premier à réagir. L'ancien premier ministre « accueille avec satisfaction » la décision du président de la République d'engager une réforme constitutionnelle, insistée sur la « sagesse » dont il fait preuve en retirant le projet de loi sur l'enseignement privé, « dans un souci d'unité nationale ». Mais il va sans plus loin, en soulignant que M. Mitterrand « engage sa responsabilité » devant le peuple français à l'occasion d'un deuxième référendum qui porterait sur l'enseignement en France.

Encore hésitants, l'opposition insiste surtout sur le « recul » opéré par le président de la République, qui retire le projet de loi sur l'enseignement privé parce que notamment il aurait entraîné « le message sur les libertés que les Français ont adressé le 17 juin et le 24 juin » au pouvoir. Elle souligne la « victoire » qu'elle a ainsi obtenue. M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, va même jusqu'à juger que le gouvernement serait « bien inspiré » de retirer aussi « sa » loi sur la presse. L'opposition se montre, en revanche, très prudente quand elle juge l'initiative de M. Mitterrand de soumettre à un référendum la révision de l'article 11 de la

M. BARRE : M. Mitterrand doit engager sa responsabilité dans un second référendum sur l'enseignement

« J'accueille avec satisfaction la décision du président de la République d'engager une réforme constitutionnelle en vue d'élargir aux libertés publiques le champ d'application de l'article 11 de la Constitution, sous réserve bien entendu du contenu du texte qui sera soumis aux deux Assemblées », nous a déclaré M. Raymond Barre. « Le président de la République a, dans un souci d'unité nationale, sagement retiré le projet de loi sur l'enseignement privé actuellement débattu au Sénat. Je souhaite que le nouveau projet qui doit être établi par le gouvernement reconnaisse et garantisse sans équivoque le pluralisme de l'enseignement en France. »

« Je souhaite également que ce texte soit, après la révision constitutionnelle, soumis par le président de la République à un référendum et que à cette occasion, comme les circonstances, le président de la République engage sa responsabilité devant le peuple français. »

M. LECANUET (UDF) : le pouvoir recule

M. Jean Lecanuet, président de l'UDF : « Le 17 et le 24 juin ont porté. Le pouvoir recule. Il retire la loi qui menaçait la liberté de l'enseignement. L'opposition marque un point. Ce succès la renforce. Il lui reste à contraindre le président de la République à faire connaître avant le référendum sur le référendum le contenu des lois qu'il soumettra par la suite au jugement du suffrage universel. L'habileté, quand elle est trop habile, ne peut masquer l'échec. »

M. GAUDIN (UDF) : un plébiscite

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale : « L'opposition ne s'est pas battue en vain au Parlement. Le message sur les libertés, que les Français ont adressé le 17 juin en votant et le 24 juin en manifestant si nombreux dans les rues de Paris, a enfin été entendu. Sur le projet de loi Savary, le président de la République recule, désavouant implicitement le gouvernement et sa majorité. En étendant aux libertés essentielles le domaine de recours au référendum, le président de la République reconnaît que le texte de loi désormais retiré touchait à ces libertés. L'Assemblée nationale et le Sénat devront donc modifier l'article 11 de la Constitution. Il ne s'agit pas d'une opération qui devrait s'apparenter à un plébiscite. Mais il est indispensable que la volonté populaire puisse s'exprimer par cette procédure nouvelle sur le principe même de la liberté de l'enseignement. Le plébiscite non, le référendum oui. »

M. MÉHAIGNERIE (CDS) : juridisme obscur

M. Pierre Méhaignerie, président du CDS : « Devant la gravité des problèmes que se posent au pays, une déclaration aussi solennelle n'avait de sens que si elle annonçait un changement radical du pouvoir sur le problème de l'école. Si ce changement se confirme, ce sera la grande victoire de toutes ces familles de France qui refusent à

Constitution. Elle parle de « manœuvre politique » qu'il faut accueillir « avec la plus grande réserve », de « juridisme obscur » et se demande ce que cette « opération » qui « indiscutablement » est « habile » cache comme piège. Le Parti des forces nouvelles (extrême droite) voit là une preuve du « cynisme » de M. Mitterrand qui « n'aura pas les Français comme cible ».

Le groupe RPR de l'Assemblée nationale, réuni en fin de matinée, en présence de M. Jacques Chirac, devait statuer la réponse à apporter au président de la République. Mais il est peu probable que le mouvement de M. Jacques Chirac puisse être hostile au principe même de cette consultation, étant données ses précédentes prises de position en faveur de l'extension du champ d'application du référendum et les récentes propositions de loi que les deux groupes parlementaires avaient déposées dans ce sens en 1983.

Pour l'UDF, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe de l'Assemblée nationale, émet les plus grandes réserves quant à la procédure retenue, estimant que le président de la République aurait pu choisir de soumettre le projet de loi au Parlement réuni en congrès plutôt qu'il l'organiser un référendum qui, selon lui, retire

M. PONS (RPR) : manœuvre politique

M. Bernard Pons, secrétaire général du RPR : « L'extension du champ d'application de l'article 11 de la Constitution est une mesure qui, au fil des ans, s'est imposée et que nous demandons. Nos deux groupes, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont, en juin 1983, des propositions de loi dans ce sens, qui n'avaient pas été retenues par le gouvernement. L'intervention sous forme de projet de loi de la République relève, à l'évidence, d'une manœuvre politique. Nous l'accueillons donc avec la plus grande réserve et nous ne nous prononcerons qu'après avoir pris connaissance du projet de loi qui sera soumis aux deux Assemblées. En outre, l'annonce du retrait du projet de loi sur l'enseignement nous paraît un démenti que le président de la République s'adresse à son gouvernement. »

M. LABBÉ (RPR) : diversion

M. Claude Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a lu, après la réunion du bureau de ce groupe vendredi matin, la déclaration suivante : « Le président de la République se livre à une manœuvre de diversion, car une réforme de la Constitution n'est pas nécessaire pour soumettre le projet Savary au référendum. Alors qu'il fait repousser par la majorité, à l'Assemblée nationale, la proposition du Sénat, il décide aujourd'hui un référendum sur le référendum. M. Mitterrand prétend protéger les libertés alors que depuis trois ans la majorité socialiste y a apporté restriction sur restriction sans tenir compte de l'opinion des Français. Pour l'instant, nous constatons que le problème de la liberté de l'enseignement reste entièrement posé et que les intentions réelles du président de la République demeurent inconnues. »

M. LÉOTARD (PR) : pour un sommet de l'opposition parlementaire

M. François Léotard, secrétaire général du PR : « La modification de la Constitution est une chose sérieuse. Il ne faut pas la traiter à la légère. L'opposition ne peut que souscrire à un élargissement de la protection des libertés. Elle ne peut cependant qu'exprimer sa crainte de voir le président de la République utiliser la réforme constitutionnelle pour tenter de retrouver une confiance perdue. Le seul vrai moyen de sortir de l'impasse politique que par le président de la République, c'est de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant à l'école, nous continuons le combat. Il a souhaité, vendredi matin, la réunion la plus rapide possible d'un sommet de l'opposition parlementaire. »

M. LE PEN (FN) : trop restrictif

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite) : « Le Front national approuve le projet d'élargissement des domaines de l'article 11 de la Constitution sur le référendum, qui figurait d'ailleurs dans son pro-

Lors de sa rencontre, le 6 juillet à Chantilly, avec M. Mitterrand, M. Giscard d'Estaing, qui souhaitait que le président de la République prenne « une initiative qui débouche sur la situation », aurait suggéré cette procédure évoquée par M. Gaudin à la convocation de l'Assemblée en congrès. M. Mitterrand a choisi la procédure par référendum. C'est un cas pour que l'UDF réagisse véritablement, mais en discutant les possibilités d'annuler le projet de loi de révision de la Constitution qui sera soumis aux deux Assemblées.

Déjà, l'opposition rappelle l'hostilité de M. Mitterrand au principe même du référendum et, comme par exemple M. Stiel, député UDF-CDS de la Marne, s'étonne qu'il veuille « encore renforcer les pouvoirs du président de la République », alors qu'il démissionnait, quand il était dans l'opposition, « le caractère personnel du pouvoir ». Il n'est pas moins vraisemblable qu'elle démissionnera aussi. M. Mitterrand, lorsqu'il a décidé d'engager une grande réforme, d'un engagement d'orientation sur l'enseignement. Elle rejoindrait ainsi M. Barre qui souhaite qu'à cette occasion le président de la République engage sa responsabilité, comme avait pu le faire le général de Gaulle, en 1969.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

d'un régime aux abois (...). Nos concitoyens ne confondront pas la modification des moyens institutionnels avec une finalité politique socialiste qui restera condamnée. »

« LES COMITÉS D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE (CAR) : « En demandant aux Français s'ils sont attachés aux libertés, M. Mitterrand veut se faire plébisciter. M. Mitterrand, par sa politique, a divisé les Français plus que jamais depuis cent ans. Il ne peut y avoir une pacification des esprits tant qu'il restera au pouvoir (...). Si le référendum est organisé après l'assassinat de nos libertés, les Français auront été joués et devront refuser de participer à cette farce. »

« PARTI DES FORCES NOUVELLES (PFN, extrême droite) : « Mitterrand n'aura pas les Français comme cible. Après la défaite des européens et la grande démonstration populaire de rue le 24 juin, le pouvoir tente une ultime manœuvre grossière pour se redonner un semblant de légitimité. Interroger les Français sur les libertés alors que celles-ci n'ont jamais été aussi bafouées relève du cynisme le plus pur. Le peuple français ne sera pas dupe. »

« M. MICHEL PÉRICARD, député RPR des Yvelines, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, maire de Saint-Germain-en-Laye : « Ce soir, ce sont les socialistes sectaires qui sont cocus. C'est absolument évident. »

Dans les organisations syndicales et patronales

M. BERNARD LACOMBE (secrétaire confédéral de la CGT) :

« Il n'est pas du tout certain que les chômeurs et les salariés, fortement préoccupés par leur situation, et celle de leur famille, (...) trouvent la prise en compte de leurs problèmes dans les propos et les décisions que vient d'annoncer le président de la République. La question, que pose la CGT, de savoir si oui ou non les hommes responsables du pouvoir politique vont enfin écouter les travailleurs et en tirer des conséquences positives reste posée. Sans préjuger des interrogations ou réserves que peut susciter une modification constitutionnelle aussi sérieuse, nombre de salariés aussi qu'il y a aujourd'hui des sujets beaucoup plus brûlants pour mobiliser les énergies. »

M. JEAN GRUAT (secrétaire général adjoint de la CFEC) :

« Le président de la République vient manifestement de calmer le jeu politique. Soucieux en toute circonstance de ne pas s'imiscer dans le domaine politique, la CFEC se gardera de porter un jugement sur l'initiative qui vient d'être annoncée sur le problème de l'école. Un répit est manifestement envisagé. Ceux qui ont manifesté à Paris le 24 juin y ont très certainement contribué, ce qui nous fait maintenant souhaiter, c'est que soient corrigés les aspects d'un projet que la CFEC a combattu parce qu'il met en cause des conditions d'exercice d'une liberté fondamentale. »

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES (CGC) :

« La CGC-CGC note avec l'intérêt le plus volonté du président de la République de proposer aux Français de modifier l'article 11 de la Constitution (...). Toutefois, la CGC (...) regrette que cette initiative ne soit pas intervenue plus tôt, de façon à éviter les tensions inhérentes au

développement de la guerre scolaire. Par ailleurs, la CGC a reçu cinq sur cinq le message sur la nécessité de l'unité nationale pour gagner la bataille de la modernisation et de l'emploi. Elle comprend d'autant mieux, après ce message, les brimades dont elle fait l'objet de la part du gouvernement. »

« CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS LIBRES (CSL) : « La CSL est favorable dans son principe à la proposition de révision de l'article 11 de la Constitution. (...) La CSL rappelle que, lors de son congrès de novembre 1983, elle avait réclamé l'organisation d'un référendum sur la question scolaire. Plus que jamais aujourd'hui, la CSL maintient son exigence à cet égard et demande à M. Mitterrand de suspendre les débats parlementaires sur l'enseignement et la presse jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision constitutionnelle, ce qui permettra à tous les Français de se prononcer directement sur ces projets qui touchent aux libertés fondamentales. »

« SYNDICAT NATIONAL DES PENTITES ET MOYENNES INDUSTRIES (SNPMI) : « Avec son opération référendum, François Mitterrand tente de redorer son blason en se donnant une image « libérale ». Mais cette tentative florissante de séduction, véritable poudre aux yeux, ne fera pas oublier aux Français l'avalanche de taxes (estime, PTT) qui s'abat sur eux ces derniers jours. Elle ne fera pas oublier aux chefs d'entreprise le maintien de la taxe professionnelle et autres lourdes charges collectivement aux promesses faites par le président de la République lui-même. »

« Nous suggérons, parmi les premiers sujets à présenter aux suffrages des Français sous forme de référendum, l'examen de l'ensemble de la fiscalité. »

Dans la rue : « Normal, c'est le peuple qui commande ! »

Bien joué ! Sur un point au moins le président de la République a réussi son opération de communication : l'annonce du référendum sur la modification de la Constitution a été immédiatement écopée par le retrait du projet Savary. Un échec relatif - certainement non représentatif - de Parisiens du petit matin, n'ont retenu que l'initiative la plus spectaculaire : « C'est normal ; c'est le peuple qui commande ! Comme ça, la droite ne pourra plus dire que la gauche corrompt les libertés ! », estimait un peintre en bâtiment. M. Mitterrand va avoir son succès, reconnaît le coiffeur, beau joueur, car tout le monde va être d'accord. « Mais l'opposition est tout de même méfiante », ajoute une de ses clientes en bigoudis, soulignant du doigt le manchette du Figaro posé sur ses genoux.

Le petit parfum gaulliste du référendum n'est pas pour déplaire aux commerçants de la rue des Martyrs, dans le neuvième arrondissement : « Mais de Gaulle, quand on lui a dit non, il est parti nuance le boucher ; tandis que celui-ci, il va rester quand même ! » La référence aux références ne s'impose pas tout de même pas, explique le fleuriste, gaulliste de toujours et fin connaisseur de la Constitution. Le président aurait pu convoquer un congrès du Parlement pour changer la Constitution et passer directement au référendum sur l'école. »

Le science du fleuriste contraste avec une certaine ignorance de ses collègues. Au moins un de nos sondés sur trois est persuadé qu'il va voter en septembre... sur le problème de l'école privée : « Très bien ! approuvent en chœur le mar-

chande des quatre-saisons et le boulanger. On a le droit de choisir où on met ses enfants ! Même le limonadier, qui en a fait pas de politique, estime qu'on a le droit de choisir son école. Mais ne l'embarquez pas dans les médias de l'article 11 ou de l'article 89 : « Là, je plains. »

Après les « approbations » et les « approbations », troisième courant de la rue des Martyrs : les cochons de la télévision et manqué l'allocation de jeudi soir. Et pas question d'écouter le radio de bon matin : « Chez moi, tout le monde dort. »

Quelques centaines de mètres, et nous voilà rue de la Chaussée-d'Antin, au cœur du royaume des banques et des assurances. Les arguments, là, se déploient : « Le président a tenu compte d'un mouvement d'opinion, estime un cadre commercial qui a participé à la manifestation du 24 juin en faveur de l'école privée. Personnellement, je n'ai jamais pensé qu'il menaçait les libertés. Mais si le premier référendum n'est pas suivi d'un second sur l'école, sa déclaration d'hier n'a pas de sens. » « C'est un repli tactique pour gagner du temps », analyse, en revanche, un ingénieur, lecteur de Libération.

Nous ne saurons pas l'opinion des vendeuses du Monoprix. A peine une caissière nous explique-t-elle que la politique, ce ne devrait pas exister que surgit un inspecteur, brésiliens, l'obligation de réserve. Lui, si on veut vraiment la savoir, a regardé Tintin sur son magnétoscope. Le référendum, il n'en pense rien, mille sabords !

D.S.

مركز التواصل

LE RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Deux fois oui

(Suite de la première page.)

La gauche ne pouvait pas supporter d'être - fit-ce injustement - prise en défaut sur le terrain des libertés. Elle ne pouvait pas davantage accepter sans réagir l'accusation de gouverner sans véritable majorité dans le pays. Le test du référendum sur la révision constitutionnelle répondra donc à celui des élections européennes. Ce n'est pas une réplique sans risque, mais il est sain que cette vérification des bases populaires de la légitimité du pouvoir de la gauche soit entreprise. M. Mitterrand a eu raison, là encore, de se prêter à cette épreuve par la biais d'un référendum sur l'extension du recours au référendum.

Le procédé n'est pas neutre. Au-delà d'un éventuel succès politique, que la gauche aurait tort de tenir pour assuré, la consultation prévue pour le mois de septembre renforcera la capacité d'initiative présidentielle. La voie référendaire réduit

encore un peu plus le rôle du Parlement, surtout si, comme c'est déjà le cas lorsqu'il s'agit de consulter le peuple sur l'organisation des pouvoirs publics (article 11 de la Constitution), la filtrage parlementaire disparaît. La démocratie directe gagne sur la démocratie représentative avec tous les risques des dérives péjoratives.

Sans aller jusqu'à ces excès, on constate qu'entre deux élections législatives, entre deux élections présidentielles, s'instaure et s'institutionnalise la possibilité d'un recours populaire par le biais du référendum. C'est une nécessité qu'avaient ressentie, par ailleurs, les précédents de M. Mitterrand sous la V^e République. On peut en conclure soit que les mandats sont trop longs, soit que les électeurs sont trop instables, mais il sera toujours plus facile de modifier la durée des uns que l'humeur des autres.

A. L.

La recherche d'un effet de surprise

(Suite de la première page.)

Mais si M. Mitterrand n'a définitivement arrêté sa décision que vingt-quatre heures avant d'en faire part au pays, cette décision était préparée, en fait, depuis une quinzaine de jours. C'est l'attitude du Sénat, confirmant la stratégie d'instruction décidée par l'opposition, qui a convaincu le président de la République d'utiliser, dans l'arsenal constitutionnel, le recours à la procédure référendaire. Sa réflexion a été accélérée par l'annonce de la majorité sénatoriale - exprimée dès le vendredi soir 29 juin, au lendemain même de son entrevue tendue avec le président du Sénat, M. Alain Poirer - de lui proposer l'organisation d'un référendum sur l'avenir de l'enseignement privé. M. Mitterrand avait alors prié ses collaborateurs d'examiner la demande des sénateurs, au regard du droit constitutionnel et d'indiquer toutes les parades constitutionnelles possibles pour empêcher un éventuel blocage de l'institution parlementaire.

Jusqu'à-là, le président de la République avait évoqué, à différentes reprises, la nécessité d'envisager une réforme de la Constitution avant la fin de son septennat, mais il pensait alors à un toilettage général qui aurait pu inclure, notamment, outre une révision de l'article 11 pour élargir le champ du référendum, une modification de l'article 6 pour réduire la durée du mandat présidentiel, conformément à ses intentions passées (1). Et M. François Mitterrand incitait plutôt, dans la perspective d'une révision constitutionnelle opérée à froid, vers la procédure la plus traditionnelle permise par l'article 89, c'est-à-dire les deux Assemblées réunies en congrès.

Sans l'effet enjugué de la « guerre » scolaire et de la pression de l'opposition, cette première approche présidentielle s'est réduite en s'accroissant.

« L'espace de liberté »

La procédure référendaire proposée par le Sénat sur le projet de loi relatif à l'enseignement privé ayant été jugée irrecevable, en l'état actuel de la Constitution, par tous ses experts, et le climat politique excluant maintenant toute entreprise de révision à froid, M. Mitterrand avait opté depuis plusieurs jours, sans le dire, pour une révision limitée à l'article 11 - élargissement du champ du référendum - et soumise aux Français dans une consultation référendaire.

Pour sortir de l'impasse - outre la possibilité de provoquer une révision de l'article 11 entérinée par un Congrès - trois solutions lui avaient été proposées par ses collaborateurs. Aucune de ces autres hypothèses ne lui est apparue totalement satisfaisante pour réaliser son double objectif : à la fois démontrer avec éclat sa détermination personnelle à accroître en France « l'espace de liberté », et mettre un terme à l'offensive de l'opposition.

Recourir à l'article 38 de la Constitution pour prendre par ordonnance, les dispositions retenues dans le projet sur l'enseignement privé ? La loi d'habilitation, très brève par définition, aurait certes permis d'accroître le processus parlementaire, mais cette

procédure contraignante n'aurait fait que crispier davantage les rapports du pouvoir exécutif avec le Sénat. Recourir à l'article 16, qui permet au président de la République d'agir pratiquement à sa guise lorsque les institutions de la République sont gravement menacées ? Cette éventualité a été avancée sans jamais être prise sérieusement en considération, tant il est vrai que l'arme eût été hors de proportion avec la question à régler.

En revanche, il a été plus sérieusement envisagé d'utiliser l'article 5, en vertu duquel le président de la République « veille au respect de la Constitution » et « assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ». Selon ce scénario, M. Mitterrand aurait solennellement fixé au Sénat un délai maximum pour l'examen des textes inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement. Cet avertissement aurait pris la forme d'un message du chef de l'Etat aux parlementaires. Dans le cas où le Sénat n'aurait pas respecté le délai fixé, le président de la République serait intervenu d'autorité pour renvoyer le projet devant l'Assemblée nationale, qui a de toute façon le dernier mot. Toutefois, il eût été difficile à M. Mitterrand de ne pas encourir le reproche de se livrer à un coup de force contre la Haute Assemblée.

Finalement, le président de la République a opté, seul, pour la révision de l'article 11, combinée à l'organisation d'un référendum. Il n'est estimé que les risques politiques de ce choix n'étaient pas plus importants pour le pays que la perspective d'un blocage partiel des institutions.

Les conditions dans lesquelles a été décidé le retrait de projet défendu par M. Pierre Mauroy et le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, demeurent floues. A l'Hôtel Matignon, on estime que ce retrait - justifié par la perspective, toute théorique, d'un référendum qui serait organisé ultérieurement sur l'enseignement privé - ne doit pas être interprété comme un désaveu du travail du gouvernement. M. Mitterrand, rappelle-t-on, soulignait lui-même, le 5 juillet au Puy-en-Velay (Haute-Loire), que dans le projet controversé « pas un seul élément » ne justifie les accusations de M. Mauroy ou ajoute que, dans le cas où, plus tard, le nouveau projet serait soumis au suffrage universel, la consultation référendaire pourrait porter uniquement sur les dispositions controversées.

Toute conclusion sur ce point paraît fort prématurée, car la suite de l'affaire scolaire dépendra avant tout du résultat du référendum du mois de septembre. Les conséquences de cette consultation pourraient être un changement de gouvernement incluant la nomination d'un nouveau premier ministre et d'un nouveau ministre de l'éducation nationale.

ALAIN ROLLAT.

(1) M. Mitterrand s'était déclaré partisan de deux mandats présidentiels consécutifs réduits chacun à cinq ans ou d'un seul mandat de sept ans.

A L'ÉTRANGER

Grande-Bretagne : un palliatif un peu suspect

De notre correspondant

Londres. - Soucieux de préserver l'intégrité d'un système parlementaire particulièrement élaboré et éprouvé, les Britanniques ont longtemps hésité - pour ne pas dire résisté - avant de recourir à la procédure référendaire. Alors qu'elle n'avait été envisagée dès la fin du siècle dernier (en 1894, pour l'octroi de la Home Rule à l'Irlande) et au moins à trois reprises depuis, cette solution n'a été employée pour la première fois qu'en 1975, pour trancher le débat sur l'adhésion à la CEE.

Une seule autre expérience n'est tentée jusqu'à présent, en 1979, à propos du projet de dévolution (régionalisation) en Ecosse et au pays de Galles. Dans ce dernier cas, le résultat a été négatif à tous points de vue, et cela n'a certainement fait qu'accroître les réticences que gardent de nombreux Britanniques à l'égard d'une pareille méthode.

Une défaillance du système

Instrument de démocratie directe, le référendum ne pouvait être considéré que comme mesure d'exception dans un régime où la suprématie du Parlement est quasi absolue. Le caractère démocratique d'une telle consultation populaire a même été souvent contesté, sinon nié. En Grande-Bretagne, bien plus qu'ailleurs, le référendum est un palliatif. Il signifie une défaillance du système et n'est toléré que comme un moyen d'y remédier. Mais le Parlement n'abandonne pas ses prérogatives jalousement défendues, puisque, contrairement à ce qui se passe en France, par exemple, c'est à lui seul que revient la décision de s'en remettre au verdict des électeurs.

Suisse : un des piliers de la démocratie semi-directe

De notre correspondant

Berne. - Le référendum est, avec l'initiative populaire, l'un des piliers du système de démocratie semi-directe en vigueur en Suisse. Il suffit de réunir cinquante mille signatures pour obtenir l'organisation d'un référendum sur une loi adoptée par le Parlement. En vertu du droit d'initiative, cent mille citoyens peuvent demander l'organisation d'une consultation sur une proposition constitutionnelle.

Le droit de référendum octroie aux citoyens la faculté de décider, en dernier ressort, de l'application d'une loi, dans un délai de quatre-vingt-dix jours après son adoption. Le référendum est obligatoire pour toute révision, partielle ou totale, de la Constitution fédérale et des lois fondamentales cantonales. Il est facultatif pour les lois et les arrêtés fédéraux, et peut être réclamé, soit par cinquante mille citoyens, soit par huit cantons ou moins. Les mêmes conditions s'appliquent aux traités internationaux, qui peuvent également être soumis au référendum facultatif.

Compte tenu de la place accordée au référendum dans ses institutions, la Suisse est considérée comme une « démocratie référendaire », où le peuple et ses représentants forment ensemble le pouvoir législatif. Par l'intermédiaire du référendum, les citoyens exercent un contrôle plus ou moins direct sur le Parlement. Les députés ne peuvent l'ignorer, si bien que la crainte du référendum influence l'élaboration de la législation. C'est aussi une manière d'inciter

ter au compromis, mais, en même temps, cette pratique constitue un frein à l'évolution moderne de l'Etat. En moyenne, 60 % des projets de loi pour tant approuvés par le gouvernement et le Parlement, sont rejetés quand ils sont soumis à un référendum.

En théorie du moins, l'initiative populaire a un champ d'action plus vaste, puisqu'elle permet à un groupe de citoyens d'avancer des propositions et d'influencer directement la législation constitutionnelle. Dans la pratique cependant elle trouve rarement grâce aux yeux des Suisses et des cantons. Depuis l'introduction de ce droit, en 1890, neuf initiatives populaires, dont la dernière sur l'instauration d'une surveillance permanente des prix en 1982, ont été acceptées.

En permettant de prendre le pouls de l'opinion, le référendum et l'initiative populaire représentent une soupape de sécurité. Consultés sur les sujets les plus divers, les citoyens ont ainsi tout loisir de donner libre cours à leurs états d'âme. Mais, dans les faits, ce système tend davantage à conforter le statu quo qu'à promouvoir le changement. La multiplication des scrutins de toutes sortes et la complexité de certaines questions posées tendent à favoriser l'abstentionnisme. Autre limite de la démocratie semi-directe, des groupes de pression disposant d'importants moyens financiers peuvent être tentés d'en abuser.

J.-C. B.

Italie : une procédure purement abrogative

De notre correspondant

Rome. - Aux termes de l'article 75 de la Constitution, le recours au référendum est possible « pour débattre de l'abrogation totale ou partielle d'une loi ou d'une disposition ayant valeur de loi quand le demandeur est composé de cinquante mille électeurs ou cinq conseils régionaux. Il n'est pas admis de référendum pour les lois fiscales ou budgétaires, concernant l'immunité, la remise de peine ou autorisant la ratification de traités internationaux. Ont droit à participer à un référendum tous les citoyens appelés à élire la Chambre des députés. La proposition sujet à référendum est approuvée, si on a participé au vote la majorité de ceux qui y ont droit, et si elle obtient la majorité des votes exprimés ».

Cet article a été complété par une loi spécifique, en 1970, précisant les modalités techniques du recours à ce type de consultation populaire (auparavant, il y avait en quatre tentatives pour mettre au point les textes d'application de l'article 75). Cette loi fut votée rapidement, à l'initiative de la Démocratie chrétienne, qui, en minorité au Parlement dans son opposition à la loi sur le divorce, espérait faire du référendum un instrument lui permettant d'abroger et république. Pendant vingt ans, l'article 75 de la Constitution resta lettre morte. On n'eut recours au référendum qu'en mai 1974, à propos de la loi sur le divorce : à la surprise générale, ce furent les personnes favorables au maintien de cette loi qui l'emportèrent.

En 1978, à l'initiative des radicaux, un référendum est décidé à propos de la loi Reale sur l'ordre public et le financement des partis. Pour les radicaux, les référendums représentent une possibilité d'expression de la société contre les partis, notamment sur le problème des libertés civiles. C'est ainsi que en mai 1981, les Italiens ont été amenés à se prononcer par cinq référendums : sur l'avortement (deux

fois), le port d'armes, l'ordre public et la prison à perpétuité.

La Cour constitutionnelle peut refuser des référendums en arguant que les propositions de toutes sortes et les engagements internationaux de l'Italie ou sont en contradiction avec certaines normes de la Constitution. Ainsi, en février 1981, six référendums sur des textes furent refusés.

Aux termes de la loi de 1970, deux autres limites sont prévues : 1) Si une loi est profondément remaniée avant la date du scrutin, le référendum perd sa raison d'être. 2) Les référendums ne peuvent se tenir qu'entre le 15 avril et le 15 juin, et ne peuvent avoir lieu en cas de dissolution des Chambres.

La législation italienne ne donne au référendum qu'un pouvoir « abrogatif », c'est-à-dire qu'il peut permettre de supprimer une loi ou certains articles, mais non d'en proposer de nouvelles. Sans actuellement à l'examen de la commission parlementaire chargée des réformes constitutionnelles certaines modifications de la législation sur les référendums.

La première vise à améliorer la loi de 1970, notamment en réduisant le nombre des personnes qui peuvent demander un recours au référendum. Une seconde réforme n trait aux pouvoirs mêmes du référendum : il s'agirait non plus de lui permettre d'abroger les lois mais d'en proposer de nouvelles, éventuellement par une réforme du système de « législation populaire » : en Italie, cinquante mille personnes peuvent prendre l'initiative de proposer une loi au Parlement, mais la plupart du temps celui-ci n'examine pas ces textes. On pourrait donc prévoir que si, dans un délai de six mois, le Parlement ne s'est pas prononcé, le recours au référendum devient possible. Une troisième réforme vise à rendre obligatoire pour le gouvernement le recours au référendum consultatif pour certaines questions, notamment d'intérêt militaire : le problème s'est posé, en particulier, pour l'installation des missiles à Cuba.

Ph. P.

L'HISTOIRE CHEZ FAYARD

Paul Murray Kendall
L'Angleterre au temps de la guerre des Deux-Roses

120 F
448 pages

Par le célèbre auteur de Louis XI, "le temps retrouvé" des York où commença l'histoire de l'Angleterre moderne...

LES PLEBÉIENS DE L'ESPRIT, par Pierre MAZ
« Livre magnifique... Un très grand événement »
Pierre LANGE, ERF-NOUVELLE - 48 F + 10 - 180 pages

CES PANTINS QUI NOUS GOUVERNENT
par Raymond Renard - « Un chef-d'œuvre d'actualité »
INFORMALIBRES BELGIQUE - 58 F + 10 - 280 pages

ENCHANTEMENTS SUR ROCHECORAIL
par Jacques Daranges
« Un écrivain exceptionnel est né... » - MORGENTHAU
« Extraordinaire plongée dans le monde de l'enfance »
J. de Rougemont - LE FIGARO
« Nous assistons à la naissance d'un grand écrivain »
LES LETTRES LIBRES - 69 F + 10 - 622 pages

CHIRON-DIFFUSION, 40 rue de Seine, Paris - Tél. 01. 426.47.55

مكتبة التكميل

LE RETRAIT DU PROJET SAVARY

L'ancien texte tentait de rapprocher les deux écoles

Une nouvelle loi est indispensable

Le texte de M. Alain Savary retiré, il n'est pas question pour le président de la République d'en rester au statu quo, d'attendre un nouveau projet de loi sera déposé par le gouvernement. En l'absence de précisions sur les intentions de M. Mitterrand, on ne peut que formuler des hypothèses.

Le nouveau projet de loi prendra-t-il pour point de départ le texte qui vient d'être abandonné avec quelques retouches ? Se contentera-t-on d'abroger certaines dispositions existantes, ou ramènera-t-on tout le travail sur le chantier ? Et, dans ce cas, avec quel ministre de l'éducation nationale ? M. Savary, qui s'est déjà interrogé sur son éventuelle démission lors du débat parlementaire, est encore plus fondé aujourd'hui à se poser la question, même si l'on ne peut qu'approuver l'opération politique du président de la République.

Aucun des partenaires ne met en doute, en tout cas, la nécessité de nouvelles dispositions législatives. Les laïques dénoncent la contorsion idéologique avec l'enseignement public et, particulièrement, les privilèges budgétaires dont bénéficient jusqu'ici l'enseignement privé, à travers la procédure des crédits

évaluatifs qui lui permettait de recourir des enseignants sans accord préalable de l'Etat qui devait ensuite payer. Le gouvernement n'a, dans les faits, mis fin à cette procédure que le budget 1984.

Mais il reste au moins deux bonnes raisons de légiférer, que nul ne conteste. Premièrement, la loi Guemour est, aujourd'hui encore, source de frictions entre des écoles primaires et des municipalités qui refusent de participer aux frais de fonctionnement de ces établissements, en raison de l'ambiguïté législative. Deuxièmement, les lois de décentralisation devront s'appliquer au 1^{er} janvier 1985 à l'enseignement public, mais laissent à l'écart l'enseignement privé. La nouvelle loi sur les rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privé devra donc combler ce vide juridique. Des responsables de l'enseignement privé en sont bien conscients. M. Pierre Daniel, président de l'UNAPEL, considère par sa part — et il l'avait clairement expliqué lors de la manifestation de Versailles — que la tentation du statu quo serait une catastrophe.

C. A.

Une restriction concerne l'enseignement préscolaire. En effet, de nouvelles classes maternelles ne peuvent être ouvertes que « dans la mesure où, dans la même commune, fonctionne déjà au moins une classe préscolaire publique ».

Les autres dépenses de fonctionnement — sont prises en charge par les communes pour les écoles, par l'Etat et les départements pour les collèges, par l'Etat et les régions pour les lycées ».

Des établissements d'intérêt public

En contrepartie de financement public, chaque établissement privé sous contrat d'association doit obligatoirement être rattaché à un établissement d'intérêt public (EIP). Celui-ci est constitué entre l'Etat, la collectivité locale concernée (commune, département, région) et un ou plusieurs établissements privés de même niveau d'enseignement. L'EIP est dirigé par un conseil d'administration comprenant des représentants de l'Etat, de la collectivité territoriale intéressée et, pour les écoles, des chefs d'établissement, des représentants élus des personnels, des parents et des élèves. Le rôle de l'EIP est d'assurer la concertation et l'information entre ces partenaires, ainsi que le contrôle finan-

Financement

Première conséquence du contrat d'association : le financement des écoles par le collectivité publique et notamment le paiement par l'Etat des salaires des enseignants et des charges sociales correspondantes. Le nombre d'emplois d'enseignants inscrits chaque année au budget de l'Etat pour les établissements privés est déterminé par référence aux effectifs d'élèves accueillis dans les établissements publics. De cette procédure — dite des « crédits limitatifs » — découle le nombre d'ouvertures et de fermetures de classes.

cié des établissements entre lesquels il répartit les ressources.

Un projet éducatif

Autre contrepartie, dans les classes sous contrat : l'enseignement est dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public et est soumis au contrôle pédagogique de l'Etat. En outre, le contrat d'association doit mentionner l'engagement de l'établissement d'assurer l'égalité de traitement des associations de parents d'élèves et comporter en annexe le « projet éducatif » qui doit être remis à tout parent souhaitant inscrire un enfant dans une école privée. L'objet du projet éducatif, qui doit être soumis à l'agrément du recteur — est précisé dans l'exposé des motifs : « Le projet éducatif est la définition de l'identité de l'établissement (...) ».

soit des maîtres liés à l'Etat par un contrat de droit public. A leur égard, ce droit du travail doit être respecté. Le projet de loi prévoit la possibilité pour tous de devenir fonctionnaires dans un délai de six mois pour ceux qui ont déjà réussi un concours de recrutement de l'enseignement public (agrégation, CAPES), dans six ans pour tous les autres. Tous les enseignants auront ainsi la liberté d'opter, s'ils le souhaitent, pour le statut de fonctionnaire.

Mais en ce qui concerne les écoles primaires (maternelles et élémentaires), le projet de loi établit un lien entre la titularisation des maîtres dans la fonction publique et le financement communal. Ce lien se fait en plusieurs temps. Il est en fait prévu que pendant une période

Les revendications des laïcs

Le Comité national d'action laïque (CNAL) reproche essentiellement au projet de gouvernement de consacrer le dualisme scolaire. Pour éviter de cautionner un éventuel compromis entre le gouvernement et les représentants de l'enseignement catholique, le CNAL n'a jamais participé officiellement à la phase des négociations. C'est pour les mêmes raisons qu'il a violemment contesté le projet de loi adopté le 18 avril 1984 par le conseil des ministres. Le CNAL s'est alors employé à obtenir, par voie d'amendements

un redressement du texte. Il demandait la rétrocession au principe constitutionnel de laïcité de l'Etat; la garantie par la loi des droits et libertés des personnels, ainsi que la libre exercice du droit d'association par les parents; l'inscription dans la loi de la titularisation des enseignants; l'interdiction de créer un établissement privé où n'existe pas un établissement public correspondant; enfin l'obligation de financement faite aux collectivités publiques. La plupart de ces revendications devaient être satisfaites.

Ce que contestaient les catholiques

Au fil des négociations avec les représentants du ministère de l'éducation nationale, les responsables de l'enseignement catholique ont fait connaître un certain nombre de points d'accord : sur la procédure budgétaire des crédits limitatifs, sur les conditions de la participation financière des collectivités territoriales, et même sur la création de l'établissement d'intérêt public. En revanche, ils se sont toujours formellement opposés à toutes perspectives de titularisation des maîtres.

liberté) : l'intervention des collectivités territoriales dans l'école (la question de la « politesse » des risques scolaires); le rapprochement avec le fonctionnement éducatif, administratif et financier des établissements publics (la « restriction de l'autonomie administrative et financière » des établissements privés); la suppression à terme des moyens de formation des maîtres; l'intervention (la « mainmise » selon le CNEC) de l'administration dans le recrutement de ces derniers et enfin, bien sûr les perspectives de titularisation qui leur sont offertes.

Toutefois, lors de l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres, le comité national de l'enseignement catholique avait jugé le texte « inacceptable » : il renvoyait en cause les « strictes marges budgétaires » qui « restreignent l'exercice de la

L'adoption, par l'Assemblée nationale, du texte amendé par le gouvernement et le groupe socialiste a constitué pour l'enseignement catholique une aggravation des dispositions qu'il contestait déjà.

Il peut faire référence à un genre d'éducation. Cela signifie qu'il peut avoir notamment une « dimension confessionnelle ». A l'égard du projet éducatif, comme du genre d'éducation, la liberté de choix des parents est totale.

Les charges des communes

Le contrat d'association doit, d'autre part, fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles primaires implantées sur son territoire. Les modalités de cette participation sont longuement précisées, et notamment le principe de la répartition intercommunale des charges lorsqu'une école privée accueille, ce qui est courant, des élèves domiciliés dans d'autres communes que celle où est implanté l'établissement.

De toute façon, dans un délai de neuf ans, le gouvernement devait présenter au Parlement un rapport sur l'application des dispositions relatives à l'EIP, ainsi qu'à la titularisation des maîtres et au financement communal et proposer soit de les prolonger, soit de les modifier, soit encore de les remplacer.

CATHERINE ARDITTE

Inquiétude et réserve

Le projet de loi Savary mécontentait tout le monde. Son retrait ne réjouit pas pour autant les principaux protagonistes. On lira ci-dessous les déclarations qui nous ont été faites dans l'ordre : Michel Bouchareiss, secrétaire du Comité national d'action laïque (CNAL) et M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

Côté laïque, la gravité inquiète domine. Côté enseignement catholique, c'est la satisfaction prédomine. Les incertitudes, le mélange inextricable de peurs et d'espoir qui flotte depuis trois ans persiste. Pour tout dire, les laïcs de

« point d'équilibre » n'en finissent pas de reculer.

Le CNAL estimait avoir évité le pire, après les modifications « Masary » introduites en extrême dans le projet Savary. Il n'était pas content d'un texte dont — M. Bouchareiss le rappelle jeudi soir — il refusait toute part de paternité. Mais le cyclone écarlat, l'orage paraissant béni et supportable. Voilà que tout est remis en cause. Le risque invoqué pour justifier les dernières modifications, celui d'une cassure entre le gouvernement et les laïques, redevient apparent. Retour donc au point de départ.

Chez les tenants de l'école privée, le texte était haï. Il tombe à la trappe. Et pourtant, les

responsables de l'enseignement catholique, à la différence de certains hommes politiques de l'opposition, ne redoutent pas de changer victoire. Les déceptions de nos derniers, au sein du dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, comme leur vieille méfiance à l'égard de la gauche, les incitent à la réserve. Ils peuvent penser avoir gagné une bataille. Le président de la République a entretenu l'espoir d'une fracture dans la nation et veut l'empêcher. Ils s'en félicitent. Mais ils ne sont sûrs de rien.

En définitive, à écouter les uns et les autres, on se demande si les Français sont prêts pour une paix scolaire qui s'en ressentirait.

CHARLES VIAL

M. Pierre Daniel (UNAPEL) : une nouvelle chance

« Les paroles de M. Mitterrand correspondent-elles à ce que vous attendiez ? »

« Le président de la République a voulu prendre une mesure d'apaisement après les manifestations de l'enseignement catholique et, en particulier, celle du 24 juin. Ces manifestations ont montré que les Français n'admettent point que l'on touche à la liberté éducative, que les parents soient dépossédés de leur liberté de choix éducatif. Aujourd'hui, une nouvelle chance est offerte pour tenter le véritable équilibre que, pour notre part, nous avons toujours recherché. Une nouvelle chance pour l'unité nationale. »

« Quel sera le nouveau projet de loi, à votre avis ? »

« Je n'en sais strictement rien. S'agira-t-il du texte initial du projet Savary sans les derniers amendements et avec des améliorations ? Sera-t-il encore question de la titularisation des maîtres du privé, ou d'une mise au statut spécifique de mise à la disposition, par exemple, des enseignants ? Peut-être alors nous être éclairés bientôt. »

MGR VILNET : L'ÉPISCOPAT EST PRÊT À DISCUTER UN NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence des évêques de France, a publié, vendredi, le communiqué suivant :

« Le gouvernement décide de retirer de la délibération parlementaire son projet de loi sur les écoles privées. »

« Les instances officielles de l'enseignement catholique, en lien avec l'épiscopat, demeurent prêtes à la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau projet de loi qui tienne compte des conditions inévitables toujours affirmées pour la garantie de la liberté scolaire. »

« Suspendre effectivement cette liberté en inscrivant définitivement dans la législation ne peut que rejoindre l'attente du pays, dont le large consensus s'est clairement exprimé jusqu'en ces derniers temps. Il ne s'agit nullement de faire œuvre partisane ni de défendre des intérêts particuliers. »

« La nation entière doit faire face à la tâche urgente d'instruction et d'éducation de tous les enfants de France. Les évêques ne cessent d'appeler tous les catholiques à coopérer. L'œuvre nationale d'éducation et la paix scolaire appellent le concours de tout notre pays. »

M. Bouchareiss (CNAL) : nous sommes méfiants à l'égard de toute procédure référendaire

« Que pensez-vous des décisions du président de la République ? »

« Je constate, dès l'abord, un lien évident entre un conditionnement de l'opinion exercé par les forces conservatrices depuis des mois et cette intervention du président de la République. »

« L'annonce d'un « nouveau projet de loi » vous inquiète-t-elle ? »

« Compte tenu de l'analyse que nous faisons du projet Savary désormais caduc, je peux simplement dire que, s'il s'agit de réorienter ce texte vers une plus grande conformité avec les principes de laïcité de la Constitution, nous sommes prêts. S'il s'agit, à l'inverse, d'aggraver un projet de loi qui conservait déjà l'essentiel des privilèges de l'enseignement privé, nous le combattons. »

« Par quels moyens ? »

« Je ne peux le dire aujourd'hui. Il conviendrait, si tel était le cas, que nous en débattions. D'autant que la rentrée prochaine se passera mal, je le crains, de toute façon, le budget 1985 se présentera sous un mauvais jour. Si, en plus, une loi empruntée par la gauche ressemblerait comme une petite sœur à celles — Guemour en particulier — que nous avons toujours combattues, nous resterions fidèles à nous-mêmes, à notre

histoire, à notre idéal, en la combattant aussi. »

« Seriez-vous favorable à un référendum sur la question scolaire ? »

« Faire répondre par oui ou par non à un problème aussi complexe, aussi délicat, et dont il appartient au Parlement d'élaborer la solution ce qu'il fait actuellement, ce peut être tentant mais très peu démocratique. Je rappellerai aussi qu'en 1960 onze millions de personnes de plus de vingt ans avaient signé une pétition contre la loi Debré qui venait d'être votée, et je n'ai pas entendu à l'époque M. Debré proposer un référendum. »

« Nous sommes méfiants à l'égard de toute procédure référendaire. Si les Français doivent être consultés pour modifier une Constitution issue du pushé de 1958, il vaudrait mieux que ce soit sur des aspects fondamentaux et non pas postuels. »

« Le retrait du projet de loi préparé par M. Savary vous apparaît-il comme un dévouement du ministre de l'éducation nationale ? »

« Je me bornerai à constater qu'on a fait faire à M. Savary la sale besogne et qu'elle n'a abouti à rien... Il est d'ailleurs toujours difficile de vouloir jouer au plus fin avec l'épiscopat. »

SELON LES SONDAGES

Deux Français sur trois seraient favorables à la liberté de l'enseignement

Depuis vingt-cinq ans, les Français ne manquent pas de s'exprimer à propos des formes du système d'enseignement qu'ils souhaitent pour leurs enfants : soit par des pétitions, soit par des manifestations, soit à travers les sondages.

Déjà, en 1960, une pétition, organisée sous l'égide du CNAL, avait recueilli onze millions de signatures pour protester contre la loi Debré, qui venait alors d'être votée. Ce qui représentait 56 % du corps électoral (si l'on considère le référendum de 1962, mais 47 % par rapport à celui de 1961).

Les manifestations de ces derniers mois ont atteint des masses

nombreuses : un million de manifestants au total le 23 avril, dans les diverses régions de France, pour soutenir l'école laïque ; un million et demi le 24 juin à Paris, à l'appel de l'école privée.

Mais le corps électoral s'exprime aussi à travers les sondages. Ceux-ci indiquent, de manière assez constante, que deux Français sur trois seraient favorables à la liberté de l'enseignement.

Dans le sondage que le ministère de l'éducation nationale avait demandé à l'IFOP le 23 novembre 1983, il apparaissait notamment que 71 % des Français

étaient favorables à l'existence de l'enseignement privé, que 41 % d'entre eux estimaient nécessaire de réformer le système éducatif, mais que 62 % des personnes interrogées considéraient comme « normale » la fonctionnarisation des enseignants du privé. Enfin, 57 % des Français disaient que, s'ils en avaient le choix, ils mettraient leurs enfants dans une école publique et 33 % dans une école privée.

En revanche, selon un sondage réalisé par la SOFRES pour la Croix avant la manifestation du 24 juin, 50 % des personnes interrogées disaient désapprouver le projet de loi Savary, 44 % d'entre elles (contre 35) esti-

mant que cette loi « mettait en danger l'existence même de l'enseignement privé en France », 56 % approuvaient l'organisation de la manifestation du 24 juin, qu'une majorité d'entre elles ne jugeaient pas politique. 61 % pensaient alors que le succès de cette manifestation ne modifierait pas l'attitude du gouvernement.

Enfin, dans un sondage publié à la même date par le Main, 76 % des personnes interrogées estimaient « normal de permettre aux enseignants du privé d'être titularisés à leur demande », et 51 % jugeaient que la manifestation du 24 juin était de caractère politique.

LE RETRAIT DU PROJET SAVARY

QUATRE ANNÉES AGITÉES

Marches et démarches

Depuis mai 1981, les partisans d'un « grand service public et laïque » et les défenseurs de l'école privée s'affrontent. Ils se succèdent dans la rue pour manifester contre un gouvernement qui, à la recherche d'un point d'équilibre, mécontente tout le monde.

1981 : les deux camps prennent position

● A la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, le candidat Mitterrand déclare au Monde qu'il souhaite « donner un nouvel essor à l'enseignement public et constituer avec l'enseignement privé sous contrat un grand service public unifié et laïque, qui, en excluant toute spoliation et en intégrant les personnes sans privilège ni sanction, accueillera les établissements qui le souhaiteraient ». Le futur président ajoute que « les négociations dureront le temps nécessaire. En tout état de cause, il n'y aura pas de monopole : la liberté de l'enseignement ne sera pas remise en cause. En attendant, les contrats d'association seront respectés ».

● Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, les responsables de l'enseignement privé demeurent inquiets. Dans une lettre aux parents, M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), écrit le 2 juin : « Les écoles catholiques sont en danger (...). Non, il n'y a pas de négociation sérieuse possible quand l'objectif de l'intégration est imposé d'avance ».

● Le congrès du Syndicat national des instituteurs (SNI), qui se réunit au début du mois de juillet 1981, affirme, à l'unanimité, « la nécessité d'intensifier le combat laïque ». Les adhérents souhaitent que le gouvernement procède rapidement à « l'abrogation des lois antilaïques ».

● Prenant ses distances avec le SNI, le ministre de l'Éducation nationale rencontre officiellement les responsables de l'enseignement catholique, le 22 octobre.

● Au mois de novembre 1981, des rassemblements ont lieu en province. A Rennes, 10 000 personnes réaffirment que c'est « la famille

qui a le droit de choisir l'école qu'elle préfère ».

1982 : ouverture des consultations

● Le 25 janvier 1982, M. Savary commence les consultations sur l'avenir de l'enseignement privé en rencontrant les dirigeants de l'enseignement catholique. Quelques jours après, il reçoit la Fédération de l'éducation nationale. Le ministre continuera jusqu'à l'été de recevoir parents d'élèves et enseignants du privé et du public.

● Le 24 avril, 100 000 personnes se rassemblent à la porte de Pantin à Paris pour « défendre la liberté scolaire ». Quelques semaines plus tard, ils sont plus de 200 000 mille à venir témoigner leur attachement à l'idéal laïque (CNAL), le 9 mai, au Bourget.

● Après avoir « écouté » une cinquantaine d'interlocuteurs (partis, syndicats, associations), M. Savary annonce, le 4 août, la mise en place de quatre groupes de travail chargés de préparer les négociations.

● A la fin de l'année 1982, la mobilisation des défenseurs de « la liberté de l'enseignement » se développe. Elle s'appuie sur une pétition alimentée par le refus de certaines communes de participer aux frais de fonctionnement des écoles primaires sous contrat d'association. Ils sont 10 000 à Brest, le 28 novembre, 20 000 à Nantes le 4 décembre, 10 000 à Poitiers le 14.

● Le 20 décembre, M. Savary fait connaître les propositions du gouvernement pour l'ouverture de négociations avec les partenaires des deux secteurs d'éducation. Propositions refusées par les responsables de l'enseignement catholique, qui s'engagent à formuler des « contre-propositions ».

1983 : des propositions gouvernementales

● Le Comité national de l'enseignement catholique, réuni le 9 janvier 1983, refuse les négociations tant qu'il n'aura pas obtenu de « garanties explicites » sur l'avenir des établissements privés. Une période de contacts directs s'engage entre ministère et représentants de l'enseignement catholique, le temps de laisser passer les élections municipales et les mois d'été.

● Le 19 octobre, M. Savary propose un nouveau texte laborieusement mis au point (quatre versions successives) qui ne prévoit ni la disparition des écoles privées ni leur intégration dans un service public, mais une base de discussions équilibrées dans le temps.

Alors que les responsables de l'enseignement catholique demandent un délai de réflexion, 80 000 personnes manifestent à Nantes « pour la liberté de l'enseignement ».

● Le 28 octobre, le CNAL rejette les propositions de M. Savary

et prépare une série de manifestations qui rassemblent 25 000 personnes à Ysingsaux le 20 novembre, 100 000 à Nantes le 27, 50 000 à Arpajon le 7 décembre.

● L'enseignement catholique donne sa réponse au ministre le 17 novembre : c'est un « oui » assorti de plusieurs « non ». Il accepte de discuter plusieurs points qui lui paraissent urgents, tout en refusant « la globalité de la méthode ». Le projet de titularisation, même volontaire, des enseignants du privé provoque le mécontentement des catholiques.

● Le conseil des ministres du 21 décembre annonce que, des négociations globales n'ayant pu avoir lieu, « des négociations partielles et bilatérales seront engagées (...) avec les partenaires les plus concernés ». En prévision de cette période « qui risque d'être décisive pour l'avenir de la liberté de l'enseignement », les défenseurs de l'école privée organisent cinq manifestations régionales.

1984 : les catholiques dans la rue

Des rassemblements parfaitement organisés qui semblent s'enfler crescendo. Les manifestations sont 60 000 à Bordeaux le 22 janvier 1984, 120 000 à Lyon, le 29, 290 000 à Rennes, le 18 février, et 250 000 à Lille le 25. Apogée de ce mouvement à Versailles le 4 mars où plusieurs centaines de milliers de manifestants reprennent en cœur le slogan « L'école libre vivra ».

● Alors que le conseil des ministres du 14 mars annonce que les négociations sont terminées, les ultimes tractations se prolongent. Défenseurs de l'enseignement privé et laïques tentent d'obtenir des concessions du gouvernement. Ces derniers organisent dans une centaine de villes, le 25 avril, des manifestations qui réunissent plus d'un million de personnes au total.

● Le 18 avril, le gouvernement rend publiques les dispositions qui doivent être soumises au Parlement. Le projet de loi mécontente les deux camps. Le Comité national de l'enseignement catholique le juge même « inacceptable ». Le débat à l'Assemblée nationale commence le 21 mai, le ministre devant faire face aux critiques des députés de droite et de ceux de gauche. Les élus socialistes obtiennent trois modifications de dernière minute (limitation à la création d'écoles maternelles privées, et lien entre la titularisation des enseignants et le financement des établissements privés). Adopté par les députés après engagement de responsabilité du gouvernement le 24 mai, le projet provoque la colère des partisans du privé.

● Le 24 juin, un million et demi de personnes défilent pendant toute la journée dans les rues de Paris pour manifester leur soutien à l'école privée. Ehus de l'opposition et certaines politiques participent à cette longue marche. « L'école libre vivra » devient le cri de ralliement.

SERGE BOLLOCH.

Quelles libertés publiques ?

Les Français auront-ils bientôt leur mot à dire par voie de référendum sur les immigrés, l'insémination artificielle et la télévision privée ? Poser cette question, c'est s'interroger sur la notion de « libertés publiques ».

Que recouvre-t-elle ? Pour en avoir une idée, il faut se reporter au préambule de la Constitution de 1958, qui se réfère lui-même à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et au préambule de la Constitution de 1946. Fort incontestablement partie des libertés publiques reconnues par ces textes : « la libre communication des pensées et des opinions », le droit de propriété, dont les citoyens ne peuvent être privés qu'en cas de « nécessité », la présomption d'innocence, la liberté syndicale et une liberté qui paraît de toutes la plus difficile à respecter : le droit à l'emploi.

Aurait-on pu faire ainsi l'objet d'un référendum depuis le début de septembre de M. François Mitterrand : les nationalisations, les lois Auroux sur les droits des travailleurs, l'autorisation d'émettre accordée aux radios libres, la loi sur la détention provisoire et, évidemment, les lois sur la presse et l'école privée.

La notion de libertés publiques est si large que cette liste n'est pas exhaustive. M. Jacques Robert, qui a consacré un livre à ce sujet (1), estime que les libertés publiques englobent l'ensemble

des droits fondamentaux dont peut se prévaloir un citoyen « dans un pays donné, à une époque donnée », et « de-à-dé » qu'elles peuvent porter aussi sur ce qu'on appelle les problèmes de société.

Il faut cependant observer qu'aucun des textes fondamentaux auxquels on se réfère généralement pour définir les libertés publiques ne garantit le droit à la vie, excepté la convention européenne des droits de l'homme. Mais celle-ci n'a pas valeur constitutionnelle. Ainsi en a-t-il été, il y a quelques années, le Conseil constitutionnel. Cela signifie, a priori, qu'on ne peut envisager un référendum sur ce qui se rattache à ce droit : l'avortement, l'insémination artificielle et même la peine de mort.

Il serait, en revanche, tout à fait loisible à un président de la République de consulter les Français sur l'immigration, celle-ci relevant, de l'avis des juristes, d'une liberté publique fondamentale, celle d'aller et venir. Même si l'opposition ne peut songer à rétablir la peine capitale par le biais du référendum, la réforme de la Constitution amorcée par M. Mitterrand lui ouvre, comme à la majorité, un champ politique immense.

BERTRAND LEGENDRE.

(1) Libertés publiques. Editions Montchrestien.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, jeudi 12 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

PENSIONS ALIMENTAIRES

Les parents créanciers de pensions alimentaires impayées pourront faire appel aux caisses d'allocation familiales pour en assurer le recouvrement.

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des droits de la femme, a présenté un projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales dans le recouvrement des pensions alimentaires impayées. Ce projet a été élaboré conjointement avec le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et le secrétaire d'État chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés.

Le défaut de paiement partiel ou total des créances alimentaires soulève un problème social de grande ampleur. Dans la plupart des cas, il met en difficulté des femmes qui, à la suite d'un divorce, doivent assurer seules la charge d'enfants alors que l'autre parent ne verse pas la pension alimentaire fixée par le juge.

Le projet préparé par le gouvernement en vue de faire face à ce problème constitue l'un des volets de la politique familiale qu'il met en œuvre. Ce projet a pour but de faire respecter la responsabilité morale, juridique et financière qui incombe à chacun des parents envers leurs enfants. Il comporte deux séries de dispositions principales :

1) Les parents créanciers de pensions alimentaires impayées pourront obtenir le concours des organismes qui versent les prestations familiales en vue d'assurer le recouvrement de leur créance. L'organisme sera dans ce cas substitué au créancier vis-à-vis du débiteur. Les sommes recouvrées seront majorées, à la charge de ce dernier, en vue de couvrir les frais de gestion et de recouvrement ;

2) Une aide financière sera accordée dans les situations les plus difficiles. A cet effet, l'actuelle allocation d'orphelin, désormais dénommée « allocation de soutien familial », sera versée, à titre d'avance sur pensions alimentaires, et aussi longtemps que les procédures de recouvrement n'auront pas abouti aux parents isolés titulaires de créances alimentaires impayées. Cette avance sera récupérée sur le débiteur défilant au moment du recouvrement de la créance.

RELATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AVEC LES USAGERS

Quarante nouvelles mesures pour faciliter la vie des assurés sociaux et des entreprises.

Le ministre des affaires sociales a présenté au conseil des ministres un programme de quarante mesures destinées à simplifier et à améliorer les relations de la Sécurité sociale avec les assurés sociaux et les entreprises.

Le programme comporte deux volets :

I - Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

- La simplification du carnet de maternité et des documents liés à la surveillance médicale de la maternité ;
- Une réforme des modalités de versement et de recouvrement des cotisations et des sommes dues à la suite d'erreurs de chèques ;
- Le versement d'un capital au lieu d'une petite rente pour les incapables inférieurs à 10 % ; cette mesure concerne 35 % des rentés ;
- L'allègement des justificatifs pour le maintien des prestations familiales aux enfants de plus de seize ans ;
- Une expérience de transfert de données magistères évitant aux entreprises des déclarations multiples et la saisie d'informations identiques ;
- La mise en place de guichets uniques des URSSAF pour les entreprises à établissements multiples.

II - Des formalités simplifiées pour les entreprises.

Le ministre des affaires sociales a présenté au conseil des ministres un programme de quarante mesures destinées à simplifier et à améliorer les relations de la Sécurité sociale avec les assurés sociaux et les entreprises.

Le programme comporte deux volets :

I - Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

Le ministre des affaires sociales a présenté au conseil des ministres un programme de quarante mesures destinées à simplifier et à améliorer les relations de la Sécurité sociale avec les assurés sociaux et les entreprises.

Le programme comporte deux volets :

I - Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

Le ministre des affaires sociales a présenté au conseil des ministres un programme de quarante mesures destinées à simplifier et à améliorer les relations de la Sécurité sociale avec les assurés sociaux et les entreprises.

Le programme comporte deux volets :

I - Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

Le ministre des affaires sociales a présenté au conseil des ministres un programme de quarante mesures destinées à simplifier et à améliorer les relations de la Sécurité sociale avec les assurés sociaux et les entreprises.

Le programme comporte deux volets :

I - Des formalités simplifiées pour les assurés sociaux et les entreprises.

Les dix-huit mesures retenues comportent notamment :

Par ailleurs, une expérience de suppression de la vignette pharmaceutique sera entreprise en 1985 dans le Loiret.

II - Des recours plus faciles contre les décisions de la Sécurité sociale :

- Les procédures seront simplifiées et mieux portées à la connaissance des intéressés. Ainsi, les époux pourront se représenter mutuellement devant les tribunaux des affaires de Sécurité sociale ; la convocation des assurés se fera dans des formes moins solennelles ;

- La protection des droits des assurés sera renforcée ; les caisses devront notamment leur communiquer leurs conclusions devant les tribunaux ;

- Le déroulement des procédures sera accéléré.

L'ÉTHIQUE MÉDICALE

Tout en laissant la réflexion se poursuivre sur des sujets controversés, le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires à la protection des personnes.

Le secrétaire d'État chargé de la santé a présenté au conseil des ministres une communication sur les problèmes éthiques et juridiques posés par le développement des sciences et des techniques médicales, notamment dans les domaines de la reproduction humaine, de la maîtrise de l'hérédité et de l'utilisation des médicaments.

L'émergence de ces techniques crée des situations nouvelles et remet en cause certaines des notions qui sont à la source de notre droit et de notre éthique.

Le débat sur ces questions a déjà été amorcé par le conseil consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé créé à l'initiative du président de la République en février 1983.

C'est sur la base des premières conclusions de ce comité que le gouvernement élaborera d'ici à la fin de l'année, deux projets de loi destinés à régler les questions où il est apparu qu'une intervention rapide du législateur était à la fois possible et nécessaire :

- Le premier projet de loi visera à soumettre à autorisation préalable les centres assurant la conservation du sperme, la fécondation *in vitro* et l'utilisation de tissus embryonnaires et fœtaux ;

- Le second projet concernera l'expérimentation des médicaments chez l'homme ; il prévoit notamment l'établissement d'un conseil d'éthique indépendant, préalablement à l'élaboration des protocoles d'expérimentation.

Il y a lieu, par ailleurs, de poursuivre la réflexion sur l'ensemble des problèmes posés. Le gouvernement a chargé un groupe de travail interministériel de faire des propositions sur l'opportunité de légiférer dans ces domaines en évolution rapide et qui relèvent de l'éthique autant que du droit. Cette réflexion devra tenir compte des orientations suivantes :

- Les méthodes nouvelles de fécondation doivent constituer en premier lieu une réponse médicale à l'infertilité ;

- La gratuité du don du sperme, l'anonymat du donneur, la limitation des inséminations par le sperme d'un même donneur, doivent être réaffirmés ;

- Enfin, l'utilisation de ces techniques ne doit pas répondre à des fins commerciales.

POLITIQUE SOCIALE DES VACANCES

Moderniser et promouvoir le tourisme associatif, instrument essentiel de la démocratisation des vacances.

Le secrétaire d'État chargé du tourisme a présenté au conseil des ministres une communication relative à la relance du tourisme associatif et à la politique sociale des vacances.

Les bons résultats de la politique de démocratisation des vacances entreprises depuis 1981 ont été soulignés : deux millions de Français supplémentaires sont partis en vacances au cours des trois dernières années.

Le tourisme associatif peut jouer un rôle très important dans la mise en œuvre de cette politique. Il doit à

RECTIFICATIF

Une omission de mot a déformé le sens d'une partie des extraits de l'éditorial, signé par M. Didier Motchane dans la revue *En jeu* (le Monde du 13 juillet). M. Motchane estimant que la politique économique du gouvernement « prépare mal le redressement industriel de la France », alors que nous lui avons fait écrire que la politique économique « prépare le redressement industriel de la France ».

EXPORTEZ

SANS SOUCI
VOS produits français
SONT achetés par les clients en U.S.A.
(sans produits alimentaires)
Infiniment plus profitables

PULVOREX S.A.
18, bd Général-de-Gaule
78200 DIEPPE

cet effet améliorer sa gestion, développer ses efforts de promotion, adapter ses prestations à la demande du marché touristique et réorganiser ses procédures de financement.

Les orientations suivantes ont été retenues :

- Constitution d'hébergements légers dont les coûts de construction et d'exploitation seront adaptés à la fréquentation saisonnière ;

- Mise en valeur du patrimoine des associations et des collectivités locales ;

- Mise au point de mécanismes de garantie mutuelle pour le tourisme associatif ;

- Élargissement des critères d'accès aux installations sociales de vacances ;

- Accès des associations de tourisme à de nouveaux réseaux d'information et de promotion ;

- Ouverture du tourisme associatif aux échanges internationaux.

NOMINATIONS

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

- Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, M. Bernard Grasset, préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès du commissaire de la République du département du Rhône, est nommé commissaire de la République du département de la Charente-Maritime ;

- M. Georges Peyronne, sous-préfet hors classe, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Dunkerque, est nommé préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès du commissaire de la République du département du Rhône ;

- M. Marc-Aurèle Long est nommé président du conseil d'administration de la compagnie nationale Air France (le Monde du 13 juillet) ;

- M. Pierre Marion est nommé président du conseil d'administration d'Aéroport de Paris (le Monde du 13 juillet) ;

- Sur proposition du ministre des transports, M. Marc-Aurèle Long est nommé président du conseil d'administration de la compagnie nationale Air France (le Monde du 13 juillet) ;

- M. Pierre Marion est nommé président du conseil d'administration d'Aéroport de Paris (le Monde du 13 juillet) ;

- Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jacques Gerville-Beauchamp, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé conseiller d'État ;

- M^{me} Anne-Marie Dupuy, conseiller d'État, est placée en position de détachement de longue durée pour exercer son mandat de représentante à l'Assemblée des Communautés européennes.

D'autre part, le conseil des ministres a adopté, sur proposition du secrétaire d'État chargé des affaires ministérielles, la nomination de membres du conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

En outre, le conseil des ministres a été informé par le ministre de l'Économie, des finances et du budget de la nomination de M. Henri Corson comme directeur de l'Union des groupements d'achats publics.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

M. Bernard Grasset, préfet de Charente-Maritime.

Le conseil des ministres a nommé commissaire de la République de Charente-Maritime M. Bernard Grasset, qui était jusqu'à maintenant préfet de police du Rhône.

(M. Bernard Grasset, né le 23 décembre 1933 à La Rochelle (Charente-Maritime), a commencé sa carrière en qualité de chef de cabinet du préfet des Ardennes, en mai 1959. Appelé sous les drapeaux en juillet de la même année, il est nommé chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne en 1961, secrétaire général des Basses-Alpes en 1967, sous-préfet de Saint-Benoît l'année suivante, secrétaire général de la Réunion en 1972, secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône en 1974. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État aux DOM-TOM du début avril à la fin mai 1974, il devient en juillet conseiller technique auprès du directeur central de la Sécurité publique. Il dirige le cabinet du secrétaire d'État aux postes et télécommunications à partir de 1977. Il est nommé préfet des Hautes-Alpes en 1980 et préfet de police du Rhône le 8 juillet 1981.)

M. Georges Peyronne, préfet de police du Rhône.

M. Georges Peyronne, commissaire adjoint de la République de Dunkerque, est nommé préfet de police du Rhône en remplacement de M. Grasset.

(Né le 21 septembre 1935 à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), ancien élève de l'ENA, M. Peyronne est tout d'abord administrateur civil à la direction générale de la fonction publique avant de devenir, en 1976, secrétaire général du département du Gers. Il est ensuite sous-préfet de Brignoles, secrétaire général de l'Atm, chargé de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne et est nommé, en janvier 1982, sous-commissaire adjoint de la République (sous-préfet) de Dunkerque.)

LES INSC...
TOUJOU...
LA FACUL...
MALAKO...
au vend...
avenue P...
92240 M...
REMA...
55 M...
DE...
grande e...
MONDE

مكتبة الأمل

سنة 1384

Le Monde

société

DEUX PROJETS DE LOI EN PRÉPARATION

Les nouvelles méthodes de fécondation
L'expérimentation des médicaments sur l'homme
« Il y a les enfants de la science et les enfants de la société. »

Depuis dix ans, quelque dix mille enfants sont nés en France de la suite d'une insémination artificielle. Chaque année, depuis 1980, trois mille couples demandent à pouvoir bénéficier de cette méthode...

M. Hervé s'est interdit, au terme du conseil des ministres, de commenter cet aspect du problème. Se refusant à interférer avec une procédure judiciaire en cours...

Dan l'immédiat, un aspect important de ces innovations médicales mérite d'être abordé par une loi. Les pouvoirs publics se doivent, en effet, d'imposer un contrôle sanitaire sur les centres qui assurent le traitement du sperme...

Une réflexion inachevée
Il s'agit, a indiqué le secrétaire d'Etat à la santé, d'éviter la « prolifération anarchique de ces centres » et de leur fixer des normes techniques de fonctionnement.

INSRIPTIONS EN 1er CYCLE DU DEUG DE SCIENCES JURIDIQUES FACULTÉ DE DROIT DE MALAKOFF - PARIS-V
Contrairement à certaines informations erronées LES INSCRIPTIONS SONT TOUJOURS OUVERTES A LA FACULTÉ DE DROIT DE MALAKOFF (PARIS-V) jusqu'au vendredi 20 juillet inclus

Les mères isolées toucheront plus facilement les pensions alimentaires

Le projet de loi sur le recouvrement des pensions alimentaires non payées (le Monde du 15 juin) élaboré par le ministère des droits de la femme a été approuvé jeudi 12 juillet par le conseil des ministres.

Le projet prévoit que les parents isolés (qui ne sont pas remarqués ou ne vivent pas maritalement) n'ayant pas obtenu depuis au moins deux mois le paiement de la pension alimentaire pourront s'adresser aux CAF qui leur verseront une avance.

Le recouvrement pourra se faire non seulement au nom des parents isolés, mais aussi pour tous les autres parents ne parvenant pas à toucher les pensions alimentaires.

Comme l'ont rappelé jeudi Mmes Yvette Roudy et Georgina Dubois, respectivement ministre des droits de la femme et secrétaire d'Etat à la famille, plus de 50 % des pensions alimentaires sont impayées.

EN BREF

Crise politique évitée à Pantin
Une crise politique a été évitée de justesse, jeudi soir 12 juillet, entre les élus communistes et socialistes de Pantin (Seine-Saint-Denis).

Un attentat revendiqué par Action directe
Un attentat contre l'Institut atlantique des affaires internationales, 120, rue de Longchamp, à Paris-16e, a eu lieu, jeudi 12 juillet à 1 h 40, causant d'importants dégâts matériels.

Il s'agit d'une affaire de gros sous qui est liée à un contexte immobilier (le Monde du 19 avril). Un rapport conjoint de deux ministères (économie, finances et budget, urbanisme et logement) avait fait état d'un « trou » de 76 millions de francs dans la gestion d'un organisme, la SEMP (société d'économie mixte de construction et de rénovation) cautionnée par la ville.

Si on lit plus avant l'extrait du procès-verbal de ce « comité des suites », on s'aperçoit qu'en fait le dette ne s'élève plus, pour des raisons extrêmement complexes, qu'à 17,3 millions de francs.
Au fur et à mesure des documents, la version de M. Isabet paraît la plus vraisemblable. On est passé de 76 millions de francs à 17,3 millions de francs en l'espace de quelques mois, toujours d'après des dossiers officiels. L'affaire se dégonfle.

AUX ASSISES DU VAL-DE-MARNE Des pirates contre l'ayatollah

Bien plus que les auteurs d'un détournement d'avion, c'est un régime, sa doctrine, ses méthodes et la répression sanglante qu'il exerce qui sont restés en permanence au centre des débats ouverts, mercredi 11 juillet, devant la cour d'assises du Val-de-Marne, présidée par M. Claude Hanoussou, et qui devaient s'achever ce vendredi 13 juillet.

Car, Raza Moharami, Ahmad Salehi, Mohamed Hammad, Mozfar Moradi et Darioush Dehgan, les cinq très jeunes hommes (le plus âgé a vingt-deux ans, l'un vingt et un et les trois autres vingt ans) qui ont détourné, le 8 juillet 1983, un Boeing 747 d'Iran Air assurant une liaison intérieure Chiraz-Téhéran avec 367 passagers à bord, pour venir se poser le lendemain à Orly et y accepter de se rendre à la police (le Monde du 9 juillet 1983), répondent du piratage aérien.

Meis, au-delà de l'acte même qui leur est reproché, ce sont les emprisonnements arbitraires, la torture, les exécutions sommaires qui occupent, sans le quitter un instant, le devant de la scène. Car c'est pour dénoncer, face au monde entier, les crimes du régime khéméniste, que ces cinq apprentis terroristes inexpérimentés et armés en tout et pour tout de deux pistolets 7,65 et d'un couteau à cran d'arrêt, ont tenté, et réussi, ce qui relève du pari le plus audacieux.

De cela, la cour semble consciente. Et, pour que tout soit bien clair, les deux défenseurs des cinq accusés, M. Henri Leduc et Thierry Mignon, ont distribué à la presse d'épais dossiers, où il n'est jamais question de détournement d'avions ni même de leurs clients, mais exclusivement de « des exécutions et de la torture dans les prisons du régime de Khomeiny ».

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Jeune ou adulte éloigné, malade, engagé dans la vie professionnelle, Vous pouvez suivre - ou reprendre - des études !

LE CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE (ex CNTE)
Établissement Public du Ministère de l'Éducation Nationale (7 centres d'enseignement - 240 000 élèves)
Propose des formations de tous niveaux
● Formations scolaires (du cours préparatoire à la terminale)
● Enseignements technologiques et professionnels.
● Certaines formations universitaires conduisant au DEUG, à la capacité en droit, à l'expertise comptable, etc.
● Préparations aux concours du recrutement relevant du ministère de l'Éducation nationale (carrières administratives et de l'enseignement).

DEMAIN DANS LE SUPPLÉMENT DU « MONDE »
55 MILLIONS DE FRANÇAIS A DÉCOUVERT
Une grande enquête sur la défense civile et les abris antinucléaires
« LE MONDE AUJOURD'HUI », UN TEMPS FORT POUR LE WEEK-END.

FESTIVALS

MONTREUX

L'internationale des musiques

« J'aimerais revenir l'an prochain », a murmuré Miles Davis de sa voix de rocaille dans la voiture qui le conduisait à l'aéroport. Claude Nobs, lui, n'en est pas encore revenu. Mais c'est au fond une assez bonne nouvelle pour le public de Miles et celui de Montreux.

Pour la dix-huitième fois et pendant dix-huit jours, le fils du boulanger Nobs se change en maître de cérémonies. Son secret est d'une simplicité angélique : réaliser des rêves d'enfant, se dépasser sans compter, laisser dans les conseils et n'écouter que le conseil de ses passions, monter un festival comme on règle un festin, et surtout ajouter à cela un solide sens des affaires et de l'organisation.

A la saison des neiges celle-ci se contente d'un seul permanent. Quant à ce qui se passe, l'ouverture, l'équipe se forme. Si l'on compte enfin tous ceux qui, de près ou de loin, assurent au festival la bonne marche du festival, on arrive à deux cent cinquante en juillet : « C'est exactement la proportion de personnes », dit malicieusement Nobs, « que l'on trouve dans les palaces ». Etudiants, apprentis, collégiens, tout Montreux en vingt ans aura, à un moment ou à un autre, travaillé pour le festival.

L'habituelle traditionnelle, de la plus luxueuse à la plus modeste, ne se plaint pas trop. C'est qu'on ne loge pas n'importe où quatre cent cinquante musiciens, presque autant de journalistes et un public qui ne cesse de se renouveler au gré des programmes et du franc succès.

Les soirs d'intenses trémoussements collectifs (Brésil, Afrique) on peut aller jusqu'à quatre mille personnes dans la confortable salle bis-cornue du casino. Les soirs de recueillement, les chaises ramblent

sa capacité à deux mille cinq cents places. Combats du luxe, pour les grandes occasions, il y a autant de monde dehors qu'à l'intérieur, sur les terrasses, dans les coursives, les couloirs ou les escaliers de ce gigantesque bateau-ivre. Personne ne cherche d'ailleurs à forcer l'entrée. La tout est d'être là, pas trop tard, pour prendre un air de festival qui multiplie la vie.

Autre signe de démesure, Claude Nobs ajoute cette année, presque au dernier moment, une soirée d'ouverture : « Pure rock et hot reggae », avec Johnny Winter, Miles cinq cents entrées. Petite soirée ? Non, ça nous a permis de démentir un dou-cour. L'équipe a pu se redonner sans nouveauté et tout s'enchaîne harmonieusement. Sous le dessin allégre de Niki de Saint-Phalle qui sert cette année d'illustration, la fête commence. Des soirées, grande ville noire qui prolongera Montreux comme tous les ans, et simplement demandé que la chanteuse noire du l'effiche soit recolorée en rose.

Sur dix-huit jours le programme est ici composé comme une partition de Big Band. Avec une succession de jazz, de funk, de soul, de latin, de surprises et vastes mouvements orchestraux. Du service de presse à la technique, l'équipe tourne avec la précision et la souplesse de l'orchestre de Court Basin. On a pu reprocher au répertoire son éclectisme, Nobs en rajoute. Il mêle à tout va, « amuse et provoque » : salsa, rock, new wave, bossa-nova, funk, blues et, pour commencer, continue ou finit en beauté, jazz. C'est un gestionnaire et un homme de relations publiques qu'il dirige, c'est un artiste qu'il compose.

A Miles Davis, B.B. King, Albert Mangelndorf, Mike Brecker, Clark

Bley ou Martial Solal il ajoute des nuits espagnoles et irlandaises. Il faut dire qu'avec Van Morrison et Moving Hearts, la bière noire de Dublin a un robuste goût de Coca-Cola. Mais peu importe, chaque soir à Montreux semble réunir pour chaque artiste le public la mieux désigné.

Quatre cents Brésiliens accourent de toute l'Europe perpétuant le pacte d'amour qui lie traditionnellement les bords enchantés du lac Léman à la fièvre tropicale. Et ici Tania Mente pour, avec allégresse, transporter une pluie d'été n'a aucune peine à faire chanter, ou improviser. Difficile de succéder à pareil moment de grâce et de folie. Tendre, aérien, dédicacément fondu à la tradition brésilienne et au goût du temps, Davian ne se sert pas trop mal de cette épreuve initiatrice.

Pour l'Afrique et le salsa, même mouvement. A Paris tout concert nouveau naturellement les communautés antillaise et africaine, jamaïcaine à Londres. Ici, plus de trois mille personnes, roses, oranges ou rouges par le soleil des piscines prennent en marche le rythme de Jazira, la Juj Music du Chief Ebenezer Obey (Nigeria) ou les percussions afro-cubaines de Mongo Santamaría. C'est le mode soulé par le charme de la densité et dans tous les cas un robuste professionnalisme qui vient troubler l'improvisation. Dans cette épreuve de la scène ses musiques inventent très librement leur part exubérante de cérémonie et de communication.

Miles Davis, l'autorité

Pourtant Miles Davis, jouant et diffusant d'immenses plages à la lisière du silence - soufflé et pulsation à peine colorés de musique imposée avec aisance le respect. Entre l'émotion et la gaieté discrète, entre la violence retenue et les chuchotements rochant toujours autour du blues et des murmures, où l'on reconnaît les échos de quarante ans de musique noire, il promène orchestre et public avec la même autorité démiurte : celle qui peut se faire oublier.

A Montreux, on identifie sans mal les thèmes qui s'enchaînent et on les applaudit. Mais le mythe s'arrête où la musique commence et la musique porte à chaque instant de ces deux concerts plus d'histoire que l'environnement japonais. Miles est toujours Casiopea, pas la suite. Pour eux, comme pour la soirée New Wave ou la nuit irlandaise, pas la moindre histoire. Il s'agit de s'installer dans le moule et de s'y tenir. Le reste est affaire de situation, d'inspiration et de maîtrise personnelle. Miles est toujours Miles. Bien des orchestras de bal aujourd'hui en savent autant et presque tous les genres confondus auraient pu dans un moment d'égarement, de faiblesse ou pour certains de génie, inventer un autre Miles. Mais c'est toujours Miles. Miles n'aura jamais assez d'imagination pour cela.

Le goût des contrastes et des mélanges est devenu si puissant à Montreux, si violemment consenti que personne n'en a cure. Incontestable signe de discernement, Casiopea n'est rappelé qu'une fois après l'arrivée du groupe japonais Casiopea, pas la suite. Pour eux, comme pour la soirée New Wave ou la nuit irlandaise, pas la moindre histoire. Il s'agit de s'installer dans le moule et de s'y tenir. Le reste est affaire de situation, d'inspiration et de maîtrise personnelle. Miles est toujours Miles. Bien des orchestras de bal aujourd'hui en savent autant et presque tous les genres confondus auraient pu dans un moment d'égarement, de faiblesse ou pour certains de génie, inventer un autre Miles. Mais c'est toujours Miles. Miles n'aura jamais assez d'imagination pour cela.

Au lieu de fixer le public au siège du spectacle, à grand renfort d'animations et de concerts, on l'expédie sur le lac ou dans les alpages, en planche à voile, en ski nautique ou en train à crémaillère. C'est la nouveauté comprise dans le prix du billet d'entrée. En attendant quelque concert en sous-marin ou en montagne, il ne reste plus à Claude Nobs qu'à inviter sur scène les vieilles dames poudrées qui jouent Chopin le matin dans les salons des pièces quand dorment les musiciens et que Montreux s'apprête à se presser, à la nuit du blues avec B.B. King, Louisiana Red, Luther Allison, Johnny Copeland et quelques autres, dont Claude Nobs, probablement, s'il retrouve ses harmoniques.

FRANCIS MARFANDE.

AVIGNON

La corrida du désir vue par Maguy Marin

Un triomphe a accueilli le final d'Hymen à cloître des Carmes. Des cris, des applaudissements répétés, des appels - « Maguy ! Maguy ! » - ont accompagné l'étonnant défilé de la Sainte-Société de consommation entourée des Saintes-Pub et qui s'écroule et se frotte comme des billes de flipper.

Comme précédemment dans Babel, Babel, Maguy Marin n'a pas joué dans la demi-teinte. Agression de couleurs, de bruits, de pauses lacives, de nudités relaxées de Fedez sans et de plumes, son spectacle ressemble à une parade des Fédés-Bergère à la différence près qu'on n'y utilise pas la litote et que les accouplements en tout genre s'y pratiquent dans un style vigoureux.

Tout commence plutôt mal avec une partie de jambes en l'air sur fond de décor miroitant - référence à Narcisse - où six couples aux membres inférieurs dénudés, brillants comme de la soie, répètent inégalement la même figure sexuelle pendant vingt minutes sur une percussion obstinée. Changement de partenaire ; le corps à corps

recommence, aussi peu varié. Puis, soudain, densités et danses déguisées en Mémoires, outrageusement maquillées, se déchangent dans une danse de cour. Pavane et vertigins par-dessus, sabbat et fesses à l'air par-dessous.

Dans un coin de scène, deux coqs et une poule font la bête à trois dos. Ramage et plumage ; un des volatiles monte sur pointe mime une grotesque Mort du cygne. Passes de corrida, formation collective sur des rythmes brésiliens, l'orgie s'embrase dans les lumières de John Davis. Une parodie de danse buto menée de main de maître s'apaise avec l'apparition d'un immense cocoon de voile blanc. Il se dévèle, entourant les corps enlucés dans un style à la Béjart.

Baisse de tension, respiration, puis tout repart. Des miroirs surgissent des personnages gris et ternes, vides comme des masques dans l'habituelle qui se lancent dans un branle avec des abandons de baluchon. Une femme enlucée traverse interminablement la scène, le ventre entouré

de grappes d'œufs comme une grenouille. Et puis arrive ce grand final électrique, superbe, impeccable.

Dans Hymen, Maguy Marin nous parle de la perversion du désir par la société. Elle dit que le chat est triste, que l'amour s'est perdu dans des amplexes, mais que le naissance de l'enfant - justement, elle vient d'être mère - ramène à l'amour pur, animal. Le discours roussesiste est même roidement, développé au premier degré, enfoncé au marteau pioche et chacun le reçoit selon sa sensibilité et son goût.

Maguy Marin ne manque pas de souffle, mais son spectacle est un final peu en rapport avec le sujet. Le langage gestuel pauvre est sacrifié à l'aspect théâtral et aux gadgets. Mais c'est parti, volée et assise, et l'on peut peindre une belle carrière à cette super-revue chorégraphique habillée et décorée par Monnerat-Casanova.

MARCELLE MICHEL. * Cloître des Carmes, 13, 15, 17, juillet, à 22 heures.

Dernier cri : des kangourous et des tomates

L'exposition « Le vivant et l'artificiel », attraction de choix d'Avignon 84, a lieu dans l'hospice Saint-Louis, grand bâtiment carré de pierres grises avec une cour au milieu, commandé dans les premières années du dix-septième siècle par les Jésuites pour y instruire leurs candidats. On dirait une caserne, l'architecture est froide, neutre, mais c'est à quelques mètres de l'entrée, dans un bâtiment encore récemment des personnes âgées, des malades, en frissonnent, ici, avec la vie.

Dans ce qui fut des salles communes, des douches ou des dortoirs ont été disposés des objets, animaux, plantes, ordinaires ou singuliers, au petit bonheur. Un beau paon turquoise empalé. Un excellent choix de dents artificielles, antiques ou ultramodernes. Une paire de béquilles en bois, modeste invraisemblable, à quelques mètres de l'entrée, dans un bâtiment encore récemment des personnes âgées, des malades, en frissonnent, ici, avec la vie.

l'ère et des fourchettes. Une suite de chiens et de chats écorchés, affreux, bouillie séchée de poisson, sang, os, comme ça que l'on voit sur les routes nationales, la matin, et cela comme vernissé, a été coulé sur du bois, puis encastré avec des tiges : Nathalie, Alain, Béatrice, etc. Une collection de bustes de plâtre, prévus pour l'enseignement de la phonétique : Fabrice Grégoire, membre de la Convention, Légar et Papevoine, assassins, Talleyrand, diplomate, ainsi de suite. Des souris et de la vermine. Des récipients de verre et du feu pour stériliser un mélange d'eau et d'éléments nutritifs en autoclave : vingt minutes à 112 degrés. Des tomates du pays, pelées, assez vertes, pas exaltantes, style écologie têtue, à manger sur place à la croque au sel, 5 F les trois, pas données. Un très beau boudin du Pôitou, innomé, perdu dans ses rêves, non domestiqué en pâté, précède l'écrit. Une abondance de fœtus immergés ou desséchés. Le moulage en cret jaune d'une main géante, réalisée en 1889 par un provincial anonyme.

Dans la cour, parqués entre des chevaux de frise, se meurent d'œufs des animaux de cirque, de zoo, de ferme, qui paraissent souffrir du manque d'air. Au secrétariat de l'exposition, une pancarte rappelle leur alimentation quotidienne... Vautour, 300 grammes de viande râpée, saut. Kangourou : cinq carottes, une laitue tranchée, une poignée par jour de tout simon, eau deux fois. Dromadaire : foin deux fois par jour, paille une fois, eau deux fois. Le programme des représentations annonce, entre mille spectacles, « Le cri du dinosaure », une « démonstration de chiens militaires par les militaires de la base aérienne d'Orange » (17 et 24 juillet à 17 heures). « Les fœtus de l'an 2000, de la viande sans viande, du poisson sans poisson » (29 juillet, 16 heures).

Enfants comme citoyens rassis ne peuvent que connaître des surprises charmantes, et quelques efforts aussi, à se promener au hasard de cette exposition, qui comblera, si autre, par les kangourous, car elle se propose d'incarner « une approche rationnelle et fantasmagorique capable de provoquer par lectures transgressives des myriades de connexions ».

MICHEL COURNOT.

NIMES

«Aida» descend dans l'arène

L'Aida de Bercy a retrouvé à Nîmes la chaleur du bord du Nil et un cadre fantastique à sa (dé)mesure, celui des arènes, remplies à ras bord de plus de dix mille spectateurs, prêts à décoller vers le rêve sur la formidable rampe de lancement du décor de Vittorio Rossi. Consacrées surtout à la tannamachie (on y donnait Carmen avec une corneille en prime), les arènes accueillent enfin, longtemps après celles de Vézère, une vocation lyrique grâce à la nouvelle municipalité, et la pleine réussite de ce premier festival (deux représentations d'Aida et de La République de Verdi) suscite déjà de grandes ambitions.

L'impression fournie par le lieu est assez différente de celle d'Orange. Il n'y a pas de prodigieux vertige donné par la présence obsédante de la foule, comme suspendue, agrippée à cet entourage qui vient buter sur le mur gigantesque, ce son fantastique qui circule et rebondit dans les tribunes, au-dessus des tribunes de mistral. Mais est immense ovale, crénelé de têtes à l'infini, crée un sentiment de fête unanime, de communion très forte.

Il est difficile d'apprécier les qualités musicales des arènes sur une

seule soirée et sans avoir pu les parcourir de haut en bas. Placé au parterre, on éprouve l'heureuse surprise d'entendre très distinctement et sans effort, mieux qu'à Bercy, toutes les voix, même celle des chanteurs les plus éloignés, avec cependant l'effet inéluctable du plein air, qui écarte les résonances et prive les interprètes d'une certaine aura sonore. En revanche, mais cela devrait pouvoir se corriger, l'orchestre au ras du sol n'est qu'un bruit sourd, un roulement hâtif, d'où sort miraculeusement parfois le son d'un hautbois ou une fanfare de cuivres...

De là peut-être un sentiment moins prenant qu'à Bercy, où le même Orchestre du Capitole et le même Michel Plasson donnaient un spectacle sa unité et nous tenaient en haleine par une interprétation d'une intensité et d'une musicalité admirables dont on ne saisit plus que des bribes.

Mais l'on retrouve avec plaisir le beau spectacle de Vittorio Rossi (Le Monde du 28 avril), qui allie la fâche et le rigueur, la multiplication des lieux scéniques par des jeux d'escalier aux flancs de cette immense pyramide où les cortèges entre-

croisés des soldats, des danseuses et des prêtres en longues files verticales figurent les rayons du soleil fondateur de l'Égypte et à la fin les cortèges funéraires sous le regard de l'Œil du Jugement.

La distribution est honorable avec des voix fortes, bien timbrées, sans personnalités exceptionnelles qui marquent leur rôle de manière ineffaçable ; on remarque cependant la belle Aida de Seta del Grande, très émue dans l'Air du Nil, l'Amoroso puissant et spectaculaire de Giuseppe Scandola, un Ramadès jeune et un peu timide, malgré l'éclat de sa voix (Jesus Pinto), Bruno Baglioni qui quelque mal à déployer l'étoffe terrible d'Amneris, Carlo Zardo (Rampis) et Luzzo Polgar (Isi), enfin les beaux chœurs du Capitole de Toulouse et de Parme.

A plus d'une heure du matin, les acclamations embrassent la vaste enceinte tandis que les silhouettes des spectateurs dressées tout en haut des arènes se détachent dans le halo de la lune qui prenait sa course dans le ciel.

JACQUES LONCHAMPT.

CINÉMA

«L'HOMME A FEMMES», de Blake Edwards

Don Juan et les jambes de sa psychanalyste

Blondes, brunes, rousses, grandes, petites, jeunes, moins jeunes, elles sont nombreuses, dans un cimetière de Los Angeles, aux obéques du sculpteur David Fowler, avec lequel elles ont eu, chacune, une aventure ou une liaison. Metzger Montpellier à la place de Los Angeles et vous vous souvenez de l'Homme qui aimait les femmes de François Truffaut (1977). Le titre original est d'ailleurs le même. Blake Edwards a refait le film de Truffaut sans intention, au générique, le nom de son auteur.

Comme Bertrand Morane (Charles Denner), David Fowler (Burt Reynolds) voulait conquérir toute créature féminine dont les jambes lui plaisaient. On retrouve quelques épisodes, quelques séquences de la version Truffaut, mais le sens de l'histoire profondément changé. Morane faisait passer son expérience et son mystère, dans un roman autobiographique, doué, par sa création littéraire, la

parole de ce qu'il avait vécu. Fowler est un macho fragile, un don Juan dépressif, en partie raconté par Marianna, une psychanalyste sur le divan de laquelle il essayait d'éclaircir ses troubles et sa névrose.

Blake Edwards a écrit et réalisé ce film pour Julie Andrews. Le personnage principal, c'est elle. Les confidences de son patient, ses brusques dévances, ses aventures sexuelles parfois extravagantes, ses souvenirs d'enfance sont filtrés par le témoignage de cette femme qui, entre toutes les autres, a joué dans la vie de Fowler un rôle très particulier. Marianna a de belles jambes. Le jour où Fowler s'en est aperçu, il est tombé amoureux d'elle. Et elle l'a aimé, ce qui était incompatible avec sa fonction.

Encore que certains gags moquent l'originalité avec laquelle Blake Edwards sait renouveler des situations, parfois scabreuses, de vaudeville, on ne rit pas à l'Écran

à femmes comme à Victor, Victoria. La comédie est psychologique, plus que burlesque. Elle se réfère, par la psychanalyse (toujours chère à Hollywood) à des moeurs américaines où l'homme, fier de sa virilité, se heurte, jusqu'à un malaise, au pouvoir et aux caprices féminins.

Type même du beau mâle, Burt Reynolds flotte - avec talent - dans les ambiguïtés de la guerre des sexes. Julie Andrews domine. L'intelligence, la finesse, la dignité professionnelle soudain bouleversée par la passion, de Marianna, apportent au film une curieuse dimension. Toute vêtue de gris clair, une rose rouge à la main, Julie Andrews cite, avec un sourire énigmatique, la vie de l'obésité comme si, en fait, il n'avait pas appartenu, totalement, qu'à elle, en lui livrant ses fantasmes.

JACQUES SICLER. * Voir les films nouveaux.

FÊTE EWANDE ET ORICHA RUE DUNOIS

Dernières trépidations avant l'autoroute

On aime bien le Dunois, l'atmosphère qui y règne, due peut-être à la dimension de l'endroit, sûrement à l'architecture (proche de la grange). C'est tout petit, intime, circulaire. Il y a un côté club (avec les habitués, connaisseurs) mais ouvert. On peut boire et même manger au bar, on y entend enfin, un peu entassés, toutes sortes de jazz, de bons musiciens, américains, européens, africains. Le Dunois même des expériences.

Il a eu par exemple l'idée d'organiser cette année un concours. Trente-quatre groupes de rock, funky, jazz ou musiques traditionnelles se sont affrontés tous les lundis soirs dans une atmosphère amicale (mais sérieuse). L'orchestre qui gagnait en fin de soirée, après vote du public, était invité à se représenter le lundi suivant contre le prochain groupe. C'est ainsi qu'on a découvert le Louis Cesar Ewande Ensemble, trois batteurs très jeunes, étonnants, africains, qui sont montés au créneau et ont gagné semaine après semaine pendant plus d'un mois. Louis Cesar Ewande est l'invité avec l'ensemble cubain Oricha (sous la direction du pianiste Alfredo Rodriguez) de l'ultime soirée de la saison, fête tardive, éponyme « Dernières trépidations avant l'autoroute ».

Louis Cesar Ewande, qui est français d'origine camerounaise (le futur Noah de la percussion ?), a été invité à la musique en France - il n'est jamais allé au Cameroun. Il a découvert le tambour à treize ans par hasard, en attendant le son sorti par une porte. Il est entré, Toni Betchi l'a adopté, lui a enseigné les rythmes... Ce batteur-compositeur, au visage extrêmement mobile quand il joue, a travaillé ensuite avec le

maître-batteur Fotigul Tours, puis le ballet Kodja, le groupe Farafina, et surtout avec la danseuse Elsa Wollleston. Mais il a un envie d'aller plus loin, de tenter autre chose, de créer un groupe avec des percussionnistes comme lui, plus ancrés dans la tradition mais libres, il connaissait bien Maré Sarogo, un Malien au toucher fin et très sûr, avec une puissance qui étend dans un corps aussi mince, et qui faisait partie du Ballet national du Mali avant d'être appelé à Paris par Kodja ; Ali Wagoué, un Guinéen, qui joue aussi extraordinairement de la flûte, à la manière pop, chantant et soufflant en même temps que jouant.

Ils ont ensemble depuis le mois d'avril seulement. Deux mois après, leur concert laisse toujours le sentiment d'un bon hour eigu. Pas de compétitivité ni de rapports de forces comme il y en a très souvent entre percussionnistes. Une très forte relation humaine, beaucoup de joie, une musique née dans l'instantané, l'intuition. Les musiciens qui peignent des rythmes traditionnels de la Guinée et du Mali (le doundoumba, le soukou, la kakkilamba, le fura...) « retrouvés » par Ewande, s'écourent étonnamment et les sons tourment, bougent, arculent, pulsation continue, avec des moments de chaleur lyrique et d'autres presque explosives. Ce vendredi soir, ils ne seront pas trois mais quatre, le Louis Cesar Ewande vient de s'adjointer un nouveau compagnon, un percussionniste guadeloupéen, Roger Raspail.

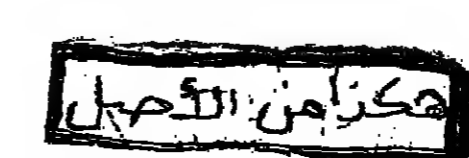
CATHERINE HUMBLLOT. * Le vendredi 13 juillet, à 21 heures, 28, rue Dunois, 75013 Paris. Tél. : 584-72-00.

La SNCF communique CENTENAIRE DU VIADUC DE GARABIT 1884-1984

Le viaduc de Garabit, sur la vallée de la Truyère (ligne ferroviaire de Clermont-Ferrand à Béziers), entre Saint-Flour et Loubaresse (Cantal), conçu par Léon Boyer et construit par Gustave Eiffel, a été mis en service en 1884. Un train-exposition circule en juillet et août, et dans chaque gare de son circuit (calendrier ci-dessous) vous trouverez une exposition sur le « Paysage des ouvrages d'art » avec des animations, de la musique, du folklore et un jeu-concours.

Table with 2 columns: JUILLET and AOUT. Rows list dates and stations: 9, 10 ISSOIRE; 11, 12 CLERMONT-FERRAND; 13, 14 LA BOURBOULE; 15, 16 LE MONT-DORE; 17 RIOM; 18, 19 GANNAT; 20, 21, 22 MONTLICHON; 24, 25 NEVERA; 26, 27 MOULINS; 28, 29 THIERS; 30, 31 AMBRIAT. AOUT: 2, 3 MURAT; 4, 5 AURILLAC; 6, 7 MAURAC; 8, 9 BORT-LES-ORGUES; 10, 11, 12 RIOM-LES-MONTAGNE; 14, 15 LE PUY; 16, 17 LANGUAC; 18, 19 BRIOLDE; 20, 21 BRASSAC-LES-MINES; 22, 23 SAINT-GERMAIN-DES-PÔSSES; 24, 25, 26 VICHY.

ENTRÉE GRATUITE. Les horaires d'ouverture du train-exposition seront indiqués dans chaque gare.



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées
OPERA (742-57-50), 19 h 30 : Thésée...

Les autres salles
ANTOINETTE-SIMONE BERRIAU (208-7171), 20 h 45 : Nos premiers amants...

Le Monde Informations Spectacles

281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles...

Vendredi 13 juillet

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Danfort, 14 (321-41-01)
UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Ca-lypso, 17 (330-03-11)
UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Grand Pavlov, 15 (554-46-85)...

LES FILMS NOUVEAUX

DENT POUR DENT, film américain de Steve Carver, v.f. : Rex, 2 (236-83-91)
LES ANTOINETS (Fr.) : André-Bazin, 19 (337-74-39)
ANTONIO DAS MORTES (Brés., v.f.) : République, 11 (805-51-33)...

LES GRANDES REPRISES

ALIEN (A. v.f.) : Châtelet-Victoria, 1* (508-94-14)
AMBER (A. v.f.) : Contrecarpe, 5 (325-78-37)
LES ANTOINETS (Fr.) : André-Bazin, 19 (337-74-39)...

des tomates

des tomates
M. DUBOIS, 10 rue de la République, 75001 Paris

aféno

aféno
M. DUBOIS, 10 rue de la République, 75001 Paris

cinéma

La Cinémathèque
CHAILLON (794-34-34)
VENDREDI 13 JUILLET

15 h, Hommage à G. Méliès : Nous ne sommes plus des enfants, de A. Guiton...

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A. v.f.) : Gaumont Halla, 1* (297-49-70)...

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

UNDER FIRE
NICK NOLTE - GENE HACKMAN - JOANNA CASSIDY
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

L'ENIGME DE GASPARD HAUSER (A. v.f.) : Saint-Ambroise, 11* (700-89-16)
L'ÉTÉ MEURTREUR (Fr.) : Roscoe, 6 (633-08-22)
L'ÉTRANGER (It.) : Reflet Quartier Latin, 5 (326-84-65)...

PREMIERE SORTIE EN EUROPE

V.F. : GAUMONT AMBASSADE - PARAMOUNT ODEON - GAUMONT HALLES
V.F. : GAUMONT OPERA - GAUMONT RICHELIEU - GRAND MIRAMAR
GAUMONT SUD - LES IMAGES - PARAMOUNT MAILLOT
V.F. : GAUMONT CONVENTION - PARAMOUNT GALAXIE - PARAMOUNT MONTMARTRE
PARAMOUNT BASTILLE - GAUMONT GARETTE

C'est la surprise de l'été...
Voilà du bon cinéma de l'école qu'on pourrait appeler "monte sur mes genoux que je te raconte une histoire extraordinaire"
Maurice Fabre (France-Soir)
De l'humour, de l'aventure, de l'imprévu... Et pourtant on rit parce que les deux personnages restent totalement imperméables aux dangers qui les assaillent...
Tout cela est d'une folle virtuosité d'esprit et d'imogène, interprété, ce qui ne gêne rien, par deux comédiens d'une inépuisable fantaisie, Michael Douglas et Kathleen Turner. Une occasion de plaisir é à ne pas manquer. Claude Baignères (Le Figaro)
Voilà le maître mot du film : la surprise... C'est du gâteau, de la pure évasion...
Gilbert Solachas (Télérama)
MICHAEL DOUGLAS/KATHLEEN TURNER/DANNY DE VITO
A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT
(PROMANING THE STONES)
DISTRIBUTION V.F. : GAUMONT OUEST - EYRIS GAUMONT - ASNIERES Tricycle
THIAIS Belle Epine Pathé - CHAMPIGNY Multiciné Pathé - ARGENTEUIL Gamma
V.F. : VERSAILLES Cyprien - ENGIEN Français - VELIZY 2 - LA VARENNE Paramount
RUEIL Ariet - GRETEL Ariet - AULNAY Parior

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

« Fonce De Wolf ! »

Vainqueur, jeudi 12 juillet, de la quatorzième étape du Tour de France (Rodez-Domanoie du Rouret) avec 17 mn 40 s d'avance au terme d'une échappée solitaire de 135 kilomètres, le Belge Fons De Wolf s'est hissé à la quatrième place du classement général, entre Fignon et Hinault, à 11 mn 42 s du porteur du maillot jaune, Vincent Bartau.

(De notre envoyé spécial.)

Domaine du Rouret. - Le Rouergue, les gorges du Tarn, la cause Méjean, les contreforts du mont Lozère. Voilà un merveilleux itinéraire touristique et un solide parcours bien musclé qui nous a restitué le meilleur Fons De Wolf. Mais ce brillant sujet, qui fait trop souvent le désespoir de ses compatriotes, ne paraissait pas à son affaire dans le Tour de France. Cent dix-neuvième de l'étape contre la montre Alençon-Le Mans, à plus de huit minutes de Laurent Fignon et complètement dépassé par les événements dans les Pyrénées, il occupait à Rodez la cinquante-troisième place du classement général, avec un retard de 29 mn 34 s sur Vincent Bartau.

En sommeil depuis de longs mois, l'esprit flamand s'est brusquement réveillé. Il a faussé compagnie au peloton dans la terrible côte des Vignes qui domine la vallée du Tarn, et il a porté son avance à vingt-cinq minutes sur les routes désertiques de la cause pour atteindre les garrigues, de l'Ardeche avec une marge de sécurité dépassant dix-sept minutes. Son exploit est d'autant plus méritoire que, malgré la chaleur et la difficulté du terrain, il a réalisé une moyenne de 37,837 km/h.

Pourquoi ce coup d'éclat soudain ? On présume que Fons De Wolf - « Fonce De Wolf », criaient les spectateurs - a voulu obtenir un succès spectaculaire pour attirer l'attention alors que les informations en provenance de Belgique annoncent la dissolution prochaine du groupe Europ-Decor-Bicyclettes Eddy Merckx auquel il appartient.

Mais encore fallait-il avoir les moyens de réussir une échappée solitaire de 135 kilomètres à près de 38 km/h à travers les Cévennes. S'il est vrai que De Wolf a besoin d'être stimulé, il semble que le Tour lui ait fait le plus grand bien. Ce play-boy du vélo ne résiste pas toujours à la tentation de procéder quelques libertés avec le régime.

JACQUES AUGENDRE.

PROPOS D'UN SUIVEUR Dans la roue des « réformés »

De notre envoyé spécial

La Rouret (Ardèche). - La victoire en solitaire du Belge Fons de Wolf au domaine de l'ours du Rouret, entre les vignes et les pins, c'est un peu la victoire du régional de l'étape. Si ce n'est du Brabant n'avait, pour sa part, jamais mis encore ses pédales dans ces terres de la basse Ardèche, nombreux sont ses compatriotes qui, aujourd'hui, y ont établi depuis de nombreuses années leurs quartiers de vacances. On est ici en terre protestante, et à l'époque où Louis XIV entendait réduire la « religion prétendue réformée », beaucoup de persécutes choisirent l'exil et s'en furent hors des frontières du Nord. Depuis, leurs descendants ont voulu retrouver le chemin des origines.

Tout au long de cette journée, le Tour de France devait traverser cette région, passant d'un caillou à un autre par des chemins aussi étroits que vertigineux. Ces horizons-là sont rudes et graves, à l'image de leur histoire. Les gorges du Tarn qui marquent de leur saignée le

coeur entre le causse de Sauveterre et le causse Méjean, grouillent toujours de touristes. Les hantises, elles, demeurent dans leur majesté caillouteuse, silencieuse et sévère.

Les basses Cévennes les suivent au pied du mont Lozère. C'est par là qu'aboutirent en 1879 Stevenson et son épouse Modestine. Cet écossais aventureux retrouvait déjà les lieux protestants chers à son cœur. Son passage au village de Port-de-Montvert, où les camisards avaient affronté deux siècles plus tôt les dragons du roi, prénait pour lui valeur de pèlerinage.

Le Tour de France présente cette particularité de remettre l'histoire en mémoire au gré de ses itinéraires et même de pouvoir faire, le temps d'un regard, oublier les combats qui se livrent ses concurrents au bénéfice de ceux, bien plus sérieux, qu'y ont menés à travers les âges des hommes en quête de liberté et de fierté.

Avenir touristique

Sur de tels souvenirs, des régions en quête de survie fondent aussi leurs espérances. La basse Ardèche table aujourd'hui sur ce domaine du château du Rouret pour assurer son avenir touristique. Cet ensemble, où l'on arrivait donc après une cavalcade qui ne pouvait se permettre la moindre erreur a été ouvert en 1978. Une caisse d'assurance mutuelle hollandaise en avait eu l'idée pour offrir à ses adhérents retraités des conditions avantageuses de séjour d'été. Elle acheta ainsi ce qui était encore un domaine agricole sur le déclin.

Le pays, à l'origine, avait assez mal résisté cette intrusion des gens du Nord. Ils achetaient trop de maisons, recon-

struisaient trop de villages à l'abandon. Et, surtout, ils vivaient en autarcie. On vécut ainsi dans des rapports de pauvres à riches. Il s'agit de dépasser les malentendus. L'arrivée de Belges, d'Anglais, d'Allemands, d'Américains, devait y aider. Et comme les Français de France se dirent à leur tour qu'ils pouvaient eux aussi avoir leur place, l'équilibre peu à peu semble s'établir. Le domaine, aujourd'hui, est ouvert à tous. Il s'ouvrira, jeudi, au Tour de France, et les visiteurs de la Cévenne ardéchoise ont pu mesurer, en proposant leur petit vin, que dans cette cohorte tout le monde ne marche pas à l'aveugle.

JEAN-MARC THÉOLLEIRE.

● Tour de France féminin. - La onzième étape du tour féminin, Vialas-Domanoie du Rouret (60,100 km), a été gagnée, le 12 juillet, par la Néerlandaise Mieke Hark en 1 h 37 mn 27 sec. Au classement général, sa compatriote Helene Hage a conservé le maillot jaune devant la Française Simonnet (à 1 mn 41 sec) et l'Américaine Martin (à 2 mn 42 sec).

TENNIS: Coupe Davis. - Le programme de la rencontre Tchécoslovaquie-France en quart de finale de la Coupe Davis, qui a lieu du 13 au 15 juillet, à Hradec-Kralove (à une centaine de kilomètres de Prague), est le suivant: vendredi 13, Lehel-Leconte, puis Smid-Forget; samedi 14, Siozil-Smid contre Leconte-Portes; dimanche 15, Lehel-Forget, puis Smid-Leconte.

LE CARNET DU Monde

Mariages

- Jacques SALLES et Marie-Christine DUPUIS se sont mariés à Saint-Tropez, le 7 juillet. Simon et Elsa avaient l'air contents. 43, boulevard Victor-Hugo, 92000 Neuilly.

Décès

- M^{me} Philippe Atger-Ravel, Jean-Philippe et Daniel Atger, Les familles Gachon, Lemaistre, Montfaucon, Privat, Tabaysse, Valat, Vardon. Et M^{me} Augustine Comte.

ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe ATGER, président de la Maison internationale des jeunes pour la culture et pour la paix, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, dans sa cinquante-sixième année, et de

M. Pierre RAVEL, avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu au temple de Marsillargues (Hérault), le mercredi 11 juillet 1984.

Un culte sera célébré en l'église réformée de Passy, 19, rue Courambert, Paris (16^e), le mardi 17 juillet, à 12 heures.

- Thoon (Hauts-Sevres). Sévres (Hauts-de-Seine)

M. et M^{me} Pierre Schöpflin, ses enfants, Anne-Laurence et Béatrice, ses petites-filles, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Arthur SCHÖPFLIN, née Berthe Ferrand,

survenue à Thoon-les-Bains le 11 juillet 1984, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 16 juillet 1984, à 15 heures, au temple protestant, avenue d'Evian, à Thonon-les-Bains.

3, rue de Montagny, 74300 Thonon-les-Bains. 36, rue des Fontaines, 92310 Sèvres.

- On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre JEANTOUX, directeur honoraire au ministère des PTT, commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu, conformément à la volonté du défunt, dans l'intimité familiale, le lundi 16 juillet 1984, à 9 heures, en l'église Saint-Stanislas des Slags, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

- M^{me} Arlet Papanian, son épouse, M. et M^{me} Vighen Papanian, M^{me} Seta Atamian, M. Aram Papanian, ses enfants,

Astrig, Taline et Miran Arlen, ses petits-enfants, M^{me} Kaphan Chirikdjian Papanian, sa mère, M. et M^{me} Souran Papanian, son frère et sa belle-sœur,

M^{me} Arlet Papanian, M. et M^{me} Michael Papanian, son neveu et ses nièces, Les familles Petrossian, Emirzian, Derlestan, Kotourian et Agadjanian, ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Arlen PAPANIAN, survenue le 11 juillet 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 16 juillet, à 14 heures, en l'église apostolique arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris (8^e).

L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière de Neuilly-sur-Seine, dans le caveau de famille.

Circulaire de la Défense, sortie n° 7.

Le défunt était très attaché à l'existence du seul quotidien en langue arménienne en Europe: le journal Haratch. Il aurait souhaité que les marques de

sympathie soient exprimées sous forme de dons à ce journal, en lieu et place de témoignages fleuris.

Journal Haratch, 83, rue d'Anversville, 75010 Paris. CCP Paris 15069-82 E.

19, avenue Rapp, 75007 Paris.

Remerciements

- Anne, Frédéric et Antoine Broillet, ses enfants, M. et M^{me} Jean Bertron, ses parents,

Et toute la famille, prient tous ceux qui leur ont marqué sympathie et amitié, lors du décès de Marie-Claire,

de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

La Sangère, 53270 Sainte-Suzanne.

Anniversaires

- Il y a sept ans, le 14 juillet 1977,

Maurice FEFER,

nous quitte.

Pensez à lui, 93260 Les Lias.

- Pour le sixième anniversaire de la mort de

M. Félix NAGGAR,

une pensée fidèle est demandée à ceux qui se souviennent.

ROBLOT S. A.
522-27-22
ORGANISATION D'OBSEQUES

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 13 juillet

PREMIÈRE CHAÎNE: TF 1

- 20 h 35 Salut les Mickey. Emission de C. Izard. Avec Michel Galabru, Jane Birkin; des dessins animés: Fauter Pao, la Belle au bois dormant...
- 21 h 35 Bravo-Festival. De J. Arzur et C. Carlier. Avant-première, Festival d'Avignon: un entretien avec M. B. Favre d'Arzier. A l'affiche: la Nuit des rois et Richard II, de Shakespeare, mise en scène d'Arlene Mnouchkine; Festival de Passy...
- 22 h 30 Temps X: la quatrième dimension. De L. et G. Bogdanoff.
- 23 h Tennis. Coupe Davis (résumé).
- 23 h 15 Journal.
- 23 h 30 Les typiques 15M. H.S.A.S., Gili Scholl et Bon Sot.

DEUXIÈME CHAÎNE: A 2

- 20 h 35 Série: Mésalliances. De J.-P. Péroni, réal. B. Gantillon, avec T. Keryo, R. Vogler, D. Chalen... Marc Berger, jeune scientifique, se laisse convaincre par Meyer, un éditeur étranger, de participer à la rédaction d'un livre à scandale: les secrets des multinationales.
- 21 h 35 Apostrophes. Magazine littéraire de B. Privat. Sur le thème « Chats et Chiens », sous la direction de Béatrix Beck (Fénelon chat), Jean Elot (Moi, Graf Bouby, chat de gouttière), Jean-Pierre Huzis (Mézrouk, chien d'une vie), Laurence Jyl (Monsieur Joll), Marie-Louise Vidal de Saunier (Ces bêtes qui ont échangé une vie), Gérard de Villiers (la Mort aux chats).
- 22 h 50 Journal.
- 23 h Ciné-été: le Garçon sauvage. Film français de J. Delannoy (1951), avec M. Robinson, P.M. Beck, F. Villard, E. Beauchamp, J. Miller, F. Sarda (N). Une prostituée bourgeoise de Marseille reprend avec elle son fils de onze ans, élevé à la diable, à la campagne. Le garçon, très attaché à sa mère, ne supporte pas l'intrusion, dans leur vie commune, d'une sorte de mariou dont elle s'est éprise. Rare et méconnu, ce film de Delannoy traite avec tact, et selon le réalisme psychologique cher au cinéaste, un sujet qui pouvait prêter au naturalisme louche. Excellente interprétation de Made-

leine Robinson (dans un rôle inhabituel) et du jeune Pierre-Michel Beck.

TROISIÈME CHAÎNE: FR 3

- 20 h 35 Vendredi: l'Amazonie. Magazine d'information d'André Compaan. L'avenir de l'Amazonie forêt amazonienne après les initiatives du gouvernement brésilien tendant à défricher des millions d'hectares afin de créer des pâturages. L'équipe suisse du magazine « Temps présent » a parcouru des milliers de kilomètres de Manaus à Lorient dans un ponton sur le barrage de Tucuru à la recherche de témoins.
- 21 h 30 Journal.
- 21 h 50 Chronique d'un pays noyé: l'attachement. De F. Bonchet (dessins de partie). Une comédie qui termine lentement le long des rives de la Loire, pour filmer une vallée appelée à disparaître lors de la mise en service de l'un des plus grands barrages français.

- 22 h 45 Noctambules. Emission littéraire de Jérôme Garcès. 1974-1984: Dix ans et des souvenirs de livres, de chansons, de vacances... Ce soir.
- 22 h 50 Prélude à la nuit. La Cathédrale engloutie, Ondine, Feux d'artifice de Debussy, interprétés par C. Collard, piano.

FRANCE-CULTURE

- 20 h 30 Biographies Météoriques: « Vercingétorix », de J. Armand; « Marco Polo », de J. Heers; « Étienne Marcel », de R. Cazelles.
- 21 h 50 Musique: artifice et rêverie (Rites et Jeux d'artifice).
- 22 h 30 Noirs magiques: Toutes les femmes sont fatales; 23 h 10, le Roman de la rose.

FRANCE-MUSIQUE

- 20 h Musiques à danser.
- 21 h 30 Concert. (Chorégraphie d'Orange 1984 - en direct du Théâtre antique.) Don Carlos, de Verdi, par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. J. Conlon Sol. M. Cahille, G. Bumbry, E. Góllowska, G. Aragall...

Les programmes du samedi 14 et du dimanche 15 juillet se trouvent dans « le Monde Loisirs »

Du 15 juillet au 20 août dans

Le Monde Aujourd'hui

GRAND CONCOURS SUR "L'ART ROMAN"

100 PRIX EN LIVRES D'ART A GAGNER CHAQUE SEMAINE

Pour célébrer le 30^e anniversaire de la collection « La nuit des temps » les Editions Zodiaque, organisent avec la collaboration du Journal Le Monde, un grand jeu concours granit sur l'Art Roman: « Vacances Romanes ».

Pendant six semaines, à partir du 15 juillet, le Monde publiera dans son supplément du week-end, le Monde Aujourd'hui, deux fois par semaine, six questions sur l'Art Roman.

Ces séries de six questions-formant chacune un concours indépendant, les lecteurs du Monde Aujourd'hui, auront chaque semaine, une nouvelle chance de gagner l'un des magnifiques prix en livres d'art offerts par les Editions Zodiaque.

1^{er} prix: collection complète - Nuit des Temps - 58 volumes
2nd prix: collection des titres français - Nuit des Temps - 36 volumes
3rd prix: collection complète Introduction à la Nuit des Temps - 9 volumes
et du 4^e au 50^e prix: un ouvrage d'art (1 ou 2 volumes) et du 51^{er} au 100^{er} prix: une plaquette « Itinéraire Roman »

Rendez-vous dans le Monde «Aujourd'hui» dès le 15 juillet.

Le Monde / ZODIAQUE

مكتبة التوحيد

ÉTÉ

Histoire d'Amour par Konk

C'EST VRAI, IL Y A DES HOMMES QUI NE SONT PAS SALOUX ...

.. ILS QUITTENT LEUR FEMME LE MATIN ..



.. SANS S'INQUIÉTER ..



.. SANS SE DEMANDER CE QU'ELLE VA FAIRE ..



.. QUI ELLE VA VOIR ..



.. A QUI ELLE VA TÉLÉPHONER ..



.. MAIS JE CROIS QU'ILS SONT ASSEZ ARRÊTÉS ..



Résumé : Dévoré par la jalousie, notre héros se surpasse parfois à imaginer la vie tranquille des couples sans histoire. Ce n'était que brèves amusions, se son imagination entraînant à nouveau aux pires suppositions et supputations.

WEEK-END D'UN CHINEUR

VENTES ILE-DE-FRANCE Dimanche 15 juillet Provins, 14 heures : tapis d'Orient, meubles, pianos ; Versailles Chevaux-Légers, 14 h 15 : tableaux modernes, dentelles, linage, objets d'art, meubles. PLUS LOIN Samedi 14 juillet Graville, 14 heures, objets de marine, sciences, curiosités, armes. Dimanche 15 juillet Fécamp, 14 h 15, objets d'art, tableaux, meubles ; Honfleur, 14 h 30, tableaux modernes ; Semur-

en-Auxois, 14 h 30 et 21 h 30 : tableaux anciens, tableaux modernes, argenterie, bijoux, meubles d'art. Foires et Salons Le Teich (33), Tongues (14). Stages pour permettre aux amateurs d'antiquités d'apprécier les meubles authentiques et d'éviter les copies. Le CICMA (Centre d'Initiation à la connaissance des meubles anciens) organise des stages pratiques aux dates suivantes : 6 et 17 août et 3 et 14 septembre. (Pour tous renseignements, CICMA, 12, rue Desaix, 75015 Paris. Tél. : 273-02-05).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 15 JUILLET - Rue de la Bonne-Morture dans le village de la Ville-de-Tèveque, 15 h 15, 25, rue Royale (Simone Barbière). - Les Thermes de Cluzy, 10 h 30, cour du musée de Cluzy (D. Bouchard). - L'Opéra, 11 heures, devant l'entrée. - Cité d'artistes et jardins de Montmartre, 15 heures, métro Abbesses (Mado Lagrenette). - Saint-Germain-des-Prés, 15 heures, devant l'église (Bernard Cecrey). - La Salpêtrière et son enclos, 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital (Anne Ferrand). - Portail central de Notre-Dame, 15 heures (Mireille Boulo). - Le palais du Luxembourg, siège du Sénat, 10 h 30, 20, rue de Tournon (Pierre-Yves Jaslet). - L'Assemblée nationale, 14 heures, 33, quai d'Orsay (Pierre-Yves Jaslet). - Le quartier de l'Écluse, 10 h 30, 2, rue du Renard. - Sept des plus vieilles maisons de Paris, 15 heures, 2, rue des Archives (Paris autrfois). - Les salons du Palais Royal, 15 heures, devant le Conseil d'État. - La place des Voages et la maison de Victor Hugo, 15 heures, 6, place des Voages (Paris et son histoire). - La crypte du parvis de Notre-Dame, 15 heures, entrée de la crypte sur le parvis (M. Romann).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du jeudi 12 juillet : DES DÉCRETS - Relatif à la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine. - Relatif aux instituts régionaux d'administration. - Modifiant le décret du 29 septembre 1955 subordonnant l'attribution de l'allocation de vieillesse à la cessation de l'activité professionnelle. - Modifiant le décret du 31 mai 1978 portant codification des textes concernant la construction et l'habitation (première partie Législativ). UN ARRÊTÉ - Autorisant le transfert de certaines formations ou parties de formations des établissements d'enseignement agricole privés. Sont publiés au Journal officiel du vendredi 13 juillet : DES LOIS - Relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. - Définissant la location-accession à la propriété. DES DÉCRETS - Portant création d'un Office national à l'action sociale, éducative et culturelle pour les rapatriés. - Modifiant le décret du 29 septembre 1962 modifié portant réforme du baccalauréat de l'enseignement du second degré. - Modifiant le décret du 20 novembre 1968 modifié relatif à la déviance du titre de bachelier technicien.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 15 JUILLET 15 heures, 163, rue Saint-Honoré, Jean Noël : « Libre arbitre et déterminisme dans le destin humain » (Naty).

ANIMAUX

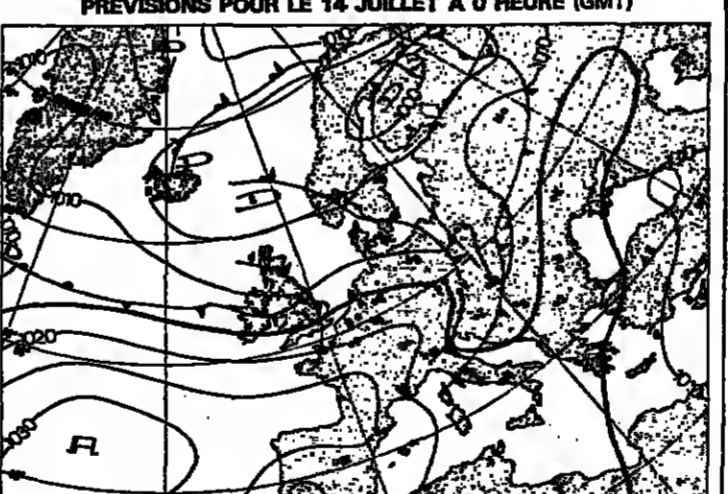
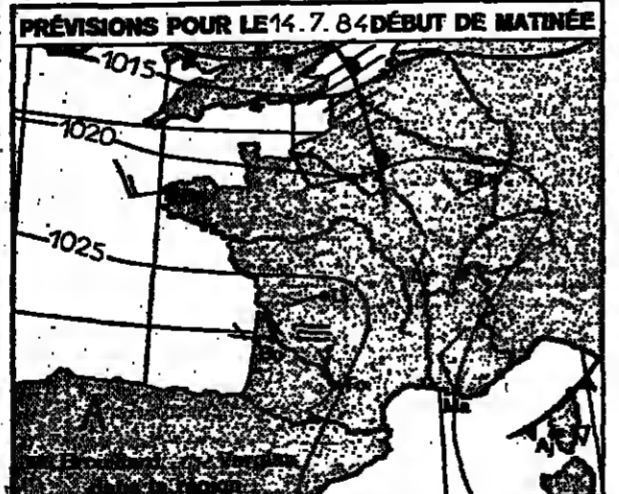
« PERDUS SANS COLLIER ». - Chaque année environ 200 000 chiens et un nombre incalculable de chats sont abandonnés principalement au moment des vacances. Pour que le « temps des abandons » devienne aussi celui des adoptions, la SPA organise comme chaque été à la Fête des Loges (forêt de Saint-Germain-en-Laye), deux week-ends d'adoption, les samedi 21 et dimanche 22 juillet de 14 heures à 17 h 30, et les samedi 4 et dimanche 5 août, mêmes heures. Un animal n'est pas un jouet, et suppose des contraintes et des responsabilités. En être conscient avant l'adoption, c'est éviter des abandons plus tard.

Pour ceux qui voudraient soutenir l'action de la SPA, la cotisation annuelle est de 40 francs pour un membre titulaire, 30 francs pour un membre honoraire, 20 francs pour un jeune (jusqu'à dix-huit ans), 500 francs pour un membre bienfaiteur. * SPA, 29, boulevard Berthier, 75017 Paris, Tél. : 388-40-66.

SÉMINAIRE

L'AMÉRIQUE AUJOURD'HUI - Le service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris organise, à partir du 2 octobre prochain, un séminaire de sept jours (à raison d'un jour par semaine) destiné à des cadres et dirigeants qui souhaitent améliorer leur pratique de l'anglais professionnel et compléter leur connaissance des États-Unis. Intitulé « The United States today », ce stage est divisé en séquences consacrées à l'étude (en anglais) d'un thème précis : « l'économie américaine aujourd'hui », « l'entreprise américaine », « les relations du travail et du syndicalisme », « la vie politique et les élections présidentielles », « les médias », « la vie sociale et culturelle ». * Inscriptions et demandes de renseignements : M. Michel Forestie, Institut d'études politiques de Paris, 215, bd Saint-Germain 75007 Paris, Tél. : 268-39-68. Montant : 7 800 F par participant (dépenses incluses).

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juillet à 0 heure et le samedi 14 juillet à 24 heures. Le régime d'ouest humide et plus frais s'est établi, en particulier sur la moitié nord. Une onde perturbée faiblement active traversera cette partie du pays. Samedi matin, le front chaud de cette onde apportera de petites pluies près de la Manche orientale et au nord de la Seine, puis dans le Nord-Est, tandis que sur le quart nord-ouest le ciel sera très nuageux avec des brumes de secteur chaud. Sur le sud de pays, on observera quelques nuages seulement, des brumes en Aquitaine. L'après-midi, sur la moitié sud, le

temps sera beau, avec quelques nuages toutouffés dans le Sud-Ouest. Dans la moitié nord, on trouvera la bande très nuageuse du front froid, accompagnée de quelques pluies faibles, de la Bretagne au Bassin parisien, puis, le soir, des Pays de Loire aux Ardennes et au Nord-Est. Au sud de cette limite, les éclaircies se développeront, tandis qu'un second front apportera des nuages d'instabilité avec quelques averses mais aussi des éclaircies. Les températures continueront à baisser un peu avec des minima de 11 à 13 degrés en moitié nord, de 14 à 15 degrés dans le Sud-Ouest, de 18 à 20 degrés dans le Sud-Est; les maxima seront de 17 à 19 degrés près de la Manche, de 22 à 24 degrés dans le Sud-

Ouest, de 26 à 28 degrés dans le Sud-Est, et de 19 à 22 degrés ailleurs. Dimanche, le temps restera frais en moitié nord. Des nuages se développeront dans un ciel de brume et donneront des averses interrompant les éclaircies. Sur la moitié sud, on observera le matin quelques nuages et, en Aquitaine, des brumes. Puis de soleil prédominant. La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 13 juillet à 8 heures, de 1019,7 millibars, soit 764,8 millimètres de mercure. Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juillet; le second, le minimum de la nuit du 12 juillet au 13 juillet) : Ajaccio, 33 et 18 degrés ; Biarritz, 24 et 17 ; Bordeaux, 26 et 13 ; Bourges, 25 et 13 ; Brest, 18 et 13 ; Caen, 23 et 14 ; Cherbourg, 19 et 13 ; Clermont-Ferrand, 26 et 11 ; Dijon, 24 et 12 ; Grenoble-St-M.-H., 30 et 20 ; Grenoble-St-Georges, 28 et 16 ; Lille, 23 et 14 ; Lyon, 26 et 15 ; Marseille-Margiane, 31 et 18 ; Nancy, 24 et 16 ; Nantes, 22 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 20 ; Paris-Montsouris, 25 et 14 ; Paris-Orly, 24 et 13 ; Pau, 26 et 17 ; Perpignan, 30 et 21 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 26 et 14 ; Tours, 22 et 13 ; Toulouse, 28 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24. Températures relevées à l'étranger : Alger, 34 et 17 degrés ; Amsterdam, 21 et 15 ; Athènes, 34 et 24 ; Berlin, 26 et 17 ; Bonn, 24 et 14 ; Bruxelles, 22 et 14 ; Les Canaries, 25 et 19 ; Coppenhague, 22 et 13 ; Dakar, 29 et 25 ; Djakarta, 31 et 19 ; Genève, 28 et 16 ; Istanbul, 28 et 16 ; Jérusalem, 25 et 16 ; Lisbonne, 25 et 16 ; Londres, 20 et 13 ; Luxembourg, 22 et 15 ; Madrid, 30 et 13 ; Moscou, 27 et 18 ; Nairobi, 23 et 14 ; New-York, 29 et 25 ; Palma-de-Majorque, 31 et 20 ; Rio-de-Janeiro, 29 et 23 ; Rome, 31 et 18 ; Stockholm, 22 et 15 ; Tomsar, 35 et 21 ; Tunis, 36 et 20. (Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde Loisirs » page X

Table with columns for LOTO numbers and corresponding amounts in Francs (F).

	Le Figaro	Le Monde
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITALX	184,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

	Le Monde	Le Figaro
ANNONCES ENCADRÉES	47,00	55,74
OFFRES D'EMPLOI	14,00	16,60
DEMANDES D'EMPLOI	38,00	42,70
IMMOBILIER	38,00	42,70
AUTOMOBILES	38,00	42,70
AGENDA	38,00	42,70

emplois régionaux

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Nantes : Etablissement bancaire
• ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER
 Réf. VM 7/997 B

Ouest
• INGENIEUR QUALITÉ
 Composants Electroniques
 Réf. VM 1/1123 C

THOMSON
 Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
 8 rue de Belfort 75008 Paris

egor
 PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DUISSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

200.000 F par an minimum
VOTRE PLACE AU SOLEIL
 Si vous êtes ambitieux, dynamique, performant ; si vous êtes un meneur d'hommes et pouvez justifier de votre réussite dans la vente ; Vous serez **LE DIRECTEUR COMMERCIAL D'UN CONSTRUCTEUR MAISONS INDIVIDUELLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Ecrivez avec C.V. et photo à **PUBLICIAL 19, rue Alfred BRUYAS 34000 MONTPELLIER**

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
 OUEST DE LA FRANCE
PROFESSEUR D'INFORMATIQUE
 Remarqué 1984. Temps complet. Envoyer C.V. et photo d'identité n° 1188, Le Monde Pub. Services Annonces Classées, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

URGENT
 LABORATOIRE DE RECH. UNIVERSITAIRE DE POITIERS
 offre postes **D'INGENIEUR ELECTRON.-INFORMAT.**
 Tél. (49) 58-57-50
 43, RUE DE L'AERODROME 86000 POITIERS.

OFFRES D'EMPLOIS

cf clauda fitoussi conseil
 Spécialiste du recrutement micro-informatique recherche

5 Fonçeurs
 pour développer les ventes de micro-informatique à Paris et Lille (Réf. MTR/01)

Postes d'avenir chez un grand distributeur européen mondialement connu développant fortement son activité micro-informatique

- Au départ, postes de vendeurs conseillers de micro-ordinateur dans les boutiques.
- Evolution possible rapidement vers des postes de responsables de magasins micro (à Paris et en province) et de formateurs.
- Formation solide assurée par la Société (2 mois).
- Connaissances informatiques non indispensables. Dynamisme nécessaire.
- Mobilité et disponibilité exigées.
- Rémunération avec fixe important et intéressement d'équipe.

Opportunité fantastique pour candidats intelligents et évolutifs aimant le contact.

Envoyer C.V. + lettre manuscrite + photo (retournée) à **Clauda FITOUSSI Conseil - 74, boulevard de Reuilly - PARIS-12^e - Tél. : 307.57.79**, en rapportant la référence MTR/01.

Société française, filiale d'un groupe anglais, recherche un

Contrôleur financier
 (DECS ou équivalent)

Situé à Annemasse (Haute-Savoie), la société est spécialisée dans la fabrication de matériel électronique, avec un chiffre d'affaires de 50 millions de francs par an.

La personne retenue aura l'entière responsabilité du service de la comptabilité et de son développement par conséquent, la connaissance de l'ordinateur est essentielle.

Connaissance de l'anglais et l'expérience de la préparation des comptes pour la Grande-Bretagne ou l'Amérique, bien que n'étant pas indispensables, seraient un grand atout.

Adressez votre c.v., avec numéro de téléphone, à **Michel Meyer, 17, av. George-V, 75008 PARIS**, qui transmettra.

ANALYSTE PROGRAMMEUR
 Excellent niveau maths pour développement programmes algorithmiques sur micro et mini H.P. Anglais exigé. Envoyer C.V. et références sous n° T 054 655 M REGIE-PRESSE 7, r. de Montessuy, Paris-7^e.

DEMANDES D'EMPLOIS
 H. 44 ANS, ANALYSTE-PROGRAMMEUR
 15 ans chez constructeur aéro, réf. cherche emploi sim. en tech. commercial. Etude toutes propositions M. BERTRAND MICHEL 29, bd du Grand-Pu 95690 Premes. 034-21-24.

J.F. 27 ANS, TYPOGRAPHE QUALIFIEE
 cherche emploi stable. Téléphone : 243-51-82.

J.F. B.T. Touriste ch. emploi
 dans AGV ou organisme touristique. Ecole Roland COUNINE Jonquière, 51700 DORMANS.

J.H. 27 ans, maître en Droit privé, dipl. L.E.L., docteur en Droit
 inscrit, docteur d'Etat en Sciences Po rech. emploi juridique ou financier. Ecrire sous le n° 013.268 M REGIE-PRESSE 7, rue de Montessuy, Paris-7^e.

AT 2 ELECTRONICIEN
 + F.P.A. - 31 ANS
 10 ANS EXPERIENCE DONT 8 ANS ARTISANAT
 Vente et maintenance produits bruns G.P. rech. reconversion dans poste de maintenance divers informatiques. M. JOURDAN, 51, r. Michelet, 93170 BAGNOLET. Tél. : 363-44-96.

HONGROISE, bilingue, ch. cred. ou intérpr. hung.-angl.
 esp., russe ou trav. dactylo. Anna Kébel, 805-24-74 (Rur.), 887-03-38 (dom.).

ALLEMAND TRILINGUE
 31 ans exp. traduction, enseignement. Disponible 1-10-84 ch. emploi France ou étranger. Tél. (16-61) 44-74-75.

automobiles

VOLVO PARIS
 GRAND CENTRE VOITURES D'OCCASION ET VOITURES NEUVES

763 GLE turbo Diesel	85	28 000 km	115 000 F
246 Volvo turbo	84	38 000 km	109 000 F
330 GLT 4 portes	84	4 000 km	78 000 F
308 GLT 5 portes	84	15 300 km	64 000 F
2, 3 semi-cabriolet	81	45 000 km	39 000 F
763 2 cab.	81	61 000 km	39 000 F
ALPENTA injection	84	14 000 km	38 000 F
FIAT 121	81	23 700 km	32 000 F

VOLVO MIRABEAU
 54 56, avenue de Versailles 75016 PARIS
 M^e Mirabeau 524-43 61

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

L'agenda du Monde

Accessoires auto

PIÈCES AUTO ACCESSOIRES
 - Accessoires auto-rég. - Accessoires électriques - Pièces d'origine BMW, Fiat, Saab, Renault, Peugeot, - Accessoires KVM - SERVICE EXPORT garanti.

AUTOTEC
 83, avenue d'Italie, 75013 Paris. Tél. : 331-73-58.

Camping-car

PARTICULIER VEND CAMPING-CAR Mercedes 208 Diesel
 87.000 km. - Parfait état. - Siège modifié. - Divers accessoires. - Prix : 48.000 francs.

Carrelages

DIRECT USINES
 60 CHOC - TRES MARQUES
 113, av. Parmentier, Paris-11^e.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
 CAP, spécialiste réputé de canapés, haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de nos prix sur sa fabrication.

EN TISSU : 110 qualités et coloris différents.
 • EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.
 Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, convertibles (somniers à bras).

Par exemple : Un ravissant canapé 2 places, tissu à rayé, de 3.510 F. Un canapé 3 places en cuir, de 5.850 F. ou un canapé 2 places en tissu à rayé de 2.600 F. Alors contactez le cap sur CAP : vous viendrez.

37, r. de Clisson 75012, 307-24-01, 18-20 tables de cuisine, 75007, 585-88-22, 47, avenue de la Liberté 69003 LYON 01 980-02-54.

Bijoux

COMPTOIR FRANÇAIS
 ACHÈTE COMPTANT BEAUX BIJOUX ANCIENS
 DIAMANTS OR, OR DENTAIRES, NOUVEAUX, LETTRES ET TIMBRES-POSTE
 Tél. : 227-40-54 + 14, de Courcelles, M^e Villers.

ENGLISH IN ENGLAND
 Au bord de la mer (100 km de Londres) dans un hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et situé dans le même bâtiment que le siège de l'agence locale en 1957 a reconnu par le British Council
 116, rue de la République, Paris 11^e arrondissement

25% RÉDUCTION
 REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
 10, rue de la République, Paris 11^e arrondissement

TERMINALES C.D.
 Efforts réduits. Etudes dirigées par professeurs
COURS PRIVÉ A. FRESNEL
 26, rue de l'Avignon Le PERREUX 94170 (REER, BUS) 324-21-18.

Cours
 Étude grande école dans cours privés, français, anglais et japonais. Tél. 462-47-88.

Jeunesse vacances
 GRANDES VACANCES Young a les Letins 5-12 ans, ponces, poterie, vie familiale, petit effectif, 3-5 ans : 30 % de remise. Tél. (16-66) 86-05-62.

Libres
 Recherche pour achat, une copie de livres ; essais de paléontologie comparée, 1895-1928, 13 livraisons, par Maurice A.E. Coomans, Ecrivain, S.V.P. 81, C. Garlin, 293 Liberty Street, Long Branch, New Jersey, 07740, U.S.A., en indiquant le prix et les conditions.

Mode

Bitume
 PARIS
 FABRICANT SPORTSWEAR
 Spécialiste du pantalon extensible Femme-Enfant
 42, rue de la Folie-Méroucourt, 75011 PARIS.
 74, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 75003 PARIS.
 Tél. : 887-72-57 +

Philatélie
 ACHÈTE CHIFFRE COLLECTION TIMBRES FRANCE EUROPE OUTRE-MER. T. 388-78-88.

Particuliers (offres)
 Vente machine à écrire électronique Brother, écrit natif 1.300 F. Tél. 805-25-44.

Troisième âge
RÉSIDENCE LES CÈDRES
 40 rue porte d'Italie, Paris, 13^e arr. 14^e ét. 140 m². Toutes prestations, tous équipements, piscine, tennis, club, spa, etc. 94800 VILLEURBANNE. (1) 728-88-83, (1) 636-34-14.

Vacances - Tourisme - Loisirs

STAGES DE TENNIS ÉTÉ 84
 Directeur technique : DIEP MICHEL, maître de TENNIS D.E., classé à 2/4.
 9 courts : 7 en gazon synthétique, 2 en dur.
 Dates : du 2 juillet au 26 août (8 semaines).
 Spécial jeunes : (de 8 à 13 ans).
 9 ans 15-7, 23 ans 29-7, 6 ans 12-4, 20 ans 26-4.
 Prix de stage de tennis par semaine : 1.100 F/adulte, 800 F/jeune.
 Hébergement : Studio de 2 à 3 personnes : 300 F/semaine/1 pers.
 Hébergement : 700 F/semaine/1 pers.
 Pension complète : 770 F/semaine/1 pers.
 1/2 pension : 450 F/semaine/1 pers.
 Pour vos renseignements s'adresser à l'OFFICE de Tourisme, Le Tréport, 75000 Le Tréport. Téléphone : (16-66) 64-28-58.

OLY. 30 km SUD PARIS
 Maison préfabriquée, 12 ch., gd jardin. Libre 15 juil./15 sept. 16 personnes. 438-01-87.

A 10 km de CAHORS
 Hôtel-restaurant CHEZ NADAL 48140 CAHORS. 1/2 pension : 210 F pour 2 pers. Horaire : 16h30-21h. Cuisine, gastronomie.

VOUS QUI N'AVEZ PAS ENCORE RÉSERVÉ !
 Le Tudy (proche) St-Gildard. Grande piscine (avec saun), proc. Restaurant L'HOTEL MOÛCHE. Vous propose des séjours à des prix très attractifs : Pension, 1/2 pension... Tél. (99) 56-45-34 ou 56-45-35.

CAP d'ADGE
 maison dans résidence terrain, piscine, 6/8 pers. standing, 2 salles de bain disponibles à compter du 16 juillet. Tél. de 10 à 17 h. à M^e DOLLE 228-98-02.

ANTIBES
 Studio 2/3 pers., de référence de luxe avec terrasse et piscine privée, centre-ville à proximité du port de pêche. M. CAPELLE 3, r. J.-J. Rousseau 47240 BON ENCONTRE Téléphone : (51) 93-73-22.

PRINCIPALITÉ ST ANDRÉ
 HOTEL SOL-PARC 4703 SAINT JULIA SA. 41043 vue panoramique, terrasse, parking, séjour tranquille, pour pension complète 140 F. Quelques places disponibles Stages 6 jours et séjours, séjours, séjours. Unités TENNIS dans les Colonnes : 15-28 juillet. ÉCARTAYON, 1 chambre dans le Val-de-Lire : 29 juil-2 sept. LE CLUB VERT (01) 903-60-80.

ALSACE, vallée d'ORREY
 Résidence vacances, familiale, pleine campagne. Calette Thomas 98310 Orreay. Tél. 98-71-28-87.

L'immobilier

appartements ventes

5^e arrdt
M. GODELINS
 bon imm., ch. cent., sq. 2 chbrs, entrée, petite cuisine, bain, w.-c. PROX. INTERESSANT 3, square GRANGE (angle rue de la Liberté) samedi, dimanche, 15 h à 18 h.

6^e arrdt
RUE DE SÈVRES
 130 m² A RÉNOVER
 3^e étage, bel appartement GARDI. 967-23-88.

7^e arrdt
YARENNE
 3 pos. confort, 2^e ét. Imm. pierre chauff. ind. 850.000 F. Ventes ven. dim. 14 h à 18 h. 42, rue BARRÉ-de-LOUY ou 600-83-87.

12^e arrdt
PROXIMITÉ NATION
 superbe imm. ancien pierre rev. d'ent. ch. cent. DUPLEX 2 chbrs, 4 chbrs, entrée, escalier, tv, sanitaire TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
 Tél. 873-50-22 et 47-71.

14^e arrdt
M^e ALESIA
 Imm. pierre de t., sur rue gd sq., 1 chbr, entrée, cuisine, bain, toilettes, entrée, escalier, tv, sanitaire TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
 Tél. 873-50-22 et 47-71.

15^e arrdt
M^e PASTEUR
 bon imm., rev. ent., cuisine équipée, 2 chambres, entrée, escalier, tv, sanitaire TRÈS BELLE AFFAIRE
 samedi, dimanche, 15 h à 18 h.

16^e arrdt
PRÈS VICTOR-HUGO
 Prêt à vd de imm. pierre de taille, 2/3 P. LIBRES 2, 3, 4 P. OCCUPÉS 8-11-78-12-21.

18^e arrdt
 Appartement 3 pièces, 65 m² entièrement refait à neuf en mai 1984. Cuisine aménagée avec toutes appareillages, salle de bain, w.-c. indépendants, double living avec cheminée 1200 m² de vitres, nombreux bruits, rangement, cuisine et armoire, sur voie privée, 30 ans. 307-82-87, après 17 h 30.

20^e arrdt
RUE DE BAGNOLET
 Imm. pierre, 9^e ét., DUPLEX + TERRASSE, 80 m², séjour 2 chbrs, box fermé, ascenseur
DEMICHELI
 Tél. 873-50-22 et 47-71.

92 Hauts-de-Seine
NEUILLY
 17, RUE MONTROISER 75^e m² environ, conf., sol. 4^e ét., carrelage, ch. ind. 120.000 F. VENTE SAMEDI. Samedi, 14, de 15 h à 18 h et dimanche 15, de 15 h à 18 h.

Province
BEAUVILLE GARE
 Prêt à vd dans imm. de style studio 2 P., et 3 P., entièrement rénovés (1) 828-18-12. Via. sur p., 4 bd MAUGER Sten. 14, de 15 h à 18 h et dimanche 15, de 15 h à 18 h.

DIEPPE FRONT DE MER
 Immeuble neuf exceptionnel livraison immédiate après de 90 m² à 70 m² + terrasse. 10, RUE DALOU 8001 (16-1) 366-11-10.

locations non meublées demandes

Paris
 Pour louer cadres supérieurs et employés. IMPORTANT SITE INFORMATIQUE rech. divers types de cadres, géo surface, ville Paris et environs. 504-48-21, r. 790.

Région parisienne
 PARTICULIER CHERCHE F 3 RÉGION SAINT-GERMAIN (20 EN LOCATION MAXI. 3.500 F. CC COMPRISE POUR FIN SEPT/OCT 1984. Tél. APRÈS 18 H. 068-21-23.

Etude cherchée pour CADRES villes très bien, louer garanti. 988-80-86. Tél. 263-57-02.

bureaux
Locations
 VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de Société et tous services. 355-17-50.

pavillons
 Fontenay-aux-Roses (94) R.E.R. bois, vd priv. meublée, 7 pers. jardin. Téléphone : 873-31-46.

villas
BÈZERS, 6 km, bon état, pers. vend villa 700 m² jardin, puis, 12 ch. 45 ch. 45 ch. Tél. le soir : 16 (1) 636-13-80.

VILLA dans l'année, jardin 1.400 m², vue sur mer, piscine, 12 ch. 45 ch. 45 ch. (AM) 10.000 m. (93) 57-18-23.

propriétés
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 Face LIGERON, pers. vend MAS, 7 chbrs, grand séjour cathédrale, cheminée, cour intérieure, eau, électricité chauffage central, piscine, 3.000 m², prix : 1.200.000 F. Tél. (92) 78-43-54, le soir.

maisons de campagne
AFFAIRE TRÈS RARE
 à 95 km autoroute sur NEMOURS splendide maison de campagne
 pierre abattu, vue imprenable, pierres appar., table pays, 6 P. + dépendances en rez-de-chaussée, magnif. groupe parc, pelouse à l'arrière, 5.500 m², toute vitrée, Px. 2.280.000 F., entrée poss. TUNISIEN DORVILLE Tél. : 18 (38) 92-72-32.

URGENT CAUSE DÉPART EXCEPTIONNEL
 Ouest, 26 km Carrières Paris magnifique propriété sur très beau parc. 2.500.000 F. Terrain 10.000 m². Tél. H. 260-66-13.

APT-VALLÉE
 Propriétaire vd belle maison en ville, 300 m² hab., grand jardin, piscine, terrain 1.000.000 F. Téléphone : (93) 72-34-70.

L'IMMOBILIER dans Le Monde
 du Lundi au Vendredi
 555-91-82

CONJONCTURE

LA HAUSSE DES PRIX EN FRANCE

Un succès évident, mais...

Les hausses de prix sont de moins en moins fortes en France : le résultat provisoire de juin, publié jeudi 12 juillet par l'INSEE (+ 0,8 %), porte à 6,5 % le rythme annuel d'inflation sur les trois derniers mois connus (avr. mai, juin). A la même époque de 1983, c'est-à-dire au second trimestre, on était à 8,2 % ; au second trimestre 1983, on était à 10,6 %. Par rapport à juin 1983, la hausse est de 7,6 %.

Les progrès accomplis sont donc très nets. Ils s'expliquent surtout par le freinage des prix des services et de l'alimentation. Les prix des services du secteur privé ont augmenté de 3,4 % au premier semestre (1), après 3,7 % au second semestre 1983 et 6,7 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, l'INSEE prévoit une hausse de 6,3 % après + 10,6 % en 1983. Un beau coup de frein.

Les prix alimentaires, bénéficiaires, eux, des bonnes conditions climatiques. Leur hausse n'a pas dépassé 3,4 % au premier semestre, après 5,6 % au second semestre 1983 et 4,2 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, l'INSEE prévoit une augmentation de 6,7 % après 10,1 % en 1983.

Seuls les prix des produits manufacturés continuent sur leur lancée : + 3,7 % comme au second semestre 1983. Mais l'INSEE prévoit un ralentissement au second semestre (+ 3,1 %).

Succès d'ensemble incontestable puisqu'il faut revenir à 1973 pour trouver de tels résultats. Succès qui devrait sa prolonger au second semestre, l'INSEE prévoyant une

hausse de 2,7 % après 3,7 % au premier semestre, soit 6,5 % entre le début et le fin de l'année. Un chiffre à rapprocher des 9,3 % enregistrés en 1983.

Succès qui doit être nuancé. En RFA, les prix de détail ont augmenté de 0,6 % en trois mois. C'est dire que nos prix évoluent en un mois comme les prix allemands en un trimestre.

Autre raison incitant à la prudence dans l'analyse des résultats : les prix n'évoluent pas librement en France. En partie concurrencés dans l'industrie (M. Delors hérite dans l'immediat à aller plus avant dans leur libéralisation). Les tarifs sont très strictement réglementés dans les services, où les contrôles sont nombreux. Quant aux tarifs publics, ils sont plus que jamais administrés.

L'année est que de telles pratiques dissimulent le rythme réel de l'inflation. De temps en temps, il faut réajuster, et l'on assiste alors à de douloureuses opérations, dans le style de celle qui vient d'intervenir avec l'assurance après les hausses faramineuses de l'assurance automobile. Demain, en seront probablement les communications téléphoniques. Tout se passe comme si l'Etat avait besoin d'argent pour empêcher les prix de monter. La politique de l'indice coûte cher en subventions.

ALAIN VERNHOLE.

(1) Les données de cet article, qui concernent le premier semestre 1984, sont des estimations ne comportant qu'une très faible marge d'approximation.

AFFAIRES

PECHNEY RÉDUIT DE 11 % SES CAPACITÉS DE PRODUCTION D'ALUMINIUM EN EUROPE

Le marché de l'aluminium, qui s'était redressé en 1983, connaît une nouvelle faiblesse qui se manifeste par une chute des cours et un gonflement des stocks. Aussi Pechiney, après Kaiser et Alcoa, vient-il d'annoncer une nouvelle réduction de ses capacités de production en Europe. Alors que celles-ci étaient de 70 000 tonnes, Pechiney a décidé d'arrêter l'équivalent de 7 000 tonnes de production par an dans les trois pays où le groupe français est encore producteur sur le Vieux Continent (la France, bien sûr, mais aussi les Pays-Bas et la Grèce).

En juin Alcoa avait annoncé la fermeture de 94 000 tonnes de capacités aux Etats-Unis et Kaiser de 41 000 tonnes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Pechiney réagit rapidement à la dégradation du marché. Le prix du lingot d'aluminium, qui, après une chute - historique - à 950 dollars la tonne en juin 1982, était remonté à 1 600 dollars la tonne en décembre 1983, est de nouveau en baisse sur les marchés libres, où il était coté 1 169 dollars la tonne le 10 juillet à Londres. Quant aux stocks d'aluminium primaire, ils viennent d'augmenter de nouveaux 61 000 tonnes pour atteindre 2 128 000 tonnes contre 2 014 000 tonnes fin décembre 1983.

Le quatrième producteur mondial des frais financiers représentent 4,6 % de son chiffre d'affaires, ne peut se permettre de porter des stocks trop lourds qui entraveraient un redressement fragile du groupe (Pechiney n'a perdue que 463 millions en 1983 - après 2,8 milliards en 1982 - grâce à ses efforts de restructuration

Le tribunal de commerce maintient M. Pineau-Valencienne à la tête de Creusot-Loire

Un mandataire de justice négociera avec les pouvoirs publics

Le tribunal de commerce de Paris, présidé par M. Jacques Bon assésé par MM. Chanteloube et Dechin, a décidé le 13 juillet de ne pas nommer d'administrateur judiciaire à la tête de Creusot-Loire. Il n'a donc pas suivi la requête du procureur de la République. C'est dire que M. Pineau-Valencienne reste PDG de la société en dépôt de bilan. En revanche, constatant « l'urgence des négociations à intervenir », le tribunal a désigné un mandataire de justice, M. Habert Lafont, avec pour mission « de représenter la société Creusot-Loire auprès des pouvoirs publics et de tous tiers concernés par l'élaboration des accords susceptibles d'intervenir dans la procédure de règlement judiciaire, de préserver le plus grand nombre d'emplois possible tout en sauvegardant les intérêts des créanciers et partenaires de la société ».

Une manière de tenter de débloquer la situation provoquée par l'« incompatibilité » entre les actuels dirigeants de Creusot-Loire et les pouvoirs publics sans créer un précédent : la possibilité pour le gouvernement de changer les dirigeants de sociétés lorsque ceux-ci sont persona non grata.

Le tribunal a cependant bien compris que cette solution ne peut être que transitoire. Un jugement sur le fond sera rendu le 26 juillet. Soit la situation aura effectivement évolué, soit il sera bien obligé alors

de nommer un administrateur judiciaire à la place de M. Pineau-Valencienne. La veille, M. Fabius avait précisé qu'« une solution industrielle » était « en cours d'élaboration ». Sans surprise, « une société nouvelle » se verra confier « la reprise globale des principales activités ». Cette société sera constituée « par le regroupement d'un certain nombre d'industriels intéressés, parmi lesquels Framatome, préservant son indispensable autonomie ». Des banques compléteront le capital.

Cette solution, souligne le ministre, « maintient la cohérence industrielle des principales activités de Creusot-Loire et présente en outre l'avantage déterminant, pour des raisons notamment commerciales, de pouvoir être mise en œuvre rapidement ».

Avant l'élaboration définitive de ce projet, M. Gallois, directeur général de l'industrie, recevra les syndicats et poursuivra « la concertation avec les élus des régions concernées ». Sur le plan social « des dispositions sont en cours de préparation pour assurer la poursuite de l'application aux activités de Creusot-Loire de la convention générale de protection sociale, dès que celle-ci aura été reconstruite » et « les mécanismes de FNE pourront être appliqués ». Le mécanisme d'aide en trésorerie des sous-

traitants sera renforcé « si cela apparaît nécessaire ». Une société de reconversion sera mise en place sur les sites de production de Creusot-Loire pour faciliter l'implantation d'activités nouvelles. S'il rappelle les grandes lignes de la solution envisagée, le communiqué du ministre laisse finalement dans l'ombre les données essentielles de cette reprise. Quels sont ces partenaires ? Le « tour de table » n'est pas achevé : outre Framatome, l'on sait qu'il y aura Usinor, des banques, une ou des sociétés privées pour éviter l'accusation de nationalisation rampante (mais de fait Creusot-Loire va entrer dans le secteur public). Fives Cail Babcock devrait être parmi celles-ci. En revanche, Alstom-Atlantique a décliné l'offre qui lui était faite.

Les partenaires n'ont encore discuté ni du capital qu'il sera nécessaire d'engager ni de leurs participations respectives. Framatome ne pouvant être à la fois filiale et mère de Creusot-Loire, il faudra aussi refaire l'actionnariat de cette société (50 % Creusot-Loire, 50 % CEA). Dans un premier temps, les actions de Creusot-Loire pourraient être portées par des banques, le temps de faire à aussi un nouveau tour de table, ce qui pourrait prendre quelque six mois.

Quelles activités seront reprises ? La société Creusot-Loire proprement dite sans nul doute, mais quelles filiales ? Les activités principales qui maintiennent la cohérence industrielle, disent les pouvoirs publics, ce qui exclut presque certainement Delaunay Levrier (entreprise générale de 4 000 salariés), qui va sans doute déposer son bilan.

Enfin, dans ce qui reste, il faudra sans nul doute adapter les effectifs aux carnets de commandes sous peine de risquer de couler non seulement la société nouvelle mais certains de ses actionnaires, comme Framatome. Voilà pourquoi l'équipe dirigeante de la nouvelle société est importante. On parle avec une insistance croissante dans les allées du pouvoir de la possible nomination de M. Raymond Levy, dont l'éviction récente d'Usinor avait soulevé quelques vagues.

BRUNO DETHOMAS.

UN JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Les frères Willot ne pourront pas récupérer les créances de Boussac-Saint Frères

La cour d'appel de Douai a infirmé jeudi 12 juillet le jugement prononcé le 16 mars dernier par le tribunal de commerce de Lille ordonnant à la Compagnie Boussac-Saint Frères (CBSF) de restituer à ses créanciers des anciennes entreprises Boussac-Saint Frères (BSF) et de la société financière et foncière Agache-Willot, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs disponibles et réalisables (comptes clients, location d'immobiliels, dividendes, émissions d'actions). Elle a en effet estimé irrecevable la tierce opposition formulée par les frères Willot.

Dans ses attendus, la cour affirme notamment que, « par sa qualité d'actionnaire et d'ancien dirigeant des sociétés en règlement judiciaire, M. Bernard Willot ne pouvait être considéré comme un tiers ». Quant à la tierce opposition des trois autres frères Willot (Jean-Pierre, Antoine et Régis), la cour souligne qu'elle ne pouvait être retenue après le déistement des frères dans les accords du 10 juillet 1983.

La CBSF n'aura donc pas à rembourser les 285 millions de francs réclamés, qui hypothéquent son crédit. En même temps, elle voit ses droits et moyens sur le contrat de location-gérance implicitement reconnus et renforcés. Est-ce à dire que M. René Mayer, président de la CBSF, a désormais les mains libres ? Dans un communiqué publié jeudi soir à l'issue d'un conseil d'administration, M. Mayer a déclaré que « la CBSF est prête à prendre les initiatives nécessaires pour remettre la représentation d'un concordat ». Mais, pour accomplir une telle démarche, la confusion des patrimoines de BSF et de la société financière, Agache-Willot, est indispensable. M. Mayer a déclaré que « la CBSF est prête à prendre les initiatives nécessaires pour remettre la représentation d'un concordat ».

Mais, pour accomplir une telle démarche, la confusion des patrimoines de BSF et de la société financière, Agache-Willot, est indispensable. M. Mayer a déclaré que « la CBSF est prête à prendre les initiatives nécessaires pour remettre la représentation d'un concordat ».

On peut être sceptique quand les spécialistes assurent qu'un retour à la rentabilité passe nécessairement par une nouvelle réduction d'emplois (quatre mille environ).

A. D.

(1) Ces accords prévoyaient la fusion de BSF avec la SFFAW, l'abandon, par les frères Willot, des droits liés à la propriété des actions détenues (42 % de la SFFAW) et la réduction à 15 % de leur participation dans la nouvelle société.

(Publicité)

Avis d'appel d'offres
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
OPÉRATION RIZ SIGUIRI
FONDS AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
OPÉRATION RIZ SIGUIRI
La République de Guinée lance un appel d'offres concernant la première tranche des travaux relatifs à l'opération Riz Siguir.

Nominations

M. JEAN TAGLANG, trent-sept ans, urbaniste à Strasbourg, a été élu président de l'Association de tourisme populaire et La Pointe. Il succède à M. Maurice Froust, qui animait l'association depuis dix-huit ans. Celle-ci est l'association de tourisme de la vie associative autour des bureaux régionaux, la continuation de l'action en faveur du tiers-monde. M. NICOLAS F.M. KUIPERS a été nommé président-directeur général de General Foods France. Il conserve ses responsabilités actuelles, en Italie, où il dirige la société Simmenthal, filiale de General Foods Corporation. Il prend ainsi en charge la zone Sud-Europe pour le groupe. En France, il succède à M. David F. Hurvitz, nommé au poste de directeur du planning et du développement des produits

L'UFC ET LA HAUSSE DES CARBURANTS

L'Union fédérale des consommateurs va demander au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté ministériel d'augmentation des prix des carburants, affirmant que le gouvernement s'est livré à « un véritable détournement de pouvoir » en majorant la taxe parafiscale sur l'essence.

Pour l'organisation de consommateurs, la taxe parafiscale alimentant la CNE (Caisse nationale de l'énergie), qui a été créée en avril 1983, est destinée à « contribuer au financement d'investissements de recherche et d'études relatifs à la régularisation du marché des produits pétroliers et à la mise en œuvre de la politique de maîtrise de la consommation d'énergie ».

L'UFC fait remarquer que l'arrêté du 9 juillet portant relèvement de la taxe parafiscale pour la CNE ne donne aucune indication sur l'emploi de ces recettes supplémentaires d'un montant estimé à quelque 6 milliards de francs l'an.

ÉNERGIE

POUR RÉPONDRE A LA CONCURRENCE SOVIÉTIQUE LES PAYS-BAS BAISSENT LE PRIX DE LEUR GAZ

La société Gasunie (50 % Etat néerlandais, 25 % Shell et 25 % Esso), qui exploite le gisement de Groningue, vient de consentir à la firme belge Distrigaz une baisse de 15 % du prix du gaz pour un contrat « spot » de 100 000 mètres cubes d'une durée de trois mois.

Cette baisse de prix a été nécessaire pour garder ce client devant des offres intéressantes de l'Union soviétique. Elle souligne le déséquilibre du marché où l'offre (les pays producteurs d'Europe occidentale - Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni) ont tous révisés leurs réserves en 1983 et l'URSS dispose de larges disponibilités est supérieure à la demande ; et la tendance à la baisse des prix qui en est la conséquence.

RECTIFICATIF - Dans l'article consacré à la nomination de M. Marceau Long, PDG d'Air Inter, au poste de président de la Compagnie Air France, nous écrivions que la concurrence du train à grande vitesse, et la demande plus molle, n'aurait pas permis à Air Inter d'augmenter, en 1983, son effectif de dix millions de passagers. M. Marceau Long nous prie de rectifier ce point : « Le cap des dix millions de passagers a été atteint, le 30 décembre 1983, sur la ligne Paris-Marseille. »

MONNAIES

REPLI DU DOLLAR : 8,72 F

Après un point de jeudi 12 juillet à 8,76 F à Paris, nouveau record historique, le dollar s'est replié à 8,72 F le 13 juillet, revenant à 8,72 F et 2,84 DM. L'incertitude règne aux Etats-Unis sur l'évolution des taux d'intérêt, en attendant les décisions de la Réserve fédérale au début de la semaine prochaine.

FAITS ET CHIFFRES

Fin du conflit des 35 heures dans l'imprimerie en RFA. - Près de 61 % des adhérents du syndicat ouest-allemand de l'imprimerie, IIG Druck, viennent d'approuver le compromis sur la durée du travail qui met fin au conflit sur la semaine de 35 heures. Les 165 000 employés de cette branche verront ainsi leur semaine de travail réduite progressivement de 40 à 38,5 heures, sans diminution de salaire, du 1er avril 1985 au 31 mars 1987. L'IIG Druck avait soutenu treize semaines de grève, qui avaient perturbé la parution des journaux dans toute la RFA, avant d'aboutir à cet accord proche de celui conclu dans la métallurgie au terme de sept semaines de grève dans les régions de Francfort et de Stuttgart. - (AFP)

Les prix des matières premières importées par la France - exprimés en francs - ont baissé de 2,9 % en juin (- 5,3 % pour les métaux, premières importations ; - 1,5 % pour les matières premières industrielles). L'indice s'étant établi à 225 (base 100 en 1978). Exprimés en devises, ces prix ont diminué de 2,4 % en juin (respectivement - 4,7 % et - 0,8 %), l'indice s'étant inscrit à 131,6.

Frères de la Banque mondiale à la Hongrie. - La Hongrie va recevoir un total de 430 millions de dollars de crédits « cofinancés » par la Banque mondiale, celle-ci fournissant l'équivalent de 47 millions de dollars (dont 12 millions en vens). Le gros des crédits est accordé par des banques. Il s'agit de la plus grosse opération de « cofinancement » jamais encore réalisée. Elle illustre le rétablissement du crédit extérieur de la Hongrie.

Création de commissions régionales de l'emploi. - Le Journal officiel du 11 juillet a publié un décret instituant une commission de l'emploi au sein de chaque comité régional de formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Ces commissions seront présidées par les commissaires de la République de région qu'elles assisteront « dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi conduite par l'Etat ».

ÉTRANGER

En Espagne

Les travailleurs des chantiers navals ont fait grève pour la troisième fois de l'année

De notre correspondant

Madrid. - Pour la troisième fois depuis le début de 1984, les travailleurs des chantiers navals ont observé, le 12 juillet, une grève de vingt-quatre heures. Le mouvement avait été convoqué par la centrale syndicale Comisiones obreras, proche du Parti communiste, et par l'INTG, la centrale nationale galicienne. L'UGT (Union générale des travailleurs, socialiste) avait, par contre, refusé de se joindre à la grève.

La Galice, dont l'économie dépend en grande partie des chantiers navals, a été la plus touchée par la grève. Les villes de Vigo, El Ferrol et La Corogne ont été complètement paralysées : aux travailleurs des ports se sont joints les commerçants, qui ont fermé leurs portes. Les journaux n'ont pas été distribués et les autobus n'ont pas circulé. Plusieurs routes nationales ont été coupées dans la région, qui s'est trouvée, pendant plusieurs heures, virtuellement isolée du reste du pays.

Les travailleurs des chantiers navals ont également débrayé à Santander, à Bilbao (la route entre ces deux villes a été coupée) et en Andalousie, dans le quartier de Cadix. La voie ferrée a par ailleurs été bloquée pendant près d'une heure par des grévistes près de Huelva. La reconversion navale s'annonce plus conflictuelle encore que ne l'avait été celle de la sidérurgie, d'autant qu'elle atteint des zones déjà déprimées et sans grandes possibilités de diversification industrielle. C'est le cas en particulier de la moyenne nationale, atteinte déjà 30 % de la population active à Vigo et à La Corogne, tandis que 22 % seulement des travailleurs sans emploi y bénéficient d'allocations de chômage.

Le gouvernement, de son côté, fait valoir que la reconversion du secteur se révèle non seulement indispensable, mais urgente : le déficit des principaux chantiers du pays, Astano et Aesa, dont les ateliers se trouvent répartis dans plusieurs régions, est passé de 10 milliards de pesetas en 1978 à 30 milliards en 1983 (le Monde du 2 mai).

Les carnets de commandes de navires sont pratiquement vides et les grands chantiers navals travaillent actuellement à 23 % seulement de leurs capacités. Plusieurs bateaux sont d'ailleurs vendus à un prix inférieur à leur coût de production. Le

plan de reconversion actuellement examiné par le gouvernement socialiste impliquera sans doute le licenciement de près de la moitié des 40 000 travailleurs du secteur.

THERRY MALINAK.

Les dénationalisations en Grande-Bretagne

THORN-EMI VA RACHETER INMOS

Le groupe Thorn-EMI va racheter au gouvernement britannique les 76 % qu'il détenait dans la société INMOS, spécialisée dans les circuits intégrés, et accord, conclu au prix de 95 millions de livres (environ 1 milliard de francs), met un terme à l'incertitude qui prévalait depuis des mois sur le sort de cette société.

INMOS avait été créée, en 1979, par le gouvernement travailliste pour tenter de combler le retard britannique dans l'industrie microélectronique. Aucun des grands groupes, GEC, Thorn-EMI, Plessey, ne désirait à l'époque s'y lancer. Quand Mme Thatcher arrive au pouvoir, elle souhaite, dans le cadre des dénationalisations, céder INMOS à des intérêts privés. Mais les candidats se font rares et les négociations traînent. Une proposition du groupe américain ATI, au début de 1984, va réveiller l'esprit nationaliste, et le gouvernement refuse en précisant qu'INMOS doit rester anglaise. Thorn-EMI, grand groupe diversifié mais spécialisé surtout dans l'électronique grand public, se porte acquéreur de 10 % puis de 76 %.

Les 24 % restants appartiennent aux cadres de la société, qui réalisent, cette année, un chiffre d'affaires de 100 millions de livres et, pour la première fois, un profit.

(Publicité)

Ceci n'est ni une offre d'échange ou de vente, ni une sollicitation pour une offre d'achat ou d'échange de titres. L'offre d'échange est faite exclusivement par la Circulaire d'Offre datée du 20 juin 1984, telle qu'elle a été modifiée le 12 juillet 1984, et la Lettre de Consentement datée du 12 juillet 1984, et les prospectus qui portent sur ces titres (les lettres de consentement ne seront pas acceptées) dans quelque juridiction que ce soit ou les opérations ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sur les opérations de bourse.

This is neither an offer to exchange or sell nor a solicitation of an offer to buy or exchange any security. The Exchange Offer is made only by the Offering Circular dated June 20, 1984, as amended on July 12, 1984, and the related Letter of Transmittal, and the Exchange Offer is not being made to, nor will tenders be accepted from, holders of these securities in any jurisdiction in which the making or acceptance thereof would not be in compliance with the securities laws of such jurisdiction.

Pengo Finance N.V.

Extends its Offer to Exchange its Class A Non-Interest Bearing Convertible Senior Subordinated Guaranteed Debentures due 1991 and its Class B Non-Interest Bearing Convertible Senior Subordinated Guaranteed Debentures due 1991

8 1/2 per cent. Convertible Subordinated Guaranteed Debentures 1995

Pengo Industries, Inc. Fort Worth, Texas U.S.A.

Pengo Finance N.V., a Netherlands Antilles corporation ("Finance"), is offering to exchange \$500 principal amount of its Class A Non-Interest Bearing Convertible Senior Subordinated Guaranteed Debentures due December 1, 1991 ("Class A Debentures") and \$500 principal amount of its Class B Non-Interest Bearing Convertible Senior Subordinated Guaranteed Debentures, due December 1, 1991 ("Class B Debentures"); the Class A Debentures and Class B Debentures are collectively referred to as the "New Debentures", in exchange for each \$1,000 principal amount of its 8 1/2 per cent. Convertible Subordinated Guaranteed Debentures 1995 ("Old Debentures").

The New Debentures will be guaranteed on a senior subordinated basis by Pengo Industries, Inc. ("Pengo"), of which Finance is a wholly-owned subsidiary. The New Debentures will rank senior to the Old Debentures and Pengo's guarantees of the New Debentures will rank senior to Pengo's guarantees of the Old Debentures. The Old Debentures are convertible into Pengo Common Stock, par value \$ 25 per share, ("Common Stock") at a price of \$22.25 per share. The Class A Debentures will be convertible into shares of Common Stock at a price per share equal to the greater of \$1.25 or 105% of the most recent closing sale price of the Common Stock on or prior to the Exchange Date, and the Class B Debentures will be convertible into shares of Common Stock at a price of \$4.50 per share, in each case, subject to an effective registration statement under United States securities laws.

The Exchange Offer is not conditioned upon the tender and acceptance of any minimum aggregate principal amount of Old Debentures; however, the tender and acceptance of at least 70% of the outstanding principal amount of Old Debentures is a condition to the consummation of a pending debt restructuring agreement of Pengo, unless such condition is waived or modified. If, however, such condition is not satisfied, waived or modified, the Exchange Offer will not be consummated and all tendered Old Debentures will be returned.

THE EXCHANGE OFFER EXPIRES AT 10:00 P.M. LONDON TIME, (5:00 P.M. NEW YORK TIME) ON JULY 26, 1984, UNLESS EXTENDED BY FINANCE.

The terms and conditions of the Exchange Offer are set forth in the Offering Circular dated June 20, 1984, as amended on July 12, 1984 and the related Letter of Transmittal, copies of which should be obtained from the Exchange Agent.

All tenders are irrevocable if accepted by Finance prior to August 16, 1984. All tenders not accepted by Finance prior to August 16, 1984 may thereafter be withdrawn.

The Old Debentures were suspended from trading on the Luxembourg Stock Exchange on December 12, 1983. Finance has made application to list the New Debentures on the Luxembourg Stock Exchange. In connection with the listing application, the Articles of Incorporation of Finance, the Articles of Incorporation and By-laws of Pengo and a legal notice relating to the issuance of the New Debentures will be deposited prior to the listing with the Chief Registrar of the District Court of Luxembourg, where copies may be obtained upon request. The Common Stock is listed and traded on the New York Stock Exchange (symbol: PGO).

REQUESTS FOR ASSISTANCE AND COPIES OF RELATED DOCUMENTS SHOULD BE DIRECTED TO THE EXCHANGE AGENT AS FOLLOWS: MR. RICHARD CREWS, CHEMICAL BANK, 190 STRAND, LONDON WC2R 1ET. TELEPHONE NUMBER: (COLLECT), 01-379-7474, TELEX NUMBER: 264766 (ANSWER BACK CHEMBK G).

July 12, 1984.

SOCIAL

UNE MISE EN GARDE DE M. KRASUCKI

« L'action syndicale de masse est le moyen d'empêcher des mesures absolument inacceptables »

« Aujourd'hui, pour être positif, il faut savoir dire non » : c'est en ces termes que M. Henri Krasucki a commenté, le 12 juillet, sa propre mise en garde qu'il venait d'adresser au pouvoir politique. « A force de ne pas écouter les gens, a souligné le secrétaire général de la CGT à l'issue d'une conférence de presse consacrée aux nouvelles technologies, de ne pas tenir compte du mécontentement et des besoins, ceux qui détiennent les responsabilités du pouvoir aboutissent à des situations de tension. Je souhaite vivement que cela soit reconstruit. (...) Nous, à la CGT, leur disons (aux travailleurs) : que vous vous soyez exprimés de façon ou d'autre, vous voulez réellement autre chose. Vous voulez que ce que vous avez légitimement espéré s'accomplisse enfin, et vous avez raison. »

Quelques heures avant l'intervention du président de la République, M. Krasucki a ajouté, en donnant à son propos une certaine solennité : « On ne peut se conten-

ter d'attendre les échéances électorales pour voter ou s'abstenir, pour agir comme on l'entend en qualité de citoyen. (...) Les travailleurs ont vraiment besoin de peser chaque jour et de mieux en mieux de tout leur poids réel par l'action syndicale de masse la plus unitaire possible. C'est le moyen d'empêcher des mesures absolument inacceptables et qu'ils refusent à juste titre. » Et il a conclu en posant deux questions jugées pour lui essentielles : « L'une, aux hommes responsables du pouvoir politique : va-t-on enfin écouter les travailleurs et en tirer des conséquences positives ? L'autre, aux travailleurs eux-mêmes : allons-nous attendre encore d'autres échéances électorales, ou bien serons-nous capables de peser par l'action syndicale et le rassemblement nécessaire de tout le poids réel du monde du travail, afin que les choses avancent enfin dans la direction que nous voulons dans notre immense majorité. »

M. Krasucki tire un triple constat des élections européennes, dont son organisation s'est tenue, pour l'essentiel à l'écart. Il estime que les salariés ont montré avec éclat leur mécontentement en votant contre le pouvoir ou en s'abstenant. Mais il ne redoute qu'ils choisissent plus volontiers le bulletin de vote que l'action syndicale pour le manifester. La CGT, qui devrait tenir son prochain congrès du 24 au

29 novembre 1985 à Montreuil, veut se positionner sur le terrain syndical. En même temps elle cherche à dissocier davantage son image de celle du PC (certains cégétistes faisant observer en privé qu'avec ses quatre ministres le Parti communiste pèse de moins en moins dans les grandes orientations gouvernementales). Tant que la parti communiste est au gouvernement, la CGT, qui qu'elle dise, garde une musculature. Mais M. Krasucki en appelle à une relance de la mobilisation, signifiant au pouvoir qu'il retienne de moins en moins ses troupes. Si elles veulent en découdre sur le terrain syndical, la CGT sera avec elles. Il reconnaît aussi implicitement que cette mobilisation est insuffisante. Le 12 juillet, à Paris, la manifestation contre la hausse des carburants a réuni un petit millier de personnes.

MICHEL NOBLECOURT.

Les cadres sont moins touchés que l'ensemble des salariés par la crise de l'emploi

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC) a rendu public, jeudi 12 juillet, son enquête de conjoncture - réalisée tous les semestres depuis 1976 - sur le recrutement et l'activité de cette catégorie de salariés. Les résultats de ce sondage, effectué parmi 3 300 entreprises comptant 2244 000 salariés, dont 219 000 cadres, montrent que ces derniers, au cours des six premiers mois de 1984, ont moins souffert de la crise que les autres travailleurs.

Certes, on observe une réduction globale de l'emploi soit par le biais des licenciements, soit par le non-recrutement des départs naturels. La quasi-totalité des branches subissent ce phénomène, sauf dans deux industries : les machines de bureau et la pharmacie, ainsi que dans deux branches du secteur tertiaire : la banque, mais aussi les services d'études, de conseil et d'assurance dont le renouveau a souvent été considéré comme le signe annonciateur d'une reprise.

Cela dit, les cadres apparaissent privilégiés par rapport aux autres salariés. On note en effet une légère

progression de leurs effectifs, notamment parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés, où près d'une sur trois désire renforcer ses moyens en personnel de haute qualification, notamment dans la construction automobile, l'aéronautique, la chimie, le papier-carton, les matériels de précision.

Autre observation : une plus grande couverture vers les recrutements extérieurs, au détriment des promotions internes. Les intractions pour le second semestre marquent à cet égard un renversement de la tendance observée depuis quatre ans. Là encore le phénomène est plus sensible parmi les grandes entreprises. On remarque une accélération des recrutements de jeunes diplômés, une progression interne un peu moindre des jeunes cadres, en même temps qu'une diminution sensible de la promotion interne des cadres confirmés et de leur recrutement externe.

Résumant ces diverses données, MM. Méchain, président de l'APEC, et Prévot, directeur adjoint, ont indiqué que c'était là, selon eux, le signe de l'évolution actuelle vers « un monde salarial de plus en plus constitué de techniciens et de cadres ».

• Suspension de la grève des autobus bretons. - Le conflit qui oppose, depuis sept mois, les salariés des autobus bretons à la direction, à propos de la semaine de travail de trente-cinq heures, est gelé jusqu'au 15 septembre. Les parties ont décidé de faire appel à un médiateur pour régler leur différend (le Monde du 10-11 juin).

• Les sidérurgistes de la Côte d'Azur. - Trente mois après la fermeture de l'usine d'anciens salariés de la Côte d'Azur, filiale d'Unior, les anciens sidérurgistes de l'entreprise, toujours sans emploi, ont barré jeudi 12 juillet la RN-51 à Vieux-Molhan (Ardennes) pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation dramatique créée dans cette région. L'inter-syndicale CFDT-FO-CGC réclame l'arrêt du démantèlement de l'usine et l'instauration des « préformations » et des formations des 460 salariés en attente d'un reclassement définitif.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMAX

DIVIDENDES DU DEUXIEME TRIMESTRE

Amax Inc. vient d'annoncer que son conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 5 cents par action ordinaire, sans engagement par rapport au trimestre précédent, payable le 1^{er} septembre 1984 aux actionnaires inscrits le 10 août 1984.

Le conseil a également approuvé le paiement des dividendes trimestriels réguliers de 75 cents par action préférentielle convertible de série B, de 1,8475 dollars par action préférentielle de série C, de 1,0345 dollar par action préférentielle de série D et de 3,375 par action préférentielle de série E, tous payables le 1^{er} décembre 1984 aux actionnaires inscrits le 12 novembre 1984.

MICHEL NOBLECOURT.

CONVERTIMMO

+27,5% AU COURS DE L'EXERCICE 1983/1984

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE QUI S'EST RÉUNIE LE 4 JUILLET 1984 SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MONSIEUR CLAUDE BOUVIER-CHAMPAUX A APPROUVÉ LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 MARS 1984.

AU COURS DE CET EXERCICE, LA VALEUR LIQUIDATIVE DE L'ACTION EST PASSÉE DE 7.895,56 À 10.095,00 EN HAUSSE DE 28,0%. EN RÉINVESTISSANT LE DIVIDENDE GLOBAL NET EN PAIEMENT EN JUILLET 1984, LA PERFORMANCE POUR L'ACTIONNAIRE RESSORT À +27,5%. L'ACTIF QUANT À LUI, EST PASSÉ DE 7.008,1 MILLIONS À 7.982,5 MILLIONS.

LE COMPTE DE RÉSULTATS PERMET LA MISE EN PAIEMENT D'UN DIVIDENDE NET DE 114,86 ASSORTI D'UN CRÉDIT D'IMPÔT DE 11,95 SOIT UN REVENU GLOBAL DE 102,91 (CONTRE 71,16 POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT) QUI, SUR LA BASE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE EX-COUPON AU 30 MARS 1984, ASSURE UN RENDEMENT DE 6,99%.

LE DIVIDENDE SERA MIS EN PAIEMENT LE 6 JUILLET 1984, AUX GUICHETS DES BANQUES SUIVANTES :

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURATRICE DE BANQUE,
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE.

LES ACTIONNAIRES DE CONVERTIMMO POURRONT JUSQU'AU 6 OCTOBRE 1984 INCLUS, RÉINVESTIR LE DIVIDENDE NET EN SOUSCRIVANT DES ACTIONS DE LA SICAV SANS AVOIR DROIT D'ENTRÉE.

© GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

INTEROBLIG

+29,7% AU COURS DE L'EXERCICE 1983/1984

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE QUI S'EST RÉUNIE LE 4 JUILLET 1984 SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MONSIEUR PATRICK DUVERGER A APPROUVÉ LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 MARS 1984.

AU COURS DE CET EXERCICE, LA VALEUR LIQUIDATIVE DE L'ACTION EST PASSÉE DE 7.895,56 À 10.295,00 EN HAUSSE DE 30,5%. EN RÉINVESTISSANT LE DIVIDENDE GLOBAL NET EN PAIEMENT EN JUILLET 1984, LA PERFORMANCE POUR L'ACTIONNAIRE RESSORT À +29,7%. L'ACTIF QUANT À LUI, EST PASSÉ DE 7.008,1 MILLIONS À 7.982,5 MILLIONS.

LE COMPTE DE RÉSULTATS PERMET LA MISE EN PAIEMENT D'UN DIVIDENDE NET DE 114,86 ASSORTI D'UN CRÉDIT D'IMPÔT DE 11,95 SOIT UN REVENU GLOBAL DE 102,91 (CONTRE 71,16 POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT) CE REVENU GLOBAL REPRÉSENTE 10,97% DE LA VALEUR EN CAPITAL DE L'ACTION EN FIN D'EXERCICE.

LE DIVIDENDE SERA MIS EN PAIEMENT LE 6 JUILLET 1984, AUX GUICHETS DES BANQUES SUIVANTES :

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURATRICE DE BANQUE,
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE.

LES ACTIONNAIRES D'INTEROBLIG POURRONT JUSQU'AU 6 OCTOBRE 1984 INCLUS, RÉINVESTIR LE DIVIDENDE NET EN SOUSCRIVANT DES ACTIONS DE LA SICAV SANS AVOIR DROIT D'ENTRÉE.

© GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MARCHE PARIS

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 juillet

Stabilisation

Deux heures quelques heures auparavant par le retrait précipité de Wall Street, la Bourse de Paris s'est un peu ressaisie à la veille du week-end. Dans la majorité des cas, les cours se sont stabilisés, voire ont repris un peu d'avance. Mais dans ce dernier cas, ce ne fut jamais de façon spectaculaire. A la clôture, l'indice de référence, consulté sur les terminaux, car le tableau électrique tout neuf avait enregistré sa première défaillance, s'inscrivait à 0,25 % au-dessus de son niveau précédent.

Le référendum sur le référendum? De la cuisine politique. Ici, l'on s'en moque pas mal, rétorque un professionnel à la question sur la possibilité de cet effet d'annonce. Au grand dam du premier, un autre assureur qui que le message avait été assez bien perçu, mais qu'il fallait voir comment allait réagir l'étranger. Mais laissez les boursiers à leur querelle. Pour l'essentiel, après trois jours de baisse, la dernière assez sévère, l'amélioration constatée, si tant est que cela en soit une, a été surtout due au facteur technique. D'autre part, la résistance enregistrée à New-York, où le plancher des 1100 a été touché, a pu être en partie enjointe et un peu rassurée les investisseurs. Cependant, nous nous sommes tout de même un peu inquiétés, les courants d'achats se sont peu étoffés. La dégradation de l'environnement international continue d'inquiéter. Paris, distrait ou assez pressenti, ne peut pas faire cavalier seul quand partout les plus bas niveaux de l'année ont été atteints.

Légèrement renouée la veille au soir à Londres, le prix de l'or a été fixé à 341,50 (+0,45 dollar). A Paris, le lingot a encore gagné 1000 F à 96 800 F et le napoléon s'est hissé à 615 F (+5 F).

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Pour la quatrième séance consécutive, les cours se sont repliés jeudi à Wall Street. Mais le mouvement de baisse s'est quand même sensiblement ralenti. Un moment, l'indice des industriels est repassé en dessous de la barre des 1100. Mais il devait le franchir pour s'inscrire en clôture à 1104,57 (-3,97).

Le bilan de la journée, quoique toujours négatif, a été moins désagréable. Sur 1 935 valeurs traitées, 926 ont fléchi, 502 ont monté et 507 s'est pas varié.

Les sections des entreprises exerçant leur activité dans les hautes technologies ont été assez malmenées sur le fait d'une fraude au regard des commandes de semi-conducteurs et de composants électroniques brésiliens.

Dans l'ensemble, le marché est cependant apparu moins nerveux et l'étonnant a été la veille par la décision d'ITIT de réduire fortement ses dividendes d'est un peu stupéfait.

Les opérations s'en sont un peu ralenties, mais les données statistiques sur l'évolution de la masse monétaire - celles-ci, publiées après la clôture, ont révélé une contraction de 1,6 milliard de dollars - peut prendre une décision. Cette évolution pourrait, en effet, décevoir la commission du marché monétaire à décider ou non une restriction du crédit.

L'activité a porté sur 86,05 millions de titres, contre 89,54 millions précédemment.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

TOSHIBA. - Les résultats consolidés pour l'exercice des 31 mars derniers sont supérieurs aux prévisions. Le bénéfice net ressort à 59 milliards de yens (+53,5%) par rapport à un chiffre d'affaires accru de 12,35% à 2 208,8 milliards de yens.

SIPAREX. - La société se propose de porter son capital de 189,3 à 216,4 millions de francs par émission à 110 F de 271 000 actions de 100 F.

BRONDA. - Pour le premier trimestre de l'exercice qui s'achève le 28 février 1984, le bénéfice net consolidé s'établit à 28,43 milliards de yens, contre 20,65 milliards de yens pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent (+37,9%).

Le bénéfice d'exploitation ressort à 73,31 milliards de yens, contre 55,73 milliards pour un chiffre d'affaires de 669,21 milliards de yens après 577,99 milliards de yens de l'exercice précédent (+19,9%).

La forte progression du bénéfice net est attribuée principalement à l'augmentation sensible des exportations vers les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Au cours de la période sus-mentionnée, les ventes de véhicules ont dépassé les 215 000 unités (+21%) (310 000 unités), dont 214 000 à l'exportation, soit une augmentation de 31% par le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

En revanche, les ventes de motocyclettes se sont inscrites en baisse de 15,4% à 747 000 unités, dont 448 000 à l'exportation, contre 451 000 précédemment.

BOURSE DE PARIS Comptant 13 JUILLET

Table of stock market data for Paris, listing various values, percentages, and company names.

Table of convertible bonds (Obligations convertibles) with columns for value, price, and company.

Table of stocks trading on the Paris exchange (Actions au comptant) with columns for company name, value, and price.

Table of foreign stocks (Étrangères) with columns for company name, value, and price.

Table of foreign exchange rates (COTE DES CHANGES) for various currencies.

Table of interest rates (COURS DES BILLETS AUX GILCHETS) for different denominations.

Table of the free market for gold (MARCHÉ LIBRE DE L'OR) with columns for price and quantity.

Table of gold prices (MARCHÉ LIBRE DE L'OR) with columns for price and quantity.

Table of daily indices (INDICES QUOTIDIENS) including CAC 40 and other market indicators.

Table of exchange rates (COURS DU DOLLAR A TOKYO) for the dollar against the yen.

Table of gold prices (MARCHÉ LIBRE DE L'OR) showing gold prices in various units.

Advertisement for 'NÉRALE' featuring a large image of a woman's face and text.

Advertisement for 'NÉRALE' featuring a large image of a woman's face and text.

Advertisement for 'NÉRALE' featuring a large image of a woman's face and text.

Le Monde

AUX ETATS-UNIS

M. Mondale et M^{me} Ferraro veulent incarner le « rêve américain »

De notre correspondant

Washington. - Immédiatement après que la nouvelle fut connue, jeudi 12 juillet, il y eut dans les journaux télévisés du matin de vrais sourires et un véritable intérêt, qu'on allait retrouver dans les débats sur les avantages et les inconvénients du choix d'une femme comme candidate à la vice-présidence, c'était pour un peu plus tard - le temps de pouvoir se souvenir ce souffle d'air frais.

Enfin, il se passait quelque chose de vraiment neuf dans cette inépuisable et sage course à l'investiture démocrate. Ce n'était plus le lassant trio Mondale - Hart - Jackson. C'était un vrai pas politique simple, concret, sain, signifiant - évidence - que les femmes ne sont pas moins qualifiées que les hommes pour devenir vice-président des Etats-Unis - ou même président puisqu'il est arrivé trois fois, depuis 1943, qu'un même homme devienne le numéro un de la Maison Blanche. D'ordinaire empêtré dans ses contradictions et ses mauvais sondages, le Parti démocrate était pour une fois le parti du mouvement, ce qu'il doit être, du seul fait qu'il existe un Parti républicain.

Du coup, ce « ticket » Mondale-Ferraro a pris des airs de révolution, ce qu'il n'est pas en réalité. Les femmes américaines sont déjà très nombreuses et parfois majoritaires dans les conseils municipaux. Quatre vingt-six d'entre elles sont maires de villes de plus de trente mille habitants. Elles comptent pour environ un septième des élus dans les assemblées des Etats. Vingt-deux des quatre cent trente-cinq représentants au Sénat sont des femmes, ainsi que deux des cent sénateurs. Une femme est membre de la Cour suprême, une autre ambassadrice auprès des Nations unies, deux sont ministres et une gouverneure.

Mobilisation

Les seuls petits sourires qu'a suscités l'annonce de la candidature de « Gerry », comme l'appelle M. Mondale, ont donc été provoqués par l'épineux problème du titre qu'il faudrait donner à son mari. Pour les présentateurs de CBS, ce serait en cas de victoire démocrate la « first second husband » puisque la femme d'un vice-président homme est la « second lady ».

Puis, vite la politique a repris ses droits avec les premières déclarations des dirigeants des mouvements féministes. Passé les formidables cris de joie des unes et les diverses exclamations de fierté de toutes, la présidente du puissant groupe NOW, M^{me} Goldsmith, s'est déclarée « impressionnée par le courage » de M. Mondale et très excitée par les possibilités d'organiser les femmes pour la campagne électorale. Elle n'avait pas besoin de préciser : « en faveur des démocrates », tant c'était évident, et c'est naturellement là qu'est le premier avantage pour M. Mondale.

Deuxième élément positif : l'image personnelle de M. Mondale se trouve améliorée. Unaniment jugé, y compris par ses propres amis, trop prudent et réservé, il n'a montré qu'il était capable d'un coup d'audace, qui lui donne un indéniable coup de jeunesse.

Troisième avantage : la convention est maintenant assurée d'être une formidable navation pour « Gerry » et « Fritz ». Il n'y aura plus de bataille sur le statut du candidat à la vice-présidence, car, de bon ou de mauvais cœur, chacun doit s'incliner devant la désignation d'une femme.

Une avancée significative des femmes dans la vie politique », a déclaré M. Hart, en se disant « en quelque sorte soulagé de n'avoir pas été retenu par M. Mondale ».

« Un pas courageux et excitant », a réchéri M. Jackson, en ajoutant qu'il se sentait désormais plus enclin à soutenir avec enthousiasme le « ticket » démocrate.

Quatrième avantage : peu brillante depuis le début des primaires, l'image de l'ensemble du Parti démocrate est, elle aussi, rehaussée par cette sorte de « happy end », qui conclut six mois de luttes fratricides par un geste positif pour les Etats-Unis.

Reste à savoir s'il le sera aussi pour les démocrates, le 6 novembre prochain. Les spécialistes des instituts de sondages ont sorti d'innombrables études anciennes ou récentes mais faisant ressortir que la présence d'une femme sur le « ticket » démocrate détournerait de M. Mondale à peu près autant d'électeurs qu'elle ne lui en apporterait. On le savait depuis trois bons mois, mais la situation a changé depuis jeudi, car il ne

travailleuse, de solides Américains essayant de joindre les deux bouts pour élever leur famille et apporter quelque chose à leur pays ».

« Ces valeurs-là sont les miennes », dit M^{me} Ferraro, qui évoqua sa « famille », son « voisinage » et sa « foi ».

Un paragraphe sur la misère dont elle est témoin comme représentante, un autre sur sa volonté de voir doter l'Amérique d'une « défense forte », mais de lui éviter des « aventures en Amérique latine » et la destruction dans une guerre nucléaire.

Tout est dit : catholique pratiquante, mère de trois enfants et épouse fidèle, M^{me} Ferraro aidera à faire des démocrates des défenseurs de la famille, terrain sur lequel ils ont quelques difficultés face à M. Reagan. Femme et femme politique, elle sera le meilleur des procureurs contre les coupes républicaines dans les budgets sociaux et les risques de guerre que M. Reagan ferait courir à l'Amérique.

Le tandem semble, pour un début, déjà bien rodé. Il ne donne malheureusement toujours pas une claire vision de ce qu'est aujourd'hui le Parti démocrate, et laisse de côté M. Hart et la sensibilité qu'il représente. Le choix de M^{me} Ferraro serait électoralement judicieux s'il n'avait un petit air de répitage précipité.

BERNARD GUETTA.

Sur le vif

Pauvre Savary !

Pauvre Savary, quelle drôle il a reçu, là, comme ça, devant le monde ! J'en étais gênée pour lui. Il paraît qu'il est encore tout retourné, le pauvre. Jeudi soir il alluma le poste, et qu'est-ce qu'il apprend ? Cette loi sur laquelle il planche depuis bientôt trois ans, escamotée, pas vu, pas pris, rayée, biffée, jetée en trois minutes chrono. Vous me direz Mitterrand ne pouvait pas savoir qu'il la regardait la télé, Savary. S'il l'avait su, il l'aurait prévenu.

Prévenu ou pas, c'est quand même un coup dur, un coup bas. C'est un scandale. Et un scandale politique. Avec lui c'est les copains d'abord et les copains après. Domage, celui-là était bien, très bien. Un compagnon de la Libération, le seul au gouvernement. Un champion de la désobéissance. D'ailleurs il était déjà ministre au moment du démantèlement de l'aviation de Ben Bella et il n'a démissionné. Pourquoi je vous raconte ça ? Parce qu'il a voulu démissionner au lendemain des fameuses invendues Matury larguées aux ultra-démocrates. Un président d'ailleurs, un président d'ailleurs, un président d'ailleurs : cette loi sur l'école privée ils l'avaient soufflée ensemble alléluia par alléluia Savary et lui et bon, sans rien lui dire, il donne le feu vert à Mitterrand.

Là, il se fâche quand même, Savary, il va, à Mitterrand, il se dit : « Je ne tire, tchao, bonsoir ».

On l'apaise, on le gronde, on le gourmande : qu'est-ce que c'est que ces caprices à trois semaines des européennes ? Qu'est-ce que c'est que ces façons ? On lâche les amis à présent ? A quel ça ressemble ? Si tu pars tu es vu où tu tombes ? A droite, en plein.

Alors il a reculé, Savary. Il est vraiment bonné poire. Il n'a pas voulu leur faire de peine. Il s'est bouché le nez. Et il a avoué. Il n'est plus à une coulverture près. Seulement celle d'hier soir est tellement grosse, tellement énorme qu'elle risque d'avoir du mal à passer. Du moins je l'espère. J'espère que cette fois il va leur dire... flûte !

Nou, je ne dis pas ça pour embêter Mitterrand. Pas du tout. Je suis baba d'admiration. C'est génial, son truc du rétrograde. Et plus astucieux encore sa façon de nous en parler. En termes tellement compliqués, tellement hermétiques qu'on a tous compris qu'en septembre c'est à nouveau qu'on aurait à se prononcer. Sur l'ex-projet Savary revu et corrigé. Maurice, le gars du café du coin, me le disait encore ce matin : moi, puisqu'il me demande mon avis, je lui donnerai : c'est non. Moi non, c'est oui, oui au référendum pour un référendum sur une réforme de l'enseignement par référendum... attendez, je ne sais plus où j'en suis... Vous n'auriez pas un cachet d'aspirine ?

CLAUDE SARRAUTE.

EN GRANDE-BRETAGNE

M. Robert Maxwell prend le contrôle du groupe Daily Mirror

M. Robert Maxwell, éditeur milliardaire, ancien député travailliste, a pris le contrôle, jeudi 12 juillet, du groupe de presse Daily Mirror, dont le quotidien Daily Mirror, très populaire (3,2 millions d'exemplaires), occupe la deuxième place des journaux britanniques. La société Reed International, propriétaire de Mirror Newspaper, a cédé le groupe pour la somme de 113,4 millions de livres (près de 1,3 milliard de francs).

Selon Reed International, M. Maxwell s'est engagé à conserver « la tendance politique (travailliste modérée) et l'indépendance éditoriale » du Daily Mirror, « les politiques et pratiques en vigueur au sein du groupe », et a promis de permettre au personnel d'acquiescer des actions du groupe. Il n'empêche que la vente du groupe a été fraîchement accueillie par le syndicat des journalistes (NUJ), qui a accusé Reed International d'être « revenue sur sa parole » de créer une autre société dont les actions auraient été mises en vente à la Bourse et disséminées dans le public, afin de garantir l'indépendance du groupe.

En dehors du quotidien, le groupe Daily Mirror contrôle les hebdomadaires Sunday Mirror (2,4 millions) et Sunday Express (1,3 millions), le quotidien et l'hebdomadaire écossais Daily Record et Sunday Mail et les deux journaux sportifs The Sporting Life et The Sporting Life Weekend. A la fin de l'année 1983-1984, le chiffre d'affaires de Mirror Newspaper s'élevait à 227 millions de livres et son bénéfice à 5,7 millions de livres.

Moscou (AFP). - L'ambassadeur de France en URSS, M. Claude Arnaud, se prononcera vendredi 13 juillet sur la traditionnelle allocation télévisée que font les chefs des missions diplomatiques à l'occasion de la fête nationale de leur pays, apprend-on de source diplomatique.

M. Claude Arnaud, précise-t-on de même source, n'a pas été invité par les autorités soviétiques à parler à la télévision et il n'en a pas fait la demande non plus, considérant que il y a moins d'un mois, M. Mitterrand avait eu l'occasion de le faire à l'occasion de sa visite en URSS.

L'ambassadeur de France avait été empêché l'année dernière de faire son allocation d'usage. Les autorités soviétiques ayant essayé de lui faire supprimer des passages de son texte. Le même traitement a été réservé il y a un mois au chef de la mission britannique, Sir Stuart Hall, alors que M. Hartman, ambassadeur des Etats-Unis en URSS, s'est vu refuser l'accès à la télévision le 3 juillet dernier.

En outre, l'URSS a adressé vendredi au président français, à l'occasion de la fête nationale, un télégramme légèrement plus chaleureux que le message analogue de 1983. Les vœux du président du Soviet suprême (Parlement) sont en effet adressés au « peuple ami » de la France, alors que le télégramme de l'année dernière mentionnait simplement « le peuple français ». Le télégramme se réfère à la récente visite de M. Mitterrand en affirmant qu'elle est de nature à « ouvrir de nouvelles possibilités » aux relations bilatérales, « pour peu que les deux parties le souhaitent ».

A l'occasion du 14 Juillet PAS D'ALLOCATION A LA TELEVISION SOVIETIQUE POUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE A MOSCOU

Moscou (AFP). - L'ambassadeur de France en URSS, M. Claude Arnaud, se prononcera vendredi 13 juillet sur la traditionnelle allocation télévisée que font les chefs des missions diplomatiques à l'occasion de la fête nationale de leur pays, apprend-on de source diplomatique.

M. Claude Arnaud, précise-t-on de même source, n'a pas été invité par les autorités soviétiques à parler à la télévision et il n'en a pas fait la demande non plus, considérant que il y a moins d'un mois, M. Mitterrand avait eu l'occasion de le faire à l'occasion de sa visite en URSS.

L'ambassadeur de France avait été empêché l'année dernière de faire son allocation d'usage. Les autorités soviétiques ayant essayé de lui faire supprimer des passages de son texte. Le même traitement a été réservé il y a un mois au chef de la mission britannique, Sir Stuart Hall, alors que M. Hartman, ambassadeur des Etats-Unis en URSS, s'est vu refuser l'accès à la télévision le 3 juillet dernier.

En outre, l'URSS a adressé vendredi au président français, à l'occasion de la fête nationale, un télégramme légèrement plus chaleureux que le message analogue de 1983. Les vœux du président du Soviet suprême (Parlement) sont en effet adressés au « peuple ami » de la France, alors que le télégramme de l'année dernière mentionnait simplement « le peuple français ». Le télégramme se réfère à la récente visite de M. Mitterrand en affirmant qu'elle est de nature à « ouvrir de nouvelles possibilités » aux relations bilatérales, « pour peu que les deux parties le souhaitent ».

Un homme d'affaires japonais, M. Takashi Kurizama, a été expulsé d'Espagne le 6 juillet et a accusé d'espionnage, a annoncé, vendredi 13 juillet, l'agence Tass. Spécialiste de la firme japonaise Korusai Koeki, il a été appréhendé selon l'agence, à l'aéroport de Khabarovsk, en Ukraine, après avoir « recueilli des renseignements sur des objectifs de défense ».

En outre, l'URSS a adressé vendredi au président français, à l'occasion de la fête nationale, un télégramme légèrement plus chaleureux que le message analogue de 1983. Les vœux du président du Soviet suprême (Parlement) sont en effet adressés au « peuple ami » de la France, alors que le télégramme de l'année dernière mentionnait simplement « le peuple français ». Le télégramme se réfère à la récente visite de M. Mitterrand en affirmant qu'elle est de nature à « ouvrir de nouvelles possibilités » aux relations bilatérales, « pour peu que les deux parties le souhaitent ».

Un homme d'affaires japonais, M. Takashi Kurizama, a été expulsé d'Espagne le 6 juillet et a accusé d'espionnage, a annoncé, vendredi 13 juillet, l'agence Tass. Spécialiste de la firme japonaise Korusai Koeki, il a été appréhendé selon l'agence, à l'aéroport de Khabarovsk, en Ukraine, après avoir « recueilli des renseignements sur des objectifs de défense ».

Le procès de Gaëtan Zampa reprend à Marseille

(De notre correspondant)

Marseille. - An soir du 12 juillet, on pouvait légitimement poser la question : le procès Zampa, ouvert le 20 juin devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de Marseille, va-t-il enfin commencer ? Quinze jours ont été perdus à l'établissement d'une expertise mentale réclamée par le substitut de la République, M. Christian Rayssiguier, l'attitude du « cold » et les propos tenus au cours des procès-verbaux consécutifs à la blessure qu'il s'était infligée au bras (le Monde des 27 et 29 juin) pouvant faire douter de l'intégrité de ses facultés.

Autrement dit, le tribunal avait à répondre à l'alternative : Zampa est-il fou ou simplement fait-il, comme tant d'autres avant lui en ces lieux, « un peu de cinéma » ? Il a fallu attendre l'audience pour que le président Barthélémy Albertini révèle publiquement le contenu de l'expertise. La défense a exprimé sa surprise de n'avoir pas eu communication de ces rapports prêts depuis le 10 juin.

Les professeurs Jacques Benhaïm et André Ollier pour l'expertise physique et les professeurs Jarret et J. Leyrie pour l'aspect psychiatrique, auxquels s'est associée une psychologue, M^{me} Pascale Plomton, qui a soumis le « parain » aux tests en usage en pareil cas, aboutissent à la même conclusion : « Les examens ne mettent en évidence aucune manifestation de type hypochondriaque ou de type de conversion psychosomatique. Ces examens, concluent les experts, ne font pas apparaître d'éléments médicaux permettant de dire que le sujet est inapte à comparaitre devant le tribunal et à assurer sa défense ».

Au-delà des termes techniques, le rapport des experts souligne de façon tout à fait inattendue la personnalité du cold marseillais. Sa réputation de terroriste risque d'ailleurs d'en être singulièrement atténuée. L'homme à qui l'on prête une puissance occulte considérable, le gangster dont le nom est mêlé à toutes les grandes affaires criminelles est en fait « un inquiet, un angoissé » qui « somatise » à tout propos et qui manifeste une véritable obsession vis-à-vis de la maladie.

Par trois fois, dans les années 1968, 1970 et 1971, il a été opéré de l'estomac, mal des anxieux par excellence. Quant à Zampa lui-même, lorsqu'il est appelé à décrire ce dont il souffre, il parle de « sa peau qui se gonfle et se dégonfle depuis l'âge de dix ans ». A son avis, ce phénomène est le signe d'un blocage de la circulation. Il se plaint de céphalées, anciennes et persistantes, sans localisation précise et de vertiges. L'examen clinique le décrit « de stature moyenne, d'apparence malin-

gre, las, accablé, triste ». Actuellement, il est « angoissé et inquiet ».

Il n'a pas de troubles d'intelligence, Gaëtan Zampa, même si celui-ci est jugé « moyennement », mais « un superstitieux », il ne se comporte pas comme un impulsif, lui-même se considère comme « un grand sentimental ».

Puisque l'intéressé était en état d'assurer sa défense, on pouvait donc espérer entrer dans le vif du sujet. Hélas ! Il fallut déchanter bien vite. Il n'a pas de chance, Zampa ! C'est son procès, mais ce n'est pas lui la vedette pour l'instant. Philippe Duteil, avocat (suspendu) du barreau de Marseille, considéré comme le « conseil financier du gang », lui a servi le premier rôle.

JEAN CONTRUCCI.

La cour d'appel de Versailles a condamné, le mercredi 11 juillet, Radio-France à payer 3 350 000 francs au Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) pour la rémanéscence des artistes-interprètes ayant collaboré aux disques diffusés par la société de service public en 1975 et 1976.

L'attaque de la prison d'Ajaccio : une septième arrestation. - Le gérant d'un débit de boissons à Vico (Corse du Sud) a été arrêté, jeudi 12 juillet, pour avoir participé à l'attaque de la prison d'Ajaccio le 7 juin au cours de laquelle deux détenus, Jean-Marc Lecca et Salvatore Contini, avaient été assassinés (le Monde du 8 juin). Les policiers ont découvert dans l'une des voitures utilisées par le commando, un fusil à pompe appartenant à Dominique Lecca. Ce dernier, inculpé de « compléité d'assassinat » et de « reconstitution de ligue dissoute », a été écroué à la prison d'Ajaccio.

CRIQUET DE STEINER



Convertible à sommier à lattes de bois, se fait en dimensions : 80 x 190, 140 x 190, 160 x 190, tissu ou cuir

37 av. de la République - PARIS 11^e
CAPÉLOU - Distributeur Maître Parapenteur - Tél. : 567-48-35

L'année américaine après le BAC

Sur le campus d'une grande université de Floride ou de Californie, quel que soit le niveau d'anglais. Préparation totale pour études universitaires aux U.S.A. ou en France

UNIVERSITY - St. Am. - 37 av. de la République - PARIS 11^e - Tél. : 567-48-35

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. EUROPE

3. DIPLOMATIE - « La guerre froide dans l'espace » (II), par André Fontaine.

4. AMÉRIQUES

4. PROCHE-ORIENT - Les Forces libanaises ont établi une liste de 1 242 chrétiens enlevés depuis novembre 1982.

4. AFRIQUE

- NIGERIA : les suites de l'affaire Dikko.

POLITIQUE

5-8. Le référendum sur le projet de réforme de la Constitution et les réactions en France et à l'étranger.

9-10. Le rejet du projet Savary.

- Le communiqué du conseil des ministres.

SOCIÉTÉ

11. Les mères isolées touchent plus facilement les pensions alimentaires.

14. Sports.

CULTURE

12. Festival de Montreux : l'international des musiques

- Nîmes : Aïdi descend dans l'arène.

ÉCONOMIE

17. CONJONCTURE : la hausse des prix en France, un succès aux lendemains incertains.

- AFFAIRES : M. Fabius annonce la reprise globale des principales activités de Creusot-Loire.

18. ÉTRANGER

- SOCIAL : une mise en garde de M. Krausk.

RADIO-TÉLÉVISION (14)

ÉTÉ (15) :

- « Histoire d'amour », par Konk ; Loto ; « Journal officiel » ; Météorologie ; Weekend d'un éléphant.
- Annonces classées (16) ; Carnet (14) ; Mots croisés (X) ; Programmes des spectacles (13) ; Marchés financiers (19).

« Du rififi dans la Savane. - L'équipe rédactionnelle de l'Echo des savanes refuse le projet de transformation du mensuel en un hebdomadaire conçu par le groupe Filippacci et la nouvelle formule de magazine placée désormais sous la direction de Jean-Luc Henig (le Monde du 7 juillet). Solidaires de l'ancien directeur du magazine, Claude Maggiori, qui a démissionné de son poste, elle prépare avec lui et pour la rentrée un nouveau projet de mensuel. De son côté, Jean-Luc Henig qui « regrette cette prise de position de la part de permanents du journal regroupés en une rédaction fantôme », ajoute que « l'hebdo des savanes se fera sans eux » et qu'il fera en sorte que ce soit « le même journal qui continue ».

Le numéro du « Monde » daté 13 juillet 1984 a été tiré à 445 141 exemplaires

HANLET
L'UNIVERS DU PIANO

DU 22 JUN AU 13 JUILLET

CRÉDIT GRATUIT 15 MOIS

Sur les pianos et orgues après déduction du dossier par SOFOPCO et paiement de 25% minimum TTC 22 500. Agence près de chez vous PIANOS HANLET S.A. Sans assurance.

PARIS 8^e - 264, rue du P. Saint-Honoré Tél. : 766.51.94.

VÉLIZY - Z.I. Rue Grange-Dame-Rose Tél. : 946.00.52.

A B C D E F G

مكتبة العالم

Dix Suédois pour un voilier

La plaisance, passion nationale.

AVEC l'été, la France « entre » à ses vacances comme on entre en religion. Elle n'est pas la seule dans ce cas, même si le phénomène prend, dans notre pays, une ampleur sans égale.

En publiant *Voyages vers les cinq continents* et, cette année, « Trente villas autour du globe », le Monde avait voulu, dans ces suppléments spéciaux des *Dossiers* et documents, donner à ses lecteurs quelques « clés » pour déverrouiller sans brutalité les mystères des pays qu'il avait choisis de leur faire aimer.

Le voyage, considéré comme un moyen privilégié de connaître l'autre, donc de le respecter. Un moyen parmi d'autres.

Cette fois, il s'agit de découvrir les habitudes de vacances des étrangers : comment partent les autres ; comment ils occupent ces loisirs, plus ou moins longs, désormais institutionnalisés.

Le Monde Loisirs vous invite dès cette semaine à explorer, en compagnie de ses correspondants, « Les vacances des autres ». Celles de nos voisins, bien sûr, mais aussi celles de peuples plus lointains pour qui, derrière le mot « vacances », se cache parfois une réalité bien différente de la nôtre. La Suède ouvre le bal.

P. Fr.

CERTAINS patrons suédois musclés déplorent que leurs employés ne manifestent pas la même ardeur au bureau, en semaine, que pendant leurs loisirs... Effectivement, si le Scandinave mène une vie quasi monacale pendant les six à huit mois de froid et d'obscurité, dès que les premiers signes du printemps apparaissent, il est rare de le voir désœuvré le samedi et le dimanche. Car il prépare déjà l'été et ses vacances. La seule question qu'il semble alors se poser est la suivante : vais-je vraiment avoir le temps de faire tout ce que j'ai planifié durant ces interminables soirées d'hiver ?

La Suède compte un peu plus de huit millions d'habitants et quelque sept cent mille bateaux de plaisance. Ces « singles » extérieurs de richesse « démontent » naturellement à être entretenus. Il faut colmater les fissures, enduire, poncer, peindre, vernir, etc. Une activité intense régnant donc, fin avril-début mai, dans les nombreux petits ports de plaisance de Stockholm où les voiliers sont encore sur cales. Sitôt le travail terminé, les « cols blancs » font un saut à la maison pour avaler un sandwich, remplir une thermos de café et endosser un bleu de travail avant de se rendre sur le chantier pour pouponner, pendant quelques heures, leur embarcation, jusqu'à la tombée de la nuit. Bien malin alors celui qui,

parmi les pots de peinture, peut distinguer le cadre supérieur du tourneur.

La taille du bateau n'est pas forcément proportionnelle au volume du compte en banque, et un vrai « voilier » ne confie à personne d'autre qu'à lui-même l'entretien de son bateau. Dans ce milieu, il n'existe en fait que deux classes : celle des propriétaires de bateau en bois, qui transpirent plusieurs semaines chaque année pour les remettre en état, et celle des propriétaires de bateau en plastique et à moteur, souvent considérés avec dédain, et traités de « paresseux », voire de pollueurs. Ces deux catégories ne font pas toujours bon ménage, mais elles ont au moins une chose en commun : il serait inconcevable de passer ses vacances estivales en dehors de la Suède et autrement que sur le bateau familial. Sans presque se soucier du temps, on sillonne la mer du Nord ou les archipels de la Baltique, pour s'arrêter dans une île, griller quelques côtelettes ou une morue fraîche, et boire plusieurs petits aquavits fort agréables. Résultats : les retours du dimanche soir à Stockholm, à l'écluse de Slussen, sont souvent fort mouvementés.

Les « propriétaires de chalet » (plusieurs centaines de milliers) sont aussi une race de Suédois qui ne chôment pas pendant les vacances. Ingvar Segerstedt, par exemple, a bâti lui-même sa maison de 80 mètres carrés, au sommet de l'île de Djuroe (île des Animaux), dans l'archipel de Stockholm. Ses heures de travail, ses mois de vacances passés à enfouer des clous, il ne les a jamais comptés ! « Toutes les planches, dit-il, ont été transportées par la voiture jusqu'à mon terrain dans la forêt, car à l'époque, dans les années 50, il n'y avait pas de pont pour relier les îles », et l'ingénieur est fier d'ajouter : « Nous n'avions pas l'électricité, donc ni perceuses ni scies électriques. Tout a été fait avec un marteau et un bon quintal de clous. » Par la suite, Ingvar Segerstedt a agrandi son habitation, fait installer une pompe à eau, puis l'électricité et le chauffage. Mais le soir on s'éclairait encore volontiers à la bougie et à la lampe à pétrole. « C'est ça, dit-il, les vacances et le romantisme de l'archipel... » Aujourd'hui retraité, il passe tout l'été à Djuroe, sans confort ou presque, et ne regagne son domicile grand standing de Stockholm que pour prendre un bain « dans une baignoire ». « Sinon, précise-t-il, on peut très bien se laver dans la Baltique, à 6 heures du matin. » Comme ses compatriotes propriétaires de bateau « en bois », il regarde avec une certaine condescendance ces jeunes couples qui ont choisi le préfabriqué et qui, de plus, ne respectent pas une vieille tradition : repeindre la façade — en rouge de préférence — et les montants des fenêtres — en blanc — une fois tous les sept ans. Impressionnant, d'ailleurs, le nombre de Suédois que l'on voit en été dans les campagnes, perchés sur une échelle, un picaveau à la main.

Depuis 1980, les salariés suédois ont officiellement cinq semaines de congés payés. Au moins, car la durée des vacances peut varier considérablement. « Une grave injustice sociale », estime la Confédération

générale du travail (LO). Les dentistes, les médecins radiologues (exposés aux rayons X) et les vétérinaires ont, par exemple, neuf semaines ; les enseignants dix, les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères en poste à l'étranger, neuf, et certains juges, douze. Pour la plupart des cadres moyens d'entreprises, la longueur des vacances dépend de l'âge, de l'ancienneté et du grade. Beaucoup obtiennent trois jours supplémentaires s'ils acceptent de prendre leurs congés en hiver. Les heures supplémentaires — presque la règle en raison de la gloutonnerie du fisc — sont composées sous forme de congés. Dans l'industrie, en revanche, les travailleurs n'ont droit qu'à cinq semaines et ce sont les entreprises qui fixent la période de quatre semaines d'été. Cette année, elle s'étend du 3 au 31 juillet. La Suède est alors pratiquement fermée. Un million de salariés s'en vont, et dans la plupart des usines, seuls les services d'entretien et de maintenance sont assurés.

Un récent rapport de LO donne une image assez sombre de la vie du Suédois moyen. Il en ressort en effet que deux cent mille familles suédoises, près d'une sur trois, resteront à la maison cet été, pour la simple raison qu'elles n'ont pas les moyens de partir et de louer un chalet en bois, à la campagne ou à la montagne, pour deux ou trois semaines. En six ans, le pouvoir d'achat des ménages a diminué d'environ 10 %, et c'est pourquoi la centrale ouvrière réclame maintenant le versement d'un « chèque-vacances » en juin.

Il convient toutefois de remarquer que ces « dévalorisés » scandinaves sont quand même des « privilégiés ». Être obligé, par exemple, de rester à Stockholm en juillet ne constitue pas un calvaire. L'équivalent suédois de notre carte orange permet, en moins d'une demi-heure, de se rendre dans une forêt, sur une plage, de faire une randonnée pédestre ou du cyclotourisme. Ou, pourquoi pas, de pratiquer la planche à voile, en pleine ville, pour 10 couronnes (autant de francs) de l'heure !

De plus, il ne faut pas oublier que la plupart des familles suédoises vivent dans des pavillons ou villas confortables, presque toujours situés à proximité d'espaces verts ou d'un lac. Un Suédois sur quatre pêche pendant ses vacances, et souvent les citadins ont gardé, en Laponie ou en Dalécarlie, des parents ou des oncles et tantes à qui l'on peut recourir vite.

Une chose est sûre cependant : bieu des familles de deux et trois enfants ont aujourd'hui du mal à joindre les deux bouts, et la « belle époque » des années 70, des voyages charter, des trois semaines par an aux Baléares, aux Canaries, en Grèce ou en Tunisie est révolue. Le nombre de voyageurs (environ un million) a diminué de 20 % en 1983. Une légère reprise s'est amorcée cette année parce que les agences se sont rapidement adaptées au porte-monnaie des Suédois, qui désirent à présent des séjours plus courts. Ils prennent un bain de soleil d'une semaine en janvier ou février pour couper l'hiver rigoureux et se décident quelques jours seulement avant le départ afin de profiter des meilleurs prix. Ceux-ci sont parfois fort avantageux : on peut ainsi partir sept jours en Tunisie (avec petit déjeuner) pour 1 400 couronnes !

Une catégorie de personnes voyage de plus en plus en charter à l'étranger, ce sont les retraités, qui vivent plutôt bien puisque les pensions sont indexées sur le coût de la vie. Leur standing n'a donc pas été froissé par l'inflation.

Cette évasion massive des Scandinaves, pendant les vacances, vers les régions méditerranéennes explique un déficit chronique de la balance touristique (de l'ordre de 5 milliards de couronnes par an), dont on ne se souciait guère tant que l'économie nationale était en bonne santé. Aujourd'hui, la situation est différente et, dans le sillage de la crise, le Conseil national du tourisme et les collectivités locales se sont subitement réveillés. Ils ont profité de la récession pour inciter les Suédois à passer leurs vacances chez

eux et à « découvrir leur propre pays ». Après deux dévaluations de 26 % au total, en 1981 et 1982, la Suède est devenue un pays « bon marché » pour les vacances, même si le touriste allemand ou français bondit lorsqu'on lui annonce le prix du bock de bière Export (30 couronnes) ou de la carafe de vin ordinaire (60 couronnes). Dans le cadre de cette opération « Restez en Suède », tous les professionnels du tourisme et du transport font un effort : les hôteliers baissent leurs tarifs en été, puisque leur clientèle habituelle d'hommes d'affaires est en vacances. La compagnie aérienne intérieure et la société des chemins de fer offrent des rabais de l'ordre de 50 % en semaine ainsi que d'autres réductions pour les familles. Les loueurs de voitures préfèrent, eux aussi, réduire sensiblement leurs tarifs, de juin à août, plutôt que de voir leurs véhicules immobilisés au garage pendant ces mois creux. Les collectivités locales misent sur l'aménagement des terrains de camping, le caravanning et les villages de vacances.

Alors que le chômage augmente, les Suédois viennent découvrir que le tourisme était un « secteur d'avenir », susceptible de créer des emplois nouveaux et de redresser les comptes extérieurs. Mais la politique active menée à cet effet, et qui a déjà donné des résultats, ne signifie pas pour autant qu'ils entendent « défigurer » leur pays en construisant de vastes ensembles, même en bois rouge et blanc. En Laponie, les autorités touristiques ont décidé que le touriste doit s'adapter aux installations et aux loisirs qui sont mis à sa disposition. Ici, le client n'est pas roi... Certes, la Suède désire recevoir un nombre croissant de visiteurs étrangers, mais elle tient à conserver sa particularité en offrant ce qu'elle estime avoir de plus séduisant : l'hospitalité dans les campagnes, la nature, la flore, la pêche, les grands espaces, la solitude et les vacances familiales. Une sorte de retour à la vie simple, sans luxe, pendant quelques semaines.

ALAIN DEBOVE.

VACANCES-VOYAGES

HÔTELS

Campagne

ARDÈCHE VERTE
LA LOUVÈSC (altitude 1 050 m)
HOTEL LE MONARQUE ***. Legs de France
Tél. (07) 67-98-44
PENSION 165/206 F.T.T.C.
proposant « découverte de l'aromatique » et « des pays » : pension complète, excursions 5 jours : 20 h de cours 2 500 F.T.T.C. 7 jours : 24 h de cours 3 000 F.T.T.C. 2 personnes par ordinateur
Date : 27/8 au 3/9 et 10/9 au 17/9/1984

Côte d'Azur

63980 LE LAVANDOU
HOTEL DES ROCHES FLEURIES
ANGUEBELLE
Tél. : (94) 71-05-07 - Téléc. : 403 997
Un hôtel de charme en bord de mer privé. Ameublement raffiné. Chambres personnalisées avec terrasses sur la mer. Piscine dans la roche. Un exquis jardin abondamment fleuri. Calme. Cuisine sagement moderne variant selon la pêche et le marché. Activités nautiques. Tennis, golf à proximité. Entre Saint-Tropez et Le Lavandou, face aux îles d'Or.

Mer

La Résidence
DEIA MAJORQUE
Un hôtel de grand luxe installé dans une demeure seigneuriale du seizième siècle vous attend : à une heure et demie d'avion depuis Paris, profitez, loin de toute agitation, d'un cadre unique et d'un calme enchanteur.
Renseignements et réservations :
T. : 19-34 71 63 80 11.
Télex : 69670 Days E.

Montagne

05490 ST-VERAN (Hautes-Alpes)
LE VILLARD - Tél. : (92) 45-82-08
Studios & cuisinettes 2 à 6 personnes.
Septembre de 45 F à 89 F pers./jour.

JURA

JOLI JURA VERT
Une semaine tout compris 950 F TTC en pension complète avec la maison au choix ou demi-pension : 110 F par jour.
Animaux acceptés - Grand jardin.
Hôtelier L'HORLOGE
R.N. 78
39130 PONT-DE-FOITTE

Provence

ROUSSILLON - 84220 GORDES
Le petit hôtel de charme du Lubéron aux portes de la Haute-Provence. Très grand confort. Service attentif. Excellente cuisine de femme et de marché. Piscine dans la propriété. Promenades à cheval. Tennis à proximité. Week-end et séjour.
MAS DE GARRIGON ***
Tél. : (90) 75-63-22
Accueil : Christiane RECHL

Allemagne

D 7570 BADEN-BADEN
GOLF HOTEL ****
Grand parc, piscine plein air + couverte, sauna, tennis, 18 ha golf, prix spécial. Chambre avec douche ou bain, w.c. Demi-pension à partir de 300 FF par pers. Tél. (19-49) 7221 23691. Téléc. 78 11 74.

Suisse

ASCONA
MONTE VERITA ****
Maison reconstruite. Situation magnifique et tranquille. Piscine chauffée. Tennis. Tél. 1941/93/35-01-81.

CH-3962 CRANS-MONTANA

(Valais)
Hôtel CRANS-AMBRASSADOR ****
Tél. 1941/27/41-52-22 TX 473 176
65 chambres et suites tout confort. Piscine couverte, sauna, bar, grill-room. Situation plein sud à la croisée des promenades en forêt. Tennis, golf, équestre, pêche, ski d'été, patinoire.
J. REY, propr.
membre « Chaine des Rôtisseurs »
Un pays de vacances merveilleux.

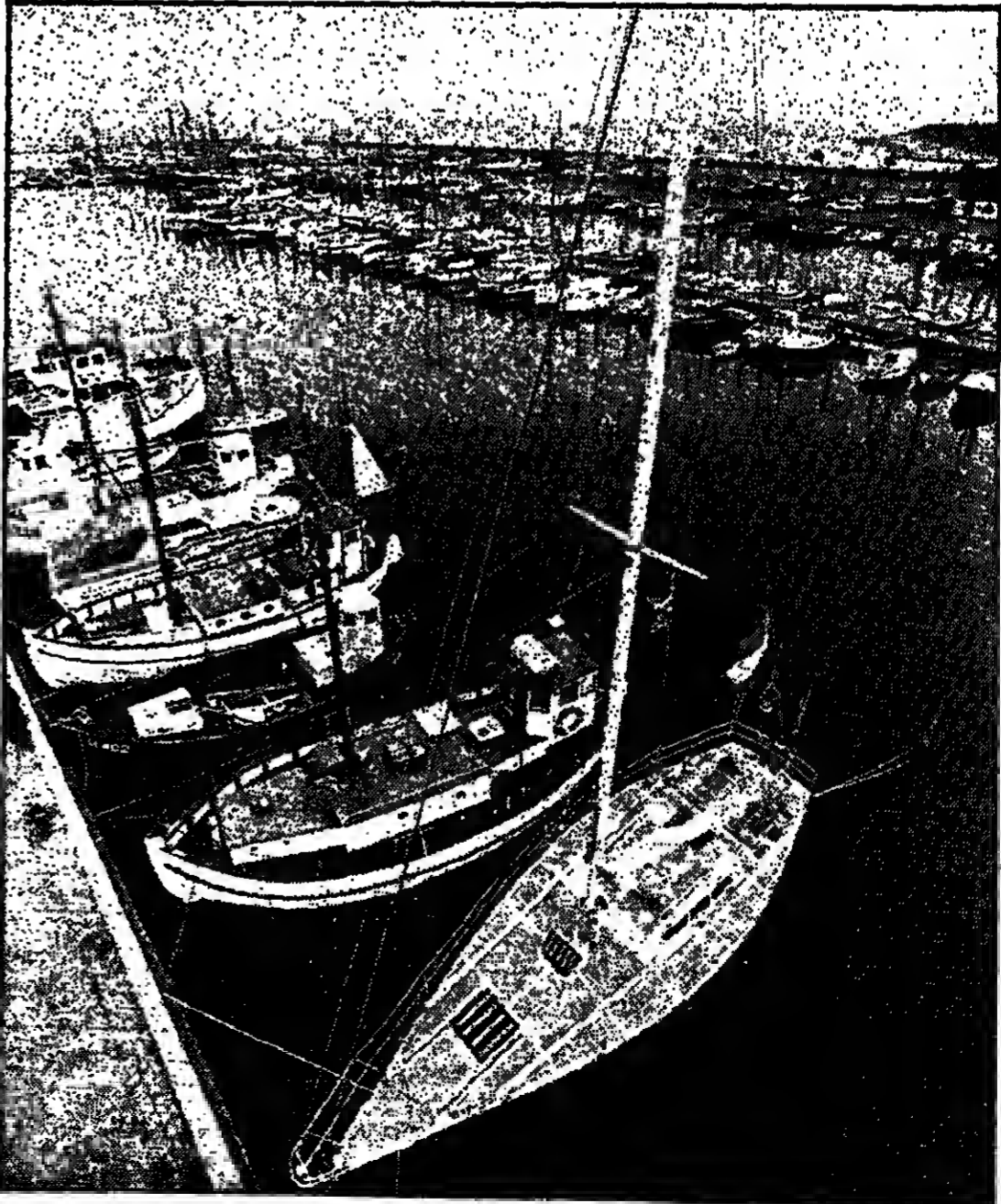
TOURISME

Venez vivre l'expérience unique du désert avec les Touareg... Raids & Randonnées de 11 à 16 jours.
NOMADES/LES AMIS DU SAHARA
49, rue de la Montagne-St-Geneviève
75005 Paris - Tél. : 329.86.80

Le CLUB VERT (6)903-50-80
Tennis dans les Cévennes : 15-28 juillet
Tennis, équestre dans le Val-de-Lure
28 juil-2 août.
Stages six jours et séjours, enf. ado. (moyen)
quelques places disponibles.

L'AVENTURE SAHARIENNE...

Venez vivre l'expérience unique du désert avec les Touareg... Raids & Randonnées de 11 à 16 jours.
NOMADES/LES AMIS DU SAHARA
49, rue de la Montagne-St-Geneviève
75005 Paris - Tél. : 329.86.80



Corse

Droits et de du touriste eu

مركز التوظيف

مكتبة الأحرار

Corse de la Baltique

Gotland l'île bien-aimée

QUATRE Suédois sur cinq rêvent de passer des vacances, ne serait-ce qu'une semaine, à Gotland - la plus vaste des « perles de la Baltique » - située à un peu plus de 100 kilomètres du littoral et à environ 200 des côtes de Lettonie. Cette île campagnarde, verdoyante et fleurie, où l'on trouve une trentaine de variétés d'orchidées et de roses, permet aussi aux Suédois de se replonger dans leur passé médiéval. Paradis des naturalistes et des ornithologues (dans l'îlot avoisinant de Stora Karlsö), Gotland est appréciée des chasseurs d'anciennes monnaies enfouies dans le sol et des archéologues.

L'île compte 56 000 habitants. En hiver, est-il bon de préciser, car, en été, surtout du 15 juin au 15 août, c'est l'invasion ! Quelque 320 000 touristes débarquent, en effet, chaque année à Visby, la capitale. La grande majorité sont des Suédois - de Stockholm, il faut compter six à sept heures de bateau pour s'y rendre, - mais les Norvégiens, les Finlandais et les Allemands les y rejoignent également en nombre croissant.

Les gros car-ferries qui assurent les liaisons maritimes transportent deux mille passagers, cinq cents véhicules et, en été, au moins autant de bicyclettes, car la grande mode aujourd'hui, parmi les jeunes, est d'aller faire du vélo à Gotland. Certes, le vent peut y être parfois gênant, mais il n'y pleut pas beaucoup, et, surtout, le pays est plat. Le point le plus élevé, en dehors de Visby, n'est qu'à 85 mètres au-dessus de la mer et les vacanciers qui ne possèdent pas de deux-roues peuvent facilement en louer sur place : vingt mille vélos, portebagages et remorques sont à leur disposition en été.

Il n'y a pas de pistes ou d'allées cyclables, mais les automobilistes sont remarquablement civilisés. La plupart de ces cyclotouristes parcourent l'île (135 kilomètres du nord au sud et 53 kilomètres d'ouest en est) en une semaine. Ils passent les nuits à la belle étoile sur les plages, dans les auberges de jeunesse (dignes parfois de nos « deux étoiles NN ») ou dans les villages de toile. Ceux qui sont allergiques à tout effort sportif louent un chalet, quelques pièces dans une ferme ou une vieille et étroite cabane de pêcheur à côté d'une autre baraque qui sent bon le maquereau et le saumon fumé. Les enfants sont à la noce, car Go-

otland est aussi l'île des moutons et des poneys, dont une centaine vivent encore à l'état semi-sauvage dans les forêts de l'intérieur.

Visby, la capitale régionale (20 000 habitants), ressemble à un coin de Provence que l'on aurait déplacé au milieu de la Baltique. La comparaison peut surprendre, mais le promeneur flâne dans les mêmes rues et ruelles tortueuses, pavées de pierres rondes, bordées de galeries de peinture, de boutiques d'artisan, de potiers et de céramistes, de pizzerias et même de crêperies. La vieille ville n'est pas une cité-musée dans la mesure où elle est encore habitée par une majorité de Gotlandais authentiques, qui redoutent d'ailleurs la saison touristique, et refusent de vendre aux Stockholmlois. Elle est entièrement entourée d'imposants remparts, sur une longueur totale de 3,5 kilomètres.

Du onzième au treizième siècle, Visby était un centre de commerce important entre le nord de l'Allemagne, la Scandinavie et la Russie. Mais les Germains avaient du mal à s'entendre avec les paysans locaux, et c'est la raison pour laquelle ils édifièrent, au milieu du treizième siècle, ces fortifications. Puis ce furent les Danois qui s'intéressèrent à cette île stratégiquement si bien placée. En 1361, le roi Valdemar Atterdag livra une terrible bataille aux Gotlandais devant les portes de Visby. Ceux-ci durent se rendre, mais la ville, menacée d'être rasée, fut finalement épargnée. Ses habitants - les marchands - acceptèrent de verser un impôt spécial au Danemark, moyennant quoi les envahisseurs s'engagèrent à ne pas brûler les lieux. Bien des bâtiments et des églises furent détruits par des conflits et incendies ultérieurs, mais les ruines demeurent et les Suédois les soignent comme leurs jardins. Du 5 au 12 août, la municipalité de Visby organisera une « semaine médiévale ». Insulaires et touristes sont invités à s'habiller « comme dans l'ancien temps », à manger comme au treizième siècle et à boire de l'hydromel. Les jeunes chômeurs sont, à cette occasion, employés à confectionner les vêtements d'époque.

Bien entendu, les Suédois se rendent à Gotland pour bronzer et se baigner, mais ils y vont aussi pour se cultiver. Dans cette île de taille modeste, les vestiges vikings et les pierres runiques abondent, et

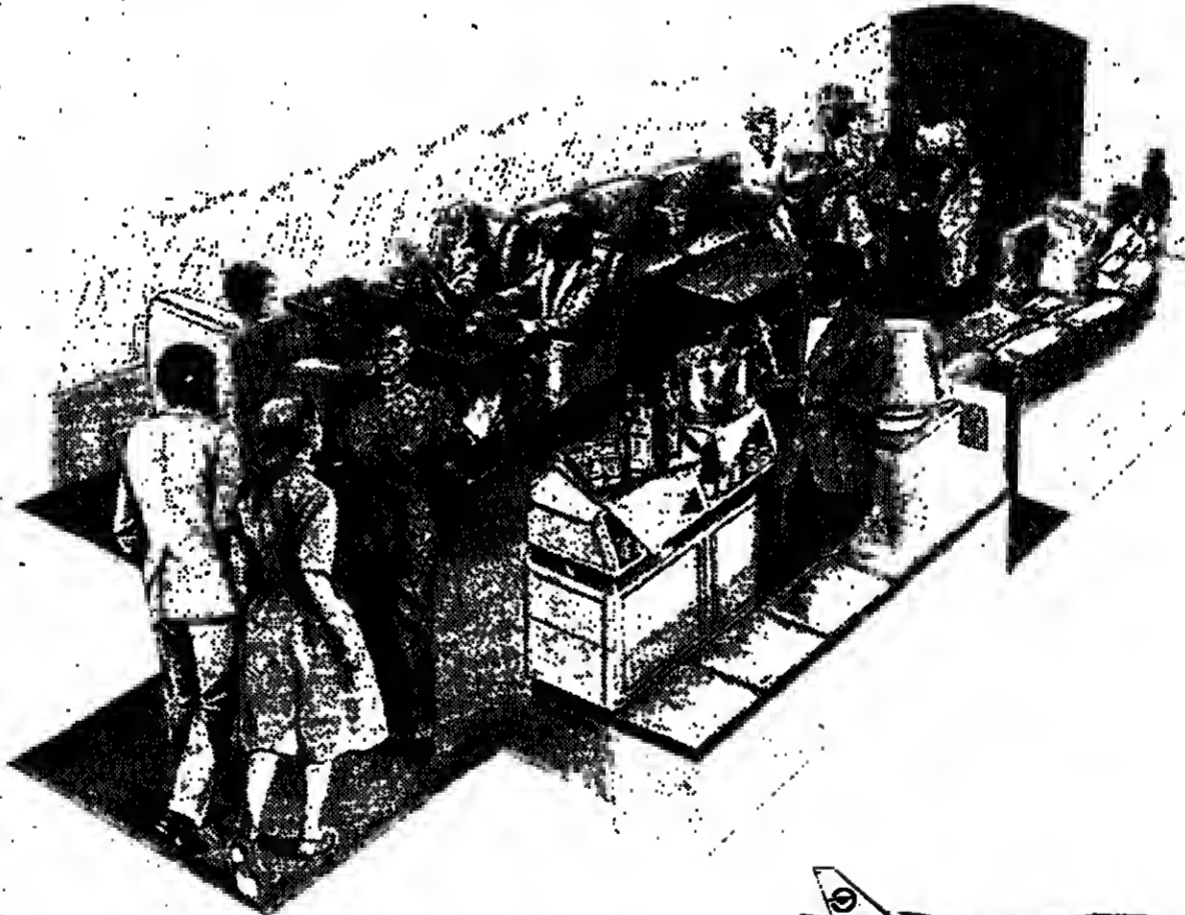
on ne dénombre pas moins de quatre-vingt-quatorze églises médiévales, d'une architecture à trois nefs très particulière. Construites principalement aux treizième et quatorzième siècles, elles renferment de magnifiques peintures murales, crucifix et fonts baptismaux remarquablement restaurés. A cette époque, Gotland était florissante, et chaque commune tenait absolument à posséder la plus belle église de l'île.

Gotland est un plateau calcaire qui explique la présence de falaises sur la côte occidentale et, au nord, de formations curieuses que la mer a façonnées dans la roche. L'île de Faaroo, en particulier, offre des spectacles étranges d'« hommes de pierre » éparpillés sur le bord de mer. Zone militaire, cette île, située au nord de Gotland, est malheureusement interdite aux étrangers, mais c'est là que les Stockholmlois rêvent de passer leurs vacances et d'acheter une vieille ferme ou un chalet. Comme l'ont déjà fait Olof Palme, le premier ministre, et ses voisins Lemart-Bodstrom (ministre des affaires étrangères), Ove Rainer (ex-ministre de la justice), Harry Schein, le chef de la radiodiffusion et télévision suédoise, et Ingmar Bergman. Ils ont inconsciemment bien choisi.



A. D.

Signez vos premiers contrats à bord



Cameron Airlines est la seule compagnie reliant l'Europe au Cameroun à offrir à ses passagers de première classe le confort d'un salon luxueusement aménagé au pont supérieur de son Boeing 747. C'est là que vous pourrez nouer vos premiers contacts professionnels. Et si, 59% des hommes d'affaires se rendant au Cameroun, ont choisi Cameron Airlines, ce n'est pas par hasard. Pour réussir votre prochain voyage professionnel en Afrique Centrale, Cameron Airlines vous ouvre les portes du Cameroun et de l'Afrique.



BOEING 747
Paris-Orly-Sud - lundi, jeudi, samedi
tel 742.76.17
Genève - Lundi
tel 36 16 00 / 98.32.43
BOEING 707
Londres Gatwick - dimanche
tel 373.29.81
Rome - dimanche
tel 474.51.33

CAMEROON AIRLINES

Nous vous ouvrons les portes du Cameroun et de l'Afrique.

* Etude SOFRES 1983 - 3100 interviews.

Droits et devoirs du touriste européen

UN touriste européen en vacances dans un autre pays de la CEE peut importer en franchise trois cents cigarettes, un litre et demi de whisky ou d'un autre alcool fort, 75 grammes de parfums et 750 grammes de café. L'information figure dans la note publiée par la commission européenne à Bruxelles sur les « droits des touristes communautaires » dans la CEE.

Le voyageur pourra également ramener dans son pays des marchandises achetées en vacances pour la contre-valeur de 280 unités monétaires européennes (ECU), soit 2 000 F français, 380 000 liras italiennes ou 163 livres britanniques. En Grèce, il n'aura droit, en outre, qu'à 210 ECU (FB 500 drachmes).

Au passage des frontières, la carte d'identité nationale suffit, sauf pour les Grecs qui doivent encore se munir de leur passeport. Le permis de conduire national est reconnu dans tous les Etats membres. Un permis de modèle communautaire uniforme doit être créé en 1986. Les contrôles frontaliers de la

carte verte d'assurance automobile sont supprimés, mais elle reste obligatoire.

Côté devises, des restrictions subsistent en Italie, en France et en Grèce.

Quant aux amis des bêtes, ils doivent savoir que les règlements vétérinaires nationaux varient selon les pays et les animaux. Ceux qui voyagent avec un animal obtiendront la liste des formalités nécessaires auprès des ambassades ou consulats des pays de destination et de transit. Pour les chiens et les chats, par exemple, un simple certificat de vaccination contre la rage est requis en France et en Italie, mais la Grèce exige, en outre, un certificat de santé.

Enfin, si l'on veut être remboursé en cas de maladie ou d'accident, il faut se munir, avant le départ, du « formulaire E 111 » auprès de son institution d'assurance-maladie, afin d'avoir droit, en cas de nécessité immédiate, aux soins médicaux, médicaments ou hospitalisation selon les règles de la Sécurité sociale du pays où l'on séjourne.

Pour une concurrence sans frontières

« Trente ans de retard dans le domaine des charters. Le gouvernement ne fait rien. »

Quand son nom est cité, c'est, très souvent, accolé à l'adjectif « bouillant ». Et pour cause. M. Jacques Maillot, P-DG de l'agence de voyages Nouvelles Frontières, n'a la passion de l'action... et de la contradiction. Grand prêtre du tourisme de masse, il aime à se singulariser. En refusant par exemple, aujourd'hui, de partager les inquiétudes exprimées par le Syndicat national des agents de voyages (le Monde daté 27-28 mai). Il nous explique pourquoi.

Nous avons peut-être une mauvaise mémoire, mais, depuis des années, nous n'avons pas gardé le souvenir d'une déclaration optimiste des principaux responsables institutionnels de notre profession. Tous les ans, ils pleurent. Année après année, celle-ci a pris la mauvaise habitude d'annoncer des prévisions pessimistes, voire catastrophiques, et, chaque fois, le bilan global de fin d'exercice venait contredire ces informations.

Le recul, les mauvais résultats affichés par certains, doivent plus raisonnablement être attribués à leur manque de compétitivité plutôt qu'à une mauvaise situation du marché, voire à des bizarreries du comportement des acheteurs de voyages.

Lorsque vous parlez du manque de compétitivité de certains, vous semblez mettre en doute leur compétence. La profession vous paraît-elle manquer de dynamisme ?

C'est une profession qui a fait, au cours des dix dernières années, quelques progrès. Mais je pense qu'elle manque de dynamisme. Dans la situation actuelle, les entreprises doivent réagir et faire preuve d'imagination. On annonce régulièrement, en mai, que les inscriptions sont tardives. Mais quoi de plus normal, dans la situation actuelle ? Le consommateur subit objectivement une baisse de son pouvoir d'achat et s'inscrit au dernier moment. Depuis 1977, on enregistre beaucoup plus d'inscriptions tardives.

Dans son analyse, le SNAV insistait beaucoup, pour expliquer l'« attentisme des Français », sur la « pres-

sion fiscale maintenue », l'« instabilité de l'emploi », l'« érosion des revenus ». Ne peut-on voir aussi, dans ces propos, la critique discrète d'une profession qui n'apprécierait pas tellement le gouvernement en place ?

Mieux vaudrait poser cette question directement au président du SNAV. Je ne sais pas quelle est la couleur politique des dirigeants du SNAV. De toute façon, il y a dans son analyse des choses qui sont vraies. C'est vrai que la situation économique est difficile. Depuis 1981, ce gouvernement a fait des choses positives, mais aussi un certain nombre d'erreurs sur le plan économique. Quand il a changé de politique, en 1982-1983, il aurait dû le dire clairement au pays car il a eu raison.

La situation est difficile mais pas plus que dans d'autres pays voisins. C'est à nous à faire preuve d'imagination et à prendre davantage de risques.

Est-ce qu'il était plus facile de faire des affaires durant le septennat précédent ?

Je vais être très franc. J'ai fait des affaires sous Giscard et sous le président Pompidou. J'en fais aussi sous Mitterrand. Ce dernier nous parle aujourd'hui d'économie mixte. Je suis un homme de gauche, mais j'ai toujours été partisan de l'économie de marché. J'appartiens à cette gauche derrière Michel Rocard, qui a toujours été un farouche partisan de faire jouer la loi de l'offre et de la demande. Je constate d'ailleurs que depuis 1982 Jacques Delors fait jouer au maximum les mécanismes du marché.

Est-ce que le marché ne vous semble pas aujourd'hui plutôt mou ?

Si le marché est mou, les professionnels ont une part de responsabilité. C'est vrai qu'il y a la situation du pouvoir d'achat, le problème des pressions fiscales, et que nous sommes dans une situation de crise, crise dont les dirigeants actuels avaient d'ailleurs un peu tendance à nier l'existence en 1981... Mais c'est en période de crise qu'on reconnaît les vrais professionnels.

Venez-en à Nouvelles Frontières. Comment se pré-



Jacques Maillot, P-DG de Nouvelles Frontières.

sente, pour vous, la saison 84 ?

Au 1^{er} juin, les voyageurs inscrits s'élevaient à 213 000, contre 158 000 au 1^{er} juin 1983. En 1983, le nombre de clients traités par nos bureaux étrangers vers la France était de 50 000. Ce chiffre est déjà dépassé en juin 1984, et le total pour l'année avoisinera sans doute les 80 000.

Ainsi, les résultats des six premiers mois de l'exercice nous permettent d'envisager une bonne saison.

Dans une profession morose, vous semblez voir la vie en rose. Quel est votre secret ?

Le problème n'est pas de savoir si je vois la vie en rose mais de constater qu'au cours de ces cinq dernières années, nous avons toujours essayé d'augmenter le nombre des destinations et des formules de

voyage, de faire sortir les Français et les Européens et de faire venir un maximum d'étrangers.

Notre position de premier voyageur (le Club mis à part), nous l'avons conquise en dépit des nombreuses contraintes administratives rencontrées lors de chacune de nos initiatives touchant le transport aérien, et en faisant jouer les règles de la concurrence. Mais c'est dans ce domaine que les contraintes et les obstacles administratifs sont les plus pesants et les plus absurdes.

Sur ce point précis, pouvez-vous nous expliquer en quoi la situation française actuelle vous paraît critiquable ?

L'Etat, les pouvoirs publics, interviennent dans tout. Aujourd'hui, c'est exactement la même politique qu'avant 81 avec une intervention accrue de l'administration.

Concrètement, dans le domaine du charter, il y a Air France et sa filiale Air Charter et quasiment plus de compagnies privées. En ce qui concerne le secteur long-courrier (Amérique du Sud, Atlantique nord), il reste une seule compagnie charter française : Minerve. Et quand elle a voulu acquérir un DC-10 pour pouvoir proposer des charters compétitifs, le ministre des transports, malgré un avis favorable du Conseil supérieur de l'aviation marchande, s'y est opposé. Pourtant nous aurions pu ainsi proposer des prix de 20 à 25 % moins chers sur les destinations long-courrier, particulièrement vers les Antilles. Cette situation est profondément anormale. Ce qui me gêne le plus, c'est l'absence de toute compétition.

Autrement dit, vous reprochez au ministre des transports (communiste) de pratiquer une politique antisociale ?

Ce n'est pas un problème d'étiquette politique. Le ministre des transports applique la politique du gouvernement. Ce gouvernement fait une politique protectionniste et conservatrice. Pourtant, le traité de Rome, un très bon traité signé par les socialistes, reconnaît la libre concurrence. Ce que je souhaite, c'est que, dans le domaine des transports comme dans d'autres secteurs, la concurrence puisse jouer. A la fois vers des destinations étrangères mais aussi vers les DOM-TOM. Ce que je trouve encore plus scandaleux, c'est la protection dont bénéficie la compagnie UTA, entreprise privée. Je trouve scandaleux qu'un gouvernement de gauche protège des intérêts privés. Je ne demande aucune aide de l'Etat, simplement qu'il y ait concurrence et qu'à côté du bloc Air France des compagnies privées puissent vivre et se développer.

Ce problème est justement évoqué dans le rapport présenté récemment au Conseil économique et social par M. Gilbert Trigano. Il y suggère la création, autour d'Air France, d'un organisme fédérateur permettant au transport à la demande français de vivre et de se développer. Que pensez-vous de cette proposition ?

En ce qui concerne ce point précis du rapport, je suis en désaccord total avec la proposition de M. Trigano. D'une part, parce que ce dernier propose en fait une formule qui fonctionne déjà depuis trois ans sous la forme d'accords commerciaux entre Air Charter, Europe Aero Service et Eurair. D'autre part, parce que cette formule ne règle absolument pas le problème posé, car elle renforce au contraire l'impérialisme du ministre des transports et d'Air France sur l'ensemble du transport aérien. Pour ma part, je souhaite qu'à côté d'Air Charter, se créent et se développent des compagnies charters privées et indépendantes moyen et long-courrier. Il faut proposer une nouvelle politique du transport aérien qui permettra un développement du tourisme aussi bien à l'import qu'à l'export. Il faut savoir, par exemple, que 95 % de Nord-Américains viennent avec des compagnies étrangères en raison de la quasi-absence d'un pavillon charter français. La France a trente ans de retard dans le domaine des charters. C'est la responsabilité du régime précédent mais aussi celle du gouvernement actuel qui, sur ce point, n'a pas relevé le défi.

En 81, il y a eu un changement de gouvernement. Avez-vous noté une différence de comportement à l'égard du tourisme, notamment une prise de conscience accrue de son importance économique ?

Il est certain que l'instauration du contrôle des changes, l'an dernier, a montré l'aspect très important de cette activité, c'est une très bonne chose mais il faudrait que le gouvernement aille beaucoup plus loin. Est-ce que, par exemple, nous avons pris les moyens de faire connaître la France à l'étranger ? Cela a commencé, mais cela reste nettement insuffisant. Tourisme de gauche ? Tourisme de droite ? Il ne faut pas vouloir toujours tout classer. Et même le tourisme social, est-ce que cela existe ? Je vais vous faire une réponse : je pense que le véritable tourisme social, nous sommes deux à le pratiquer en France, Trigano et moi.

PATRICK FRANÇES.

Stratégie de secours

Les bons résultats du tourisme sont obtenus « au hasard », selon Gilbert Trigano.

CONSACRÉ aux aspects économiques de l'industrie du tourisme, le rapport présenté par M. Gilbert Trigano, PDG du Club Méditerranée, et adopté par le Conseil économique et social, en juin 1984, souligne d'abord l'« exceptionnel rapport avantages-coûts du tourisme ». Après avoir relevé que l'efficacité du tourisme en matière d'entrée de devises est très grande (la France est le seul pays d'Europe du Nord à avoir un solde touristique excédentaire) et que notre pays vient en tête, au niveau national, pour la création d'emplois, le rapporteur constate que, compte tenu de l'importance économique du secteur (9 à 10 % du PNB, 1,6 million d'emplois saisonniers ou permanents, 22 milliards de francs d'excédent extérieur), le coût financier peut être considéré comme très faible. D'autant plus que les dépenses de promotion de la France à l'étranger (84 millions de francs) sont parmi les plus faibles du monde.

Reste que les résultats enregistrés, extrêmement positifs, semblent « avoir été obtenus un peu

au hasard, sans stratégie d'ensemble, sans structure coordonnée et avec peu de moyens ». « La profession est restée totalement émietlée et, à quelques exceptions près, au stade artisanal, ce qui a conduit à une attitude passive face au développement touristique. » En résumé, « le potentiel n'a pas été systématiquement mis en valeur ». Pour le rapporteur, cette absence de stratégie s'explique notamment par la faiblesse de l'administration du tourisme (0,027 % du budget total, 1,4 % si l'on tient compte des autres ministères), l'inadaptation des filières de formation (1) et le poids de la réglementation. « Quand la réglementation apparaît, relève le rapport, c'est souvent sous un aspect négatif et trop dirigiste. »

Pour le rapporteur, il importe donc de considérer désormais le tourisme comme une priorité économique et de définir une réelle stratégie visant quatre objectifs :

1) Réhabiliter le tourisme comme un des atouts économiques essentiels ;

2) Permettre le passage au stade industriel, en favorisant notamment l'émergence d'entreprises et de regroupements de taille européenne ;

3) Encourager l'innovation, en jouant notamment à fond les cartes de l'informatique, de la décentralisation et de la régionalisation ;

4) Développer des « glissements » touristiques sous-exploités comme la mer et la montagne ou les DOM-TOM. La stratégie offensive ainsi préconisée appelle la mise en place de politiques adaptées, politiques dont le rapport se contente d'énumérer les plus immédiates ou les plus urgentes. En ce qui concerne la commercialisation, le rapport propose un nouveau système d'information régionalisée, afin d'offrir un réel inventaire des produits français. Pour ce qui est de la promotion à l'étranger, il souhaite que l'on s'efforce largement des moyens disponibles. Quant aux agences de voyages, elles devraient, à son avis, être capables d'élargir leurs activités,

dans la mesure où, face à l'évolution technologique, elles ne pourront plus se développer ni même survivre si elles n'élargissent pas leur champ d'action.

Enfin, le rapporteur voudrait voir Air France appuyer de tous ses moyens la création d'un organisme fédérateur permettant au transport à la demande français de vivre et de se développer. D'une manière générale, le politique des transports aériens devrait mieux, à son avis, tenir compte des aspects touristiques, qui semblent secondaires aujourd'hui, dans sa définition. Pour le rapporteur, les deux systèmes existants (le français, très réglementé, protectionniste et étatique ; l'anglais, totalement dérégulé) sont tous les deux critiquables. Selon lui, il doit être possible d'établir un système intermédiaire, notamment dans le cadre européen, en créant des compagnies de vol à la demande.

En ce qui concerne les aspects sociaux, le rapport propose notamment la création d'un statut du travailleur saisonnier qui, par

un assouplissement de la réglementation du travail, permettrait, dans le respect des obligations des parties, une nécessaire mobilité, un aménagement des horaires de travail et des contrats à durée déterminée de six mois incluant un temps de formation permanente et de congés.

Pour ce qui touche aux structures, le rapport souhaite également que le tourisme, aujourd'hui rattaché au commerce extérieur, soit dirigé en ministère à part entière, « afin d'être enfin pris au sérieux ».

Enfin, quant aux instruments disponibles, le rapport préconise une réforme profonde du mécanisme du chèque-vacances, créé pour favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre mais actuellement en danger de mort : suppression du plafond de ressources ; bonification libre de l'entreprise ; assouplissement du mécanisme d'épargne ; exonération de cotisations sociales, mais réintégration, dans le revenu imposable, de la part d'avantage en nature.

Pour utiliser le tourisme comme moyen de promotion de nos exportations et du séjour en France, le rapport propose la création d'un nouvel instrument : le carnet-tourisme. Un certain nombre d'entreprises françaises achèteraient à un organisme d'Etat des carnets-tourisme pour les offrir à leurs clients étrangers. Ces carnets seraient acceptés par les prestataires de services agréés par cet organisme dans les mêmes conditions que le sont aujourd'hui les chèques-vacances.

« Absorbant, en conclusion, le problème de l'étalement des vacances, le rapport relève une évolution positive qu'il suggère d'encourager en concentrant toutes les animations exceptionnelles (par exemple, les festivals) en période de basse saison. »

P. Fr.

Walt
Les films de la semaine
DIMANCHE 15 JUILLET
la Marseillaise
LUNDI 16 JUILLET
L'Évasion V 2

مكتبة الترحيل

مكتبة الأصيل

TÉLÉVISION

SEMAINE DU 14 JUILLET AU 20 JUILLET

LE MONDE LOISIRS
SAMEDI 14 JUILLET 1984

Walt Disney chez Kafka

« Stations », de Bob Wilson

LÉGER, petit, court, sautillant, triste ou gai. Comme on voudra, mirage lunaire ou miracle technique. *Stations*, un plaisir fait exclusivement pour l'œil. Un mini-feuilleton vidéo du metteur en scène américain Bob Wilson, composé d'une dizaine d'épisodes dont les trois premiers sont diffusés le 18 juillet, les autres au cours des prochaines Nuits de l'INA. *Stations*, un titre énigmatique, des épisodes intitulés mystérieusement : *Vent*, *Poussière*, *Météo*, *Chinois*, *Abeilles* ou simplement *Eau*. L'histoire ? Impossible de la dire, encore moins de la raconter.

Ad premier coup d'œil, *Stations* est un enchaînement de tableaux qui se suffisent à eux-mêmes, qui suivent une même logique : celle du rêve onirique. Un point de départ, tremplin vers l'inconnu : un enfant à la figure ronde concède une alliance avec un magicien moderne. Dans ses visions, il invente mille morts pour ses parents fossilisés dans leur rôle, mille morts provoquées par la mise en jeu d'un élément naturel (le feu, le sable, le métal ou les Chinois). C'est tout. Les dialogues ? Absents, mutisme absolu. Juste une petite musique badine, doux babillage mélodique, sorte de fox-trot manière Debussy ou Scarlatti. Et puis le plat silence, bouche cousue, regard grand ouvert sur l'imaginaire. Rien que des images, pures, lavées de toute surface humaine, psychologique. Domaine nocturne de l'inconscient.

Ici, nous sommes très éloignés d'une conception de l'image mentale en rapport avec l'ensemble de la vie psychique, plus éloignés encore d'une conception de l'image proche du sensible. Pour Bob Wilson, l'image représente un certain type de conscience indépendante du type perceptif. Pure vision donc. Représentation d'un monde enfoui, sans sujet, seulement habité par le sentiment de l'enfance de la magie, de la féerie.

Un seul et même plan pour commencer, chaque épisode : une maison blanche plongée dans le fond de la campagne et dans le noir. Des images qui vont, viennent, reviennent dans chacune des séquences ; un jeune homme habillé de noir dans une Cadillac sombre se promène sur un champ vert cru parcouru nonchalamment de chiens dansés gris perle.

A l'intérieur du manoir, une famille comme prise en flagrant délit de sommeil, d'existence : un papa lit le journal



Bob Wilson.

en fumant la pipe, une maman devant une fenêtre. Tous deux immobiles... morts. A côté, des parents aux paupières lourdes, l'enfant s'évade, rêve. On sait que le rêve nocturne n'a pas de règles, encore moins de limites, et le monde de Bob Wilson non plus. Alors téléspectateurs, n'ayez pas peur, imaginez, hors champ, hors norme. Un monde à l'envers, de travers, circulaire, carré ou pointu, noir-blanc, où la nuit se fond dans le jour, où la montre frénétique aux aiguilles gigotantes traverse le cadran en quelques secondes. Dans cet univers imaginaire, magnétique, qui semble avoir définitivement stoppé sa marche, où l'hier se confond avec l'aujourd'hui, le demain, où l'espace se mélange avec le temps, que deviennent les acteurs ? Prisonniers de la nuit qui leur tient ici lieu de cerceuil, ils se trouvent dans l'obligation de se soumettre aux lois abracada-

brantes de l'ennuie. Ils sortent du jeu exigé par le spectacle habituel fondé sur la vraisemblance pour parcourir les galaxies qui défient les lois de la pesanteur. On ne sera nullement étonné de leur mutisme, ni de leur agilité proprement acrobatique à parcourir à pied les murs, les cieux.

Art proche de la vision féérique, superbement dépeint où l'innocent retrouve le savant travail d'éclairage, clair-obscur mouillé de lumière, pastels suaves aux blancs cassés, qui sous-tend cette esthétique, miroir des songes. Une force poétique anime *Stations*, celle d'un mystère doux, affolant. Quelque chose comme l'intrusion incongrue des personnages de Walt Disney dans le bestiaire de Franz Kafka.

MARC GIANNESINI.
« Stations », dans Alice Trassit, TF 1, mercredi 18 juillet, 21 h 35.

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

À VOIR
GRAND FILM

DIMANCHE 15 JUILLET

La Marseillaise
Film français de Jean Renoir (1937), avec P. Renoir, Andréx (N.), TF 1, 20 h 35 (130 mn).

De la prise de la Bastille à Valmy, quelques épisodes de la Révolution française, vus, surtout, du côté d'un groupe de Marseillais qui montent à Paris pour défendre la patrie en danger. Financé par une souscription lancée dans les milieux ouvriers par la CGT, ce film fut conçu pour le peuple. Jean Renoir était, alors, un homme de gauche, proche du Parti communiste, mais son œuvre ne fut pas le reflet d'une propagande politique. Réalisée en « tableaux » où apparaissent tantôt le roi et son entourage, les aristocrates émigrés, tantôt les Marseillais et les Parisiens, elle a la forme d'une chronique où les petits événements intimes influent sur le cours de la grande histoire. Renoir se place, toujours, du point de vue des hommes.

Nick Carter, Master Detective
Film français de Jacques Tourneur (1939), avec W. Pidgeon, R. Johnson (v.o. sous-titré), N.), FR 3, 22 h 35 (80 mn).

Les aventures d'un détective, héros de la littérature populaire, luttant ici contre des espions allemands infiltrés dans une usine d'aviation. Ce film de série - inédit en France - était destiné à mettre en garde les Américains contre les « cinquième colonnes ». Jacques Tourneur en a fait un brillant exercice de style. Au même programme, quatre courts métrages du même réalisateur, également inédits : *Master Will Shakapara* (1936), *The Magic Alphabet* (1942), *The Boss Didn't Say Good Morning* (1937) et *Hardness Rhythm* (1936).

LUNDI 16 JUILLET

Opération V2
Film anglais de Boris Sagal (1969), avec D. McCallum, S. Neve (N.), TF 1, 20 h 35 (90 mn).

1944. La destruction, par des aviateurs anglais, d'une base de V1 et V2

installés dans un château, se révèle difficile car les Allemands y ont enfermé des prisonniers-otages. Ce film de guerre, réalisé avec de petits moyens et dans un style de reportage, ressemble curieusement à *Jéricho* (la dernière partie) tourné en France par Henri Clément, en 1945.

MARDI 17 JUILLET

Le Pré
Film italien de Paolo et Vittorio Taviani (1978), avec M. Piacido, I. Rossellini (v.o. sous-titré), TF 1, 22 h 10 (115 mn).

A San-Gimignano, en Toscane, un Milanais, libéré en droit, s'éprend d'une jeune fille qui anime un atelier théâtral pour les enfants du village. Elle est déjà liée à un agronome, chômeur, qui veut créer une communauté agricole. L'amour se révèle difficile autant que la vie dans la société italienne figée, où des diplômés ne trouvent pas de travail en rapport avec leurs études. Mais le dévouement des frères Taviani est romantique, ce qui a créé un malentendu lors de la sortie de ce film, admirable, dans l'expression des sentiments, les rapports des personnages. Deux garçons et une fille ressentent douloureusement l'échec de leur vocation, de leurs utopies, de leurs désirs. Les Taviani filment, ici, comme Rossellini, auquel le Pré rend hommage. Particulièrement lorsque Isabella Rossellini, belle et subtile actrice qui ressemble à sa mère, Ingrid Bergman, assiste, dans un cinéma de Florence, à la projection d'un film de son père, Alessandro, ennéa O, qui n'a d'ailleurs pas été choisi par hasard.

Du riffi chez les hommes
Film français de Jules Dassin (1954), avec J. Servais, C. Mohner (N.), A 2, 20 h 35 (115 mn).

Chassés des Etats-Unis par le maccarthysme, Dassin tourne ce « film noir » français d'après un roman d'Auguste Le Breton, où il tient le rôle de César, parleur de coffres-forts. Truands vieillies, vols de bijoux, rivalité mortelle entre deux bandes, le sujet paraît, aujourd'hui, usé. Malgré une atmosphère lyrique et crépusculaire, ce Riffi n'a pas résisté au

temps comme le *Grisbi* de Jacques Becker. Reste toujours le grand morceau de bravoure : le cambriolage nocturne d'une bijouterie (vingt minutes dans un silence tendu, haletant) qui pouvait justifier à lui seul le prix de la mise en scène au Festival de Cannes 1955.

The Painted Hill
Film américain d'Herold F. Kress (1951), avec Lassie, P. Kelly, FR 3, 20 h 35 (65 mn).

Encore un inédit (version française comme le titre ne l'indique pas) mais qui ne casse pas des briques. Le chien Lassie, baptisé Shep, y tient la vedette, dans des aventures sirupeuses et bien éduquées.

MERCREDI 18 JUILLET

Deux lions au soleil
Film français de Claude Feraldo (1980), avec J.-P. Sentier, J.-F. Stevenin, FR 3, 22 h 05 (95 mn).

Deux proles, quadragénaires, forment un couple homosexuel, renonçant à l'usine pour se faire escrocs, voleurs, afin de profiter de l'existence. Cinéaste du « ras-le-bol » et de la contestation provocante, Feraldo a repris en sourdine et avec beaucoup de pessimisme certains thèmes de ses films précédents. La liberté serait-elle impossible, même dans la marginalité ? L'humour grince, la tristesse afflure, en dépit de quelques moments de bonheur. Sentier et Stevenin jouent l'extravagance, l'amitié et l'échec avec un talent fou.

VENDREDI 20 JUILLET

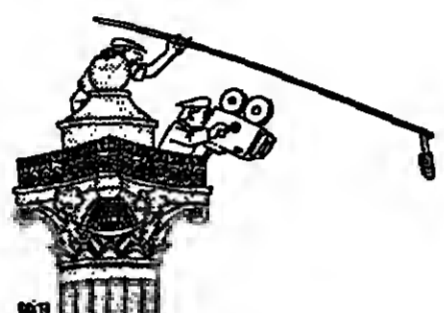


Le Mois le plus beau
Film français de Guy Blanc (1987), avec G. Gérard, M. Golebrun, A 2, 23 h (80 mn).

Mai-juin 1940. Des querelles de famille et de clocher, dans un village français qui vivait à côté de la guerre. Chronique populiste réalisée par un ancien assistant d'Yves Robert. L'épique des « braves gens » est égrégé par un humour sans méchanceté. Une histoire de pont, refusé par le maire, construit par l'armée, puis destiné à être détruit (stratégie militaire oblige), donne lieu à un gag aux rebondissement savoureux.

Samedi 14 juillet			
TÉLÉVISION FRANÇAISE 1	12.05 Quarante ans déjà 12.10 Téléforme. 12.30 Aventuras inattendues : Ah ! la belle bleue. 13.00 Journal. 13.35 Série : Buck Rodgers ou XXV ^e siècle. 14.15 Dessin animé : Snoopy. 14.45 C'est super. 15.05 Croque vacances. Dessins animés, divertissements, feuilleton : Matt et Jemmy. 16.35 Dessin animé : Capitaine Flam. 17.05 Casaque et bottes de cuir. Magazine du cheval. 17.25 Revue du 14 juillet : la gendarmerie nationale. 18.55 Spécial été : SOS animaux. 19.05 Magazine auto-moto. 19.40 Tour de France cycliste (résumé). 20.00 Journal. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Au théâtre ce soir : les Hussards. De Pierre-Arside Bréal, mise en scène J. Fabbri, réal. P. Sabbagh, avec J. Fabbri, G. Jabbour, A. Akne... En Italie, pendant la première campagne de Bonaparte, deux hussards de l'armée française d'occupation coupables de manquement à la discipline, sont contraints de mentir pour échapper à la dure punition.		
	22.20 Alfred Hitchcock présente : C'est lui. Série de dix courts métrages présentés et réalisés par Alfred Hitchcock. Revenge (1955) d'après une histoire de S. Blas. Un homme de retour à son domicile découvre que sa femme a été otagée par un mystérieux inconnu. 22.50 Journal. 22.05 Fréquence vidéo. Petit magazine vidéo conçu comme un clip ; actualité, marché de la cassette, vidéo-arts... Avec aujourd'hui le professeur Choron.		
	ANTENNE 2	9.55 Revue du 14 juillet. En direct des Champs-Élysées. 11.30 Journal des sourds et des malentendants. 11.45 Vidéomaton. 12.00 Platine 45. Little Bob Story, Jacques Dutronc, Madonna, Clint Eastwood, Regrets, Murray Head. 12.30 Cybisme : Tour de France. 12.45 Journal. 13.35 Série : La retour du Saint. 14.30 Les Jeux du stade. Football : Watford-Everton, finale de la coupe d'Angleterre. Parachutisme : vol relatif, tentative de record du monde. Tennis : Coupe Davis (Tchécoslovaquie-France). 18.00 Les carnets de l'aventure. Aea, les grottes et les gouffres de Papouasie et de Nouvelle-Guinée. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.15 Dessin animé : Bugs Bunny. 19.40 La théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.35 Variétés : Chantax-le mni. Réal. J.-F. Kahn. La Révolution française, avec F. Chaumette, Karen Cheryl, Martin Circus, Nicolas l'assal... 22.00 Magazine : Les enfants du rock. Rockline-été, avec Big Country, Blancmange, Tim Buckley, Simple Minds, Mari Wilson, Culture Club ; Spécial Billy Joel, à Wembley. 23.10 Journal. 23.30 Bonsoir les clips.	
		19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.	
		FRANCE RÉGIONS 3	19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
			19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
			19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
			19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
			19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
			19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.
19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.			
19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.			
19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.			
19.05 Il était une fois l'homme. L'Amérique : 1789-1814, la Révolution française. 19.55 Dessin animé : Les petits diables. 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. Kryslie se décide enfin à recourir aux soins du docteur Nick Toscani. A Rome, Blake s'aperçoit que Rachid Ahmed n'est pas au rendez-vous, un scandale éclate... 21.20 Laissez passer la chanson : Spécial 14 juillet. Enregistré au « Bataclan », avec Régine et les as de l'accordéon Corinne Roussellet et Alain Musichini, les sœurs Etienne, Nino de Murcia... 22.15 Journal. 22.35 Mueclclub. Le Ballet Kirov de Leningrad. Une scène du ballet Esmeralda, de R. Drigo, interprétée par G. Komleva, V. Afanashov. Duo classique de Diane et d'Actéon, de G. Pouty, interprété par T. Terekhova et S. Berejny.			

PÉRIPHÉRIE

- R.T.L., 19 h 25, Chewing rock ; 20 h 35, Téléfilm : Un shérif à New-York de Gene Lewitt ; 22 h 25, Série : La Vie de Marianne.
- T.M.C., 19 h 45, Variétés : Festival de San-Remo 1984.
- R.T.B., 20 h, Le naturaliste en campagne ; 20 h 30, Prends ta Rolls et va pointer, film de Richard Balducci ; 22 h 10, Paris au bord des lèvres.
- T.S.R., 20 h 5, Sur un arbre perché, film de Serge Korber ; 21 h 40, Festival folk de Nyon 83 ; 22 h 40, Journal ; 22 h 55, Festival du cinéma suisse : Sweet reading et les Ailes du papillon, de Michel Rodde.

	Dimanche 15 juillet	Lundi 16 juillet	Mardi 17 juillet
TÉLÉVISION FRANÇAISE 1	<p>9.00 Émission islamique. <i>La tolérance dans l'islam.</i></p> <p>9.15 A Bible ouverte.</p> <p>9.30 Orthodoxie.</p> <p>10.00 Présence protestante. <i>Voyager à travers la Bible.</i></p> <p>10.30 Le jour du Seigneur. Des comédiens s'interrogent.</p> <p>11.00 Messe célébrée avec les carmélites de Domont (Val-d'Oise).</p> <p>11.55 Quarante ans déjà.</p> <p>12.00 Série : Doris comédie.</p> <p>12.30 La séquence du spectateur.</p> <p>13.00 Journal.</p> <p>13.25 Série : Agence tous risques.</p> <p>14.15 Sport-vidéo. Tennis : Coupe Davis ; tennis : Tour de France.</p> <p>17.30 Les animaux du monde. Quand la marée se retire.</p> <p>18.00 Carl Lewis, le portrait d'un athlète.</p> <p>19.00 Série : la Plantation.</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Cinéma : la Marseillaise. Film de Jean Renoir.</p> <p>22.45 Sports dimanche. Magazine de J.-M. Leulliot.</p> <p>23.30 Journal.</p> 	<p>11.30 TF1 Vision plus.</p> <p>11.55 Quarante ans déjà.</p> <p>12.00 Bonjour, bon appétit. <i>Artichauts forcés.</i></p> <p>12.30 Cocktail maison.</p> <p>13.00 Journal.</p> <p>13.30 Série : Aux frontières du possible.</p> <p>14.30 Accroche-cœur. Magazine de l'esthétique et de la beauté.</p> <p>14.50 Téléfilm : La grande randonnée de Lassie. De Don Chaffey. <i>La saga d'une famille de comédiens.</i></p> <p>16.30 Croque-vacances. Dessins animés, variétés, infos-magazine, feuilleton.</p> <p>18.00 Dessin animé : Dog Father.</p> <p>18.10 Votre auto à cent ans. Ici le freinage cesse... et la prière commence.</p> <p>18.20 Une autre vie.</p> <p>18.15 Émissions régionales.</p> <p>18.40 Tour de France (résumé).</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Cinéma : Opération V 2 Film de Boris Sagal.</p> <p>22.00 Robert Hirsch ou la page blanche. Émission de Clément Garbin. <i>Le portrait d'un grand comédien au théâtre. L'art de la comédie, de la comédie moliéresque. Robert Hirsch dans « Monnaie de singe » d'Yves Robert, « Martin soldat » de Michel Séville, dans « la Belle Hélène », de Stello Lorenat.</i></p> <p>23.05 Journal.</p> <p>23.20 Le jeune cinéma français de court métrage. « Enfin seul », de Gérard Marin.</p>	<p>11.30 TF1 Vision plus.</p> <p>11.55 Quarante ans déjà.</p> <p>12.00 Eurovision : Tour de France cycliste.</p> <p>13.00 Journal.</p> <p>13.30 Série : Aux frontières du possible.</p> <p>14.25 Croque-vacances : Dessins animés, tricotage, variétés, infos-magazine et feuilleton.</p> <p>16.00 Eurovision : Tour de France cycliste.</p> <p>17.45 Dessin animé : Dog Father.</p> <p>17.55 Votre auto à cent ans. Un bon petit diable.</p> <p>18.05 Série : Une autre vie.</p> <p>19.15 Émissions régionales.</p> <p>19.40 Tour de France (résumé).</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Les Mardis de l'information : Derrière les murs. Magazine de la rédaction de TF1 proposé par A. Devenin. Reportage de H. Chambon et J.-C. Fontan. (Rediffusion). Formidable témoignage sur la vie quotidienne d'un grand hôpital psychiatrique, celui du Vintier, à Bron (tout près de Lyon), un de ces grands complexes appelés à disparaître : quinze cents malades, deux mille personnes pour s'en occuper. Hervé Chambon a eu carte blanche pour filmer ce qu'il voulait. Un document dur, parfois à la limite du supportable, mais une prise en compte de la souffrance, avec le respect qu'elle impose. Rediffusion de l'émission passée en novembre 1983.</p> <p>21.30 Série documentaire : Dialogues avec le sacré. La société des masques. Réal S. Kuro. <i>Les masques, images des ancêtres et des êtres surnaturels : leur fonction religieuse et juridique chez les Dons et les Guérés, peuple du Libéria, en Afrique.</i></p> <p>21.55 Journal.</p> <p>22.10 Cinéma : le Pré. Film de Paolo et Vittorio Taviani.</p>
ANTENNE 2 2	<p>10.35 Les chevaux du tercé.</p> <p>11.15 Gym tonie.</p> <p>11.45 Hécéré A 2. Les Schtroumpfs.</p> <p>12.00 Les voyageurs de l'histoire. Le brave Guiney.</p> <p>12.30 Cyclisme : Tour de France.</p> <p>12.45 Journal.</p> <p>13.20 Les nouvelles étoiles du cirque. V Festival mondial du cirque de demain.</p> <p>14.10 Série : Les mystères de l'Ouzest.</p> <p>15.00 Dessin animé.</p> <p>15.15 Variétés : si on chantait. <i>Sur le canal du Midi, avec Jesse Garon, les Forbans, Frida Boccara...</i></p> <p>16.10 Feuilleton : Les amours des années folles.</p> <p>17.15 Série : Les beaux messieurs de Bois-Doré.</p> <p>18.50 Stade 2.</p> <p>19.55 Téléchat.</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Jeu : La chasse aux trésors. A Sukhotai, en Thaïlande.</p> <p>21.40 Faits divers : Le fils du boulanger. De J.-L. Camollé et G. Choukha. <i>Dans une petite ville de province, un boulanger apprend par sa comédie de voisin qu'on lui vole du bois chaque nuit. Il achète une carabine et propose à son fils de douze ans de l'aider à surprendre le voleur... qui sont deux petits Algériens de la cité HLM en face. Il tue l'un d'eux. Arrêté, il plaidera la légitime défense. Illustration assez caricaturale d'un fait divers.</i></p> <p>22.35 Document : La naissance de l'écriture. De F. Huser, réal. A. Ferrari. <i>L'invention de l'écriture il y a cinq mille ans à Sumér. Ses origines, son évolution. Cette émission est illustrée par des extraits de textes littéraires sumériens traduits par Abed Azrie. Avec le linguiste Tsvetan Todorov et François Lupu, du Musée de l'homme.</i></p> <p>23.05 Journal.</p> <p>23.25 Bonsoir les clips.</p>	<p>12.05 Journal.</p> <p>12.10 Série : Les enquêteurs associés.</p> <p>12.30 Cyclisme : Tour de France.</p> <p>12.45 Journal.</p> <p>13.35 Série : Des agents très spéciaux.</p> <p>14.25 Aujourd'hui la vie. On efface tout et on recommence.</p> <p>15.25 Sports été. Sports équestres ; cyclisme : Tour de France.</p> <p>18.00 Hécéré A 2. <i>Yakari ; Kum Kum.</i></p> <p>18.30 C'est la vie. Sites, musées, vacances insolites.</p> <p>18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.</p> <p>19.15 Émissions régionales.</p> <p>19.40 Le théâtre de Boulevard.</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Emmenez-moi au théâtre : la trilogie de « la Villégiature » Film de C. Goldoni, mise en scène G. Strehler (dernière partie : Le retour de la villégiature) - Avec P. Dut, L. Mikael, D. Genoa, F. Segner. <i>Dernier épisode des aventures du pique-assiette Ferdinando, de Jabina. La villégiature commencée avec tant de plaisir s'achève dans une atmosphère maussade. Affaires d'intérêts.</i></p> <p>21.55 Spécial Festival de la musique : Opus 84. « Le Barbier de Séville », de Rossini. « La Flûte à Pan », de Mozart ; en direct du cloître de l'Archevêché, avec José Van Dam et Michael Melbye, Roberta Alexander...</p> <p>23.15 Journal.</p> <p>23.35 Bonsoir les clips.</p>	<p>10.30 Antiope.</p> <p>12.00 Journal.</p> <p>12.05 Série : Les enquêteurs associés.</p> <p>12.30 Cyclisme : Tour de France.</p> <p>12.45 Journal.</p> <p>13.35 Série : Des agents très spéciaux.</p> <p>14.25 Aujourd'hui la vie. Tout pour la musique, avec V. Lagrange, E. Wiener et R. Diéer.</p> <p>15.25 Sports été. En direct de Mamaroneck ; Golf.</p> <p>18.00 Hécéré A 2. <i>Yakari ; Yakari ; Lulu et Lili ; Terre des bêtes (les animaux de compagnie).</i></p> <p>18.30 C'est la vie. Sites, musées, vacances insolites.</p> <p>18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.</p> <p>19.15 Émissions régionales.</p> <p>19.40 Le théâtre de Boulevard.</p> <p>20.00 Journal.</p> <p>20.35 Cinéma : Du riffi chez les hommes. Film de Jules Desain.</p> <p>22.30 Série : Peintres contemporains. Jean Le Gac et le peintre L. de L. Le Gac, réal. M. Panart. <i>Un professeur de dessin, peintre du dimanche ; diverses expositions consacrant son style qui utilise le texte et le photographique. Jean Le Gac, filmé chez lui, se raconte, travaille, parle de lui à la troisième personne. Une approche concrète de la peinture.</i></p> <p>22.50 Journal.</p> <p>23.15 Bonsoir les clips.</p> 
FRANCE RÉGIONS 3	<p>18.30 Émissions pour la jeunesse.</p> <p>19.40 RFO hebdo.</p> <p>20.00 Paul Hogan show. <i>Honneur australien.</i></p> <p>20.35 Témoins : Nathalie Sarraute. <i>Le portrait d'une des plus grandes romancières contemporaines, auteure de l'Ére du soupçon, de Tropismes, maître dans l'art du monologue intérieur. Avec la musique de Don Cherry.</i></p> <p>21.35 Aspects du court métrage français. Un air de famille, de Jean-Louis Vallières.</p> <p>22.05 Journal.</p> <p>22.30 Cinéma de minuit : Nick Carter Master Detective. Cycle Tourneur père et fils. Film de Jacques Tourneur. Prétude à la nuit. <i>Alabamasong, de Kurt Weill, interprétée par Renata, mezzo-soprano.</i></p> 	<p>19.03 Jeu littéraire : Les mots en tête.</p> <p>19.15 Émissions régionales.</p> <p>19.40 Motards. L'acadron acrobatique motocycliste de la Garde républicaine.</p> <p>19.55 Dessin animé : l'inspecteur Gadget.</p> <p>20.05 Les jeux.</p> <p>20.35 Série : Kennedy. Réal. Jim Goddard. Avec Martin Sheen, J. Shea, B. Brown. <i>Le destin de John F. Kennedy, de son élection à la présidence des États-Unis à sa mort à Dallas. Les intrigues de la CIA. Un feuilleton à la gloire de l'homme politique. Cartoon.</i></p> <p>21.25 Thalassa.</p> <p>21.45 Thalassa. Magazine de la mer de G. Perroud. <i>Plus petit que moi, tu mœurs, reportage de R. Gutierrez et P. Jesselin.</i></p> <p>22.30 Parole de régions. Ce soir FR 3 Aquitaine. La préhistoire en Dordogne.</p> <p>22.40 Prétude à la nuit. « Sérénade opus 30 », d'Albert Roussel interprétée par l'atelier de musique de Ville-d'Avray.</p>	<p>19.05 Jeu littéraire : Les mots en tête.</p> <p>19.15 Émissions régionales.</p> <p>19.40 Villeurbaine en tête.</p> <p>19.55 Dessin animé : inspecteur Gadget.</p> <p>20.05 Les jeux.</p> <p>20.35 Cinéma : The Painted Hills. Film d'Harold F. Kress.</p> <p>21.45 Journal.</p> <p>22.05 Bleu outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon. <i>Rencontre avec des Saint-Pierrais qui ont fait carrière au Québec. Portrait du professeur Le Gall installé à Saint-Jean de Terre-Neuve depuis trente ans.</i></p> <p>23.06 Parole de régions. FR3 Aquitaine : l'Europe à la nuit.</p> <p>23.15 Prétude à la nuit. Gabriel Bacquier chante Paris : Mélodies de Berthomieu.</p>
PÉRIPHÉRIE	<ul style="list-style-type: none"> ● R.T.L., 19 h 25, Si on chantait ; 20 h 35, Les Soeurs Brontë, film d'A. Technic ; 22 h 30, Tour de France ; 22 h 43, Série : La vie de Marianne. ● T.M.C., 20 h, T86-cinéo-vidéo ; 20 h 15, A vous de choisir ; 21 h 45, Série : L'île fantastique. ● R.T.B., 20 h 10, Si on chantait ; 21 h 5, T86film : Il me faut un million, de G. Chouchan et P. Defrance. ● T.S.R., 20 h, Théâtre : Cher monsieur, pièce de Jérôme Killy (avec E. Feuillère, J. Marais) ; 21 h 40, Rencontre pour un soir d'été : Max Lindor ; 22 h 40, Journal ; 22 h 55, Stations (feuilleton vidéo). 	<ul style="list-style-type: none"> ● R.T.L., 19 h 25, Série : Les explorés ; 20 h 30, Lemmy pour les dames, film de B. Bordenia ; 22 h 15, Tour de France ; 22 h 35, Série : La vie de Marianne. ● T.M.C., 19 h 45, Dallas ; 20 h 45, Jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, Harvey, film d'Henry Koster ; 22 h 40, Les carnets de l'été ; 22 h 50, Clip n°10. ● R.T.B., 20 h, Ecran témoin : la Merueille, de Charles Frenet. ● T.S.R., 20 h 5, Jeu : Téléallye ; 20 h 10, Hôtel des Amériques, film d'André Technic ; 21 h 40, Rencontre pour un soir d'été : Louis Jouvet ; 23 h, Stations ; feuilleton vidéo. 	<ul style="list-style-type: none"> ● R.T.L., 19 h 25, Série : Aux frontières du possible ; 20 h 30, Angélique et le Sultan, film de B. Bordenia ; 22 h 35, Série : La vie de Marianne. ● T.M.C., 19 h 45, La petite maison dans la prairie ; 20 h 45, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h, Crépulesca anglaise, film de Jack Arnold ; 22 h 20, Les carnets de l'été ; 22 h 30, Clip n°10. ● R.T.B., 20 h, Les sentiers du monde : Sumatra ; 21 h 15, T86film : Lulu, de Marcel Bluval. ● T.S.R., 20 h, Téléallye ; 20 h 10, Si on chantait ; 21 h, Dallas ; 21 h 55, Rencontre pour un soir d'été, Joris Ivens ; 22 h 45, Journal ; 23 h, Stations (feuilleton vidéo).

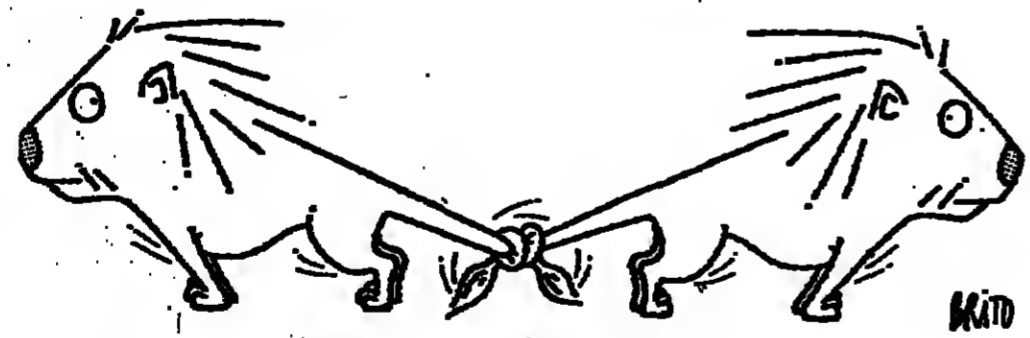
مركزنا للتعليم

مكتبة النور

TÉLÉVISION

LE MONDE LOISIRS SAMEDI 14 JUILLET 1984 VII

Table with 4 columns: Day (Mercredi 18 juillet, Jeudi 19 juillet, Vendredi 20 juillet), Channel (TF1, Antenne 2, France Régions 3, Périphérie), and Program details (times, titles, descriptions).



Vertical text on the left margin including 'ardi 7 juillet', 'France cycliste', 'l'information', 'chez les hommes', 'contemporains', 'Printed Hills'.

TÉLÉVISION FRANÇAISE

1

ANTENNE

2

FRANCE RÉGIONS

3

PÉRIPHÉRIE

Le prochain week-end

TF 1

Samedi 21 juillet

12.10 Téléforme : 12.30 Aventures inattendues : 13.00 Journal : 13.30 Série : Buck Rogers au XXV^e siècle : 14.20 Dessin animé : Snoopy : 14.45 C'est super : 15.05 Croque-noctances : 16.35 Dessin animé : Capitaine Flam : 17.05 Casagates et bottes de cuir : 17.30 Série : la Nouvelle Malle des Indes : 18.30 SOS animaux : spécial été de trente millions d'amis : 18.40 Auto-moto : 19.15 Émissions régionales : 19.40 Tour de France cycliste : 20.00 Journal : 20.30 Tirage du loto France cycliste : spécial été de trente millions d'amis : 20.35 Au théâtre ce soir : a Ce soir à Samarcande... De J. Deval, avec A. Aveline, P. Andréani, R. Gérôme... 22.35 Alfred Hitchcock présente : « Jour de pluie... » 23.05 Journal. 23.20 Fréquence vidéo.

Dimanche 22 juillet

9.00 Émission islamique : 9.15 A Bible ouverte : 9.30 Source de vie : 10.00 Présence protestante : 10.30 Le jour du Seigneur : 11.00 Messe : 12.00 Dors comédie : un dernier appel : 12.30 La séquence du spectateur : 13.00 Journal : 13.25 Série : Agence tous risques : 14.30 Les animaux du monde : 15.00 Sport-vidéo : 18.00 Série : Des autans et des hommes : 19.00 Série : Les Owens : 20.00 Journal. 20.35 Cinéma : « Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express... » Film de Herbert Ross. 22.25 Sports dimanche. 23.10 Journal.

A2

Samedi 21 juillet

10.30 Antiope : 11.10 Journal des sourds et des malentendants : 11.45 Vidéomaton : 12.00 Plotine 45 (les Ablettes, Bananarama, Wang Chung, Mia Frye, Dick Rivers, Berlin) : 12.30 Tour de France : 12.45 Journal : 13.25 Série : Le retour du Saint : 18.20 Les carnets de l'aventure : 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres : 19.15 Émissions régionales : 19.40 Le théâtre de Bouvard : 20.00 Journal. 20.35 Variétés. 22.05 Magazine : Les enfants du rock. 23.00 Journal. 23.15 Bonsoir les clips.

Dimanche 22 juillet

10.45 Les chevaux du tiercé : 11.15 Gym tonic : 11.45 Récré A2 : 12.00 Les voyageurs de l'histoire : 12.30 Tour de France : 12.45 Journal : 13.20 Festival mondial du cirque de demain : 14.10 Série : Les mystères de l'Ouest : 15.00 Si on chantait : 16.05 Les amours des années folles : 17.10 Dessin animé : 17.20 Série : Les beaux messieurs de Bois Doré : 18.55 Stade 2 : 20.00 Journal. 20.35 Jeu : La chasse aux trésors. A Cayenne (Guyane). 21.45 Faits divers : l'Arbre. De Jacques Doullon, avec Jeanne Moreau, Julie Jezequel, Valérie Dumas, Catherine Creton. 23.15 Journal. 23.35 Bonsoir les clips.

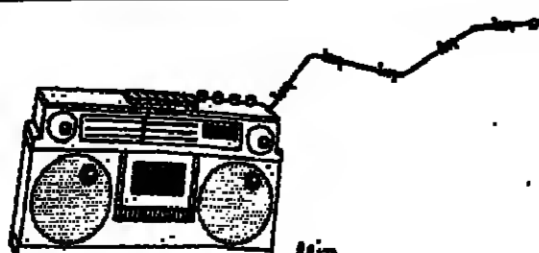
FR3

Samedi 21 juillet

19.05 Jeu : Mots en tête : 19.15. Actualités régionales : 19.40. 19.55. Dessin animé : les Petits Diables : 20.05 Les Jeux. 20.35 Feuilleton : Dynastie. 21.30 La dernière manchette : match de catch. 22.35 Journal. 22.55 Musiclub.

Dimanche 22 juillet

18.30 FR 3 jeunesse : 19.40 RFO Hebdo : 20.00 Wayne and shuster, humoristique canadienne. 20.35 Documentaire : Eric von Stroheim Réal P. Montgomery. 22.10 Cinéma de minuit : Courts métrages, cycle Tourneur père et fils. The Janker Diamond (1936), The Ship that died (1938), Romance of radium (1937), Strange glory (1938), The man in the barn (1937), The Face behind the mask Killer dog (1936), The King without a crown, The Incredible stranger. 23.00 Prélude à la nuit.



France-Culture

SAMEDI 14 JUILLET

7.00 Les parlers régionaux : la Vendée. 7.45 Les jeunes entrepreneurs : multi-soft. 8.00 Les chemins de la connaissance : les visages de baroque. 8.30 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : les effets des nouvelles technologies de la communication en matière de travail, d'information et de culture. 9.07 Métrique du monde contemporain. 10.30 Démarches avec... Daniel Hébrion. 10.50 Musique : Étre-peuroux jazz (Jean Querlet et son quartet) (et à 21 h 50). 11.30 Gandhi demain, avec Raja Rao et Guy Delany. 12.30 Chronique des livres politiques. 12.45 Panorama cinéma. 13.32 Le cri du homard. 14.05 Les samedi de France-Culture : Radio Festival, en direct d'Avignon : à 14 h et à 18 h 40, l'actualité d'Avignon ; à 14 h 45, l'actualité en actes : à 15 h 40, l'actualité : à 16 h 50, l'actualité ; à 17 h 45, Le vivant et l'artificial et les carnets de Jean Couturier. 19.00 Revue de presse internationale. 19.10 Drapeaux, avec J. Groujean et M. Aguilon. 21.50 Livre-paroisse jazz : Botem Quintet. 22.30 Le Misanthrope et l'Avare, de J.E. Labiche, avec M. Lonsdale, P. Torde, M. Couture, O. Ajort. 23.15 L'Affaire de la rue de Louraine, de E. Labiche, avec H. Courtesuc, M. Lonsdale, A. Weber...

DIMANCHE 15 JUILLET

7.00 Chasseurs de son : hommage à Jean Thévenot. 7.20 Horizon, magazine religieux. 7.30 La fenêtre ouverte. 7.35 Le petit jardin. 8.00 Orthodoxie. 8.30 Protestantisme. 9.10 Écoute Israël. 9.40 Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France. 10.00 Messe à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon. 11.00 La radio sur la place : à Paris. 12.05 Le cri du homard. 12.45 Musique : Léo Ferré, opéras de voix et musique (et à 18 h 10 et 23 h). 14.30 La Comédie française présente : Catherine ou la belle femelle, de J. Candeille, avec J. Tojs, F. Selinger, M. Silber. 17.30 Rencontre avec... Marcel Beaudin-Blanchet. 18.30 La cérémonie des prix : paroles contées (Voltaire).

LUNDI 16 JUILLET

7.00 Révélation en d'autres lieux. 8.00 Les chemins de la connaissance : Sándor Ferenczi, une psychanalyse chère à la France ; à 8 h 33, les trésors de Cézanne ; à 8 h 55, les algues et les vagues. 8.50 Échecs au hasard. 9.07 Les fondes de l'histoire : Alexandre, les Grecs, les Romains et l'Orient ancien. 10.50 Le cri du homard. 10.50 Musique : Opéra 94 Des festivals en France). 12.05 Agora, avec Hélène Carrière d'Encouragement. 12.45 Panorama. 13.30 Avec ou sans idées : le festival d'Avignon. 14.10 Un livre, des voix : « Laura Bruns », de Patrick Couvès. 14.50 Les musiciens de l'Est : musique traditionnelle de la Haute-Egypte (et à 21 h 50). 16.03 Arts et geste : Intégral ; à 18 h 45, Vitras ; à 17 h 30, la radio sur la place, à Paris. 18.30 Bonnes nouvelles, grande comédie : l'amour de l'art, de Marcel Proust, lu par Claude Girard. 18.35 Jazz à l'ancienne. 19.30 Les enjeux internationaux. 20.00 L'homme et l'information. 20.30 L'autre scène, ou les vivants et les défunts : tous les chemins se rencontrent dans l'Est. 21.50 Les musiciens de l'Est : musique de la Haute-Egypte. 22.30 Nuits magnétiques : migraine oblige.

MARDI 17 JUILLET

7.00 Révélation en d'autres lieux. 8.00 Les chemins de la connaissance : Sándor Ferenczi, une psychanalyse chère à la France ; à 8 h 33, les trésors de Cézanne ; à 8 h 55, les algues et les vagues. 9.05 La machine des autres ; beauté divine. 10.30 La tache et la marge : les allergies, avec le docteur Henocq, de l'Institut Pasteur. 10.50 Musique : Black and Blue (jazz en grandes surfaces, avec Maurice Culture). 12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Présence des arts : la France à Venise. 14.10 Un livre, des voix : « Coeur noir », de Eric von Lustpader. 14.50 Les musiciens de l'Est (poèmes de Pablo Neruda).

MERCREDI 18 JUILLET

7.00 Révélation en d'autres lieux. 8.00 Les chemins de la connaissance : Sándor Ferenczi, une psychanalyse chère à la France ; à 8 h 33, les trésors de Cézanne ; à 8 h 55, les algues et les vagues. 8.50 Échecs au hasard. 9.05 Métrique des sciences et techniques. 10.30 Le livre, ouverture sur la vie : « Papa est un ogre », de Marie Perle. 10.50 Musique : Thomas Mann, la musique et la géométrie (et à 18 h 3 et 20 h 30). 12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Instantané, magazine musical : les hommes de théâtre et la musique. 14.30 Le Syndrome de César, de V. Perrignon-Fargues, avec C. Nécot, H. Labrousse, Y. Gach. 15.30 En remémorant la Seine-Laurent : la poésie québécoise d'aujourd'hui. 18.00 Le cri du homard. 18.10 L'école des parents et des éducateurs : les mots-parents. 18.30 Bonnes nouvelles, grande comédie : la famille de la ferme, de Roger Grenier, lu par Maurice Teyssie. 19.25 Jazz à l'ancienne. 19.30 Perspectives scientifiques : la sociologie de la connaissance (les philosophes de la connaissance). 20.00 Les enjeux internationaux. 20.30 Musique : Thomas Mann, la musique et la géométrie (le chant de douleur du docteur Mann). 22.30 Nuits magnétiques : Laurie Anderson.

JEUDI 19 JUILLET

7.00 Révélation en d'autres lieux. 8.00 Les chemins de la connaissance : Sándor Ferenczi, une psychanalyse chère à la France ; à 8 h 33, les trésors de Cézanne ; à 8 h 55, les algues et les vagues.

France-Musique

SAMEDI 14 JUILLET

F.M. A ORANGE 2.00 Les nuits de France-Musique. 7.03 Avis de recherche : œuvres de Bach, Liszt, Elgar, Wolf, Martin, Fernand. 9.10 Carnet de notes. 11.05 Histoire des Chorégies d'Orange. 14.00 Programme musical. 18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : Sextour, op. 23, n° 5 en ré majeur de Boccherini, Sextour en ré mineur de Beethoven ; Concerto de Brahms pour le Sextour à cordes de l'Orchestre national de France, J. Duhem, P. Pevrereau, violons, J.-P. Martignoni, violoncelle. 19.05 Jazz à danser. 20.00 Musiques à danser : œuvres d'Offenbach, Schubert, Rubinstein, Van Brae, Weber, R. Strauss. 21.30 Concert : Soirée musicale, le groupe de musique, l'ensemble Pierre Resain, « 8^e continent », Les Malivoi, Le Steel Band, René Voltigeur et Ton René, Toun Pach. 23.37 Les soirées de France-Musique : Faux d'artifice.

DIMANCHE 15 JUILLET

F.M. A ORANGE 2.00 Les nuits de France-Musique. 7.03 Concert-promenade : musique vocale et musique légère. 8.00 Cantata. 9.10 Histoire des Chorégies d'Orange. 12.05 Magazine international. 14.04 Duetto corda (en direct de l'auditorium Saint-Louis) : le Requiem allemand de Johannes Brahms en si mineur ; Concerto Quintette en si mineur de Brahms par le Quatuor Busch et Reginald Kell, clavier. 17.00 Programme musical. 18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : œuvres de Schubert, Beethoven, Schumann, Mozart par le Trio à cordes de Paris, C. Ferry, violon, M. Michalekova, alto, J. Grou, violoncelle et Deng Thai Son, piano. 19.05 Jazz vivant (en direct de Nice). 20.00 Musique à danser. 21.30 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : « Quatre valses », de Brahms, « Rhapsodie espagnole » de Ravel, « Variations sur un thème de

Paganini » de Lutoslawski, « Le Sacre du printemps » de Stravinski par Güher et Söher Pekinel, pianos. 23.00 Les soirées de France-Musique : œuvres de Schubert, Mozart, Forqueray, Schumann, Tchaikowski.

LUNDI 16 JUILLET

F.M. A ORANGE 2.00 Les nuits de France-Musique : Musique de divertissement. 7.10 Actualité du disque compact. 9.05 Méditerranéennes : Mozartet : œuvres de March, Carole, Cabanilles, Benet, Lopez, Viola, Casanova, Sor, Soler... 12.05 Concert : œuvres de Mozart, Chopin, Liszt par A. Demaz-Privat, P. Pradier, violons. 13.05 Le jazz au Sud. 14.00 Chasses aux trésors : l'Italie ; œuvres de Haendel, Zeminsky, Cherubini, Mozart, Verdi. 17.00 L'imprévu, en direct des « Deux Garçons » à Aix-en-Provence (et à 19 h 15). 18.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : œuvres de Schubert, Brahms, Liszt, Mahler, R. Strauss par Christa Ludwig. 19.00 Jazz (en direct de la « Grande Parade de Jazz » à Nice). 20.00 Musiques à danser. 21.30 Concert (en direct de Théâtre antique) : « Ein deutsches Requiem » de Brahms par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. C. Perlick, sol. B. Hendricks, R. Brunon.

MARDI 17 JUILLET

F.M. A ORANGE 6.00 Musique légère. 7.10 Actualité de disque compact. 9.05 Méditerranéennes : La guerre de Troie ; œuvres d'Offenbach, Berlioz, Gluck, R. Strauss, Purcell, Roussel. 12.00 Concert (en direct de la cour Saint-Louis) : « Trio, op. 274 », de Milhaud, « Divertimento », de Mozart, par le Trio à cordes de Paris. 13.05 Le jazz au Sud. 14.00 Chasses aux trésors : l'Allemagne ; œuvres de Beethoven, Reubke, Pfitzner, Spohr, Schreker, Mendelssohn, Schumann, Arban. 17.00 L'imprévu (en direct des « Deux Garçons »).

18.00 Une heure avec... Scott Ross (clavier) : œuvres de Haendel, Scarlatti. 19.30 Jazz (en direct de la « Grande Parade de Jazz » à Nice). 20.00 Musiques à danser : œuvres de Schubert, Ravel, Dukas, Brahms... 21.30 Concert : « Le Mésse », de Haendel, par le Chœur Montevaroli et l'Orchestre English Baroque Solists, dir. J.E. Gardiner, sol. J. Nelson, C. Denley, M. Chance, W. Evans, J. Tomlinson. 23.30 Les soirées de France-Musique : « 22 h 35, Jazz-dub (en direct de Hot Brass).

MERCREDI 18 JUILLET

F.M. A AIX-EN-PROVENCE 2.00 Les nuits de France-Musique. 7.10 Actualité de disque compact. 9.05 Méditerranéennes : L'apôtre du désert ; œuvres de Wagner, Liszt, Mahler, Stravinski, Scriabine, de Lassus, Boulez, Buczakuda, Ravel, Brahms, Bach. 12.00 Concert (en direct de la cour Saint-Sever) : « Première sonate », de Saint-Saëns, « Deuxième sonate en sol mineur », de Fauré, par C. Coin, violoncelle, P. Cohen, piano. 13.05 Le jazz au Sud. 14.00 Chasses aux trésors : la France ; œuvres de Mozart, Stravinski, Schubert, Copland, Chopin. 17.00 L'imprévu (en direct des « Deux Garçons »), et à 18 h 5. 18.00 Une heure avec... l'Orient : Ahmed Lutfi Kahn (lode) et la musique traditionnelle d'Irak. 19.30 Jazz (en direct de la « Grande Parade de Jazz » à Nice). 20.00 Musiques à danser : œuvres d'Adam, Dalmass, Lalo. 21.30 Concert (en direct du théâtre de Courmayeur) : « La Passion selon saint Jean », de Bach, par l'Ensemble vocal et instrumental de Lusanna, dir. M. Corbéd, sol. A. Ruffo, J. Tomlinson, K. Egkuz, P. Brodard. 23.30 Les soirées de France-Musique.

JEUDI 19 JUILLET

F.M. A AIX-EN-PROVENCE 2.00 Les nuits de France-Musique. 7.10 Actualité de disque compact. 9.05 Méditerranéennes : Turquie - Musique de la « Sublime Porte » : œuvres de

9.05 Métrique de la littérature. 10.30 Le cri du homard. 10.50 Musique : quelques singularités des opéras de Mozart (le remaniement d'Idoménée ; à 14 h 50, la portée politique des Noce de Figaro). 12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Peintres et ateliers. 14.10 Un livre, des voix : « Pôrtar le nef des sours », de Catherine Anis. 16.03 Méditerranéennes : adresse aux vivants ; à 16 h 10, Médiateur (l'idée de pêche) ; à 16 h 55, Personne ; à 17 h 30, Partidon ; à 18 h 20 : les mêmes comédies. 18.30 Bonnes nouvelles, grande comédie : L'homme-tronc et son voyageur, d'André Chénid, lu par Saint-Fray. 19.25 Jazz à l'ancienne. 19.30 Les progrès de la biologie et de la médecine. 20.00 Les enjeux internationaux. 20.30 « Kyra Kyralina », de Panait Istrati (2^e partie), avec J. Zoubert, E. Le Gall, N. Hervé... 22.30 Nuits magnétiques : Saint-Dominique.

VENDREDI 20 JUILLET

7.00 Révélation en d'autres lieux. 8.00 Les chemins de la connaissance : Sándor Ferenczi, une psychanalyse chère à la France ; à 8 h 33, les trésors de Cézanne ; à 8 h 55, les algues et les vagues. 8.50 Échecs au hasard. 9.05 Métrique des temps présent : l'entreprise comme nouvelle culture. 10.30 Le texte et la marge : « Biographie de Suzanne Valadon », avec Jeanne Champignon. 10.50 Musique : Quelques singularités des opéras de Mozart (Don Giovanni ; préparé pour Don Ottavio) (et à 14 h 50 : Un air écrit de « Così fan tutte »). 12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.32 On commence... à Avignon. 14.10 Un livre, des voix : « Une enfance pour la vie », de Paul Giff. 16.03 Radio Canada : La philosophie est-elle au Québec ? 16.33 Les rencontres de Robleson, avec Myrwa Condé. 18.30 Bonnes nouvelles, grande comédie : les yeux de la pénitence, de Antoine Béraud, lu par Denise Lebrun. 19.30 Les grandes aventures de la science moderne : la sexualité. 20.00 Les enjeux internationaux. 20.30 Agropolis : la grande déesse, par M.-H. Fréchet, avec J. Karageorghis, A. Hermy et J.-J. Walter. 21.30 Culture. 22.00 En direct d'Avignon : le cycle du roi Artur, Rich cherté, réli ; B. de la Salle, musique : J.-P. Anhou, avec S. Boulanger, M. Hindenach, E. Merchand, P. Mesuret, A. Patry, A. Duonien. 23.00 L'arbre comme un vent magique.

Galanti PHILATELISTES LE TOUR DE FRANCE HORS DE FRANCE ET LA PHILATÉLIE RAIMO GLACIER

مكتبة التلاوة

Gastronomie

Mode

Galantise

ON dirait un titre de George Sand! Ou un logis balzaconien pour les galants de la muse du département? Mais la Rabette - une petite rivière n'ayant pas 2 mètres de large - est trop petite pour la rabouilleuse.

Et cette Rabette traverse une anberge! Enfin, disons son jardinier. Elle coule paresseusement devant la cuisine. On l'enjambe pour servir les repas à l'abri d'un toit rustique: nous sommes à Clairefontaine-en-Yvelines, entre Dourdan et Rambouillet. On a traversé, pour arriver, une forêt qui ose garder son nom. Et tous les jours, toute l'année, au jardin ou dans la grande salle à cheminée d'antrefois, on peut goûter la cuisine de Claude Mursan.

Un cuisinier tout bonnement et qui, tôt levé, ne manque jamais ses halles de Rungis, travaille en famille et ne prétend à rien d'autre qu'à satisfaire les amateurs de calme (en semaine), de verdure (dimanche et fêtes).

Pâté de campagne maison (19,40 F, les prix sont nets), salade au verjus (29,50 F), petits feuilletés au roquefort à l'oseille (33 F), escabeche de sardines (40 F), croustade de pleurotes à la crème (49 F), foie gras frais de canard maison avec son verre de sauternes (90 F), sauté de lapereaux aux pruneaux (68 F), filets de rascasse aux mousserons (72 F)... Voilà quelques plats, quelques prix, qui ne font pas une trop grande addition, mais d'excellents repas à la campagne.

Dans le jardin il y a des chiens, des chats, des poules derrière un petit grillage, des oiseaux dans les arbres. La campagne vous dit-je! Et un menu net à 65 F (sans le vin), comportant entrée, un plat, fromage blanc et dessert.

La carte des vins est honorable de prix comme de qualité. Le service de Laurence, la jeune fille de la maison, à la fois timide et efficace.

Quelques chambres (avec salle de bains) pour ceux qui s'attarderaient ou voudraient découvrir tôt le matin l'air non pollué de la forêt. N'oublions pas que la Fédération française de ballon rond a choisi le coin pour installer ses terrains d'école et d'entraînement!

Oui, même si George Sand se fût étonnée de voir vingt-deux garçons se disputer un seul ballon, je l'imagine fort bien dans ce cadre. Cependant qu'Alfred, dans la salle-buvette (l'auberge abrite aussi le « tabac » du village), trinquerait au pastis avec de paisibles antiochiens.

Nous n'en sommes plus là. Mais je vous assure que mon sauté de lapereau aux pruneaux arrosé modestement d'un Kressmann Monopole (56 F) me transportait loin des soucis de la ville, des embouteillages et des cartes de dépenses exagérées. Loin en arrière, en quelque sorte. A l'Auberge de la Rabette de Clairefontaine-en-Yvelines (tél.: 484-50-06).

LA REYMERIE.

Les Tables de la Semaine

Hôtel de Paris

La halte idéale sur la nationale 7, avant Vichy, avant Roanne, avant la Côte. Trois générations chez les Laustriat, avec une nouvelle carte qui m'a semblé moins « folklorique » (théâtre) qu'autrefois. Mais toujours une belle cuisine, un confort incontestable, un accueil précieux. Et une belle carte des vins. Mais, pourtant, j'aimerais savoir ce qu'est un panaché de poissons « au lino »? Et si le canard « Crût du Vert » vaut celui à la Du Chambert?

Le Chapon fin

Ne le cherchez pas sur les guides. Ils ignorent M. Francis Loubes et son menu nicoté à 65 F, et une carte de pâtes fraîches où l'on voudrait retrouver l'omelette à la nicotée, le civet de lapin aux pâtes, la daube aux raviolis, les tripes à la nicotée et autre entrecoûte anchoïade.

Le tout garniment cuisiné, à prix modestes. Comme le service, qui est compté 12 %!

21, rue de Paris à Moulins (33000). Tél.: 44-00-58.

Restaurant Vanel

Ah! l'admirable maison! Un mobilier pour tous ces chefs « gross-tête », un exemple pour les clients qui s'ébahissent devant l'épate kiwis-patits légumes! Des omelettes (aux côpes ou aux truffes) au civet de coq et pieds de porc au cahors; du boeuf en daube au cou d'oie à l'oseille, mais aussi des

asperges à la Fontenelle (avec un œuf coque et une sauce à l'orange) aux œufs brouillés foie de lapin, épinards; du pot-au-feu de tête et langue de veau accompagné des légumes du pot et des carottes potées au citron; du soufflé de ris boudiné à la purée de cresson au chou farci à la cuisson de l'apéro; avec une carte de desserts (une salade de kiwis (les voilà!), orange, pampalמושae et ananas) avec de succulentes madeleines tièdes. Une carte des vins raisonnable (avec la bouteille du mois), une carte des cafés, des thés, des infusions, et bien entendu de prestigieuses eaux-de-vie.

22, rue Fontvieille à Toulouse (33000). Tél.: 21-51-82.

La Villa lorraine

On ne présente plus cette élégante maison, à la carte incontestablement la plus étudiée de Bruxelles. En plus de la cuisine classique (avec quelques fois des plats belge), des créations comme ce poulet de grain au curry et lait de coco où encore grillé avec une béarnaise à la menthe fraîche. Et, en dessert, ces fraises au lait d'amande! Très belle carte de vins.

Mon menu ce midi-là: petit homard à la nage beurre au sauceron; pot-au-feu de ris de veau aux morilles. Heures Marc Kreusch d'avoir trouvé, au Freddy Van de Casserie, un cuisinier en symbiose avec sa belle maison.

75, avenue du Vivier-d'Oie à Bruxelles. Tél.: 374-31-63. L. R.

Soie sans souci

La soie va bientôt figurer au tableau des fibres lavables en machine. Après huit ans de recherches, Ratti, le soyeux italien de Côme, vient de mettre au point un traitement breveté sous le nom de « SW 80 ».

Il est déjà appliqué sur un crêpe de Chine en 140 centimètres, imprimé en application par ronçage, dont nous pourrions voir les premiers chemisiers lors du prochain salon du prêt-à-porter du printemps 1985, ainsi que chez les couturiers créateurs. Ceux-ci ont surtout choisi des unis pastel clair et des imprimés hieolores. Ratti est bien décidé à s'attacher à l'immense marché international de la chemise masculine haut de gamme un peu plus tard.

L'entretien de la soie se trouve grandement facilité par cette novation. Sans lavabilité, point de salut, surtout aux Etats-Unis, où tout l'habillement, jusqu'aux chaussures de tennis, se jette à la machine. Le nouveau traitement ne se double pas, pour le moment, de l'infréabilité, qui a si largement contribué au succès des synthétiques.

Ratti, qui imprime 5 millions de mètres de tissu par an,

est un des premiers industriels de la soie sur le plan mondial, avec quatre usines en Italie et une à Andrézieux, près de Saint-Etienne, qui doit se consacrer aux cotons de l'habillement féminin.

Créée en 1945, la société Ratti contrôle le cycle complet de la production à partir de la création dans un studio de quarante personnes. Le tissage, la teinture, la photogravure, l'impression et le finissage en circuits intégrés permettent un excellent rapport qualité-prix en fibres naturelles: soie, laine, coton et lin. Des unités de production de cravates, écharpes et foulards complètent le secteur de l'habillement, sans oublier les robes de chambre pour hommes.

Dans le domaine culturel, en collaboration avec le Metropolitan Museum of Art de New York, Ratti a récemment réalisé la réimpression en nombre limité de précieuses chinoises du dix-huitième siècle en carrés et en écharpes de soie et de cachemire, dont la vogue va s'amplifier. Enfin, en tissu d'ameublement, ses papiers japonais viennent de se voir décerner l'International Design Award de New-York.

NATHALIE MONT-SERVAN.

U.S.A. NEW-YORK 2800 à partir de CHARTERS ÉTÉ 84 AIRCOM 93, rue de Monceau 75008 Paris

AVEC TOURISME SNCF DES VACANCES VERTES A NAJAC-EN-ROUERGUE Résidence - village de vacances, moderne, piscine, Tennis (avec participation), entourée de 60 hectares de verdure.

PARIS/GENEVE/NEW YORK Pour vous ouvrir les grandes carrières de l'hôtellerie et de la restauration de haut niveau à l'échelon international INSTITUT INTERNATIONAL MAXIM'S DE PARIS

Le Monde des PHILATÉLISTES Dans le numéro de juillet-août 72 pages LE TOUR DE FRANCE HORS DE FRANCE ET LA PHILATÉLIE

Le programme des émissions... pour 1985 comprend trente-six émissions, dont huit avec surtaxe, contre neuf timbres.

Les timbres émis en 1983 Le BILAN des timbres 1983 en France se présente sous forme d'un tableau récapitulatif avec le chiffre de tirage de 43 timbres, accompagnés de renseignements.

les gourmets font la différence GLACES-SORBETS Dégustation - A emporter RAIMO GLACIER de père en fils.

Rive gauche Le Sybarite Menu gastronomique 125 F S.C. SALON PARTICULIER 30 COULVERTS

PONT DU CIEL Dans le restaurant chinois! Spécialité: le poisson sauté à la sauce soja.

le bar à huîtres Poissons et coquillages L'après-midi dégustation de fruits de mer

P'Alexandrin 1, rue Pierre-Leroux Paris (7^e) Ouvert tous les jours de 11 h à 19 h Fermé le samedi

Rive droite Le restaurant NICOLAS est ouvert tous les DIMANCHES où il présente sa carte, ses plats d'été et son menu au prix habituel.

Environ de Paris LE CHALET des ILES traversée AU BOIS de BOULOGNE en bateau

AUX ROSES DE BLIDA Sur commune spécialités piétoises à emporter COCAS, MOUNAS SOUBREASSE, COUSCOUS PAËLLA, PASTILLA, TAGINE

CHEZ PIERROT Cuisine bourgeoise SES PLATS DU JOUR ET POISSONS SPÉCIALITÉS BOURGUIGNONNES

Le restaurant NICOLAS est ouvert tous les DIMANCHES où il présente sa carte, ses plats d'été et son menu au prix habituel.

Environ de Paris LE CHALET des ILES traversée AU BOIS de BOULOGNE en bateau

A 10 km de CAHORS (Quercy) Hôtel-Restaurant « Chez NADAL » 46140 CABLLAC

A 10 km de CAHORS (Quercy) Hôtel-Restaurant « Chez NADAL » 46140 CABLLAC

échecs

N° 1081

Feux croisés

(Tournoi international de Londres, 1984)

Blancs : J. TIMMAN

Noirs : A. Karpov

Partie complète

Chess notation table with moves like 1. e4, 2. Cf3, 3. Cc3, etc.

NOTES

a) Une autre possibilité est 4... Fc5; 5. Fc3 ou 5. Ch3.

les parties de grands maîtres vont probablement mieux que sa réputation.

c) La meilleure réponse. Si 6... Cc5; 7. Fc3, 8. Fc4, 9. Fc5, 10. Fc4 avec avantage aux Blancs...

d) Sur le retrait 7... Cg8, la réponse 8. h3 est bien supérieure à 8. g3, joué dans la partie Mises - Lesiz (Hastings, 1895).

18. Cc4 (Narodinsky - Makarov, Moscou, 1962).

g) 10. Cc3 semble bon. Si 10. Fd3, Fc4; 11. Fc4, d5.

h) Mais le champion du monde finira ainsi tout court-jon et prouve non seulement que son R est bien à l'abri derrière le pion blanc a7 mais aussi que la pièce essentielle de son dispositif est le Fc6, prêt à occuper la diagonale b7-h1.

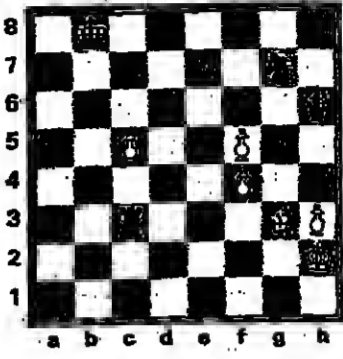
24. Rf2, Fd6 et la position des Blancs n'est que ruinée.

p) Quand même.

1. e2, h2 (si 1... h2; 2. Tc6, h2; 3. h4; 2. h4; Rg4; 3. Tc6 (et non 3. Rf6) a1-d; 4. Td1+, Ff1), Rxd2; 4. h2, Rg3 (si 4... Fb5; 5. g2b7 et si 4... h2; 5. h2b6); 5. Rf6 (et non 5. Rf5) à cause de 5... Rf3; 6. Rf5, Rg3; 7. Rf6, Rg4; 8. Rf7, Rg5; 9. Rf8, Rg6; 10. Rg8, Fh5; 11. c2b7, Fg6; Rf4; 6. Rf7, Rg5 (si 6... Rg4; 7. Rd8) - et non 7. Rd7, Fxh5 -; Rg5; 8. Rg7, Rg5; 9. h2b6 avec gain; 7. h2b6 (si 7... Rf7; 8. Fd5; 9. Rf6, Rg6); 10. Rg8, Rg5; 11. c2b7, a2; 10. Rf7, a2; 11. c7, a2; 12. e8-d, a1-d; 13. Dd8+ suivi de 14. Dxd1.

ÉTUDE

B. BEINFEST (1976)



Blancs (6°) : Rh2, Fg3, Fg5, f5, f4, h3.

Noirs (4°) : Rb8, Tg3, Cg7, Ph6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMORE.

bridge

N° 1079

La promotion d'Omar

Cette donne du match Franco-Italien d'un Festival de Deauville montre la difficulté du jeu de flanc.

Aux deux tables, Ouest n'a pas trouvé la défense mortelle et c'est Omar Sharif qui était spectateur, qui est venu expliquer au micro comment le contrat pouvait être battu quand on voyait les quatre jets.

Bridge hand diagram showing cards for North, South, East, and West.

Ann; O. don. Pers. vuln. Ouest Nord Est Sud Chemia F. Tici Lebl Massimo passe passe 1 2 contre passe 1 2

Quest doit-il jouer pour faire eblter le contrat de DEUX CŒURS ?

Réponse : En fait, Ouest, après la Dame de Carreau, rejoue le Valet de Carreau resté maître, puis il contre-attaque le 3 de Trèfle sous l'As pour détruire la communication dans cette couleur en pensant que Sud avait deux Trèfles. Mais Fabis Tici fit la Dame, puis il tira l'As de Cœur et il ne donna plus qu'un Pique et un Cœur...

Or la défense mortelle n'est pas introuvable si on imagine que le partenaire à l'As de Pique et un bonneur à Cœur; resté maître avec la Dame de Carreau, Ouest tire l'As de Trèfle (pour éviter que Sud ne découvre son singleton de Trèfle en lieu de couper au troisième tour à Carreau), ensuite Ouest rejoue le Valet de Carreau pris par le Roi d'Est qui continue Carreau. Sud coupe avec le 8 de Cœur, mais Ouest surcoupe avec le 10 de Cœur et enlève...

attaque Pique pour donner la main à son partenaire. Est prend avec l'As de Pique et joue son dernier Carreau pour une nouvelle promotion d'atout. Est-Ouest réalisent ainsi deux Carreaux, les deux As noirs et deux atouts le 10 et le Valet de Cœur.

Les impasses de Deauville

Au Festival de Deauville, qui a lieu chaque année dans la deuxième quinzaine de juillet, les tournois par paires ont lieu l'après-midi tandis que les soirées sont réservées à « Tournoi des champions », une série de matches au bridge rama entre quelques-unes des meilleures équipes européennes.

Voici une jolie donne d'une rencontre entre les Français et l'équipe belge.

Bridge hand diagram showing cards for North, South, East, and West.

Les impasses de Deauville

Ann; E. don. E.-O. vuln. Ouest Nord Est Sud Wanfeld Abbéssis Est Chemia - - 1 0 1 4 passe 2 0 passe 2 4 contre passe passe passe

Note sur les enchères.

Le one bid de Nord (« 2 Carreaux ») suivi d'un second Pique a été pour lui d'inviter le partenaire à jouer la manche s'il n'était pas minimum comme c'était le cas. Malgré cinq atouts et une ouverture chez le partenaire, le contre de « 3 Piques » était un peu risqué.

A l'autre table les enchères ont été assez semblables, mais Nord a dit « 4 Piques » (au lieu de « 3 Piques » au second tour) et ce contrat contre à chuté d'une levée, la défense ayant joué trois fois Carreau...

Bridge vision au Festival de Deauville

Le Tournoi des Champions, qui aura lieu chaque soir du 20 au 26 juillet au Casino de Deauville, opposera quatre équipes internationales. Les matches seront transmis en live sur une chaîne de télévision. Un bridge rama en même temps sur un écran de bridge vision.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 228

Le professeur Kuperman

Championnat des États-Unis, 1983

Table with chess notation and scores for various players.

NOTES a) 4. 34-30 (1-7); 5. 40-34 (18-23); 6. 31-27 (22-31); 7. 28-24 (20-25); 8. 46-41 (15-20); 9. 44-40 (20-24); 10. 34-29 (23-34); 11. 40-20 (25-34); 12. 39-30 (14-34); 13. 50-44 (10-14); 14. 44-39 (12-18); 15. 39-30 (17-22); 16. 28-17 (11-31); 17. 37-26 (5-10); 18. 45-40 (10-15), etc. (Kuperman-V.D. Wal, 26 février 1979).

b) 6. 30-24 (19-30); 7. 35-24 (14-20); 8. 33-29 (22-33); 9. 39-28 (17-21); 10. 29-23 (20-29); 11. 23-34 (21-26); 12. 38-33 (11-17); 13. 44-39 (10-14); 14. 42-38 (17-21); 15. 47-42 (5-10); 16. 50-44 (13-19); 17. 31-27 (15-31); 18. 31-23 (18-23); 19. 40-35 (8-13), etc. [J.V.D. Borst - Ch. Pippel, championnat des Pays-Bas, 1978, le Monde du 18 mars 1978].

c) A l'école du GMI Kuperman (dissident soviétique), ex-champion du monde, le conducteur des Noirs donne déjà au tour précédant au combat par ce double enchaînement de l'alle d'outre.

d) Les Blancs répliquent par un double enchaînement, que plusieurs experts considèrent comme plus redoutable encore que l'enchaînement précédent.

e) Le coup de dame classique n'existant pas (16-21); 27-16 (19-23); les Blancs prennent par 30-19 et +1, puis + 2 après 28-23 (18-29); 33-15.

f) Il est extrêmement rare de constater, à ce stade de la partie, qu'aucun coup n'est perdu.

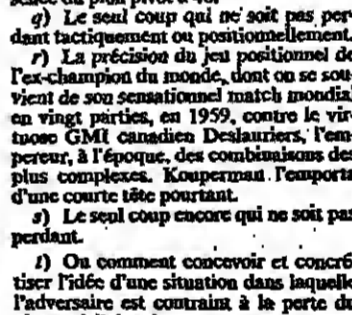
g) Le seul coup qui ne soit pas perdant tactiquement ou positionnellement.

h) On comment concevoir et concrétiser l'idée d'une situation dans laquelle l'adversaire est contraint à la perte du pion ou à l'abandon.

i) Les Blancs jouent et gagnent.

PROBLÈME

M. J. KUPERS 1979



Les Blancs jouent et gagnent. SOLUTION : 41-37 (les immortables finissent du damier à l'infini) (35x44, a) 50x42 (21-27), forcé pour tenter d'arracher la nulle) 13-9 [autre finesse] (27x4) 42-15 (26x42) 48x37 (4-9) - 37-31 (9x36) 15-4, + par entrecroisement.

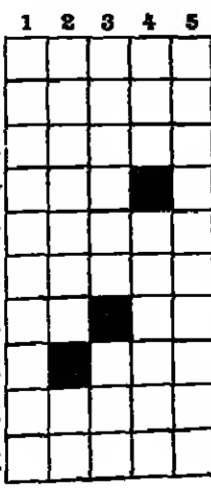
LES MEILLEURES VIE

CLASSIQUE

MOTS CROISÉS

N° 310

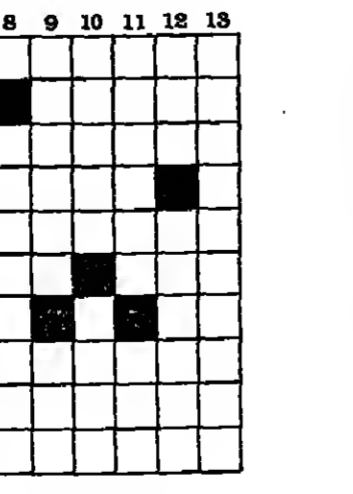
Horizontalement 1. Ceux de la gauche le sont au sens étymologique du terme. - 11. A bout de stocks. Tendu. - 111. Ils comptent de nombreux saints dont un seul est vivant. Il est gros comme un pigeon. - IV. Mesure. C'est du domaine du vol. - V. Passer à l'eau fraîche. Mis dans l'intervalle. - VI. On en prend si on est un peu affecté. Ne manque pas de jeux. - VII. Double, c'est encore petit. Peintre de Leyde. Prépositif. - VIII. Dans le vrai. Il se battit en Normandie avant d'y rouler. - IX. Il a fini de faire rire. Un petit logement pour la sécurité. - X. Des vacances semi-sabbatiques.



MOTS CROISÉS

N° 310

Verticalement 1. Quand l'un peut aller sans l'autre. - 2. On en soupçonna dans le Golfe. Démontre. - 3. Renferment. Ferme de bas en haut. - 4. Vale doublement. Travailé comme une sculpture. - 5. Plaines et chaudes, pour redonner du cœur au ventre. - 6. Pronom. N'est pas précisément gentil. - 7. La femme du chef. Sur le bout du doigt. En train. - 8. Dirigeal. - 9. On peut les reconnaître à leur odeur. Il n'y a rien à en tirer. - 10. Plus étendue que Paris. On voit bien ici qu'elle est espègle. - 11. Donnent de la variété au dans les variétés. Aujourd'hui ? - 12. Double, même droit au dodo. Redonne du brillant. - 13. On les préfère un peu lâches.



ANACROISÉS

N° 310

SOLUTION DU N° 309 Horizontalement I. Souscripteurs. - II. Ulérieur. Sue. - III. Po. Riantes. Oc. - IV. Prive. Arpenté. - V. Lodens. Eole. - VI. Ean. Turfistes. - VII. La. Reia. Tri. - VIII. Ekeren. Etaslo. - IX. Ni. Iponées. On. - X. Transmissions.

SOLUTION DU N° 309 Horizontalement 1. LIGOTERA (GRATTOLE LOGERAIT). - 2. FAENAS. - 3. NEANTISE (TANNISEE). - 4. SANCERRE (CASERNER CERNERAS CERNERAS ENCRERAS ERRANCER). - 5. THYMERIE. - 6. TACTILE. - 7. CYLON. - 8. INETENDU. - 9. TESTEREZ. - 10. VUMETRE. - 11. ANCRAGES (GARANCES CARNAGES). - 12. ORDALIE (ODLERA). - 13. SVASTIKA. - 14. INZAPTES (PAINES PENSANT SÉPAIN PATINES). - 15. BUSKERA.

ANACROISÉS

N° 310

SOLUTION DU N° 309 Verticalement 16. AABGIRT. - 17. BEHNORIL. - 18. AAAILSV (+1). - 19. EELNNS (+4). - 20. AEEFRSY (+1). - 21. ABGHMR (+4). - 22. CELORTV. - 23. AAELFRT (+1). - 24. AENFRS (+1). - 25. AENFRSU. - 26. BEEINOT. - 27. DEINO. - 28. AENORT (+4). - 29. AEEGRSTT (+1). - 30. AALNST (+2). - 31. AFGIPRTU. - 32. EELMSX.

SOLUTION DU N° 309 Verticalement 16. LUSITAIN, portugais (INSULTAI LUTINAIS). - 17. FROMBL. - 18. ARNAQUERA. - 19. GYNECEE. - 20. MEDINA (MEDIAN MENDIA DEMAINE). - 21. TYPERAS. - 22. TREPIDE (TREPED DEPERIT DEPIETER DIPTERE PREDITE). - 23. NAVRAIS (RAVINAS SAVARIN). - 24. SENEVES, ou savnes, montard. - 25. ENTRISME (ENTREMS MISERENT REMISENT RETINMES TERMINES TERMINES). - 26. FAITOUTS. - 27. TARGUTES (ARGUTES GULTARES). - 28. ETHYLENE. - 29. REESSAYE (RESSAYEE). - 30. ASTICOYE. - 31. NAZISME.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGNET.

Une merveille à La Finta Giardiniera

Advertisement for La Finta Giardiniera, a restaurant or shop.

LES MEILLEURES VIE

Advertisement for classical music or recordings.

LES MEILLEURES VIE

Advertisement for classical music or recordings.

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

مكتبة الأحياء

Classique

Jazz

Une merveille à découvrir : « La Finta Giardiniera », de Mozart

La location est, paraît-il, assez molle au Festival d'Aix-en-Provence pour les cinq représentations de *La Finta Giardiniera*, de Mozart (alors que les huit *Barbier* sont pleins). Ah ! s'il s'agissait de Don Giovanni ou de *Così*, archirabâchés, on n'hésiterait pas à sortir de 120 F à 420 F ! Mais un opéra inconnu de Mozart, c'est louche...

Que les mélomanes jugent donc sur pièce, avec un des deux enregistrements disponibles, et se précipitent ensuite pour arracher les dernières places. Car *La Finta Giardiniera* mérite d'être comptée parmi les merveilles mozartiennes : bien que l'auteur n'eût alors que dix-huit ans. Mais, cinq ans plus tôt, n'avait-il pas composé *Mitridate*, qui triompha la saison dernière à Aix, et à quinze ans *Lucio Silla*, dont Chéreau et Ponnelle ont tiré d'admirables spectacles ?

Cette *Finta*, dédoublée au temps où l'on ne pouvait entendre que de loin en loin les chefs-d'œuvre attisés, fera bientôt les beaux soirs de nos théâtres (1), comme *Idoménée* et la *Clemence de Titus*, récemment réhabilités. C'est le moment où le génie de Mozart déploie ses ailes, et meurt dans les deux immenses finales, annonçant directement l'Enlèvement au sérail, mais aussi les *Nozze di Figaro*, la *Finta Semplice*, les *Figli di Scario*, la *Finta arcaica* et même *Don Giovanni*, malgré un livret tarabiscoté qui lui a sûrement nu.

Deux enregistrements donc s'offrent à nous. Le second, en italien, réalisé grâce à une partition découverte en Moravie il y a six ans, nous livre enfin la version originale écrite en 1774 pour le carnaval de Munich de la saison suivante (alors que Mozart pliait d'impatience à Salzbourg), avec les récitatifs chantés et une distribution homogène, où l'on re-

« Don Carlo » et le disque

La représentation de *Don Carlo* dans l'énorme amphithéâtre du Théâtre antique d'Orange ce 13 juillet nous incite à faire le point sur les enregistrements d'une des œuvres majeures de Verdi.

Est-ce parce qu'il fut plusieurs fois remanié par le compositeur (en fonction des habitudes des publics français et italiens), mais *Don Carlo* a rarement fait l'objet de représentations ou d'enregistrements véritablement intégraux. Il révèle pourtant une puissante homogénéité musicale et dramatique, compte (autre la célèbre scène de basse) parmi les plus beaux duos du répertoire et offre des personnages aussi complexes qu'attachants. Son interprétation exige des voix solides, aptes à dominer une orchestration parfois mouvementée, des tempéraments ardents et des styles maîtrisant le sens de la ligne ample comme l'art des demi-tantes.

Trois versions dominent le catalogue officiel. Celle de Solti, fortement contrastée et haute en couleurs, réunit un quintette vocal exemplaire : Renata Tebaldi, un timbre opulent et un chant doucement nuancé, bien qu'elle ne se départe jamais de sa placidité naturelle, Carlo Bergonzi, maître du style verdien, jouant des sortilèges de la technique des *fatti rubati* et d'un sens inné de l'*estremo dell'affetto*, Grace Bumbury aussi insolente de félicité que fascinante d'intensité, Nicolai Ghiaurov, alors au sommet de ses dons et à l'incomparable génie d'interprète, et Fischer-Dieskau, étonnant dans ce répertoire mais toujours artiste supérieur.

Celle de Carlo-Maria Giulini, toute de sensibilité et de délicatesse, plus émouvante que la précédente dans l'attention portée aux détails instrumentaux et dans la subtilité de ses tempi, regroupe la meilleure distribution de l'époque : la Cabellé, dans la plénitude de ses moyens exceptionnels, avec son souffle magique, ses *passissimi* légendaires et son timbre liquide, malgré une caractérisation un peu sommaire, Plácido Domingo, éclatant de présence vocale et de personnalité, Shirley Verrett égalant avec un tempérament différent, mais tout aussi convaincant et de moyens aussi extraordinaires, la Bumbury.

Celle de Karajan, au son sophistiqué et envoiçant, sensiblement « sous-distribuée » selon l'habitude du maestro, dont on retiendra le chant raffiné de Mirella Freni et d'Agnes Baltsa, compensant l'inadéquation de leurs moyens à leurs rôles par une exquise sensibilité d'artiste et Ghiaurov (bis) toujours aussi royal. De la version Santini, on ne se souviendra que du sublime



Giuseppe Verdi.

tandem Boris Christoff (l'un des plus grands Philippe du siècle) et Ettore Bastianini, témoignage d'une école de chant transcendant.

Dans les autres des « pirates » officiels, on citera deux versions : l'une parce qu'elle réunit, sous la direction de Giulini, deux monstres sacrés qu'on n'attend guère dans ce répertoire : Jon Vickers et Gré Brouvestijn, évidemment plus dotés de moyens naturels que de familiarité avec ce style, impressionnants et efficaces dans leur jeu ; autour d'eux, Christoff (bis) et deux Italiens « pur sang », Tite Gobbi et Fedora Barbieri, solidement engagés, mais montrant plus de tempérament que d'exactitude stylistique. L'autre, parce qu'elle bénéficie de l'interprétation qu'il faut qualifier d'unique de Sona Jurac, bouleversante à chaque instant, indolument la plus sublime Elisabeth Simonovic survoltée, parfaitement dans ses emplois en Eboli, sous la direction d'un Karajan de grande allure.

Conclusion : aucun enregistrement qui l'emporte vraiment sur les autres mais aucun non plus qui ne possède un ou plusieurs atouts uniques.

ALAIN ARNAUD.

- Solti, choeurs et orchestre de Covent Garden, Decca 390.852.
- Giulini, Covent Garden, EMI, 165.02.149/52.
- Karajan et la Philharmonique de Berlin, EMI, 163.450/53.
- Santini et la Scala de Milan, DG 2740.197.
- Giulini, Paragon, DSV 52006.
- Karajan, Cetra, L072.

« Body and Soul », de Coleman Hawkins

Un résumé de l'itinéraire de Coleman Hawkins et un aperçu de trente ans de jazz, c'est ce que représente ce disque double. L'ordre des plages est celui dans lequel les enregistrements se sont succédés — selon l'excellent principe de la collection « Jazz Tribune ». Agréable si l'on aime se laisser aller au cours des événements, commode si l'on veut choisir un moment ou une époque, utile si l'on a la douce manie de l'étude historique, cette disposition des œuvres tend à s'imposer chez les éditeurs qui ne traitent pas le jazz par-dessous la jambe.

Hawkins a évolué, des années 20 aux années 50, dans le sens des lignes de force qui parcourent la musique afro-américaine tout entière. Il fut un musicien accueillant à l'égard des idées neuves et, du reste, précurseur de certaines d'entre elles. A l'inverse, un Johnny Hodges — qui n'est pas pour autant moins remarquable, et même avec une certaine superbe, un langage défiant le temps et comme immobilisé par la conscience de sa propre perfection.

La saxophone de Hawkins résonne, donc, dans des climats très différents les uns des autres, celui des New-Yorkers blancs de Red McKenzie (*Hello Liza, One Hour, 1929*), celui de l'orchestre Hampton avec Charlie Christian (*One Sweet Letter From You*,

1939), celui du Metronome All Star (*One O'Clock Jump, 1941*) ou de l'*Esquire All Winners (Indian Summer, 1946)*, celui enfin des formations qu'il ouvrit fraternellement aux jeunes « lésistiens » comme Allen Eager (*Allen's Alley, 1946*) ou aux jeunes beppes comme Fate Navarro, Jay Jay Johnson, Max Roach (*Jumpin' Jane, 1947*).

Du jeu staccato, violent, des « gay twenties », Hawkins est éloigné pour aller vers un legato qui lui a permis d'exprimer ce que la communauté jazzista considère comme ses chefs-d'œuvre et, notamment, *Body and Soul*, dont la première version, celle d'octobre 1939, le plus célèbre, se trouve incluse dans cet album. *Body and Soul* ne témoigne pas seulement de l'attaque vigoureuse, de la sonorité ample et charmée, fortement timbrée, du vibrato fébrile de Hawkins, il donne l'image de son style de maturité, utilisant pleinement les accords de transition, mettant en évidence mélodiquement les notes principales des modulations, les faisant ressortir et creusant par là une voie originale pour l'improvisation dans le jazz que quelques-uns de ses successeurs — c'est le cas de Sonny Rollins — emprunteront à leur tour.

LUCIEN MALSON.

- RCA NL 89277, édité en France.

Rock

Chicago n° 17

A la fin des années 60 et au début des années 70, le groupe Chicago a donné au rock une partie de sa magnificence en interprétant une musique ouverte à tous les genres, en utilisant le premier une section de cuivres et en créant un son grand orchestre.

Après la mort il y a six ans du chanteur et guitariste Terry Kath, principal auteur-compositeur et leader de fait, Chicago a su se ressaisir et continue à produire régulièrement des albums, même s'il paraît s'être retiré plus ou moins définitivement de la scène.

Selon la tradition de Chicago, le dernier album ne porte pas plus de titre que les précédents mais un simple numéro : le 17, comme pour bien marquer le caractère d'un travail véritablement collectif, d'une

volonté assumée à huit, puisque le guitariste Chris Pinnick est aujourd'hui associé au groupe.

La musique de Chicago semble à bien des égards hors du temps. C'est musicalement parfait, exemplaire même dans les arrangements, dans le travail d'harmonie des voix et des instruments, dans la façon de développer un swing subtil et solide. Contrairement aux précédents albums, aucun titre ne se détache vraiment. Mais tout ont un label de qualité hors pair. C'est du bel ouvrage dans un rock désormais classique et peut-être ennuyeux pour certains.

CLAUDE FLÉOUTER.

- 33 Tours, WE361, Filipacchi Music.

Manfred K

Musicien chez Bushung, Manfred Kovacic s'est depuis longtemps illustré par sa virtuosité (synthé et saxophone), par son punch, par sa liberté d'inspiration. Le voici à présent en cavalier seul sous le nom de Manfred K et pour deux titres au ton personnel et un peu fou mais musicalement sophistiqué, plein

d'humour et de swing. *Fleur de peau* et *Accès facile* marquent l'entrée sur scène d'un musicien, arrangeur et interprète différent, qui porte sur lui un charme un peu étrange, envoûtant

C.F.

- 45 T Epie, dist. CBS EPCA4341.

Airs de concert de Mozart, par Lucia Popp

Bis repetita... Les airs de concert de Mozart plaisent et s'enregistrent sans trêve. Ceux-ci, avec leur coloratura brillante, leur charme naïf ou leur douce mélancolie, conviennent idéalement aux moyens et au tempérament de Lucia Popp, qui, sans y apporter une personnalité transcen-

dante, les sert du moins avec un infatigable métier.

Les subtilités du Mozart de Salzbourg, dirigé par Léopold Hager, atteignent de parfait ce disque d'une grande tenue.

A. A.

- DG 410.961

LES MEILLEURES VENTES ET LES RECOMMANDATIONS DES DISQUAIRES

Nous publions, chaque quinzaine, les meilleures ventes réalisées dans les magasins de la FNAC, ainsi qu'un choix de disques nouveaux recommandés par les disquaires. Nous proposons en outre une sélection de compact-discs.

	CLASSIQUE		JAZZ ou FOLKLORE		VARIÉTÉS		POP-ROCK	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	R. STRAUSS <i>Suite finale, Solos</i> Ingo Borst, J. Köpfe (DECCA)	DYORAK <i>Quatuor avec piano</i> (SUPRAPHON)	MILES DAVIS <i>Decoy</i> (CBS)	JILL MACMANUS <i>Symbols of hope</i> (DAM)	BERNARD LAVILLIERS <i>Tout est permis...</i> (BARCLAY)	ROMAIN DIDIER <i>Le monde entre mes bras</i> (CBS)	BRUCE SPRINGSTEEN <i>Home in the USA</i> (CBS)	DAVID SYLVIAN <i>Brilliant trees</i> (VIRGIN)
2	J.S. BACH <i>Les préludes</i> Jean Forcadel (HUNGAROTON)	LESZT <i>Les préludes</i> Jean Forcadel (HUNGAROTON)	KEITH JARRETT <i>Changes</i> (PHONOGRAM)	KEVIN EUBANKS <i>Sunshine</i> (IMPORT)	FRANCS GALL <i>Débranché</i> (WEA)	BERNARD LAVILLIERS <i>Tout est permis...</i> (BARCLAY)	ROD STEWART <i>Discovery</i> (WEA)	BRUCE SPRINGSTEEN <i>Home in the USA</i> (CBS)
3	CHAUSSON <i>Trio op. 3</i> <i>Les méduses</i> (ELM)	GRANADOS <i>Goyescas</i> (DECCA)	ALLEYANS <i>Trio</i> (POLYDOR)	BRANFORD MARSALS <i>Sonata in the City</i> (CBS)	FRANCS LALANNE <i>Ainsi d'un France</i> (PHONOGRAM)	ETIENNE DABO <i>La note, la note</i> (VIRGIN)	ELTON JOHN <i>Breaking hearts</i> (PHONOGRAM)	THE OUTCASTS <i>Seven deadly sins</i> (NEW ROSE)
4	J. HAYDN <i>Symphonie 91-92</i> Céline Denis (PHILIPS)	KORNGOLD <i>Le violoncelle</i> LEINSDORF (RCA)	PAT METHENY <i>Rejoicing</i> (PHONOGRAM)	ANTOINETTE HERVE <i>Live in Paris</i> (DAM)	TELEPHONE <i>Un autre monde</i> (VIRGIN)	CASTELHEMIS <i>Concours</i> (RCA)	MIKE OLDFIELD <i>Discovery</i> (VIRGIN)	ICE HOUSE <i>Side walk</i> (AE)
5	Le livre merveilleux de Montmartre Berry Hayward Concert (RCA)	MENDELSSOHN <i>Le 1^{er} solo de Waldyris op. 69</i> K. Mauer (PATHE MARCOR)	CHUCK COREA <i>Children's song</i> (PHONOGRAM)	MARK MURPHY <i>Bob</i> (CARRERE)	JEAN-JACQUES GOLDMAN <i>Profits</i> (CBS)	RAOUL PETITE <i>C'est sûr, si l'occasion</i> (WEA)	ELVIS CASTELLO <i>Good bye, cruel world</i> (RCA)	LONDON COWBOYS <i>Tell in the saddle</i> (CARRERE)
6	HANDEL <i>The Queen of Sheba</i> (ARCHIV)	Le livre merveilleux de Montmartre Berry Hayward Concert (RCA)	STEPS <i>Modern times</i> (WEA)	PAT METHENY <i>Rejoicing</i> (PHONOGRAM)	RAOUL PETITE <i>C'est sûr, si l'occasion</i> (WEA)	WILLIAM SELLER <i>Simplement</i> (PHONOGRAM)	JOE JACKSON <i>Body and soul</i> (CBS)	X MAL DEUTSCHLAND <i>Traute</i> (NEW ROSE)

UNE SÉLECTION DE COMPACT-DISCS

	CLASSIQUE		VARIÉTÉS	
	Meilleures ventes	Choix des disquaires	Meilleures ventes	Choix des disquaires
1	SCHUBERT <i>Impromptus</i> K. Lis (DECCA)	BARTOK <i>Concerto pour orchestre</i> Aristo Dorzi (PHILIPS)	ROD STEWART <i>Discovery</i> (WEA)	LAURIE ANDERSON <i>Minor heart breaker</i> (WEA)
2	MOZART <i>Concerto 18-25</i> R. Schickel, C. Abbado (DG)	RÉCYAL SUCS-RANDALL <i>Concerto 11 J.S. Bach</i> (ACCORD)	BARCLAY JAMES HAYEST <i>Fictions of circumstance</i> (POLYDOR)	ROD STEWART <i>Discovery</i> (WEA)

Vidécassettes

Equateur

• Film français de Serge Gainsbourg, avec Francis Huster, Barbara Sukoma, Jean Bouise et Julien Guéhen. Édité et distribué par Proscopie éditeurs.

A Libreville, dans les années 50, un jeune Français découvre les charmes vénéreux du colonialisme. Alcool, érotisme poisseux et maladie tropicale, rien ne manque dans cette descente aux enfers un peu caricaturale, qui fit un petit scandale au Festival de Cannes 1983.

Le cavalier électrique

• Film américain de Sydney Pollack, avec Robert Redford et Jane Fonda. Édité et diffusé par CIC-3 M France.

La révolte d'un ancien champion de rodéo devenu support publicitaire sur un cheval drogué. Un plaidoyer écologique contre les méfaits de la publicité et des médias où Sydney Pollack épouse le grand retour américain aux valeurs morales traditionnelles.

L'homme blessé

• Film français de Patrice Chéreau, avec Jean-Hughes Anglade, Vittorio Mezzogiorno et Roland Berin. Édité et distribué par GCR.

Henri vit avec Jean une relation passionnelle faite de rapports de domination et de culte de la déchéance. Aidé du décorateur Richard Peduzzi, Patrice Chéreau tisse autour de l'homosexualité une esthétique du scandale. Le film représentait la France au Festival de Cannes 1983.

Les Schtroumpfs

• Dessin animé édité par Adec vidé, collection « Lanterne magique ».

C'est gentil et pas trop bête. C'est assez bien fait et cela fait tellement plaisir aux enfants. Alors pourquoi résister ? Voici deux nouvelles cassettes de l'inimitable série des Schtroumpfs diffusées sur Antenne 2. Pour les jours de pluie, cet été.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le Monténégro d'en haut

Entre vigne et olivier. Loin des « bronzoirs » de la côte yougoslave.

« **S**UR la rive où nous sommes, tout est d'un vert admirable : les forêts tapissent les pentes ardues, grimpan dans le ciel, se perdant tout en haut... » Si Pierre Loti revenait jeter l'ancre au large des côtes yougoslaves cent ans après avoir publié ses *Fleurs d'ennui* (1880), il n'aurait que bien peu de chose à changer à sa description émerveillée de la Crna Gora, le Monténégro, cette « montagne noire » si bien nommée. C'est toujours, comme les a vus notre capitaine de vaisseau, « partout, plantés au hasard dans les bois, perchés comme à plaisir sur les cimes les plus pointues, ou cachés dans les vallées sous les grands chênes, partout de vieux petits villages d'autrefois, de vieux couvents, de vieilles églises... »

Un siècle a passé, mais la nature y est restée tout aussi généreuse, prodigue même. Si prodigue en beauté qu'on a peine à comprendre, et bien plus encore à les lui pardonner, les terribles sautes d'humeur qui sont parfois les siennes. La dernière date du 15 avril 1979, au petit matin, qui allait une fois de plus, en quelques interminables secondes, mettre fin à des vies humaines, ruiner de fond en comble des bourgs et des villages par dizaines, jetant à bas dans une même fureur aveugle d'humides demeures et de vénérables monuments. Pince-sans-rire à leurs heures, les Yougoslaves non monténégrins, qui font volontiers à ces derniers la réputation de paresseux invétérés, avancent une « explication » : ce triste matin-là, un Monténégrin se serait levé tôt, en déclarant d'un ton décidé qu'il allait « travailler ». Entendant cela, la Terre ne put réprimer un rire qui, très vite, alla s'amplifiant, jusqu'au sinistre crescendo que l'on sait...

Trêve de balivernes. Si l'on se laissait prendre au jeu, fort prisé par ici, de la médisance entre voisins fédérés, on n'en finirait jamais. Les Serbes sont comme ci, les Croates comme ça, les Bosniaques comme ci comme ça, quant aux Slovènes, etc. Le ebois est vaste dans cette République en mosaïque, dont la composition fournirait sans peine des « questions à mille francs » dans nombre de jeux radiophoniques. Un peu plus de 22 millions d'habitants : jusque-là, rien de vraiment original. Mais, bien vite,

les ebois prennent un tour autrement compliqué. D'abord, ces braves gens utilisent deux alphabets, le latin - le nôtre, donc - et le cyrillique, qui n'est pas tout à fait celui des Grecs et moins encore celui des Russes.

Ils sont partagés entre trois religions, orthodoxe, catholique et musulmane, sans compter l'athéisme, qui sied au communisme bien tempéré. Ils parlent quatre langues slaves - le serbe, le croate, le slovène et le macédonien - et bien d'autres encore qui ne sont pas slaves du tout. Cinq nationalités (serbe, croate, slovène, macédonienne et monténégrine), six républiques et deux régions autonomes, la Voïvodine et le Kosovo, ce à quoi il convient d'ajouter encore, pour faire bonne mesure, une dizaine de minorités nationales (Albanais, Turcs, Roumains, Valaques, Tziganes, Tebèques, etc.) : voilà rassemblés les éléments de ce puzzle à faire pâlir tous les écoliers de la création, casse-tête à facettes multiples qui porte le nom générique de Jugoslavia, textuellement « Slavie du Sud ».

Mais, sous peine de nous égarer, revenons-en au seul Monténégro, capitale Titograd, du nom du colosse souriant dont le portrait trône dans tous les foyers, tous les lieux officiels et publics, et parfois même, immense, au flanc des mootagnes, coiffé, ici, du calot frappé de l'étoile rouge de l'indomptable maquisard qu'il fut, là, de la casquette du maréchal-président qu'il devint. Pour les responsables de *Montenegro-tourist*, énorme machine qui emploie, en haute saison, jusqu'à six mille personnes, contrôle hôtels et auberges, beaucoup de restaurants, autocars et minibus, et même les bateaux d'excursions, Monténégro veut dire d'abord quelque 130 kilomètres de littoral. A l'heure où sept « vacanciers » sur dix restent toujours plus préoccupés de se faire rôtir le derrière au soleil que d'aller à la rencontre d'un autre peuple et d'une autre culture, l'argument est de poids à l'heure des ebois. C'est dire combien on veille à le monter en épingle.

Quel littoral, et quel soleil ! Certes, les plages qui ne cessent de succéder aux plages, de Kotor à la frontière albano-yougoslave, sont plus souvent



faites de sable gris - voire de vilains galets - que de blondes arènes, mais chacun y trouvera ses aises, avec ou sans soutie-gorge, à moins qu'on n'opre carrément pour le naturisme à part entière, prévu en bien des endroits et, dans tous les cas, face à une mer d'un bleu garant grand teint. Et sous un ciel qui s'offre le luxe, rare de nos jours à seulement deux heures d'avion de Paris, d'afficher toujours le même beau bleu sans taébe environ trois cents jours par an. Qui dit mieux ? On ne s'étonnera donc pas de trouver au premier rang des fidèles habitués ces Scandinaves, ces Allemands des deux Allemagnes, ces Autrichiens et tous leurs voisins du Benelux, également amateurs de barboènes à chair humaine, et s'accommodant tous d'une chèbre non pas maigre mais plutôt... triste.

La présence de nombreux Britanniques, en revanche, surprend quelque peu dans ce monde aux airs stérilisés, qui ignore tout du confort feutré d'outre-Manche, du fauteuil de cuir patiné par des générations de vestons de tweed et du thé de 5 heures. Non pas - entendons-nous bien - que les beaux hôtels (pour la plupart encore flambant neufs, pour avoir pris la place de ceux qu'avril 1979 a rayés des inventaires) soient dépourvus de tous les aménagements correspondants à leurs catégories respectives - du deux au cinq

étoiles, en passant çà et là par le « luxe ». Mais plutôt parce qu'il y manque, hélas ! ce petit quelque chose d'indéfinissable qui ressemble à la fantaisie, à la bonhomie, et donne une « âme », une atmosphère inimitables à tels établissements - seraient-ils parfois moins impeccables - dans tant d'autres pays... Est-ce cela qui fait jusqu'ici les Français bonder quelque peu, au grand dam des autorités touristiques yougoslaves, les rivages monténégrins ?

Mais il serait injuste de ne parler ici que littoral, plages et baignades. L'émerveillement de Loti, pourtant rompu à mille autres découvertes sous toutes les latitudes, n'avait rien d'excessif. D'autant que, pour cette fois, on ne saurait mettre au compte d'une nouvelle passion amoureuse son enthousiasme effréné. « Il y a des gorges si profondes et si obscures, des ombres si intenses, une telle puissance de couleur que cela n'est plus vraisemblable, note le voyageur. Il y a tant de choses en l'air, on voit tant et tant partout - au-dessus de sa tête : des villages, des bois, des rochers dans le ciel - que cela donne l'impression d'un chavirement des choses, d'un renversement des plans de perspective, d'un retournement du monde... »

Pour se convaincre qu'il a vu juste et dit vrai, il suffira de tourner le dos à la mer (pas

pour longtemps : les routes qui se lancent à l'assaut de la montagne cessent rarement de la perdre de vue) et de partir à l'escalade. A travers les innombrables oliviers, les cyprès piqués partout dans le paysage, les vieux figuiers à l'ombre fraîche, les grenadiers tout fleuris de rouge vif, les hameaux engourdis de soleil sous leurs toits de tuiles canal. Dans les villages, on trouvera bientôt ce qui fait si cruellement défaut aux palaces d'en bas : cette chaleur spontanée de l'accueil, ces sourires non automatiques, ce langage des yeux et des mains, espérant du cœur qui sait vite combler le vide de l'impossible conversation.

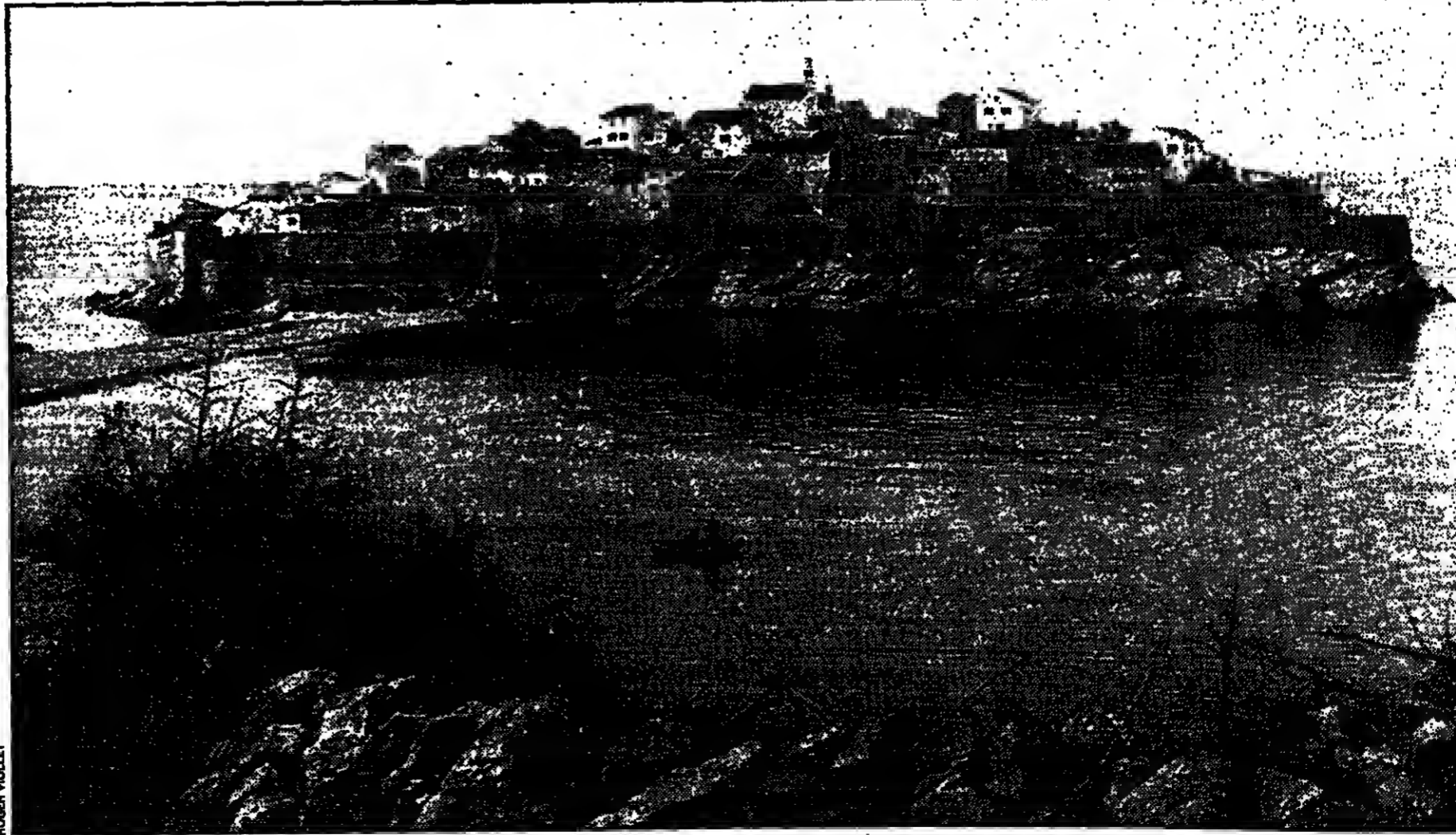
A Gornja Lastva, le Lastva « d'en haut », fier vieux village perché à 300 mètres au-dessus du port du Lastva « d'en bas », ne vivent plus aujourd'hui que vingt-cinq personnes, naufragés beureux d'un océan d'oliviers centenaires d'où pointe comme un mât un clocher de pierre gris argent fier de ses cinq siècles d'âge. Jadis, ils étaient neuf cents à vivre ici, de leur buile couleur d'or, de leurs fro-mages mi-bique mi-brebis, de leurs volailles, de cochons gras à lard, de leurs fruits sucrés comme miel, du pain cuit dans chaque foyer... « Nous n'avions besoin de rien ni de personne, nous étions des rois », raconte l'un des irréductibles, bien convaincu de sa sagesse. Pour nous accueillir il

a abandonné son pinceau et son seau de chaux blanchie : il finira plus tard de toileter la chambre qu'il retape pour la venue des enfants. « Ils vivent aux Pays-Bas, mais ils aiment revenir ici chaque été, avec les petits... » Il disparaît un instant, pour aller chercher une bouteille de vin blanc, « du vin d'ici, du vrai », pendant que sa femme dispose sur la toile cirée un fromage qui a mûri pendant des mois dans l'huile de l'olivier.

Les autorités yougoslaves auraient-elles compris que le tourisme n'est pas fait que de plages ? Le jeune chargé de mission culturelle qui nous accompagne a été envoyé tout exprès de Belgrade pour mettre sur pied un programme de « découverte » des villages perchés du Monténégro le plus farouche. Déjà, il a su convaincre un peu plus curieux que les autres et les a menés jusqu'ici. On leur a montré l'antique moulin à huile, l'ingénieux système de canalisations qui, depuis des siècles, interdit à la pluie descendue des sommets d'emporter avec elle la moindre parcelle de cette terre, bien précieuse entre tous, que des maîtres de pierre sèche s'entendent jalousement. Ils ont visité fleuris de rouge vif, les hameaux engourdis de soleil sous leurs toits de tuiles canal. Dans les villages, on trouvera bientôt ce qui fait si cruellement défaut aux palaces d'en bas : cette chaleur spontanée de l'accueil, ces sourires non automatiques, ce langage des yeux et des mains, espérant du cœur qui sait vite combler le vide de l'impossible conversation.

A Gornja Lastva, le Lastva « d'en haut », fier vieux village perché à 300 mètres au-dessus du port du Lastva « d'en bas », ne vivent plus aujourd'hui que vingt-cinq personnes, naufragés beureux d'un océan d'oliviers centenaires d'où pointe comme un mât un clocher de pierre gris argent fier de ses cinq siècles d'âge. Jadis, ils étaient neuf cents à vivre ici, de leur buile couleur d'or, de leurs fro-mages mi-bique mi-brebis, de leurs volailles, de cochons gras à lard, de leurs fruits sucrés comme miel, du pain cuit dans chaque foyer... « Nous n'avions besoin de rien ni de personne, nous étions des rois », raconte l'un des irréductibles, bien convaincu de sa sagesse. Pour nous accueillir il

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.
Office du tourisme yougoslave : 31, boulevard des Filles-du-Caire, 75002 Paris. Tél. : 268-97-97.



Il suffit de tourner le dos à la mer, d'oublier littoral, plages et baignades, de partir à l'assaut de la montagne, pour trouver, à travers oliviers, cyprès, grenadiers, des hameaux engourdis de soleil, et la chaleur de l'accueil.

ROGER VIOLET

مكتبة جامعة القاهرة